

20

RAPPORT ANNUEL



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

Le message du Président

P. 2

Les chiffres

P. 5

Revoir l'année 2025

P. 9

La Gouvernance

P. 27

- Structures et instances.
- Jean-Jacques Guillet, président d'honneur du Sigeif.
- La coopération décentralisée.
- Le bureau du Sigeif.
- Les commissions. → Les partenaires.
- Le budget. → Le bilan social.
- La communication.

La mobilité décarbonée

P. 51

- Un réseau public de bornes électriques dynamique avec des investissements réguliers.
- Sigeif Mobilités : un modèle solide et tourné vers demain.

La transition énergétique

P. 113

- Accompagner les collectivités dans la transition énergétique.
- Conseil en énergie partagé (CEP).
- Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions.
- Valoriser les CEE : le dispositif CEE Synergies.
- Le développement de projets solaires.
- Filière gaz renouvelables : innovations et projets territoriaux.
- Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).
- De nouveaux réseaux de chaleur dans le territoire du Sigeif.

Les concessions gaz et électricité

P. 69

- Le service Concessions et innovation : une diversité d'actions.
- Programme de contrôles et audits 2025.
- Améliorer la connaissance du patrimoine : visites des ouvrages collectifs de gaz et d'électricité.
- Un nouvel audit au programme de contrôles 2025.
- Balises de Sécurité 2024-2030.
- Semaines régionales de la prévention des dommages aux ouvrages;
- Les redevances : l'accompagnement du Sigeif.
- Le risque de crue.
- Les actions innovantes.
- Enfouissement des lignes électriques aériennes.

Annexes

P. 137

Le territoire du Sigeif *



5,8 M
d'habitants



188
communes adhérentes
pour le gaz, dont
66
pour l'électricité



9 528 km
de réseau gaz

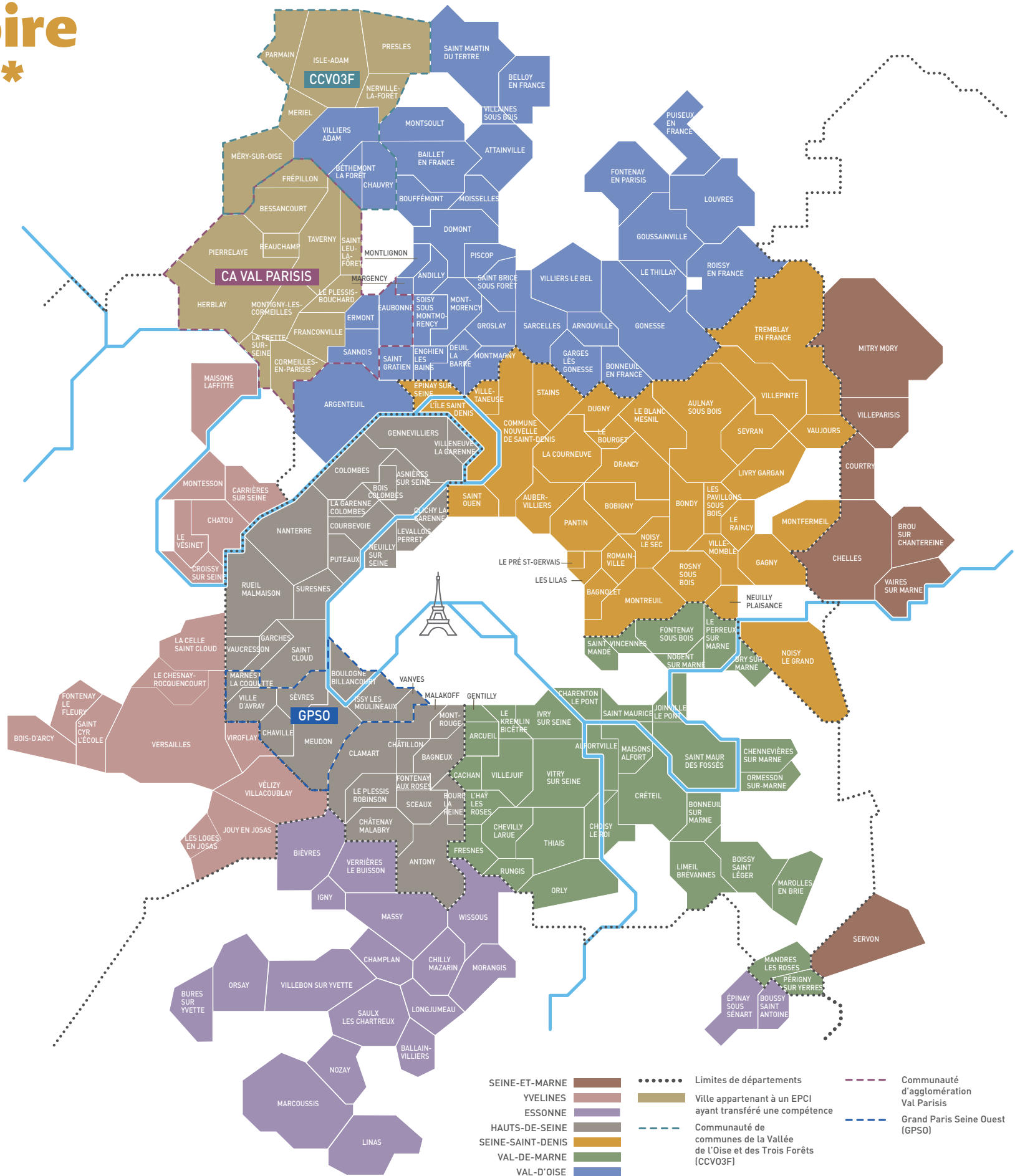
9 551 km
de réseau électrique



16,2 km
de lignes aériennes
programmées

10,2 M€
soldés toutes lignes
confondues

* S'ajoutent aux deux compétences historiques gaz et électricité, celles liées, notamment, aux GNV, IRVE, EnR...



Achat de gaz pour
12 000
sites, soit un volume
de **3 TWh**



1^{er}
acheteur public
de gaz en Île-de-France



Réseau public
de bornes de recharge
en Île-de-France

1 196
points de charge
déployés sur
104 communes fin 2025



2,8 M€
de subventions
accordées aux communes
adhérentes (plan d'aide
et AMI Renov' Sigeif)



456 GWh
cumac
de CEE déposés soit

3 GWh
cumac
précarité

Édito

Le message du Président

→ **L'énergie est, dit-on, plus que d'autres secteurs économiques, celle du temps long. Rien d'étonnant alors à ce que Jean-Jacques Guillet, à qui je succède à la présidence du Sigeif, lui-même ayant désormais le titre de président d'honneur, y ait durablement imprimé sa marque : 43 ans pour être précis !**

Sa longévité, en vérité, a d'abord tenu à sa capacité à définir dans le consensus l'orientation du Syndicat, en restant fidèle à son histoire tout en promouvant des solutions innovantes.

C'est avec infiniment de reconnaissance pour l'action qu'il a menée que je signe désormais cet éditorial, conscient de la richesse de son héritage et des perspectives de développement de notre action, initiées sous son impulsion.

Elles auront, en 2025, plus que jamais, souligné la capacité du Sigeif à être un acteur, multi-énergies de premier plan.

Pour preuve : le lancement, parallèlement à la signature des statuts de la société VerdY de production de chaleur, d'appels d'offres pour attribuer la construction, l'exploitation de deux réseaux de chaleur d'envergure, l'un dans les Hauts-de-Seine, l'autre dans les Yvelines.

La signature, après le remarquable bilan du premier contrat chaleur renouvelable qu'a tenu à saluer le ministre de l'Énergie, d'un partenariat renouvelé et enrichi avec l'ADEME, aura pareillement montré l'aptitude du Syndicat à mobiliser élus et agents municipaux, sur des enjeux de souveraineté énergétique.

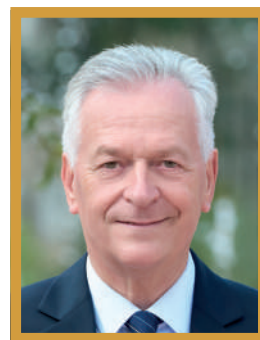
Confiant dans la capacité de la filière gazière à se renouveler, comme le voyage d'étude de fin d'année à Strasbourg a permis de le voir, et désireux d'accompagner l'objectif d'une décarbonation totale à l'horizon de 2050, le Sigeif aura symboliquement posé la première pierre de l'unité Biométhanisation à Gennevilliers, préalable à une mise en service d'ici fin 2026 !

En matière d'électricité, il aura poursuivi l'installation de panneaux en toitures, engagé des projets d'ombrières et de centrales au sol qui feront référence, sur le modèle désormais bien maîtrisé de l'auto-consommation collective.

Les missions fondamentales du Syndicat n'auront pas, non plus, manqué ce rendez-vous avec l'excellence, comme l'ont souligné les exemples d'un chantier d'enfouissement coordonné des réseaux et d'un chantier bas carbone.

En témoignent aussi les modèles consolidés de nos offres en matière de mobilité ou le lancement de l'offre de services Sigeif Éco Réno, appelée à se développer avec succès, à mesure que notre pays fait face aux épisodes climatiques exceptionnels.

L'année passée n'aura pas abouti à une clarification du paysage institutionnel complexe de l'Île-de-France ni dissipé les incertitudes liées au soutien public aux énergies renouvelables ; mais dans cet environnement à la fois troublé et riche de promesses, on le voit, elle aura permis au Sigeif d'affirmer son identité, son expertise, sa capacité à tisser des partenariats féconds. Des atouts de taille, alors que d'autres acteurs entendent jouer un rôle qu'ils peinent à définir dans une matière qu'ils découvrent.



Bernard GAUDUCHEAU

Président du Sigeif

→ Maire de Vanves

→ Conseiller régional d'Île-de-France

L'année passée aura permis au Sigeif d'affirmer son identité, son expertise, sa capacité à tisser des partenariats féconds.

Le Sigeif en action



Signature d'une convention de partenariat Sigeif-Sedif pour des projets photovoltaïques – **6 juin**



Présentation du Contrat Chaleur Renouvelable lors du Comité Régional d'Orientation de l'ADEME IDF – **10 février**



Visite du Sénat par les agents du Sigeif – **7 mars**



Signature du 2^e Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME – **27 juin**



Visite du forage géothermique VerdY au Chesnay-Rocquencourt
12 novembre



Jury et lauréats de l'appel à innovations Energ'Innov – **26 mai**



Pose de la première pierre de l'unité Biométhanisation à Gennevilliers – **18 septembre**



Signature des statuts de la SAS VerdY au salon de l'AMIF – **4 juin**



Participation des agents du Sigeif à l'Ekiden
22 juin



Chantier d'enfouissement coordonné à
Bois-d'Arcy – **25 novembre**



Visite d'un chantier bas carbone à Garches
26 février



Voyage d'études des élus du Sigeif à Strasbourg – **9-10 octobre**



Lancement du Fonds Île-de-France Décarbonation avec la Région et GRDF
19 février



Inauguration de l'école Marcel Cachin rénovée à Pantin (AMI Renov'Sigeif)
3 juillet



Inauguration des panneaux solaires de l'école Jacques Prévert à
Boissy-Saint-Léger – **4 avril**



Lancement des travaux de réhabilitation de la Ferme Terrisse
à Neuilly-Plaisance (AMI Renov'Sigeif) – **17 mars**



Inauguration du stand des Services Publics Urbains du Grand Paris
au salon de l'AMIF – **3 juin**



Visite d'un site de géothermie à Margency par M. Ferracci,
Ministre de l'Industrie et de l'Énergie – **2 janvier**

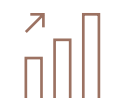
Les chiffres de la concession gaz



→ **188**
communes

→ **5 805 119**
habitants

→ **1 110 383**
clients



→ **406 M€***
de recettes pour

→ **21 607 GWH**
de gaz acheminés

→ **1 269 M€**
valeur nette
comptable

* Recettes acheminement et hors acheminement.



→ **9 527,9 KM**
longueur du réseau

→ **81,8 %**
en moyenne
pression

→ **62,2 %**
en polyéthylène

→ **33,4 ans**
âge moyen
des canalisations

→ **2 437**
postes de détente
de distribution
publique

→ **17 725**
robinets de réseau

→ **102 021**
conduites
montantes



→ **71,4 M€**
consacrés à l'adaptation
et la sécurisation

→ **10,9 M€**
consacrés au développement
du réseau



→ **8 758,7 KM****
de canalisations surveillées,
dans le cadre de la recherche
systématique de fuites

→ **1 150**
postes de détente surveillés

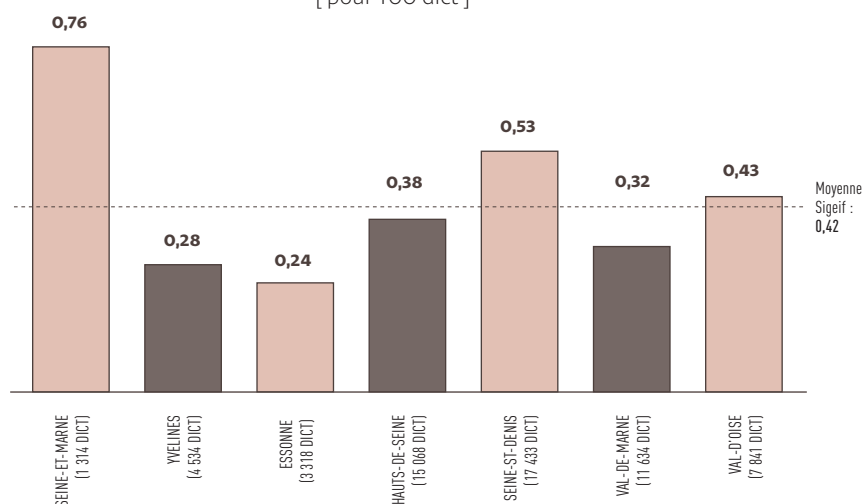
→ **5 327**
robinets de réseau surveillés

→ **18 716**
branchements
collectifs surveillés

** Nombre de déclarations de chantier avec présence de canalisations gaz (toutes maîtrises d'ouvrage confondues : collectivités, opérateurs de réseaux, particuliers...).

Taux de dommages aux ouvrages lors des travaux de voirie

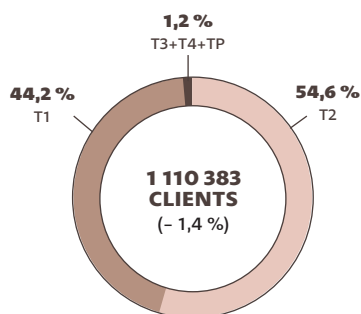
[pour 100 dict] *



En 2025, GRDF a enregistré **382 dommages aux ouvrages lors ou après travaux, dont 250 fuites sur les ouvrages enterrés**. Bien qu'ils représentent chaque année moins de 5 % des incidents, les dommages aux ouvrages sont à l'origine de 22,6 % des clients coupés, fin 2025. La grande majorité des dommages avec fuites ont été causés par une utilisation inappropriée d'un engin mécanisé sur des branchements individuels ou collectifs.

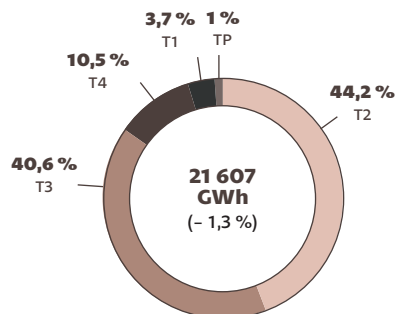
Répartition des clients

par tarif d'acheminement



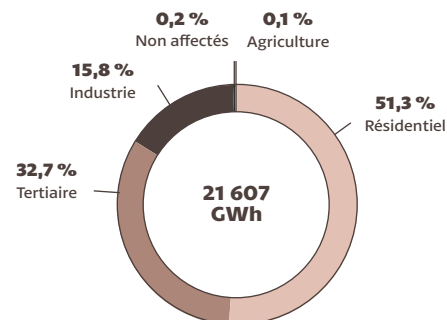
Répartition de la consommation

par tarif d'acheminement



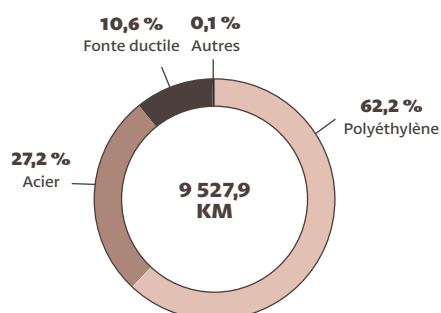
Quantités acheminées

par secteur d'activité



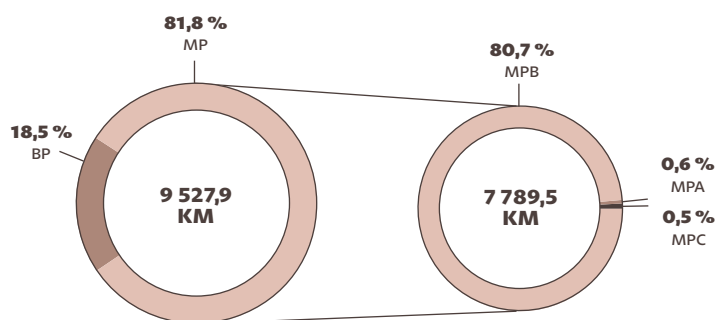
Nature et longueur des réseaux de distribution

par matériau



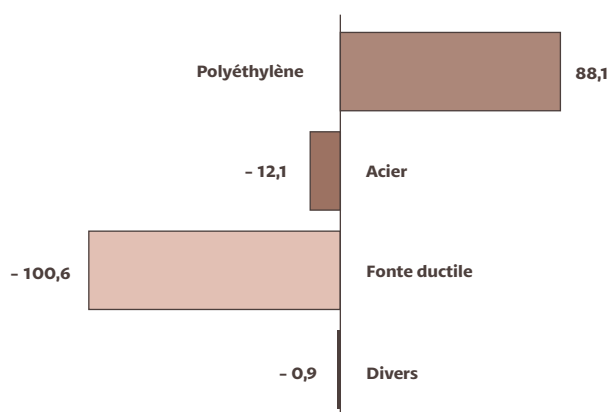
Nature et longueur des réseaux de distribution

par pression

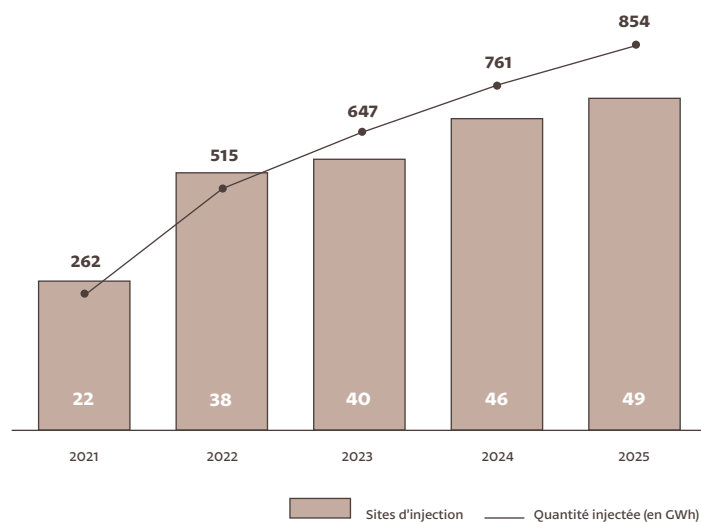


Évolution de la nature des réseaux

[en km]



Évolution du biométhane sur la Région Île-de-France



Les chiffres de la concession électricité



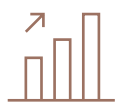
- **66** communes
- **1 523 902** habitants
- **765 389** clients



- **4 078** KM de réseau HTA
- et **5 473** KM de réseau BT
- **28,7** M€ consacrés à la qualité, à l'environnement et au renforcement du réseau,
- dont **6,99** M€ pour les postes sources
- **37,9** M€ consacrés au développement du réseau électrique
- **40,1** ANS âge moyen des canalisations BT
- **30,2** ANS âge moyen des canalisations HTA



- **5 084** postes de distribution publique
- **46 727** clients coupés plus de 3 h en durée cumulée,
- et **46,7** MIN de durée moyenne de coupure par an (critère B)
- **4 705** producteurs d'électricité,
- dont **4 678** d'origine photovoltaïque
- pour **155,2** MW de puissance raccordée
- **22 994** clients crédités du chèque énergie par EDF Commerce

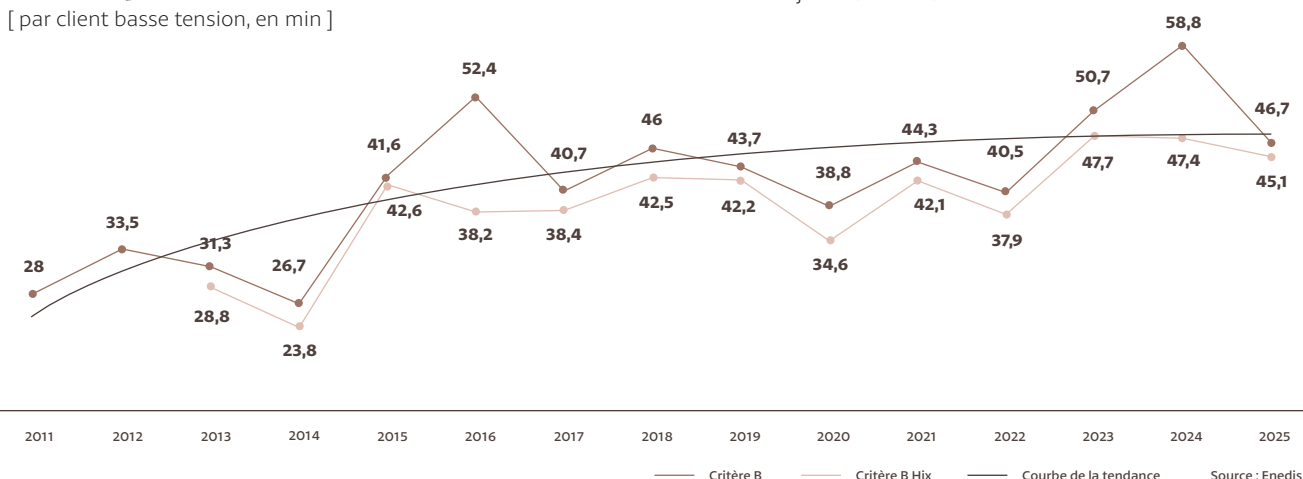


- **345,6** M€ de recettes pour
- **5 949,4** GWH d'électricité acheminés
- **684** M€ valeur nette comptable

Critère B : durée annuelle de coupure

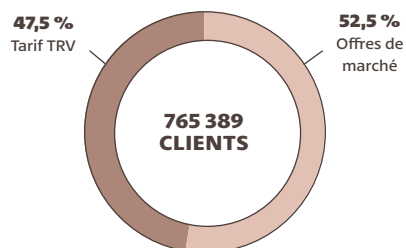
[par client basse tension, en min]

Avec **46,7 min** de temps moyen de coupure en 2025, le niveau du critère B Sigeif s'est amélioré de 12 min, comparativement à l'exercice précédent mais reste très loin de l'objectif (25 min).



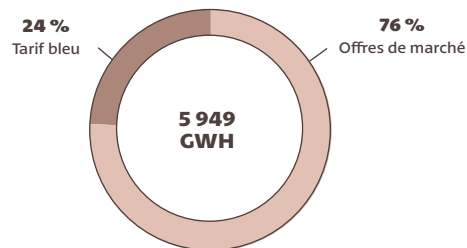
Répartition des clients

entre tarif réglementé et offres de marché

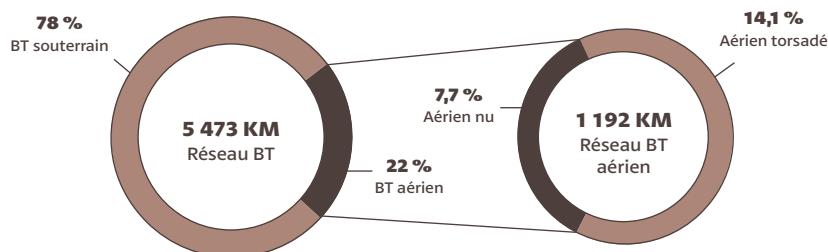
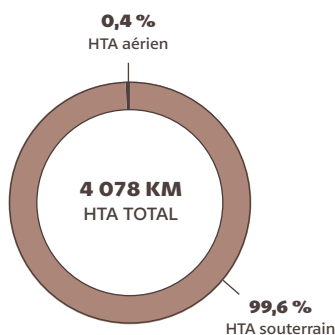


Répartition de la consommation

entre tarif réglementé et offres de marché

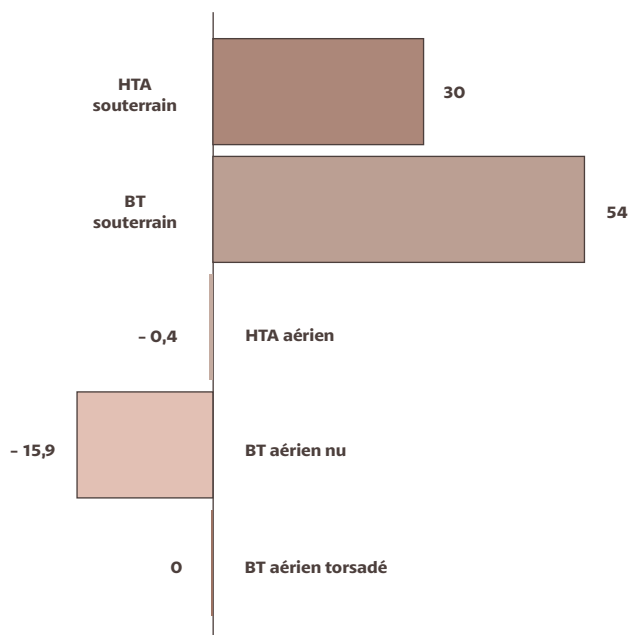


Nature et longueur des réseaux de distribution

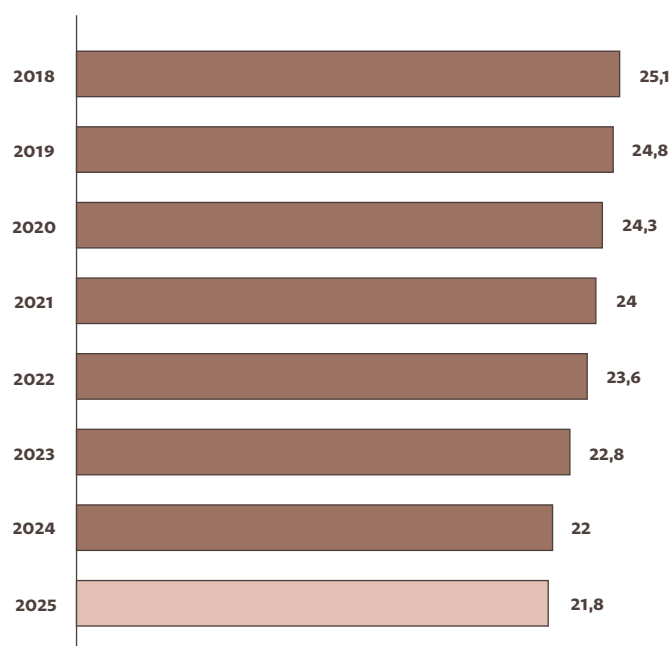


Évolution des réseaux 2024/2025

[en km]



Part du réseau aérien





Revoir l'année **2025**



L'accalmie aura été de courte durée. La guerre en Iran déclenchée par les États-Unis a, à la fois, ravivé les tensions sur les prix de l'énergie et mis en évidence la fragilité de l'économie mondiale, dépendante de quelques détroits, dont celui d'Ormuz, pour ses approvisionnements en matières premières. Tandis que le réchauffement climatique s'accélère, le monde semble partagé entre deux approches : fuite en avant favorable aux énergies fossiles, comme aux États-Unis, mobilités alternatives, nucléaire et énergies renouvelables, à l'image des politiques européennes. Mais l'objectif des années à venir semble de plus en plus partagé : gagner en indépendance.

Climat

Paradoxes

—> **Au printemps 2026, les armées américaine et israélienne attaquaient l'Iran, menant une intense campagne de bombardements.** Quelques semaines (et un contrôle du détroit d'Ormuz par l'Iran) plus tard, les prix des hydrocarbures s'envolaient. Or, quelques mois auparavant, les prix étaient relativement bas et plutôt stables. Le prix de l'essence à la pompe jouant toujours son rôle fiévreux dans le thermomètre électoral, plusieurs États se sont rapidement posé la question : blocage des prix ? Baisse des taxes ? Mesures compensatoires ? La solution, pourtant, était là, évidente : développer les mobilités alternatives ! Malheureusement, faute d'une politique industrielle vigoureuse et parce que les constructeurs (Peugeot...) sont particulièrement frileux, la voiture électrique européenne patine

et craint par-dessus tout la concurrence chinoise. En 2026, la dépendance aux hydrocarbures apparaît d'autant plus paradoxale que les ventes de véhicules électriques se développent, tout comme l'électrification des usages. Ce n'est qu'un des paradoxes du secteur.

Les énergies renouvelables ? En forte croissance... mais toujours dépendantes des autres énergies pour compenser leur intermittence. Des batteries, alors ? L'extraction des terres rares est fortement polluante et, lorsqu'on leur pose la question, les populations refusent toute installation de mines, acceptant *de facto* un transfert de dépendance vers d'autres pays où les ressources critiques (lithium, cobalt, terres rares) abondent. Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique ?

Partout, l'on construit à la hâte des *data centers* pour absorber les besoins des outils d'intelligence artificielle.

On pourrait compléter cette liste d'autres incongruités car le secteur n'en manque pas. Le principal est d'ordre climatique. Non respectés, voire carrément niés, les objectifs de réduction des émissions fixés par les États paraissent de moins en moins crédibles. Au moment où s'accumulent les années les plus chaudes jamais observées, ce n'est guère rassurant.

Une certitude : comme précédemment, les solutions seront mises en œuvre par des acteurs locaux, les plus à même de connaître leur territoire et de se donner les moyens de le valoriser.

Droit et climat : un avis inédit de la CIJ

—> **Dans un avis consultatif rendu le 23 juillet 2025, la Cour internationale de justice (CIJ) relève que les obligations climatiques des États ne sont pas uniquement des engagements politiques,** mais aussi des normes contraignantes résultant de traités et du droit international (mer, biodiversité...). À partir des données scientifiques (notamment celles du GIEC), un devoir de diligence et de prévention s'impose donc à tous les États, y compris les non signataires d'accords climatiques, dans la mesure où le changement climatique représente une menace « urgente et existentielle ». Faute de prouver l'existence de disposition de limitation ou régulation des GES, un État pourrait ainsi être condamné à en indemniser un autre (la saisine initiale vient du Vanuatu).

Bien que non contraignant, cet avis renforce les possibilités de contentieux (renforçant ou s'ajoutant aux plus de 3 000 affaires en cours liées au climat ou à l'environnement), d'autant plus que la CIJ intègre dans sa réflexion les droits humains fondamentaux (santé, logement, etc.) menacés par le réchauffement.



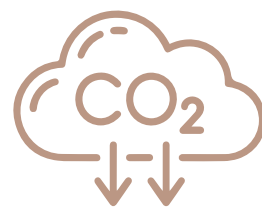
Les objectifs de l'Accord de Paris s'éloignent

→ **Le réchauffement climatique se poursuit inexorablement.** Les rapports du GIEC s'empilent, soulignant l'écart persistant avec la trajectoire de + 1,5 °C actée lors du Sommet de Paris, nombre d'États ne respectant pas leurs engagements. 2025 poursuit une série inquiétante : selon l'Organisation météorologique mondiale, il s'agit de la onzième année consécutive la plus chaude jamais enregistrée (en 176 années d'observation), les trois dernières années figurant en tête du classement.

De fait, les événements extrêmes (canicules, incendies, inondations) se multiplient, renforçant la pression sur les gouvernements. De quoi réveiller les consciences ? Que nenni : dans un climat international tendu, la coopération marque le pas, à l'image de la COP 30 qui s'est tenue

en novembre à Belém (Brésil) pour aboutir à un compromis limité. Certes, il y figure une hausse des moyens financiers, au moins sur le papier, dont le triplement des financements de l'adaptation d'ici 2035, pour aider les pays vulnérables à faire face aux impacts, la création d'un mécanisme de « transition juste » (intégration des enjeux sociaux du réchauffement climatique). Mais, en dépit des appels à renforcer la coopération internationale, aucun objectif contraignant de sortie des énergies fossiles n'a été acté – c'était déjà le cas lors des précédentes COP. Libre aux États de se doter de feuilles de route volontaires.

Les raisons d'être modérément optimiste sont cependant là : la transition énergétique s'accélère, avec des investissements records dans les énergies renouvelables et les technologies bas carbone, peinant toutefois à répondre à une demande énergétique mondiale en hausse. Autre élément notable : l'adaptation devient un enjeu majeur et de nombreux pays investissent désormais dans la résilience (infrastructures, agriculture, gestion de l'eau).



Émissions mondiales de CO₂

42,2
milliards de tonnes
(+ 1,1 %) dont

 **Chine**
≈ 32 %

 **États-Unis**
≈ 13 %

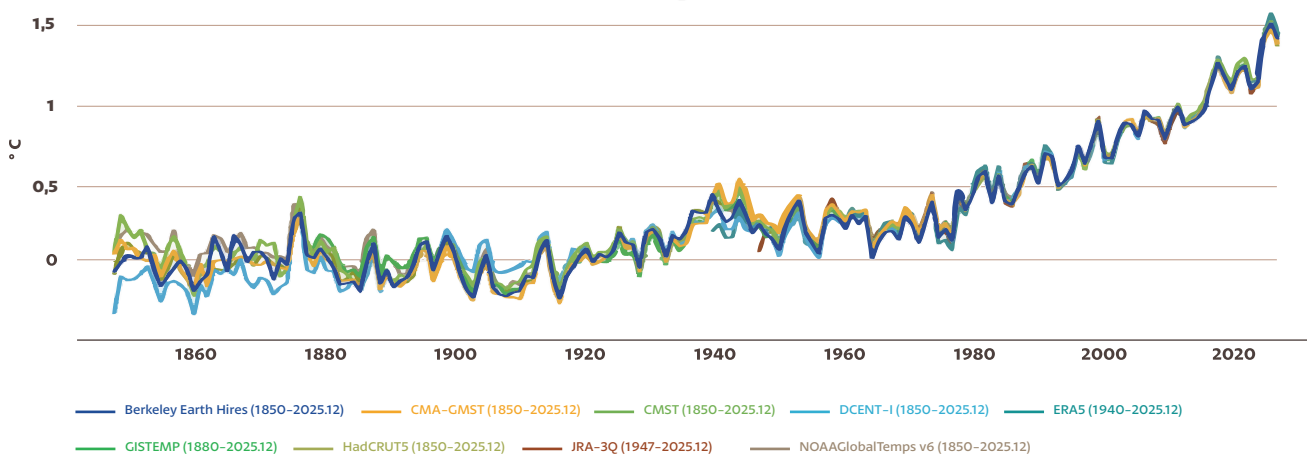
 **Inde**
≈ 8 %

 **Union européenne**
≈ 6 %



Anomalies de la température moyenne mondiale annuelle, par rapport aux niveaux préindustriels de référence (1850-1900)

Source : Organisation météorologique mondiale (OMM)



Pétrole

Le prix du baril suspendu au conflit en Iran

—> Une année de stabilité et puis... Toujours sensible aux événements géopolitiques, le secteur pétrolier mondial abordait l'année 2026 dans un calme inhabituel, en dépit de la « guerre des Douze Jours » (13 au 24 juin 2025), succession de frappes israéliennes et américaines visant l'Iran. Oscillant toute l'année à un niveau plutôt bas : de 80 à moins de 60 \$ le baril de Brent, c'est à peine si ce conflit parvenait à réveiller un marché plutôt atone.

De fait, les signaux du secteur étaient au vert. Malgré les engagements des États à réduire leur dépendance aux hydrocarbures, la production mondiale est restée élevée, avoisinant les 100 millions de barils par jour, dominée par les États-Unis (≈ 13 Mb/j), suivis par l'Arabie saoudite et la Russie (plus de 9,5 Mb/j chacun). Tirée par les transports et la pétrochimie, la demande mondiale a légèrement progressé.

Enfin, l'évolution géostratégique des flux a confirmé la volonté européenne de se défaire du pétrole russe, ce dernier prenant désormais essentiellement la route de l'Asie, souvent à prix décotés.

Début 2026, ce calme inhabituel a volé en éclats. Les menaces du Président des États-Unis à l'encontre de la République islamique, puis une succession de bombardements sur l'Iran à partir du 28 février ont quasiment fait doubler les prix du pétrole. Faisant craindre une pénurie de carburants, la quasi fermeture du détroit d'Ormuz a contraint nombre d'États à ouvrir leurs réserves stratégiques. Pendant ce temps, le Président Trump testait le pouvoir performatif de ses déclarations. En affirmant, le 10 mars, que la guerre était « presque finie », il avait fait chuter le prix du baril de près de 10 %. Constatant que ce n'était pas le cas, les marchés ont, depuis, repris le chemin de la hausse.



En Iran, une guerre aux contours incertains s'éloigne

—> En mars 2026, le monde entier a pris conscience de l'importance stratégique du détroit d'Ormuz. S'étendant sur 212 km, avec une largeur minimale d'à peine 55 km, cette importante voie commerciale est particulièrement vulnérable. Or, environ 30 % de la production de pétrole y transite (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Koweït, sans oublier le gaz (20 % du GNL transporté dans le monde y circule, provenant du Qatar et des Émirats arabes unis) et... les engrais.

Fin février 2026, Israël et les États-Unis entament une vaste campagne de bombardements. Prévus pour être brève, la guerre se poursuit tout au long du mois de mars, faisant bondir les cours du pétrole et du gaz. L'Iran riposte en s'en prenant à ses voisins, bombardant leurs infrastructures (gaz, usines de dessalement...). Seul maître du détroit d'Ormuz, il parvient aussi à exporter son pétrole tout en exigeant des droits de passage élevés aux navires qui souhaitent passer. Jusqu'à quand ?

Gaz



Production mondiale de gaz naturel

Amérique du Nord
30,8 %

Russie-Eurasie
19,8 %

Moyen-Orient
18,2 %

Asie-Pacifique
17,2 %

Reste du monde
14 %

Rééquilibrage des flux mondiaux du gaz

→ **La demande mondiale de gaz naturel reste soutenue : en 2025, elle a atteint 4 286 milliards de mètres cubes mais sa croissance est modeste : + 0,8 %, par rapport à 2024.** D'une part, la consommation asiatique a quasiment stagné (à peine 1 % de plus en Chine, par exemple), en raison d'une activité économique marquée par les incertitudes et les prix spots relativement élevés, ceux du GNL principalement. En revanche, la demande a crû au Moyen-Orient, en Europe et aux États-Unis.

Ces derniers figurent toujours en tête des acteurs qui dominent ce marché (notamment grâce au gaz de schiste), devant la Russie, l'Iran, le Qatar (leader du GNL), la Chine, le Canada...

La place du GNL dans les approvisionnements continue de progresser (+ 7 % en 2025), du fait d'investissements massifs dans les terminaux aux États-Unis. Ainsi, quelque 80 Gm³ par an de nouvelles

capacités de liquéfaction ont fait l'objet de décisions d'investissement l'an passé, témoignant d'un « nouveau cycle d'investissement », selon l'AIE.

L'agence prédit que la part de marché des États-Unis en GNL devrait « passer d'environ 25 % en 2025 à environ 33 % d'ici la fin de la décennie ». Entendant se passer définitivement du gaz russe d'ici fin 2027, l'Europe sera une des principales destinations de ces exportations de GNL. Un mouvement déjà observable depuis quelques mois : les importations y ont fait progressé de 60 % en 2025.

Durant toute l'année, le rééquilibrage des flux et la faible croissance ont entraîné une stabilisation des prix, aux alentours de 30 €/MWh, avec une baisse, vers 25 €, en fin d'année. Las ! Début mars 2026, Les bombardements de l'Iran par les armées américaine et israélienne puis la fermeture du détroit d'Ormuz ont fait bondir ces prix en quelques jours, le mégawattheure tutoyant les 60 €.

L'Europe, moteur de l'essor du biométhane

→ **Avec une production annuelle de plus de 10 milliards de m³, le marché mondial du biométhane (biogaz épuré) reste modeste** mais l'Agence internationale de l'énergie anticipe une forte expansion d'ici 2030, portée par l'Europe, suivie de loin par l'Amérique du Nord, le Brésil et l'Inde. Dans un rapport publié en mai 2025, elle estime, en effet, le potentiel mondial du biométhane à quelque 1 000 milliards de mètres cubes annuels (soit l'équivalent du double de la consommation actuelle en Europe !). De fait, à peine 5 % du potentiel (déchets agricoles, résidus de l'industrie, biodéchets) sont aujourd'hui exploités, déplore-t-elle. Et elle pointe les économies émergentes (Brésil, Chine, Inde...)

où se concentrent 80 % de la ressource. Des politiques incitatives commencent à s'y dessiner : ainsi en Inde, plusieurs villes disposent de politiques de tri strictes pour alimenter des unités de production de biométhane, lequel alimente les autobus. Un vecteur d'autonomie utile dans un pays où le potentiel du biométhane représente deux fois les besoins de consommation actuels.

De son côté, l'Association européenne du biogaz (EBA) prévoit environ, 28 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030 dans le biométhane. De fait, avec 60 TWh par an, le continent domine largement le secteur : c'est plus de 50 % du total. Principalement réparties en

Allemagne, au Danemark, en France, Italie et aux Pays-Bas, l'Europe compte quelque 1 700 unités de production. Le plan REPowerEU (2022) prévoit « d'atteindre 35 milliards de mètres cubes de biométhane à l'horizon 2030, soit un taux de croissance de 20 % par an », observe l'AIE. En dépit de cadres réglementaires clairs dans plusieurs pays, la recherche d'alternatives au gaz russe joue en faveur du secteur. Fait notable, avec une capacité de production de l'ordre de 15 TWh par an, la France devance désormais l'Allemagne et est devenue le premier producteur de biométhane en Europe.

Biogaz : modèle rural ou industriel ?

Bien plus développé que le biométhane, le biogaz non épuré se déploie dans une géographie très différente.

Estimée à 550 TWh, la production mondiale est d'abord l'apanage des pays émergents.

En Chine, leader mondial, et en Inde, elle repose sur de nombreuses installations rurales (petits digesteurs), le plus souvent pour des usages domestiques et agricoles. Aux États-Unis ou en Europe, le modèle des grandes unités industrielles prévaut, principalement pour la chaleur ou la production d'électricité par cogénération.



Nucléaire

Plus d'une centaine de réacteurs en projet

→ **L'hiver nucléaire post-Fukushima semble avoir définitivement pris fin en 2025.**

La relance de l'atome répond autant à des impératifs climatiques que de sécurité énergétique (guerres en Ukraine, en Iran...). Disposant toujours du premier parc au monde (94 réacteurs), les États-Unis ont décidé d'allouer 80 milliards de dollars pour la relance d'un secteur mis en sommeil depuis 2009. Dix mises en chantier sont prévues dans la prochaine décennie. Le pays est talonné par la Chine, avec quelque 61 réacteurs en fonctionnement et plus de 20 approuvés, qui s'ajouteront à la trentaine en construction.

Fait symbolique, le Japon redémarre progressivement ses unités, y compris celles du site de Fukushima-Daiichi.

Plusieurs pays contribuent à ce renouveau, comme l'Inde, la Turquie ou l'Égypte, d'autres poussant la réflexion, tels l'Arabie saoudite ou les Philippines. Quelque 115 réacteurs supplémentaires se trouvent ainsi planifiés à moyen terme. S'y ajoute le dynamisme de la filière des SMR (petits réacteurs modulaires), aujourd'hui en phase de recherche et développement, avec plus de 120 concepts différents (NuScale, GE Hitachi, Rolls-Royce...).



Europe : retour en grâce du nucléaire

→ En Europe, le renouveau du nucléaire se confirme. Outre les chantiers en cours au Royaume-Uni (Hinkley Point et Sizewell) et les projets français (6 voire 14 EPR), plusieurs pays ont décidé de diversifier leur mix avec l'atome. En République tchèque, l'extension de la centrale de Dukovany a été confiée au coréen KHNP. Les Pays-Bas envisagent de construire deux réacteurs en complément du seul dont ils disposent à ce jour. La question du site sera décisive pour la mise en concurrence : celui de Borssele, près de la mer du Nord, semble en effet trop étroit pour accueillir des EPR. Pour réduire sa dépendance au charbon et au gaz (russe), la Pologne s'apprête à construire sa première centrale nucléaire. La Commission européenne a donné son feu vert en décembre. L'État polonais participera directement au financement, à hauteur d'environ un tiers du budget.

Un « contrat pour différence » appuiera le projet, porté par Westinghouse, sur les côtes de la Baltique (trois réacteurs AP1000). Mais ce modèle de financement reposera à la fois sur la production d'électricité et la capacité de la centrale à produire pour répondre aux besoins du système électrique. Cette « modulation » vise à donner la priorité aux énergies renouvelables, au fonctionnement moins coûteux. Un précédent qui pose question au moment où de nouveaux projets attendent leur financement, notamment en France.

En Belgique, le Gouvernement souhaite retarder de dix ans la fin du nucléaire, tandis qu'en Italie et en Allemagne on commence à s'interroger sur les choix de sortie décidés il y a de nombreuses années. Une trentaine de réacteurs seraient à construire dans le continent européen.

Charbon

Le charbon, un avenir flexible ?

→ En 2025, le secteur du charbon oscille entre résilience économique et pression climatique croissante. De l'ordre de 8,85 milliards de tonnes, la demande mondiale en charbon reste élevée, mais la croissance des besoins est désormais très faible (+ 0,2 à + 0,5 %). Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande aurait atteint un plateau. À eux seuls, les pays asiatiques représentent près de 75 % de la demande mondiale, largement portée par la Chine (4,95 milliards de tonnes) et l'Inde. Ces deux derniers figurent également au premier rang des pays producteurs, suivis par l'Indonésie, acteur majeur des exportations, et l'Australie, leader du charbon métallurgique utilisé dans la sidérurgie.

Les disparités régionales sont fortes. En Chine, grâce à l'essor des énergies renouvelables, la consommation a tendance à légèrement reculer mais elle a rebondi aux États-Unis (+ 8 %) et a peu baissé en Europe (- 2 %, à 374,5 millions de tonnes), où il a parfois fallu compenser des déficits de production d'électricité hydroélectrique et éolienne. Une tendance favorisée par l'érosion des prix constatée en 2025, aux alentours de 100 \$ la tonne en moyenne. Selon l'AIE, « le rôle du charbon évolue, passant d'un approvisionnement de base (*baseload*) à une source de flexibilité, en accord avec les priorités des politiques énergétiques ».

EnR

La moitié des capacités électriques mondiales est renouvelable

→ Les énergies renouvelables électriques poursuivent leur impressionnante croissance : **585 GW de capacités supplémentaires en 2024 (dont 75 % de solaire), 692 GW en 2025 (dont 511 GW de solaire) !**

La capacité mondiale d'énergie renouvelable se situe désormais à 5 149 GW. Au total, les renouvelables atteignent 49,4 % des capacités électriques mondiales.

Les projets s'accumulent, à un niveau inédit : environ 4,9 TW de capacités éoliennes et solaires sont en développement, dont 758 GW en construction. Freiné par ses coûts et contraintes industrielles, l'éolien offshore progresse encore lentement. En dépit de coups de frein

observés aux États-Unis et en Europe (en France notamment), le secteur est entré dans une phase d'industrialisation massive.

Grâce à sa combinaison gagnante (baisse des coûts et rapidité de déploiement), le photovoltaïque assure encore les deux tiers de la croissance, à l'image des immenses parcs déployés en Chine. Ce pays domine très largement le secteur, avec plus de 1 600 GW cumulés en solaire et éolien, très loin devant les États-Unis (≈ 370 GW) et l'Inde (≈ 160 GW). D'autres pays accélèrent leurs investissements (Brésil, Australie...), l'Europe connaissant une croissance plus lente. Avec 1 100 GW cumulés, l'éolien produit désormais 10 % de l'électricité mondiale.

Grâce à sa combinaison gagnante (baisse des coûts et rapidité de déploiement), le photovoltaïque assure encore les deux tiers de la croissance.



La Chine ou le gigantisme vert

→ La faible hausse des émissions de GES en Chine s'explique par une **transition énergétique accélérée**. Sa production nucléaire et renouvelable lui permet à la fois d'absorber la croissance de la demande en électricité, tout en se substituant partiellement à celle issue du charbon. Après des décennies de hausse spectaculaire, le pays serait proche d'un plateau d'émissions, tout en restant un immense pollueur (un tiers des émissions mondiales).

Symboles de ce basculement, d'impressionnants parcs solaires fleurissent à travers tout le pays, notamment dans des zones isolées, comme le désert de Gobi ou encore le plateau tibétain, dont la haute altitude favorise la production énergétique grâce à un rayonnement lumineux plus élevé. Ces parcs peuvent s'étendre sur des dizaines de kilomètres. Ils s'ajoutent aux vastes barrages hydroélectriques ou aux éoliennes en mer, là aussi développées à grande échelle et dans des délais qui font rêver les développeurs européens. Le prix joue aussi son rôle : en deux décennies, celui des panneaux solaires a chuté de plus de 90 %.

Prochaine étape : la neutralité carbone ? La Chine l'envisage en 2060, ce qui implique une baisse des émissions de 3 % par an.

Un hiver sous le soleil

→ En février 2025, plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, Pays-Bas...) ont enregistré des niveaux de production solaire exceptionnellement élevés pour la saison hivernale. Les nombreuses capacités installées les années précédentes ont bénéficié d'un ensoleillement inattendu, tandis que les températures basses amélioraient le rendement des panneaux. Quasiment printaniers, les pics de production ont parfois déséquilibré les marchés, avec des prix de l'électricité négatifs. Autrefois rare, ce phénomène devient assez fréquent : il conduit à accélérer les investissements dans les réseaux et le stockage, pour pouvoir mieux piloter la demande. Sans oublier de réfléchir à une tarification adaptée à cette nouvelle donne. En France, les « heures creuses » ne se comptent plus uniquement la nuit. Elles seront de plus en plus estivales et au milieu de la journée.



Mai 2025 : les renouvelables n°1 en Europe

En mai et durant plusieurs semaines, les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse) ont devancé le nucléaire, le charbon et le gaz pour devenir la première source de production d'électricité en Europe. Plusieurs raisons expliquent ce basculement. D'une part, l'Europe a massivement investi dans de nouvelles capacités, et nombre d'entre elles sont désormais pleinement opérationnelles, garantissant une production élevée, même si la météo est peu favorable. Ce qui n'a pas été le cas lors du printemps 2025 : un bon ensoleillement s'est accompagné d'épisodes venteux en Europe du Nord, tandis que l'hydraulique bénéficiait de fortes fontes des neiges.

Éolien offshore : vérité en deçà de l'Atlantique...

→ **Erreur au-delà ? Tandis que l'Europe du Nord met en service de vastes parcs éoliens offshore, les États-Unis les retardent ou annulent.**

Le contraste est frappant : en septembre, en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, plusieurs parcs de la mer du Nord et de la Baltique entraient en service ou montaient en puissance, portés par Ørsted, RWE et Vattenfall. Ces projets se distinguent par leur gigantisme : plus éloignés des côtes, les turbines géantes ont désormais une capacité de 15 MW ou davantage. Cette industrialisation massive se double d'un « effet cluster »

en Mer du Nord, favorisant les interconnexions entre pays pour développer ce qui s'apparente à un véritable réseau électrique maritime.

Aux États-Unis, c'est l'inverse qui prévaut. La nouvelle administration a en effet décidé de ralentir le programme éolien, pour renégocier et parfois annuler certains projets. Ainsi, en mars 2026, TotalEnergies a mis « fin au développement de ses projets éoliens offshore aux États-Unis » pour investir à niveau équivalent dans « la production et les exportations de gaz et d'électricité ».

Réseaux

Gigantesque black-out en péninsule Ibérique



→ **Le 28 avril 2025, les réseaux de l'Espagne et du Portugal s'effondrent.** L'ensemble de la péninsule subit des coupures massives d'électricité. Que s'est-il passé ? Rapidement, l'intermittence des énergies renouvelables, développée à marche forcée en Espagne, est mise en cause. Comme souvent dans le secteur énergétique, les raisons sont multiples et complexes. Selon l'ENTSO-E (association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité), l'événement trouve son origine dans une combinaison de facteurs techniques et systémiques. Au départ, des oscillations électrotechniques importantes perturbent le réseau, liées à une forte production renouvelable et de faibles marges de stabilité. S'ensuit une surtension dans certaines zones, que les dispositifs

de contrôle ne parviennent pas à gérer. Pour amortir le déséquilibre et se protéger, des centrales renouvelables et conventionnelles sont automatiquement déconnectées. La perte brutale de production aggrave l'instabilité : c'est l'effet domino, avec de nouvelles déconnexions en cascade. Les mécanismes de contrôle des GRD ibériques s'avèrent insuffisants, tout comme l'interconnexion avec le reste du réseau européen. À peine un tiers des équipements permettant de régler la tension à la baisse (réactances shunt) était en service le 28 avril. D'une durée de 12 à 18 h, la coupure prive d'électricité des millions de personnes (dont quelques-unes dans le sud-ouest de la France), interrompt les trafics aérien et ferroviaires, métro inclus, coupe les feux de circulation routière...

Électricité

Une voiture vendue sur quatre est électrique

→ **Un quart des ventes : avec 20,7 millions de modèles électrifiés vendus en 2025, pour un montant estimé à près de 892 milliards de dollars,** le marché poursuit son impressionnante progression, porté par la Chine et, dans une moindre mesure, l'Europe.

La répartition des ventes entre modèles tout électrique (13,7 millions de véhicules, soit une hausse de 24 %) et hybrides rechargeables (7 millions et + 13 %) confirme que la dynamique profite aux premiers.

Si environ 25 % des ventes d'automobiles sont désormais électriques, l'adoption reste en effet très inégale selon les régions. L'Asie assure plus d'une vente sur deux, loin devant l'Europe et l'Amérique du Nord, cette dernière affichant même un recul des immatriculations.

En Europe, outre les incitations financières, les objectifs de l'UE qui s'imposent aux constructeurs (en attendant un possible assouplissement) favorisent les achats, la crainte de la « panne

d'essence électrique » appartenant de plus en plus au passé, tant le déploiement des bornes de recharge a progressé.

Les incitations à l'achat restent cependant décisives : leur suppression au Canada a entraîné un effondrement des ventes (- 41 %).

La Chine se préparant également à réduire ses aides et à taxer les véhicules, son marché intérieur sera à suivre de près.

BYD détrône Tesla

→ Prévisible dès 2024, la hiérarchie des constructeurs a fortement évolué, au bénéfice des marques chinoises, notamment BYD (2,26 millions de véhicules vendus). Sa gamme diversifiée et sa politique de prix très compétitive ont porté leurs fruits. Tesla, ex-numéro un mondial pâtit de cette concurrence, ses modèles étant plutôt vieillissants et dans le segment du haut de gamme. Le positionnement politique de son PDG, Elon Musk, a aussi joué à la marge.

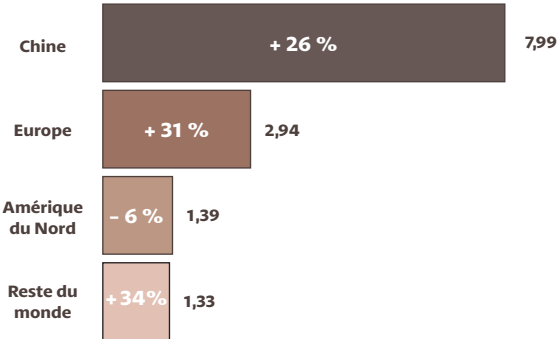
Conséquence : un repli des ventes pour la seconde année consécutive (1,636 million de véhicules livrés, soit une baisse de 9 %). Avec la suppression du crédit d'impôt de 7 500 dollars par l'administration Trump fin septembre, la baisse pourrait s'accroître en 2026.

Plusieurs autres constructeurs chinois talonnent ces deux leaders, comme Geely, Wuling ou Leapmotor, loin devant les constructeurs européens.

Néanmoins, fort d'une stratégie multi-modèles, Volkswagen a détrôné Tesla en Europe, en écoulant 274 417 voitures (+ 56 %), tandis que son rival nord-américain plafonnait à 238 765 (- 27 %).

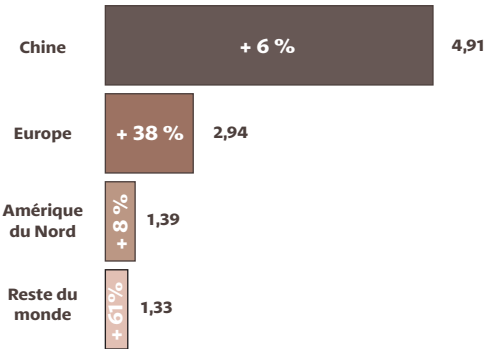
Ventes de voitures électriques et hybrides

13,7 MILLIONS, dont



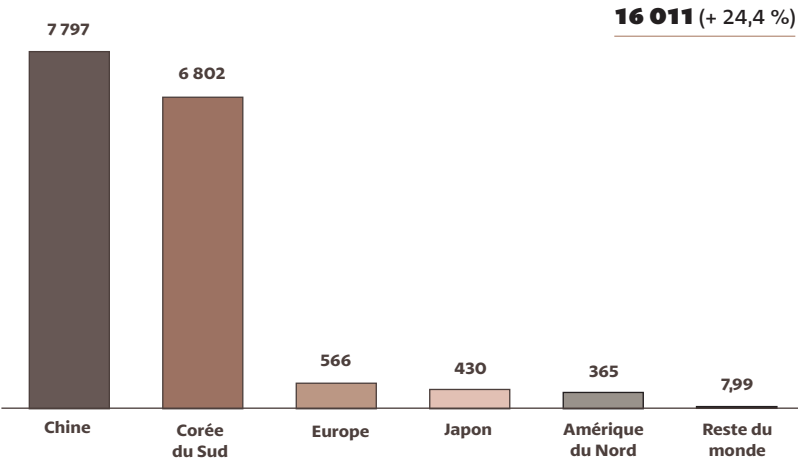
Ventes de voitures hybrides

7 MILLIONS, dont



Hydrogène

Ventes de voitures à hydrogène (monde)



Une mobilité hydrogène en dents de scie

→ **À l'image de la filière française, le marché mondial des voitures à hydrogène reste marginal, avec des ventes mondiales atteignant à peine 16 011 véhicules.** Rien de comparable aux voitures électriques dont les ventes bondissent. Surtout, la mobilité hydrogène reste très instable ; après le pic de 2022 (20 700 unités), les ventes avaient sévèrement reculé : baisses de 20,7 % en 2023 et de 21,6 % en 2024. Le vif rebond observé en 2025 (+ 24 %) ne donne donc pas vraiment de ligne directrice.

À ce jour, c'est en Asie, notamment en Chine (7 797 ventes) et en Corée du Sud (6 802) que se concentre l'essentiel (70 %) de la demande. En Europe, on compte à peine 566 véhicules écoulés (- 23,1 %), tandis qu'au Japon et en Amérique du Nord, les ventes reculent de 37 %.

Peu de constructeurs se disputent la clientèle d'un marché très concentré, depuis Hyundai (leader mondial, avec plus de 7 000 véhicules vendus en 2025, dont le SUV Nexo) jusqu'à Toyota (Mirai), les ventes de Honda (CR-V Fuel Cell) et des rares modèles européens (BMW, Mercedes) restant très faibles, se cantonnant parfois à un stade expérimental.

De fait, plusieurs groupes, dont Stellantis, se sont partiellement retirés du secteur, faute de rentabilité à court terme. Outre une gamme de modèles réduite et un réseau de stations très limité, le prix reste un frein non négligeable. Une voiture à hydrogène coûte généralement entre 65 000 et 80 000 €.

Coincée entre la concurrence des voitures électriques et celle du GNV pour les véhicules lourds, la mobilité hydrogène reste, pour l'heure, un marché de niche.

GNV

Les poids lourds représentent l'essentiel du marché du GNV

Particulièrement disparate, le marché mondial du GNV se spécialise progressivement dans les véhicules lourds, même si certains pays restent attachés aux voitures particulières et utilitaires. Ainsi, en Inde, 838 000 voitures GNV ont été immatriculées en 2025 (+ 22 %), soit plus d'une voiture sur cinq. Plusieurs constructeurs (Maruti Suzuki, Tata Motors, Hyundai ou Toyota) se partagent ce marché en plein essor. Le parc européen reste, lui, limité. Avec environ 1,2 million de véhicules, il se concentre surtout en Italie (900 000), où existe une prime au retrofit, et en Allemagne (100 000).

Dans le transport lourd, le GNV (2,5 % des immatriculations en 2025) souffre encore de la concurrence du diesel, qui capte 96 % des ventes. Mais certains types de véhicules, bus, benne à ordures ou transport interurbain, restent acquis au GNV.

Parallèlement, les constructeurs ont réduit leur offre. Les groupes européens, comme Iveco, Scania ou Volvo Trucks, restent actifs dans les poids lourds ; mais les voitures particulières GNV ont quasiment disparu des catalogues de marques comme Volkswagen ou Fiat. Autre signe de cette mutation du marché : en France, les ventes d'utilitaires GNV ont fortement chuté en 2025.

La concurrence croissante de l'électrification et les politiques climatiques privilégiant l'électrique limitent le potentiel de long terme du GNV. Le principal facteur de résilience du secteur est le bioGNV qui représente déjà près de 30 % des volumes de GNV en Europe (et jusqu'à 40 % en GNC).

Marchés

Record des exportations d'électricité

→ **Quand le nucléaire va, tout va ?**

Le système électrique français a laissé derrière lui les années difficiles, lorsque la moitié des réacteurs se trouvaient à l'arrêt pour cause de corrosion sous contrainte. En 2025, la production élevée (547 TWh) combinée à une consommation stable (451 TWh, en légère hausse de 0,4 %) a permis d'établir un nouveau record d'exportations : 92 TWh, soit 17 % de l'électricité produite.

La disponibilité retrouvée du parc nucléaire se traduit par une production en hausse de près de 3 % (373 TWh). Inversement, le parc hydraulique « a fortement reculé par rapport à l'année 2024 (-12,9 TWh) durant laquelle il avait bénéficié de précipitations exceptionnelles, mais il est resté en 2025 à un niveau conforme aux moyennes historiques (62,4 TWh) », souligne RTE. Le gestionnaire du réseau de transport observe, par

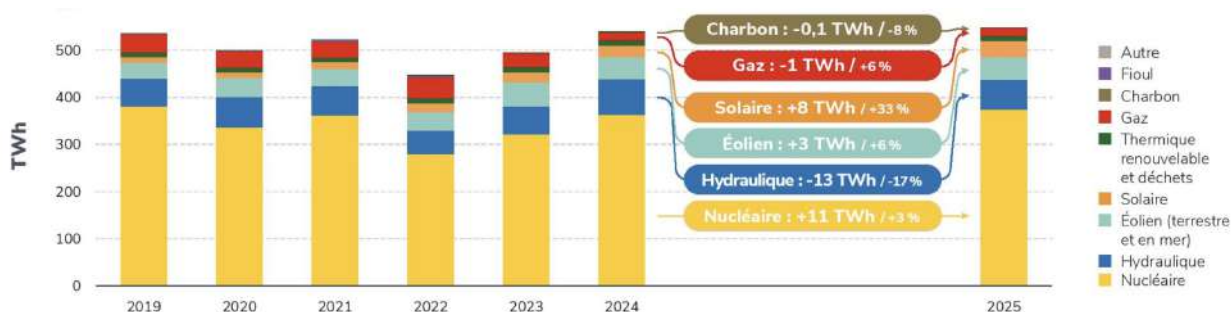
ailleurs, la dynamique des filières éolienne (+ 6 %) et surtout solaire (+ 33 %). Enfin, la production d'origine fossile poursuit son recul, touchant le niveau de production le plus bas depuis près de 75 ans, permettant à la France d'afficher une part d'électricité bas carbone de 95,2 % dans son mix. Dans ce tableau quasi idyllique, une question demeure : la faiblesse de la demande, inférieure de 6 % aux niveaux d'avant-crise (de l'ordre de 480 TWh entre 2011 et 2019) témoigne du bien-fondé des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, mais aussi d'un inquiétant ralentissement économique (la consommation de l'industrie recule de 1,7 %).

Surtout, elle met en évidence que l'électrification des usages progresse lentement et, parce qu'elle pèse sur les prix, freine les investissements dans de nouvelles capacités de production.



Évolution de la production annuelle d'électricité par filière entre 2019 et 2025

Source : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2025/synthese>



* La production à partir de déchets ménagers est considérée renouvelable à 50 %. La production hydraulique est retranchée de 70 % de la consommation de pompage des STEP, selon la Directive européenne 2009/28/CE.

Avec une production en hausse de 17 % (13,5 TWh), le secteur confirme sa mutation progressive vers les gaz renouvelables.

Décrue de la consommation de gaz

→ **Amorcée avec la crise énergétique en 2022, la baisse de la consommation de gaz se poursuit.** Devenue structurelle, elle a atteint 3 % en 2025, passant de 361 à 350 TWh en distribution (résidentiel, tertiaire, petite industrie). Par-delà une activité économique médiocre, la transformation des usages est nette dans le secteur de l'industrie, avec une chute de 7 % de la consommation des grands sites raccordés au réseau de transport. Chez les ménages et dans le secteur du tertiaire, la baisse résulte à la fois de comportements plus sobres, d'investissements dans l'isolation thermique et aussi de conditions climatiques plus favorables. Enfin, du dépit d'un retour en force du nucléaire, la faiblesse de la production hydraulique a permis aux centrales à gaz d'être

d'avantage sollicitées (+ 6,8 %, à 16,9 TWh). La tendance reste cependant nettement baissière : depuis 2022, la France a réduit sa consommation d'environ 19 %.

Fort heureusement, dans ce marché morose, le biométhane tire son épingle du jeu. Avec une production en hausse de 17 % (13,5 TWh), le secteur confirme sa mutation progressive vers les gaz renouvelables. Néanmoins, le gaz « vert » est encore marginal dans le volume global acheminé : 659 TWh dont 127 d'injections dans les stockages souterrains et 157 à l'export « vers les pays voisins, illustrant le rôle de la France dans l'approvisionnement européen », souligne Natran. Autre changement en cours : les importations passent très largement par les terminaux méthaniers avec 64 % des entrées.

Stabilisation des marchés de détail

→ **Les marchés de détail sont désormais dans une phase de stabilisation, où la concurrence reste solide en progressant peu.**

Le marché gazier est presque divisé en deux. D'une part, Engie et les distributeurs locaux résistent à la concurrence en ayant progressivement remplacé leurs offres aux TRV par des contrats à prix de marché, restant à la tête de 5,49 millions de contrats.

De l'autre, les fournisseurs alternatifs, qui captent 46,9 % des clients résidentiels (environ 4,9 millions de sites, trois points de plus qu'en 2024) et 60 % des sites non résidentiels, dont une large partie des gazo-intensifs. En moyenne, les fournisseurs historiques perdent 50 000 sites par trimestre, la moitié étant récupérée par leurs concurrents. Malgré des prix plutôt modérés, conséquence d'une offre de GNL abondante et d'une demande européenne modérée, la facture n'a que peu baissé. En effet, la hausse des coûts d'acheminement compense en partie la baisse de la molécule. Cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir, les gestionnaires de

réseaux devant maintenir et sécuriser les infrastructures malgré une demande globale en baisse, du fait de l'électrification des usages (substitution) et du réchauffement climatique (moindre consommation). S'y ajoutent le coût de l'intégration du biométhane (réseaux « à rebours ») et des nouvelles obligations réglementaires (certificats).

Dans l'électricité, les fournisseurs alternatifs détiennent environ 31,8 % de parts de marché (contre 30,4 % en 2024). Toujours dominants, les tarifs réglementés reculent toutefois (55,8 % des foyers et quelque 30 % des sites non résidentiels). Néanmoins, quelque 875 000 sites sont sortis des TRV en 2025. Surtout, l'activité des concurrents d'EDF est bien plus marquée du côté du secteur public et des entreprises : 41 % des clients mais plus de 53 % des volumes, signe d'une forte présence dans les grands comptes. La fin programmée de l'Arenh, fin 2025 ouvre une nouvelle période pour les professionnels, qui vont maintenant s'approvisionner entièrement aux prix de marché.



Les épisodes de prix négatifs s'intensifient

→ Payer pour vendre de l'électricité ? L'idée peut paraître saugrenue mais elle s'impose aux producteurs dès lors que l'offre excède la demande et que le coût de l'arrêt et du redémarrage d'une centrale risque d'être supérieur à celui d'une (brève) vente à perte. C'est notamment le cas des parcs qui ne sont pas équipés de dispositif d'arrêt à distance.

En 2025, plusieurs périodes de prix négatifs de l'électricité ont été observées, cumulant environ 500 heures (presque 6 % du temps !). Amorcée en 2023, la tendance s'accroît, traduisant une transformation structurelle du système électrique. Les épisodes se concentrent principalement en milieu de journée (11 h–15 h) lorsque la production solaire est maximale (au printemps et été principalement). Ils ont également un coût supplémentaire de gestion des réseaux en impliquant davantage d'ajustements en temps réel. Pour y remédier, la loi de finances 2025 a instauré une compensation financière pour les producteurs qui procèderaient à l'arrêt ou à la limitation de leur production.

Le problème peut-il être réglé grâce aux exportations ? Pas vraiment, observe la CRE : « Lorsque le prix est négatif sur le marché journalier en France, la France est exportatrice dans 85 % des cas, mais dans des volumes au global inférieurs à une situation de prix positifs. »



Énergies renouvelables

La dynamique du biométhane faiblit

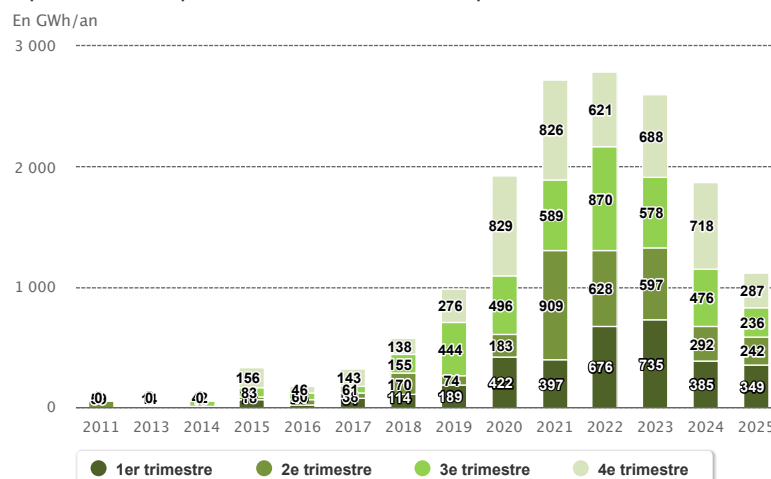
→ Désormais première nation européenne productrice de biométhane, la France peut s'appuyer sur un modèle robuste, celui d'une filière agricole diversifiée et d'unités de taille moyenne principalement réparties dans quatre régions : Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne regroupent en effet plus de la moitié des capacités comme des injections. Fin 2025, la filière comptait 803 installations en service, pour une capacité totale de 15,5 TWh/an, soit une hausse de 8 % en un an. La production s'affichait également en nette progression, atteignant 3,6 TWh au quatrième trimestre. La dynamique à l'œuvre masque toutefois un net ralentissement. Avec 1 115 GWh par an de nouvelles capacités installées, 2025 s'affiche en baisse de 40 %, par rapport à l'année précédente (1 870 GWh par an). En dépit d'un environnement financier et réglementaire incertain, le potentiel de croissance demeure important : 1 117 projets étaient en file d'attente de raccordement fin 2025 (18,7 TWh par an), soit près d'un tiers de plus qu'en 2024. La capacité de ces nouveaux projets augmente d'ailleurs considérablement (+ 198 %).

Enfin, la méthanisation (90 % des installations et 92 % de la capacité) reste une solution privilégiée, loin devant les stations d'épuration (5 %) et le stockage de déchets non dangereux (3 %).

Évolution du parc national des installations de production de biométhane

Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/796>

Capacité maximale de production des nouvelles installations par trimestre





Mobilités France

Le marché des véhicules électriques toujours dynamique

—> **2025, année de la reprise. Après 2024, où l'Europe se singularisait par son atonie dans un marché très dynamique, les ventes sont en effet reparties à la hausse.** Elles représentent environ 20 % des ventes de voitures neuves (16,9 % en 2024), soit une voiture sur cinq. L'AVERE a enregistré 363 130 immatriculations de voitures 100 % électriques (+ 10 %).

En parallèle, elle enregistrerait en décembre une « forte baisse des immatriculations de véhicules hybrides rechargeables (- 30,7 %, par rapport à 2023) ». Le basculement est net : véhicules de transition, les hybrides perdent du terrain, au fur et à mesure que les 100 % électriques gagnent en autonomie et que la concurrence s'accroît. Fort de 2,516 millions de véhicules en circulation, le parc compte désormais un tiers d'hybrides (852 749) et deux tiers entièrement électriques (1,663 million). Autre fait notable, la croissance est largement liée à l'intérêt des particuliers (plus de 55 % des achats).

Alors que Tesla chute lourdement, les constructeurs français tirent leur épingle du jeu : Renault avec la Scenic, la R4 et la R5 (séquence nostalgie), Peugeot avec ses modèles 308 et 3008, Citroën avec la E-C3. Le marché de l'occasion propose des modèles bien installés : Renault Zoé, Peugeot e-208, Fiat 500 électrique, Tesla Model 3... Là encore, une dynamique s'installe, avec 177 886 transactions en 2025, soit 3 % du marché des véhicules d'occasion.

Forte croissance du parc d'IRVE

→ Avec 30 807 nouveaux points de charge, répartis en 5 590 stations, le réseau a progressé de l'ordre de 20 % dans l'ensemble du territoire. Fin 2025, on comptait 185 501 IRVE ouvertes au public (32 484 en Île-de-France), soit « 275 points de charge pour 100 000 habitants en moyenne », se félicite l'AVERE. En trois ans, le parc s'est étoffé de plus de 100 000 points de recharge ! La répartition géographique des implantations confirme la prédominance des commerces (46 % du total, dont beaucoup de zones commerciales), devant les parkings (29 %) et la voirie (16 %), cette dernière étant essentiellement à l'initiative des acteurs publics, comme le Sigeif.

Cette impressionnante progression est directement liée à l'essor des ventes de véhicules électriques, qui se manifeste également dans les points de charge privés, notamment les copropriétés.

Ainsi, un immeuble sur six a validé un projet d'infrastructure collective (+ 17 %), l'étape la plus chronophage dans une copropriété, et quelque 15 135 immeubles en sont déjà équipés (+ 31 %). La typologie des infrastructures reste dominée par les bornes AC monophasées et triphasées (7,4 à 22 kW). Installées en voirie ou sur des parkings, elles représentent les trois quarts du parc.

Cependant, ce sont les bornes rapides (50–150 kW) et ultra-rapides (> 150 kW) qui connaissent la plus forte croissance, déployées sur les autoroutes et dans les zones commerciales. Ainsi, on compte 8 012 bornes de plus de 350 kW, contre 4 278 fin 2024, tandis que le parc des bornes DC comprises entre 150 et 350 kW s'est accru de plus de 10 000 points de recharge en un an (18 580 contre 8 544).

La course des bornes à la puissance accompagne celle de l'autonomie des véhicules : la voiture électrique entre dans l'ère de la normalité.

GNV : le marché des poids lourds résiste

→ Soumis à une concurrence accrue des motorisations électriques et à des incertitudes réglementaires, le marché des véhicules au gaz naturel (GNV et bioGNV) marque un net ralentissement. À peine 2 628 véhicules GNV ont été immatriculés en 2025, soit une baisse de l'ordre de 30 %, par rapport à 2024. Faute du marché de masse des particuliers (seulement 8 immatriculations en un an et une offre devenue inexistante, mais 55 499 véhicules au GPL, une baisse moindre, de 3,7 %), le secteur se structure autour des poids lourds et des bus. Les premiers ont représenté 1 470 immatriculations (- 5,8 %), soit 3,3 % du marché, tandis que bus et autocars affichaient 908 unités (- 8,4 %, mais avec une part de marché stable, aux alentours de 15 %). En revanche, les ventes

d'utilitaires chutent de 83 %, eux aussi concurrencés par l'électrique. Aujourd'hui, le parc compte environ 40 000 véhicules en circulation, essentiellement des véhicules lourds. Un marché de niche, mais qui concurrence efficacement le diesel, notamment en raison de ses avantages environnementaux (réduction de 80 % des émissions de CO₂) et l'électrique, le poids des batteries pour les véhicules lourds constituant encore un frein. Quelques constructeurs spécialisés dans le transport se disputent le marché : Iveco, Scania, Volvo Trucks, Renault Trucks... Enfin, la France dispose d'un réseau de plus de 380 stations GNV/bioGNV ouvertes au public (+ 3 %), comme celles de Sigeif Mobilités, auxquelles s'ajoutent 350 stations privées, essentielles pour les flottes captives ou les centres, dépôts logistiques.

Vers la suppression des ZFE ?

Votée au Parlement contre l'avis du gouvernement, dans le cadre du projet de loi sur la simplification économique, la suppression des zones à faibles émissions (ZFE) est encore incertaine.

Limitant la circulation des véhicules les plus polluants (avec des vignettes Crit'Air de 0 à 6) dans les villes de plus de 150 000 habitants, ce dispositif est controversé depuis son origine, certains y voyant le symbole d'une « écologie punitive » lorsque ses promoteurs évoquent les conséquences pour la santé des émissions de CO₂ et de particules fines.

Pour sortir de l'impasse, des voix s'élèvent, proposant de laisser aux collectivités le soin de choisir de créer ou non des ZFE.



La gouverna



ance

Ses missions, le Sigeif les accomplit dans le cadre d'une gouvernance consensuelle avec l'appui d'une équipe d'agents experts dans des domaines en constante évolution.

Cette expertise se combine avec un travail de proximité, garantissant aux communes adhérentes un accompagnement personnalisé.

Structures & instances

→ Créé en 1904 afin d'organiser la distribution publique du gaz en périphérie parisienne, le Sigeif constitue historiquement le premier grand syndicat intercommunal. Acteur majeur du secteur de l'énergie, il a contribué à structurer le cadre juridique des concessions de service public, en l'adaptant aux attentes de ses communes adhérentes.

Avec la mondialisation des échanges et l'ouverture progressive du marché à la concurrence, de nouveaux acteurs ont émergé (régulateurs, distributeurs, fournisseurs, agrégateurs). Cette évolution s'est accompagnée d'une séparation des activités et d'une diversification des offres.

Dans ce contexte, la transition énergétique s'est imposée comme un enjeu central : entretien et sécurisation des réseaux, développement des énergies renouvelables locales, mobilités décarbonées, amélioration de l'efficacité énergétique... Les missions exercées par les syndicats d'énergie, tels que le Sigeif, prennent ainsi une importance accrue. En tant qu'organisateur du service public, garant des intérêts des usagers et fédérateur des collectivités, le Sigeif permet de mutualiser les compétences au service de l'intérêt général, dans une logique de maîtrise des coûts.

À ce titre, le Sigeif exerce plusieurs compétences. À la fin 2025, il rassemblait 188 communes pour la distribution publique de gaz, dont 66 lui ont également transféré la compétence électricité. Sur ce territoire, il détient en outre la compétence de production d'énergies renouvelables et peut être amené à exercer celle de distribution de la chaleur et du froid.

Par ailleurs, la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) fédère 104 communes.



LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire, assisté d'un délégué suppléant, tous deux désignés par leur assemblée délibérante.

Au-delà des sensibilités politiques, le fonctionnement du Sigeif repose sur un esprit de consensus et de respect des positions de chacun. Réuni quatre fois par an, le Comité d'administration s'apparente à un conseil municipal : il met en œuvre les orientations stratégiques, vote le budget et fixe la politique générale du Syndicat.

LE BUREAU

Élu pour une durée de six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p.34) se compose en 2025 d'un président, de quinze vice-présidents et de trois autres membres. Il définit les orientations stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Le Sigeif est aujourd'hui présidé par Bernard Gauducheau, maire de Vanves, conseiller régional d'Île-de-France. Jusqu'en mai 2026, Jean-Jacques Guillet en était le Président (il est désormais le Président d'honneur (lire p.31).

LES COMMISSIONS

Les commissions permanentes (lire p.35-36) préparent le travail du Bureau ainsi que les délibérations du Comité d'administration :

- **Composées d'élus et de représentants des concessionnaires**, les deux commissions de suivi des cahiers des charges gaz et électricité déterminent le montant des redevances, contrôlent l'exécution des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (comptes rendus d'activité, programmes de travaux...).
- **Afin de répondre aux préoccupations des communes adhérentes en matière de transports, d'énergies renouvelables et d'innovation**, le Sigeif réunit régulièrement des commissions thématiques dédiées, chacune composée de quinze membres.
- **La commission consultative des services publics locaux (CSPL), associant élus et représentants d'usagers**, assure l'information des usagers et recueille leurs avis afin d'adapter au mieux les services publics délégués à leurs attentes.
- **La commission de coopération décentralisée examine et propose des actions** en faveur de populations confrontées à des difficultés d'accès à l'énergie, à travers le monde.
- **Une commission consultative paritaire, réunissant les établissements publics de coopération intercommunale** à fiscalité propre du territoire, a été instaurée en décembre 2015. Composée de vingt-quatre membres et présidée par le Sigeif, conformément à la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, elle coordonne les actions de ses membres.
- **Le Sigeif participe activement aux instances régionales et départementales de concertation**, notamment aux COP territoriales et au Comité Régional de l'Énergie, pilotés par l'État.

LES SERVICES

Organisée autour d'une direction générale, à laquelle est rattachée la direction de la communication et, désormais, la direction juridique, des assemblées et de la commande publique, l'équipe du Sigeif comptait, fin 2025, 49 collaborateurs répartis comme suit :

- **Une direction générale adjointe en charge des concessions** de distribution publique de gaz, d'électricité et de l'innovation, comprenant :
 - **Une direction de la transition énergétique et de l'innovation** (groupement de commandes gaz, conseil en énergie partagé, certificats d'économies d'énergie, réseaux de chaleur, Contrat Chaleur Renouvelable, photovoltaïque, mobilité électrique, gaz renouvelable, rénovation énergétique ;
 - **Une direction technique, intégrant un service dédié à la maîtrise d'ouvrage** (enfouissement des réseaux électriques) et au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
 - **Une direction générale adjointe** ressources et moyens, comprenant :
 - **Une direction des ressources humaines et des finances.**
- Le Sigeif dispose de ses bureaux situés rue de Monceau à Paris, qui accueillent également la SEM Sigeif Mobilités ainsi que l'association Syncom (gestion des travaux de voirie et de réseaux).

LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat proviennent principalement des redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement), versées par GRDF pour le gaz, et par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité.

Elles sont complétées par les cotisations des membres du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, ainsi que par les recettes issues de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les dépenses se répartissent notamment entre les charges de fonctionnement, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, le développement des mobilités durables (stations GNV via la SEM et bornes de recharge) ainsi que la production locale d'énergies renouvelables.

Le budget intègre également diverses subventions, en particulier celles dédiées aux actions de maîtrise de l'énergie et au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

En 2025, le budget global du Sigeif s'élevait à 67,54 millions d'euros (voir p.39).

Jean-Jacques Guillet, président d'honneur du Sigeif

Les grandes dates de ses mandats (1983-2026)

1983/1995

Les années 1980/1990 sont marquées par un renouveau du service public local de l'énergie, avec le renouvellement et la modernisation des contrats de concession. Dès 1983, le Syndicat recouvre toutes ses prérogatives d'autorité concédante. En 1994, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris étend ses compétences à la distribution de l'électricité, et devient le Sigeif, Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

2000

Au lendemain de la grande tempête de 1999, le Sigeif crée un service de maîtrise d'ouvrage chargé des travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension. Les travaux sont coordonnés avec ceux de l'éclairage public et des communications électroniques.

2004

Le Sigeif est le premier Syndicat d'énergie à lancer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel pour les collectivités locales.



Dès 2004, le Syndicat lance les premiers programmes relevant de l'action extérieure des collectivités territoriales en contribuant à financer des plans d'aides au développement à l'étranger, intégrant la production d'énergies renouvelables au bénéfice des populations les plus fragiles.

2013

À l'issue du débat national sur la transition énergétique, le Sigeif rénove ses statuts afin de proposer à ses communes

membres de nouveaux services (mobilité durable, production d'énergies renouvelables...).

2016

En novembre, le Sigeif inaugure la première station GNV à Bonneuil-sur-Marne. Dans le même temps, il crée Sigeif Mobilités, une SEM dont l'objectif est d'ouvrir un réseau de stations de ce type en Île-de-France.

2019

Le Sigeif, Enedis et EDF Commerce renouvellent et modernisent le contrat de concession d'électricité, qui intègre le copilotage des schémas directeurs des investissements, la production locale d'énergie et la mobilité propre.

Cette même année, le Sigeif inaugure sa première borne de recharge pour véhicules électriques à La Celle-Saint-Cloud [78].

2021

Mise en service de la plus grande ferme solaire d'Île-de-France, située à Marcoussis [22 GWh], composée de 58 000 panneaux répartis sur 23 ha. Sa production couvre les besoins annuels en électricité de 10 000 habitants.

2022

Un nouveau contrat de concession publique de gaz est signé avec GRDF. Il introduit une gouvernance partagée des investissements entre le Syndicat et son concessionnaire. Ce contrat est en cohérence avec l'objectif d'un gaz « vert » à 100 % en 2050.

2025

Le Sigeif s'engage aux côtés de GRDF et de la Région Île-de-France dans le Fonds Île-de-France Décarbonation, visant à soutenir des entreprises innovantes œuvrant à la réduction de l'impact carbone de la région.

Pose de la première pierre de l'unité de Biométhanisation dans le port de Gennevilliers [92]. Porté par le Sigeif, le Syctom et METHA VALO 92, ce projet valorisera jusqu'à 50 000 t de déchets alimentaires pour produire 25 000 MWh par an de biométhane injectés dans le réseau public, ainsi que du digestat à haute valeur agronomique.

2026

Lancement de deux réseaux de chaleur urbains intercommunaux : SOGÉO, qui couvrira les villes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay, et EVY pour les villes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi.

Lors du Comité d'installation du Sigeif le 18 mai 2026, Jean-Jacques Guillet a été désigné président d'honneur du Sigeif à l'unanimité. Son successeur, Bernard Gauducheau, a tenu à lui rendre hommage par ces mots :

« Élu pour la première fois en juin 1983, Jean-Jacques Guillet a été reconduit à chaque mandature, sans discontinuer. C'est une durée sans précédent dans l'histoire du Syndicat. C'est aussi, et peut-être surtout, une durée pendant laquelle le Sigeif a profondément changé de visage.

En 1983, le Syndicat venait de signer une nouvelle convention de concession, dans le sillage des lois de décentralisation. En 1994, sous son impulsion, il étendait ses compétences à la distribution publique d'électricité.

Mais le Sigeif d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement le contrôle des concessions de gaz et d'électricité, qui demeurent ses missions fondamentales.

En 2004, il constituait le premier groupement de commandes de gaz pour les collectivités locales, et est devenu depuis l'un des principaux groupements publics d'achat d'énergie en France.

En 2014, l'évolution de nos statuts ouvrait la voie d'une intercommunalité « à la carte », et engageait pleinement le Syndicat dans la transition énergétique, avec des résultats probants.

C'est la Société d'économie mixte Sigeif Mobilités qui a dynamisé toute la filière du bio-GNV en Île-de-France.

C'est la plus grande ferme solaire photovoltaïque de la région, à Marcoussis.

C'est une unité de biométhanisation au cœur du port de Gennevilliers.

C'est, plus récemment encore, l'engagement structurant du Syndicat dans la distribution publique de chaleur, avec deux contrats de géothermie conclus en 2026 au bénéfice de plusieurs de nos collectivités adhérentes.

Ce sont encore les services offerts à nos communes en matière d'efficacité et de rénovation énergétiques.

Toutes ces étapes ont été franchies dans un environnement législatif et institutionnel mouvant, qui aurait pu fragiliser notre position. La constance de la présidence aura permis, au contraire, de la consolider, de préserver notre indépendance et de faire entendre la voix des collectivités auprès des opérateurs nationaux.

Cette œuvre remarquable, Jean-Jacques Guillet l'a conduite en s'appuyant sur une trajectoire articulant vie locale et expérience nationale (il est membre honoraire du Parlement).

C'est à ce parcours et à son expertise en matière de géopolitique que le Syndicat doit aujourd'hui et pour longtemps sa marque propre. »



Le SigEIF, un acteur public engagé dans la coopération décentralisée

→ Conformément au Code général des collectivités territoriales, et en lien avec des ONG spécialisées, le SigEIF soutient des projets de développement dans le domaine de l'énergie pour des populations défavorisées. Il diligente à cet effet une Commission de coopération décentralisée, qui examine les dossiers portés par les associations engagées sur le terrain et valide leurs financements.

En 2025, plusieurs programmes ont été financés en Arménie, au Bénin, en Guinée, au Liban, à Madagascar et au Maroc.

BILAN DES PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2020

À la fin de la mandature, un bilan des subventions accordées depuis 2020 a été établi. Les membres de la Commission ont analysé vingt-cinq projets de douze associations différentes concernant onze pays. La plupart des dossiers concernent le solaire (installations photovoltaïques pour la fourniture d'électricité, pompes pour l'accès à l'eau potable dans les habitations et pour l'agriculture) ainsi que des programmes de biométhanisation.

Ces projets ont un impact direct sur la population, lui permettant de satisfaire des besoins essentiels (eau, santé, hygiène, assainissement, énergie, éducation...) afin d'améliorer en particulier la condition des femmes et des familles.

SIX PROJETS SOUTENUS EN 2025

MADAGASCAR



Grâce à son programme PRAEA (projet de renforcement d'activités économiques d'Antranokarany), dans la région de Diana à Madagascar, l'association Experts-solidaires entend renforcer l'économie communale.

Avec la mise en place d'un réseau d'énergies villageoises (REV), l'accès à l'électricité favorise le développement du secteur agricole, par la création d'ateliers de transformation de fruits et de fabrication de chocolat. Il est prévu de former 20 étudiants à l'installation et l'exploitation d'infrastructures énergétiques.

Le SigEIF a alloué une subvention de 30 000 euros.

MAROC

L'association Acted soutient les villages affectés par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc, en permettant l'accès à l'eau potable avec l'installation de forages communautaires et l'électrification du système de pompage par l'énergie solaire dans la province de Taroudant.

Ce programme est soutenu par le SigEIF à hauteur de 30 000 euros.

ARMÉNIE



Le Fonds Arménien de France a proposé au SigEIF de soutenir un programme dédié à l'amélioration de l'alimentation scolaire des enfants dans la région du Syunik. En installant des stations photovoltaïques dans deux écoles à Geghanush et à Vaghatur, les dépenses d'électricité seront réduites, tout en assurant des repas équilibrés et la sécurité alimentaire des écoliers.

Le SigEIF a attribué une subvention de 30 000 euros à ce projet.

BÉNIN

Au Bénin, dans la Région de Savalou, - Kpakpassa, département de Collines, l'association Électriciens sans frontières soutient un projet d'autonomisation des femmes dans l'entrepreneuriat agricole, grâce à des solutions intégrées climato-intelligentes rentables et durables (agrivoltaïsme et pompage solaire). Les agricultrices sont formées à améliorer la rentabilité des activités agricoles grâce aux énergies renouvelables.

Le SigEIF finance cette opération à hauteur de 21 339 euros.



LIBAN

L'association Acted s'engage aux côtés des populations de Mazraat Yachouh (région de Beyrouth, Mont Liban) en renforçant l'accès durable à l'eau potable purifiée et régulière grâce à un système de chloration solaire.

La subvention sollicitée pour la mise en œuvre de ce programme soutenu par le SigEIF est de 30 000 euros.

GUINÉE

Le projet de l'association Électriciens sans Frontières est destiné à accompagner la population de Tombon en Guinée, en améliorant les conditions d'éducation et de santé et en contribuant au développement économique du village grâce à l'électrification de l'école, du dispensaire et de l'atelier de cordonnerie avec une installation photovoltaïque. L'éclairage public s'enrichira de 11 lampadaires solaires. Des lampes individuelles seront mises à disposition dans les habitations, ainsi que divers matériels (conservateur de vaccins et de médicaments, machines à coudre pour l'atelier de cordonnerie). Électriciens sans Frontières est maître d'œuvre du projet et assure également la formation technique d'une équipe de maintenance.

La subvention du SigEIF s'établit à 30 000 euros.

Le Bureau du Sigeif

—> **Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres.** Il est chargé de définir les choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Jean-Jacques GUILLET
Président
(jusqu'à mai 2026)

- Maire de Chaville
- Membre honoraire du Parlement



Olivier THOMAS
Premier vice-président

- Maire de Marcoussis
- Conseiller départemental de l'Essonne



Bernard GAUDUCHEAU
2^e vice-président

- Maire de Vanves
- Conseiller régional d'Île-de-France



Marie CHAVANON
3^e vice-présidente

- Maire de Fresnes
- Conseillère territoriale de Grand-Orly Seine Bièvre



Serge CARBONNELLE
4^e vice-président

- Maire adjoint des Pavillons-sous-Bois



Guy DARAGON
5^e vice-président

- Conseiller municipal de Mitry-Mory



Martine Schmit
6^e vice-présidente

- Conseillère municipale de Versailles
- Conseillère communautaire de Versailles Grand Parc



Joëlle Ceccaldi-Raynaud
7^e vice-présidente

- Maire de Puteaux



Georges Joly
8^e vice-président

- Maire adjoint d'Enghien-les-Bains



Marie-Hélène Magne
9^e vice-présidente

- Maire adjointe de Charenton-le-Pont



Christine Lehembre
10^e vice-présidente

- Conseillère municipale de Pantin



Jean-Louis Delort
11^e vice-président

- Maire adjoint de Verrières-le-Buisson



Laurent Monnet
12^e vice-président

- Maire adjoint de Saint-Denis



Sophie Deschiens
13^e vice-présidente

- Maire adjointe de Levallois-Perret
- Conseillère régionale d'Île-de-France



Smaïla Camara
14^e vice-président

- Conseiller municipal de Bondy
- Vice-président d'Est Ensemble Grand Paris



Éric SCHINDLER
15^e vice-président

- Maire adjoint de Neuilly-sur-Seine



Michel Herbillon

- Conseiller municipal de Maisons-Alfort
- Député du Val-de-Marne



Pascal THÉVENOT

- Maire de Vélizy-Villacoublay
- Vice-président de Versailles Grand Parc



Daniel Auguste *

- Maire adjoint de Villiers-le-Bel
- Conseiller communautaire de Roissy-Pays-de-France

* Daniel Auguste a démissionné en juin 2025.



Les Commissions

→ Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Comité du Sigeif a installé plusieurs **commissions thématiques** qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

Président de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Éric Schindler / Neuilly-sur-Seine
Christophe Paquis / Les Lilas
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Jacques Fantou / Villebon-sur-Yvette
Malgorzata Dudek / Montfermeil

Membres suppléants

Robert Collignon / Saulx-les-Chartreux
Jérémy Demassiet / Bois-d'Arcy
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne
Walid Ben M'henni / Noisy-le-Grand
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine

PROSPECTIVE ET INNOVATION

Cette commission répond à la volonté d'anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes.

Vice-présidente déléguée

Martine Schmit / Versailles

Membres

Martine Schmit / Versailles
Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Claude Kopelianskis / Maisons-Laffitte
Christian Fournès / Nozay
Robert Beaudeau / Villepinte
Philippe Cipriano / Saint-Maur-des-Fossés
Khaled Ben-Mohamed / Vitry-sur-Seine
Jane-Marie Hermann / Viroflay
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Béatrice Bodin / Garches
Jean-Pierre Ferré / Châtillon
Bacar Soilihi / La Courneuve
Dominique Gaulon / Dugny

CAHIER DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

Commission de suivi gaz

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Patrick Leroy / Rungis
Robert Beaudeau / Villepinte
Robert Archambault / Saint-Maurice

Membres suppléants

Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France
Alain Durand / Arnouville
Isaac Barchichat / Saint-Brice-sous-Forêt
Despina Bekiari / Fontenay-aux-Roses

Commission de suivi électricité

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Jean-Pierre Fortin / Sèvres
Évelyne Baumont / Boissy-Saint-Léger

Membres suppléants

Jacques d'Allemagne / Marnes-la-Coquette
Jane-Marie Hermann / Viroflay
Jacques Fantou / Villebon-sur-Yvette
Robert Beaudeau / Villepinte



TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des transports et des mobilités. Elle est, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Vice-présidente déléguée

Christine Lehembre / Pantin

Membres

Christine Lehembre / Pantin
Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France
Najète Maatougui / Colombes
Patrick Leroy / Rungis
Éric Schindler / Neuilly-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin / Carrières-sur-Seine
Georges Joly / Enghien-les-Bains
Jean-Luc Millard / Drancy
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Walid Ben M'henni / Noisy-le-Grand
Richard Della-Mussia / Chennevières-sur-Marne
Pierre Cottin / Roissy-en-France
Marc Feugère / Châtenay-Malabry
Martine Schmit / Versailles

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Vice-président délégué

Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson

Membres compétence gaz

Daniel Aubert / L'Hay-les-Roses
Claude Kopelianskis / Maisons-Laffitte
Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Christian Fournès / Nozay

Membres compétence électricité

Jérémy Demassiet / Bois-d'Arcy
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Robert Beaudreau / Villepinte
Clémence Lacot / Nanterre
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury

Associations membres

Association Force ouvrière consommateurs (AFOC)
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
Familles de France
France nature environnement (FNE) Île-de-France
Organisation générale des consommateurs (ORGECO) Grand Paris

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde déshéritées et isolées, particulièrement sur le plan énergétique.

Président de la Commission

Michel Herbillon / Maison-Alfort

Membres titulaires

Michel Herbillon / Maisons-Alfort
Sophie Deschiens / Levallois-Perret
Patrick Leroy / Rungis
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Jane-Marie Hermann / Viroflay
François Broché / Vaires-sur-Marne
Malgorzata Dudek / Montfermeil
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Jean-Pierre Ferré / Châtillon
Smaïla Camara / Bondy
Alain Durand / Arnouville
Florence de Pampelonne / GPSO
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Pierre Séguin / Wissous
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne

CONSULTATIVE PARITAIRE

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

Vice-présidente déléguée

Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont

Membres représentant le Sigeif

Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Pierre Cottin / Roissy-en-France
Malgorzata Dudek / Montfermeil
Guy Daragon / Mitry-Mory
Daniel Auguste ⁽¹⁾ / Villiers-le-Bel
Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson
Daniel Aubert / L'Hay-les-Roses
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine
Jacques d'Allemagne / Marnes-la-Coquette
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne
Denis Privé / Igny

Membres représentant les EPCI

Vincent Franchi / Métropole du Grand Paris
Mathieu Viskovic / Paris - Vallée de la Marne
Marcel Villaça / Orée de la Brie
Martine Schmit / Versailles Grand Parc
Dominique Lafon / Saint-Germain-Bocles-de-Seine
Pierre Chazan / Paris-Saclay
Sylvie Carillon / CC du Val d'Yerres Val de Seine
Adeline Roldao Martins / Roissy Pays de France
François About / Plaine Vallée
Nicole Lanaspé / Val Parisis
Jean-Marie Bontemps / CC Carnelle Pays-de-France
Alexandre Dohy / CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette commission étudie aussi bien les projets liés aux domaines de l'efficacité énergétique et des EnR, du gaz renouvelable, chaleur renouvelable, CEE, CEP, projets solaires photovoltaïques, que sur des thèmes relatifs à la maîtrise de la demande en énergie ou la rénovation thermique des bâtiments.

Vice-président délégué

Laurent Monnet / Saint-Denis

Membres

Laurent Monnet / Saint-Denis
Jérémy Demassiet / Bois-d'Arcy
Jean-Pierre Fortin / Sèvres
Philippe Cipriano / Saint-Maur-des-Fossés
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine
Philippe Langlois D'Estaintot / Rueil-Malmaison
Fouad El Kouradi / Aulnay-sous-Bois
Jean-Jacques Perchat / Puiseux-en-France
Gwenola Rabier / Montrouge
Christian Fournès / Nozay
Olivier Thomas / Marcoussis
Séverine Delbosq / L'Île-Saint-Denis
Florence de Pampelonne / GPSO
Évelyne Baumont / Boissy-Saint-Léger

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

Vice-président délégué

Guy Daragon / Mitry-Mory

Membres titulaires

Guy Daragon / Mitry-Mory
Maryse Lemmet / Antony
Mathieu Beaufrère / Vincennes
Alain Durand / Arnouville
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson

Membres suppléants

Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Thomas Doublic / Asnières-sur-Seine
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Patrick Leroy / Rungis
Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France

(1) Daniel Auguste a démissionné en juin 2025.

Parmi les partenaires du Sigeif

→ **L'ADEME** et le Sigeif ont signé en 2022 le premier contrat de développement sur les énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France, devenu Contrat chaleur renouvelable. À travers ce partenariat, l'accompagnement au développement de projets de chaleur renouvelable est fortement renforcé sur le territoire du Syndicat. Le bon bilan du premier contrat a permis la signature d'un deuxième, pour une période de 4 ans et avec des objectifs renforcés. L'agence de la transition écologique propose aussi des formations aux conseillers en énergie partagés.

→ **L'AFGNV** représente tous les acteurs de la filière GNV/bio-GNV, constructeurs de véhicules, syndicats d'énergie, entreprises de transport, collectivités territoriales, etc. Ses adhérents participent à un plan visant à déployer 2 000 points d'avitaillement GNV/bio-GNV en France d'ici 2030.

→ **L'AFPG** : l'Association française des professionnels de la géothermie regroupe plus de 100 adhérents issus des différents métiers de l'énergie géothermique en France. Elle intervient aussi bien sur la géothermie profonde que sur la géothermie de surface. Ces missions couvrent la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents.

→ **Amorce** est un réseau national qui regroupe 1 000 adhérents (collectivités, professionnels et institutions) engagés dans la transition énergétique (gestion des déchets, énergie, réseaux de chaleur, eau). À travers ce réseau, le Sigeif bénéficie d'importantes sources d'informations technique et juridique sur l'énergie et contribue à l'expertise d'Amorce.

→ **L'Apur** : l'Atelier parisien d'urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines de la métropole. Son programme inclut des thèmes liés à l'activité et aux projets du Sigeif qui en est membre.

→ **L'Arec IDF**, lancée officiellement en avril 2019 par la Région Île-de-France, l'AREC IDF est un département de l'Institut Paris Région. Son objectif est de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique des collectivités locales. Le Sigeif a intégré les instances de gouvernance de l'AREC IDF en 2019 et participe au club francilien de l'hydrogène que l'AREC anime.

→ **L'ATEE** : l'Association technique énergie environnement anime des clubs techniques, notamment « Biogaz » et « CEE », qui mettent en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises.

→ **L'Avere-France** : cette association représente les acteurs de la mobilité électrique et vise à promouvoir l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables, ainsi qu'à développer la mobilité électrique. Le Sigeif est membre de l'Avere depuis 2019. Elle gère aussi les subventions du programme Advenir afin de soutenir financièrement les déploiements des bornes de recharge.

→ **La Caisse des dépôts et consignations (CDC)**, via la Banque des territoires, propose des solutions innovantes de financement. La CDC est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités. Des échanges réguliers sur des projets de transition énergétique ont lieu avec la CDC.

→ **Le Cibe** : le Comité interprofessionnel du bois-énergie est une structure associative qui regroupe près de 200 professionnels du bois-énergie. Le CIBE coordonne et accompagne les acteurs de cette filière pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, promouvoir les chaufferies auprès des décideurs publics et privés. Le Sigeif est adhérent du CIBE depuis 2021 et participe aux travaux de la commission d'animation territoriale du bois-énergie.

→ **La Ffauve** : la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'utilisateurs de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des associations d'utilisateurs de véhicules électriques. Le Sigeif a toujours souhaité, depuis la création du service de recharge pour les véhicules électriques, impliquer les usagers, premiers concernés. En adhérent, le Syndicat poursuit le travail en commun et soutient la fédération dans ses actions.

→ **France Gaz** : l'association française du gaz est un relais d'information sur les techniques et les opportunités de la filière gaz.

→ **France Hydrogène** : l'association France Hydrogène fédère les acteurs de la filière française de l'hydrogène (entreprises, instituts de recherche, collectivités territoriales, etc.). Le Sigeif en est membre depuis février 2018.

→ **La FNCCR** : le Sigeif adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies depuis 1945. Le Syndicat collabore étroitement avec cet organisme sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en était vice-président en 2025.

Les services publics urbains du Grand Paris

En 2014 et 2015, alors que se discutaient au Parlement les lois Maptam et NOTRe, le Sedif, Seine Grands Lacs, le SIAAP, le Sipperec, le Syctom et le Sigeif ont souhaité affirmer leur rôle essentiel, certains depuis plus de cent ans, pour un service public de qualité, au meilleur coût.

Dans le prolongement de cette démarche d'influence, les « services publics urbains du Grand Paris » ont pris l'habitude de tenir stand commun, à la COP21, d'abord, puis au salon des maires d'Île-de-France.

Ils ont été rejoints depuis 2023 par Sénéo. L'objectif est, en parlant d'une seule voix, de souligner le souci qu'ils ont d'exercer leurs compétences (production et distribution de l'eau potable,

assainissement, production et distribution de l'énergie, mobilités durables, efficacité énergétique et numérique, traitement des déchets, soutien d'étiage et prévention des inondations) dans la coordination et le dialogue, pour atteindre l'excellence dans le service rendu à l'utilisateur.

Des partenariats multiples se sont ainsi engagés, parmi lesquels la participation du Syctom et du SIAAP au tour de table de la Sem Sigeif Mobilités, la promotion de l'économie circulaire et de la décarbonation que portent le Sigeif et le Syctom, avec l'unité Biométhanisation dans le port de Gennevilliers, le développement de la coopération internationale qui permet des actions communes au Sigeif,

au Sedif, au SIAAP et au Syctom, les projets photovoltaïques du Sigeif sur les installations du Sedif et du SIAAP.

Les grands syndicats d'Île-de-France ont su évoluer dans leurs statuts et leurs compétences. En renforçant leur expertise dans leurs missions historiques, qui ont fait leur légitimité, et en développant entre eux des synergies nouvelles, ils sont aujourd'hui en première ligne pour répondre aux défis environnementaux.

**LES SERVICES
PUBLICS URBAINS
DU GRAND PARIS**



→ **L'Institut Paris Région**, grande agence d'urbanisme, intervient de manière pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Il constitue un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine. Ses réflexions sur l'innovation ont conduit le Sigeif à se rapprocher de l'Institut avec lequel un partenariat est notamment engagé sur les données.

→ **La Métropole du Grand Paris** : Créée par la loi de 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la MGP a noué un partenariat permanent avec le Sigeif. Le Sigeif participe aux travaux qui touchent principalement à la qualité de l'air et à la mobilité, au PCAEM et au schéma directeur des énergies. La MGP apporte également un soutien financier, notamment sur des projets solaires photovoltaïques.

→ **Paris&Co** est une association initiée par la Ville de Paris qui regroupe des acteurs publics et privés, obligés de repenser leurs modes d'action et leurs modèles économiques pour faire émerger, par l'innovation, les solutions nécessaires pour une société plus juste et résiliente. L'association est partie prenante de l'écosystème des acteurs de l'innovation que le Sigeif a voulu bâtir pour accompagner ses actions.

→ **Le Partenariat Français pour les Déchets** rassemble des acteurs publics et privés souhaitant porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire. Il a été créé en 2023. Le Sigeif est un des membres fondateurs.

→ **La Région Île-de-France** : la Région et le Sigeif collaborent, dans le cadre d'un engagement conclu en 2018, autour d'objectifs concrets de la stratégie régionale énergie-climat. La Région accompagne les actions du Syndicat en soutenant financièrement le développement de la mobilité électrique. La Région est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités. Le Sigeif a été partenaire de la Région dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E.

→ **Le Rose** : le réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France rassemble des acteurs franciliens souhaitant partager leurs connaissances communes en matière de consommation et de production d'énergie. En 2018, ce réseau a mis au point une base de données (Energif) dotée d'une application de visualisation. Le Sigeif est membre du ROSE et travaille avec ses partenaires depuis plus de dix ans.

→ **Le SER** : le Syndicat des Énergies Renouvelables représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Depuis sa création, son action a permis de faire évoluer le cadre législatif, réglementaire et économique des énergies renouvelables. Adhérent au SER depuis février 2024, le Sigeif bénéficie de la veille et des analyses de ce partenaire et contribue aux propositions et aux initiatives pour développer l'intérêt des filières renouvelables en France et en Europe.

→ **Sigidurs et SIAH Croult et Petit Rosne, boucle locale hydrogène** : le Sigeif s'est associé au Sigidurs, syndicat de gestion des déchets, et au SIAH Croult et Petit Rosne, syndicat d'aménagement hydraulique du Val-d'Oise, pour développer une boucle territoriale 100 % hydrogène. Ce projet d'économie circulaire repose sur la production, la distribution et la consommation locales d'hydrogène vert, avec valorisation des déchets et une brique de méthanation permettant l'injection de gaz renouvelable dans les réseaux.

→ **SIOM Vallée de Chevreuse** : Le Sigeif et le SIOM, dans le cadre de leurs compétences respectives, en matière de développement des énergies renouvelables et de gestion des déchets, ont engagé en 2022 une étude de faisabilité relative à l'installation d'une unité de micro-méthanisation sur le site de Villejust (91). Le Siom est aussi partenaire d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur urbain qui alimenterait les communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette.

→ **Syncom** : créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe deux-cent-soixante-dix collectivités et propose des services de coordination, de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie, via un portail cartographique (lire p. 110-111).

Le Pôle Énergie Île-de-France

Cette entente, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie d'Île-de-France que sont le Sdesm, le Smoys, le Sipperec, le Sey78, le Sdevo et le Sigeif, est présidée depuis 2023 par Jacques J.P. Martin, président du Sipperec. Le pôle est chargé de débattre des questions d'intérêt commun relatives à l'énergie, en vue de :

- partager l'expertise et le savoir-faire des membres dans les domaines technique, juridique et financier, afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique ;

- organiser des formations des élus, des membres et de leurs agents ;

- participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.) ;

- optimiser l'exercice, par les membres, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec les concessionnaires ainsi qu'avec leurs autres partenaires institutionnels ou opérateurs industriels ;

- mettre à la disposition de la région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France, dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006 ;

- et, plus généralement, favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.





Le Budget du Syndicat

En 2025, le Sigeif confirme son rôle central d'autorité organisatrice des services publics de l'énergie, en garantissant la continuité et la qualité de la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire. Au-delà de cette mission fondamentale, le Syndicat poursuit sa transformation pour accompagner les collectivités dans les grandes transitions énergétiques et environnementales. Mobilités décarbonées, production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique ou encore mutualisation des achats : autant de champs d'action qui traduisent une montée en puissance de son intervention au service des territoires.

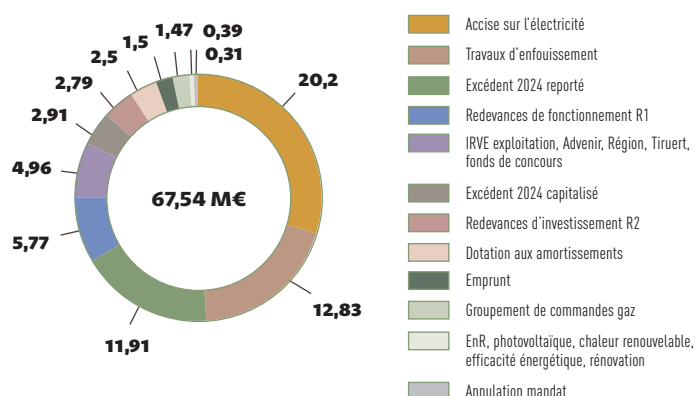
Les recettes

→ Les ressources financières sont structurées principalement autour des redevances versées par les concessionnaires, dans le cadre des contrats de distribution publique. Ces ressources sont issues des conventions conclues avec GRDF pour le gaz, le 28 octobre 2022, et Enedis/EDF Commerce, le 18 octobre 2019, pour l'électricité.

À ces recettes s'ajoute un ensemble de ressources diversifiées qui traduisent l'élargissement des compétences du Syndicat : cotisations des membres du groupement d'achat de gaz, produits liés à l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, recettes de maîtrise d'ouvrage, ou encore subventions mobilisées auprès de partenaires institutionnels tels que la Région Île-de-France, l'ADEME ou la FNCCR. Dans ce contexte, en intégrant les excédents de 11,91 millions d'euros constatés fin 2024, les recettes globales atteignent 67,54 millions d'euros.

Recettes consolidées

[en millions d'euros]



La distribution d'énergie : un socle structurant

Les redevances de fonctionnement

Les redevances de fonctionnement (R1) permettent au Syndicat d'exercer pleinement sa mission de service public de contrôle des concessions confiées à GRDF et Enedis/EDF Commerce.

En 2025, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 5,77 millions d'euros, reflétant l'étendue des réseaux, la population desservie et la durée des contrats : 4 millions d'euros pour les 189 communes desservies en gaz naturel, et 1,77 million d'euros pour les 66 collectivités adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité

Parallèlement, la redevance d'investissement en électricité, stable à 2,79 millions d'euros, accompagne les efforts des collectivités en matière d'enfouissement des réseaux et de modernisation de l'éclairage public. Une part significative de ces montants est directement reversée aux communes, confirmant le rôle redistributif du Syndicat :



Redevances 2025

R1 FONCTIONNEMENT 5 771 568,40 €

dont

4 001 627,42 €

en gaz

1 769 940,98 €

en électricité

R2 INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ

2 787 699,70 €

dont

1 237 233,01 €

au titre des travaux
d'éclairage public

1 550 466,65 €

au titre des travaux
d'enfouissement

• **1,55 million d'euros** correspondent aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension ;

• **1,24 million d'euros** pour l'éclairage public, les investissements des collectivités totalisant près de 11,3 millions d'euros hors taxes (contre 10,7 millions d'euros l'année précédente). Ce montant est reversé aux communes.

Les mobilités électriques, levier de croissance

L'année 2025 marque une progression significative des recettes liées au réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques, qui atteignent 3,6 millions d'euros. Cette évolution traduit à la fois l'extension du réseau et l'appropriation croissante de ces infrastructures par les usagers. Ces recettes proviennent intégralement des usagers et sont collectées par Izivia avant leur versement au Sigeif. À cela s'ajoutent la cession de certificat d'électricité renouvelable (Tiruert) et le fonds de concours de la Communauté d'agglomération Val Parisis, pour un total de 1,06 million d'euros. Ce modèle économique, désormais structuré, permet de couvrir une part des coûts d'exploitation du réseau, tout en accompagnant le développement des mobilités propres sur le territoire. Il illustre la capacité du Syndicat à investir des champs nouveaux et à bâtir les modèles économiques qui s'y rapportent.

Des recettes complémentaires qui traduisent la diversification des activités du Syndicat

Fonctionnement

En fonctionnement, les principales recettes sont constituées du produit de l'accise sur l'électricité, 20,2 millions d'euros, des cotisations des membres du groupement de commandes gaz, à hauteur de 1,47 million d'euros, et divers remboursements pour 0,28 million d'euros.

Les recettes liées aux frais de maîtrise d'ouvrage, à l'exploitation des centrales photovoltaïques et aux subventions (ADEME, FNCCR) en faveur de la transition énergétique s'élèvent à 1,19 million d'euros.

Investissement

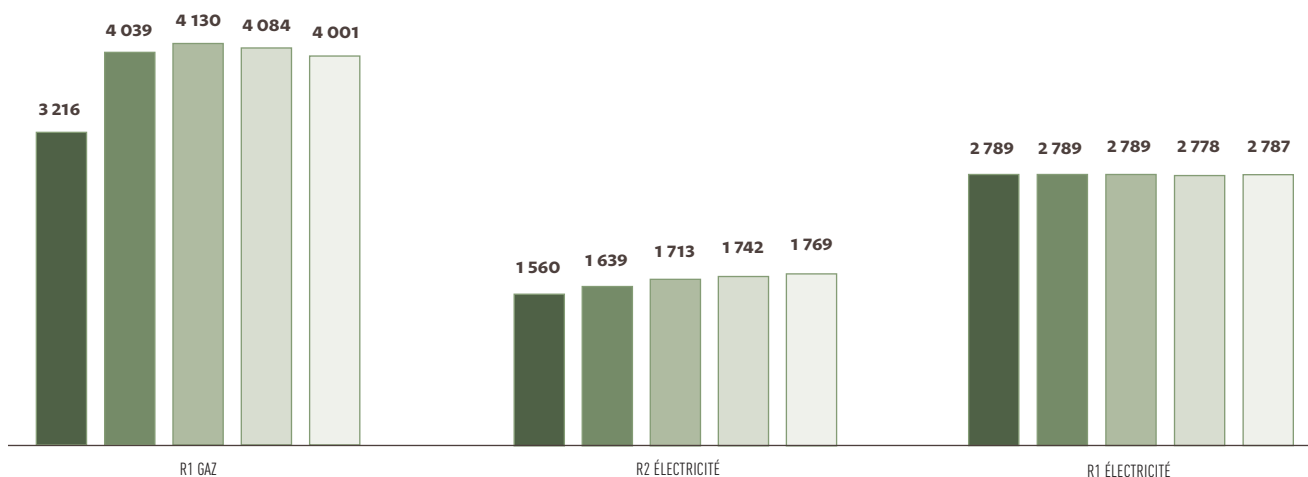
En investissement, les recettes sont issues en partie de l'excédent 2024, capitalisé pour 2,91 millions d'euros, et de la dotation aux amortissements pour 2,5 millions d'euros.

Les participations et les avances, perçues auprès des collectivités adhérentes aux travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, représentent 6,22 millions d'euros pour les réseaux hors basse tension et 5,53 millions pour les réseaux électriques basse tension, comprenant la participation du concessionnaire Enedis, des villes et d'Orange.

Évolution des redevances de concession

[en milliers d'euros]

2021 2022 2023 2024 2025



Le Syndicat bénéficie également de subventions ciblées pour soutenir ses projets de transition énergétique : aides de la Région Île-de-France et du programme Advenir pour les infrastructures de recharge (0,3 million d'euros), soutien du dispositif ACTEE pour les actions de rénovation énergétique, ou encore accompagnement de l'ADEME, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable (0,14 million d'euros).

Afin d'accompagner le financement de nouveaux projets structurants liés à la transition énergétique, un emprunt de 1,5 million d'euros a été mobilisé en 2025. S'ajoutent, enfin, les excédents de fonctionnement et d'investissement 2024 reportés pour 11,91 millions d'euros.



Des dépenses tournées vers l'investissement et les services aux collectivités

→ Les dépenses globales du Syndicat s'établissent à 59,52 millions d'euros en 2025. Elles traduisent à la fois les missions quotidiennes de service public assurées par le Syndicat et l'importance des investissements réalisés au bénéfice des territoires.

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 29,53 millions d'euros. Une part prépondérante correspond au reversement aux communes du produit de l'accise sur l'électricité, pour un montant de 20 millions d'euros.

Pour les 9,53 millions d'euros restants, les principaux postes budgétaires se répartissent de la manière suivante :

- Les autres dépenses de fonctionnement concernent principalement les moyens humains et techniques nécessaires à l'exercice des missions du Syndicat.

- Les charges de personnel représentent ainsi 3,9 millions d'euros.

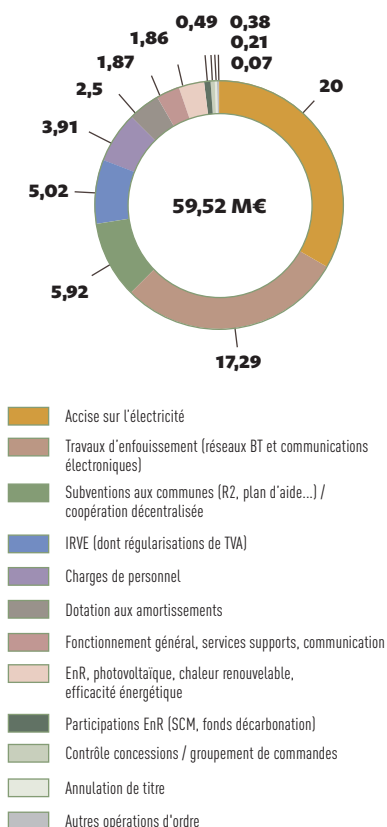
- Les dépenses liées au fonctionnement des services, aux moyens généraux, à la communication institutionnelle et au fonctionnement des instances s'élèvent à 1,8 million d'euros.

Le Syndicat poursuit également ses actions de contrôle des concessions, d'animation du groupement d'achat de gaz et d'accompagnement des projets énergétiques. Les dépenses consacrées à ces missions représentent 0,53 million d'euros.

À cela s'ajoutent 3,13 millions d'euros dédiés à l'exploitation du réseau de bornes de recharge électrique et 0,13 million d'euros consacrés aux projets d'innovation et de transition énergétique.

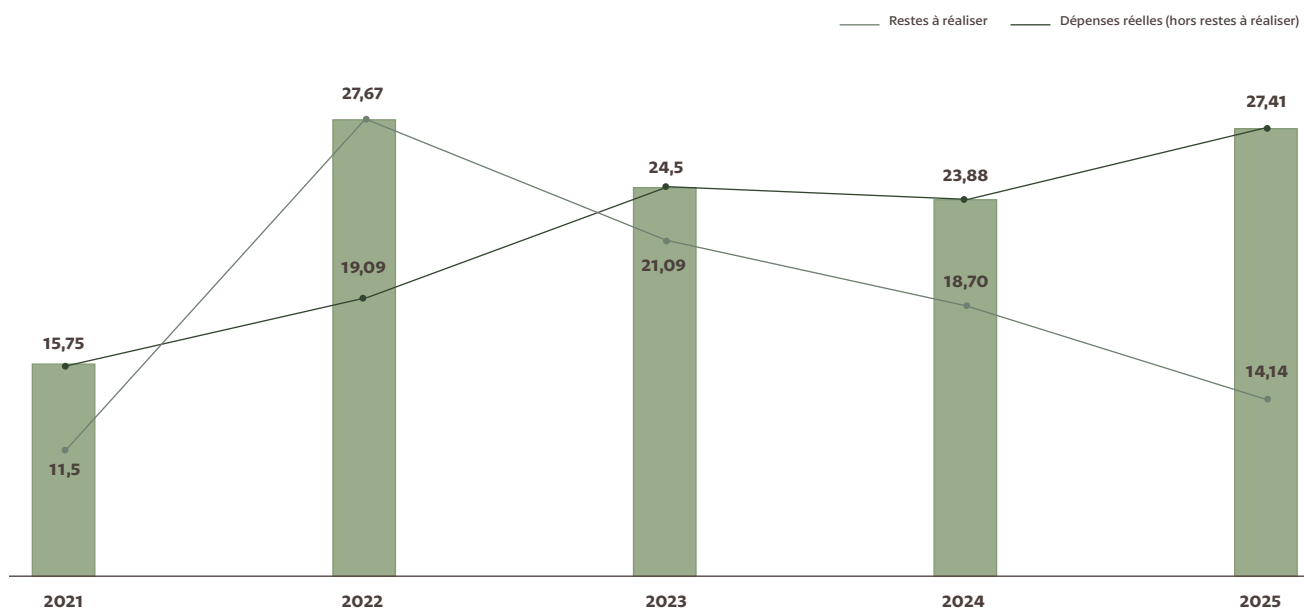
Dépenses consolidées

[en millions d'euros]



Dépenses réelles d'investissements et restes à réaliser

[en millions d'euros]



Investissement

En 2025, le Syndicat consacre près de 27,41 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement, confirmant un niveau d'engagement particulièrement soutenu pour accompagner les transformations des territoires.

Les opérations d'enfouissement des réseaux de communications électroniques réalisées pour le compte des communes membres constituent le premier poste d'investissement avec 10,04 millions d'euros, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension atteignent 4,5 millions d'euros. Dans ce cadre, 2,73 millions d'euros de participations versées par Orange sont reversés aux collectivités concernées.

Le Syndicat poursuit également son soutien financier aux politiques locales de transition énergétique à travers différentes subventions d'équipement et aides aux projets, pour un montant de 4,64 millions d'euros. Ces financements concernent notamment les actions soutenues par l'ADEME, les projets de méthanisation, les dispositifs ACTEE+ ou encore les actions de coopération décentralisée. Le versement aux collectivités de la redevance d'électricité R2 représente 1,28 million d'euros.

Le développement du réseau public de bornes de recharge se poursuit avec 1,88 million d'euros consacrés aux études et aux nouvelles installations déployées sur le territoire syndical.

Parallèlement, le Syndicat renforce son action en faveur des énergies renouvelables. Les études de réseaux de chaleur, les projets photovoltaïques en toiture et en ombrière, les actions liées à la méthanisation ainsi que les études sur le gaz renouvelable représentent près de 1,86 million d'euros d'investissements.

Cette stratégie se traduit également par des prises de participation dans des structures engagées dans la décarbonation et le développement des énergies renouvelables, notamment le Fonds Île-de-France Décarbonation, la SEM Essonne Énergies et la SAS Verdy, pour un montant total de 0,49 million d'euros.

Les dépenses consacrées à divers équipements pour le siège social du Sigeif représentent 0,7 million d'euros. Les annulations de titres s'élèvent à 0,17 million d'euros.

À la clôture de l'exercice, le Syndicat comptabilise 14,14 millions d'euros de « restes à réaliser » en dépenses et 7,79 millions d'euros de « restes à réaliser » en recettes, engagées et non soldées, principalement liées aux opérations d'enfouissement de réseaux électriques, la pose des infrastructures de recharge électrique, le déploiement des panneaux photovoltaïques et le contrat de chaleur avec l'ADEME.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2025, déduction faite des restes à réaliser, s'établit à 1,68 million d'euros.

Ce résultat traduit la capacité du Sigeif à maintenir un équilibre financier solide tout en poursuivant un haut niveau d'investissement au service des collectivités et de la transition énergétique des territoires.

Le bilan social

Après une période de recrutements dans les secteurs de la transition énergétique, des travaux, du numérique et des services « ressources », l'équipe du Sigeif a stabilisé ses effectifs. Pour accueillir les nouveaux arrivants, un parcours d'intégration a été défini.

Des effectifs stabilisés et une intégration réussie

→ Au 31 décembre 2025, le Sigeif comptait 49 agents (28 hommes et 21 femmes), dont 25 titulaires de la fonction publique territoriale, 22 contractuels et 2 apprentis. 28 relèvent de la filière technique et 21 de la filière administrative, répartis entre la catégorie A+ (6), la catégorie A (24), la catégorie B (10) et la catégorie C (7).

Désormais stabilisés, ces effectifs répondent aux besoins actuels du Sigeif. Les éventuels recrutements à venir seront subordonnés à la croissance des activités et financés par des recettes supplémentaires.

Le Sigeif accompagne la prise de fonction des agents nouvellement recrutés (dans des domaines techniques variés : rénovation des bâtiments, énergie solaire photovoltaïque, chaleur renouvelable...) grâce à un parcours d'intégration.

Il a pour objectif de faciliter la prise de poste, de transmettre les valeurs et le fonctionnement du Syndicat et de sécuriser les premières semaines des agents.



échanges afin de renforcer l'innovation et l'intelligence collective, développement des compétences professionnelles, accompagnement des parcours et des évolutions de carrière, renforcement de la culture de prévention et de gestion des crises.

Soucieux de la transmission des savoirs et des enjeux liés à la formation, le Syndicat accueille régulièrement des apprentis. Il a également participé, pour la première fois, à l'opération nationale *DuoDay*, favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap par la découverte des métiers.

À cette occasion, trois stagiaires en situation de handicap ont été accueillis au sein de différents services (informatique, ressources humaines et rénovation énergétique). Riche en échanges, cette journée a permis à chacun de partager ses missions, son savoir-faire et son quotidien professionnel.

Elle s'inscrit pleinement dans la démarche de sensibilisation aux handicaps, visibles et invisibles, portée par le Syndicat.

Répartition des emplois permanents par filières et par statut

Filières	Fonctionnaires	Contractuels	Apprentis	Ensemble
ADMINISTRATIVE	29 %	14 %	0 %	43 %
TECHNIQUE	22 %	31 %	4 %	57 %

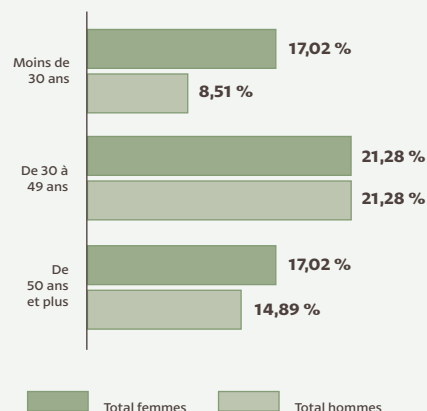
Un plan de formation structurant au service des compétences et de la cohésion collective

→ En 2025, le Sigeif s'est doté d'un nouveau plan de formation ambitieux couvrant la période 2026-2028. Élaboré pour accompagner les évolutions des métiers et de l'organisation, il s'articule autour

de six axes stratégiques : adaptation des compétences aux mutations technologiques, promotion d'une culture territoriale commune fondée sur l'intégration et l'inclusion, amélioration de la qualité des



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



**49 agents
présents au
31 décembre
2025**

Fonctionnaires

25

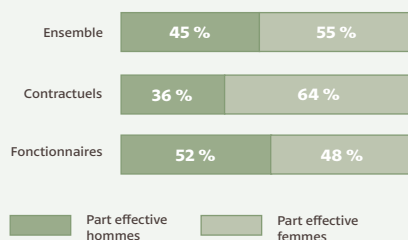
Contractuels permanents

22

Apprentis

2

Répartition par genre et par statut sur un emploi permanent



Les principaux cadres d'emploi des agents permanents

Ingénieurs
31 %
Adjointes administratifs
14 %
Techniciens
14 %
Attachés
18 %
Rédacteurs
6 %
Ingénieurs en chef
8 %
Administrateurs
4 %
Apprentis
4 %

Par ailleurs, en début d'année, des agents volontaires ont été formés à la facilitation afin d'animer de manière autonome des ateliers de co-construction. Ces démarches participatives ont permis de faire émerger des propositions concrètes, notamment en matière de réduction des consommables utilisés par les équipes.

Les réunions internes dites « post-comités », organisées à l'issue de chaque Comité d'administration, continuent de jouer un rôle clé dans la diffusion de l'information et le partage des décisions auprès de l'ensemble des agents.

Particulièrement appréciés, ces temps d'échanges contribuent à renforcer la transparence et la cohésion interne. Le troisième séminaire de rentrée du Syndicat s'est tenu le 9 septembre. La matinée a été consacrée à des présentations conjointes entre services, illustrant la dynamique de transversalité et de coopération.

Répartition des effectifs par sexe

Hommes
28
Femmes
21

À cette occasion, le Syndicat a eu le plaisir d'accueillir le directeur général de l'Institut Paris Région pour une intervention consacrée aux enjeux d'adaptation au changement climatique en Île-de-France. Enfin, un temps convivial et festif a été proposé en fin d'année avec l'organisation du Noël des enfants dans les locaux. Cet événement, porté par un collectif d'agents, a permis aux familles de découvrir l'environnement de travail des agents, renforçant ainsi le lien entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'année 2025 a permis de consolider les bases d'une organisation plus collaborative, inclusive et tournée vers l'avenir, en renforçant les compétences, la cohésion des équipes et la capacité d'adaptation du Syndicat aux enjeux à venir.

SIGEIF RAPPORT ANNUEL 2025

→ En 2025, la mobilisation du Sigeif a fait l'objet de plusieurs communiqués de presse :

- les résultats de l'appel à innovations Énerg'Innov ;
- la signature officielle des statuts de la SAS Verdy ;
- la déclaration commune pour une innovation industrielle au service de la transition énergétique ;
- la signature du deuxième Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) avec l'ADEME ;
- la pose de la première pierre de l'unité Biométhanisation à Gennevilliers ;
- les services publics urbains du Grand Paris réunis au salon de l'AMIF ;

[illegible]

Grâce à des enquêtes de terrains et aux témoignages des élus et des partenaires, ce fut l'occasion de revenir sur les grandes missions du Sigef : distribuer les énergies, accompagner les collectivités et soutenir le développement des énergies renouvelables.





Service
Intégrité
Généraliste

Communiqué de presse

LE SIGEIF ENREGISTRE SA MILLIÈMIÈME RECHARGE SUR SON RÉSEAU PUBLIC DE BORNES ÉLECTRIQUES

Paris, le 20/10/25

Le Sigeif a franchi un cap symbolique : sa millièmième recharge électrique. Une étape marquante pour ce réseau public, né d'une volonté forte, anticipée et assumée : permettre le développement de la mobilité électrique en facilitant à disposition du grand public le chargement de la voiture électrique. Ce succès reflète donc des années d'investissement et de planification au service des territoires et de la transition énergétique.

Des effets clés en main pour les communes

Deux illustrations de la première borne à 1 Cella Saint-Germain en octobre 2019. Le Sigeif propose aux collectivités une solution complète pour l'installation : matériel, bornes, bornes, installation, exploitation, support sont entièrement fournis par Sigeif. La mise en œuvre est rapide, les installations sont entièrement financées par Sigeif. Les communes bénéficient d'une relation partenariale, avec à l'initiative, le Sigeif a investi dans le développement de la mobilité électrique, au service des territoires et de la transition énergétique.

Le Sigeif est le seul opérateur de bornes de recharge électrique en France, membre du programme Advenir et du Département de la Seine-Saint-Denis.

1 000 points de charge et 400 bornes de recharge

C'est ce qui a permis au Sigeif de dépasser ce seuil de 1 000 millièmième recharge. A ce stade, 1 000 millions de charge ont été consommés (1 000 millions de kilomètres, équivalent au tour du monde). Et pour ce résultat, le Sigeif a investi dans le développement de la mobilité électrique, au service des territoires et de la transition énergétique. Le Sigeif a investi dans le développement de la mobilité électrique, au service des territoires et de la transition énergétique.

Le Sigeif est le seul opérateur de bornes de recharge électrique en France, membre du programme Advenir et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Le Sigeif est le seul opérateur de bornes de recharge électrique en France, membre du programme Advenir et du Département de la Seine-Saint-Denis.



Seine-Saint-Denis



Organisation d'événements de valorisation de nos activités

En 2025, le Sigeif a organisé des événements afin d'expliquer aux parties prenantes ses projets :

- **19 février** – Lancement du Fonds Île-de-France Décarbonation avec la Région IDF et GRDF.
- **26 février** – Visite d'un chantier bas carbone à Garches.
- **26 mai** – Sélection des lauréats de l'appel à innovations Energ'Innov.
- **3 juin** – Participation au Salon des Maires d'Île-de-France : le Sigeif a participé au salon de l'AMIF sur le stand partagé des Services publics urbains du Grand Paris (SPUGP), en compagnie du Syctom, du Sipperec, du Sedif, de Seine Grands Lacs, de Sénéo et du Siaap.
- **27 juin** – Signature du deuxième Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).
- **18 septembre** – Pose de la 1^{re} pierre de l'unité de Biométhanisation à Gennevilliers.
- **25 novembre** – Visite d'un chantier coordonné à Bois-d'Arcy.



Plaquettes thématiques

En 2025, cette accélération d'activité a suscité un besoin de créer des supports didactiques afin de mieux comprendre les enjeux de tous ces nouveaux projets et services :

- **Sigeif Éco Rénov** : en savoir plus sur l'offre d'accompagnement dédiée à la performance énergétique des bâtiments.
- **Réseau de chaleur des 4 villes** : présentation du projet de réseau de chaleur urbain intercommunal dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.
- **Deuxième Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) avec l'ADEME** : les enjeux et les objectifs de ce nouveau CCR.

Site web du Sigeif



En 2025, le site Internet institutionnel du Sigeif a assuré une couverture en temps réel de l'ensemble des actualités, événements et nouvelles missions du Syndicat.

Ouvert à tous, l'espace public présente l'histoire, les missions, l'organisation et la vie du Syndicat. Les visiteurs peuvent y consulter les différentes publications (délibérations adoptées, procès-verbaux du Comité d'administration, lettres d'information, communiqués de presse), des informations pratiques, comme la carte interactive et régulièrement mise à jour des

points de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France, ainsi que de nouvelles pages dédiées à l'appel à innovations Energ'Innov.

Un espace, par ailleurs, est réservé aux communes adhérentes et accessible via des identifiants personnalisés. Il leur permet de télécharger des documents officiels tels que les dossiers du Comité d'administration, mais aussi de retrouver leurs chiffres clés de l'année précédente, les rapports d'usage des infrastructures de recharge (IRVE) implantées sur leur territoire ou encore les données relatives à l'accise sur l'électricité.

WWW.ACHAT-GAZ.FR

Un site exclusivement dédié à l'achat de gaz

Ce site est scindé en deux espaces, public et privé, afin de permettre à chacun de trouver l'information qui lui correspond.

L'espace public permet d'en savoir plus sur les modalités d'adhésion au groupement d'achat de gaz du SigEIF.

L'espace privé, réservé aux membres du groupement, offre un accès exclusif aux actualités du secteur, à différentes enquêtes et à des services personnalisés. Des développements réguliers sont effectués en vue d'améliorer et de diversifier la gamme des services rendus.



RéseauxÉnergie

→ **RéseauxÉnergie**, la newsletter du SigEIF, aborde les grandes thématiques liées à la vie du Syndicat et aux actualités du secteur énergétique.

Destinée en priorité aux élus et agents des communes membres, deux éditions ont été publiées au cours de l'année 2025.

À la Une, en mars 2025 (n° 122) : « Le nouveau tarif de distribution remodèle les heures creuses » ; en octobre (n° 123) : « Marché mondial du gaz : l'horizon s'éclaircit ».

Cette lettre d'information revient régulièrement sur des thématiques clés telles que le développement des mobilités propres en Île-de-France, la rénovation énergétique des bâtiments, l'efficacité énergétique, la méthanisation ou encore la production locale d'énergie. Elle relaie également toute l'actualité des services proposés par le SigEIF : groupements de commandes, achats groupés de gaz, enfouissement des réseaux, innovations...



Réunions d'information du groupement de commandes gaz

→ Au-delà de son rôle de coordonnateur des marchés de gaz et d'efficacité énergétique, le SigEIF tient ses membres informés des évolutions du secteur énergétique, et plus particulièrement des enjeux liés à l'achat de gaz. À cet effet, il organise plusieurs fois par an des réunions d'information thématiques à leur intention, au cours desquelles sont passés en revue les aspects techniques, économiques et juridiques du dossier.



Rapport annuel

→ Chaque année, le Sigeif publie un rapport dressant un panorama des faits marquants du marché de l'énergie en France, en Europe et dans le monde, tout en retraçant les évolutions législatives et réglementaires du secteur en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique.

Ce document rend également compte de l'activité du Syndicat dans ses différents domaines de compétence : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, production locale et distribution d'énergies renouvelables, groupement d'achats de gaz naturel et développement des mobilités décarbonées en Île-de-France.



Il consacre par ailleurs un volet au suivi du contrôle des missions de service public déléguées par le Syndicat à ses concessionnaires : GRDF, Enedis et EDF Commerce.

Le rapport est complété par une synthèse de 8 pages ainsi que par les chiffres clés propres à chaque commune adhérente.



Rapports de contrôle de gaz et d'électricité

→ Chaque année, le Sigeif publie deux rapports distincts, l'un dédié au gaz, l'autre à l'électricité. Ces documents offrent un compte rendu détaillé et exhaustif de l'exécution des missions de service public assurées par GRDF pour le gaz, et par Enedis/EDF Commerce pour l'électricité.

Ils couvrent l'ensemble des dimensions de ces activités : qualité des produits distribués, renouvellement et renforcement des réseaux, investissements réalisés, analyse des incidents, ainsi qu'évolution des valeurs comptable et financière des ouvrages et du patrimoine des collectivités adhérentes.

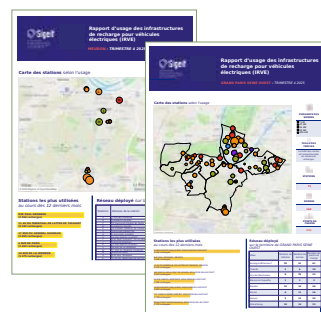


LinkedIn, YouTube

- En 2025, la stratégie digitale du Syndicat s'est traduite par une présence active sur LinkedIn, avec pas moins de 40 publications. Ces prises de parole régulières permettent de relayer et d'amplifier les temps forts de la vie du Syndicat, ainsi que les actualités plus larges du secteur de l'énergie, alimentant ainsi un dialogue continu avec ses abonnés.
- L'ensemble de ces actions se reflète dans un excellent taux d'engagement de 82,6 %.

Rapport trimestriel IRVE

- Depuis 2024, chaque commune accueillant sur son territoire des bornes de recharge pour véhicules électriques du Sigeif se voit adresser un rapport d'exploitation trimestriel, également disponible dans l'espace adhérent du site web du Syndicat. Ce document détaillé offre une vision claire de l'utilisation de chaque borne : cartographie des stations les plus fréquentées, durées de recharge, répartition des sessions par niveau de puissance, etc.



Newsletter IRVE

- Deux newsletters ont été adressées en janvier et en septembre aux élus et services techniques des villes qui ont délégué au Sigeif cette compétence. Elles traitent de l'actualité du secteur de la mobilité électrique et exposent les chiffres clés du réseau développé par le Sigeif. Aux côtés de sujets techniques, notamment liés aux bornes de recharge, les évolutions réglementaires y sont détaillées.



Newsletter Monceau Actu

- Cinq newsletters à destination des agents du Sigeif ont été publiées en 2025. Véritable support de communication interne, ces publications permettent de tenir le personnel informé de la vie du Syndicat, de mettre en avant les agents et leurs projets au fil de rubriques régulières : « Focus sur un projet », « Zoom sur un agent », « Dans nos murs »...





La mobilité **décarbon**



mée

Au moment où la France subit un nouveau choc pétrolier, les mobilités alternatives sont plus que jamais les solutions d'avenir.

En déployant des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des stations d'avitaillement en GNV et surtout bioGNV, le Sigeif permet à chacun, véhicules lourds et légers, d'opter pour une mobilité économique, fiable et accessible en tous points du territoire.

Un réseau public de bornes électriques dynamique avec des investissements réguliers

Fin 2025, 1 196 points de charge en service sur le territoire du Sigeif

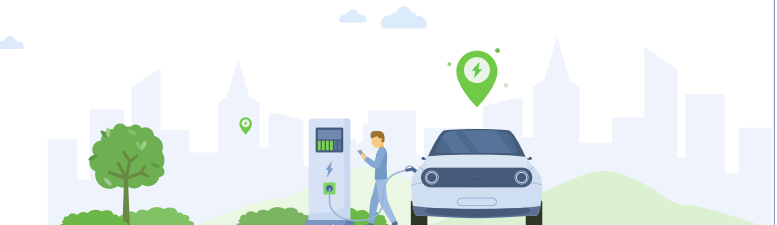
→ Avec 1 196 points de charge en service fin 2025 dans 104 communes, le Sigeif est un acteur public de tout premier plan des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en France.

Son réseau couvre un territoire de 2,5 millions d'habitants. Depuis 2019, il déploie de manière continue un service public de la recharge dans les zones denses et moins denses de la région Île-de-France, dont il a confié l'exploitation à Izivia. La progression est remarquable : en 2025, le réseau a enregistré 1,2 million de recharges, contre 820 000 à la fin 2024 et 500 000 à la fin 2023. Cette croissance régulière et soutenue confirme son dynamisme et son attractivité, au moment où la mobilité électrique accélère son développement.

En effet, les Français acquièrent de plus en plus de véhicules électriques et hybrides rechargeables, les ventes de modèles roulant à l'essence et au diesel amorçant une décrue.

En 2025, 476 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires) ont été immatriculés, dont 363 000 modèles 100 % électriques. Les objectifs européens et français, à l'horizon 2035, favorisent donc déjà un renouvellement du parc.

Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures de recharge accompagnent cette évolution, garantissant la possibilité de recharger son véhicule en de nombreux points du territoire, qu'il s'agisse de la recharge du quotidien ou lors de transits.



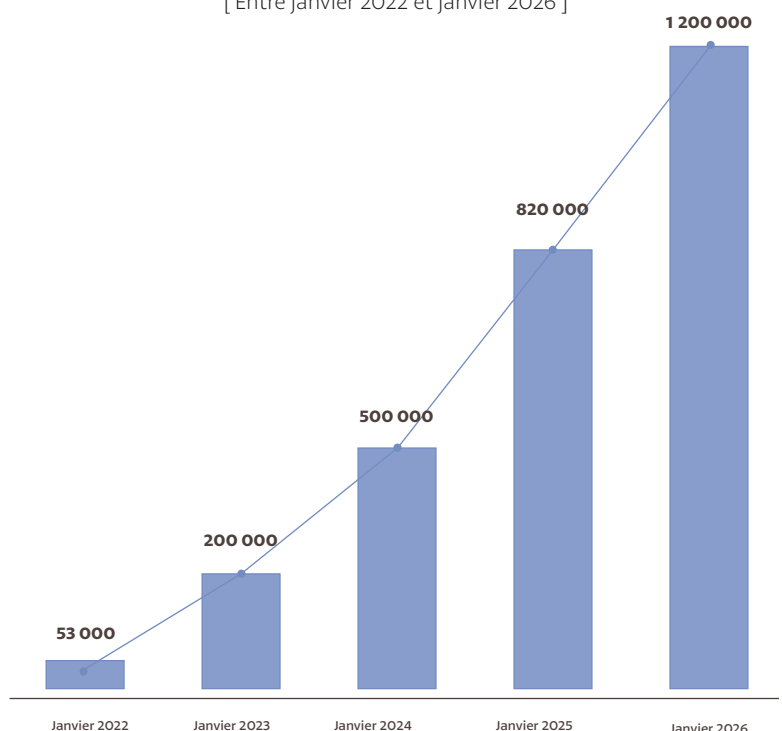
Millionième recharge !

Le réseau a enregistré sa millionième recharge pendant l'été 2025, preuve de sa fiabilité et de sa pertinence.

Le Sigeif maintient la dynamique de développement de son réseau en s'appuyant aussi sur le renouvellement d'une partie des bornes les plus anciennes, tout en densifiant le réseau dans les territoires lorsque les besoins le justifient.

Évolution des recharges sur le réseau du Sigeif

[Entre janvier 2022 et janvier 2026]





Le suivi du maintien des bornes

Le Sigeif conduit de multiples analyses et contrôles afin de garantir la maintenance de l'ensemble du parc de bornes. À cet effet, différentes opérations sont menées chaque jour à l'aide d'outils numériques mis en place par Izivia et les équipes *data* du Syndicat.

Le Sigeif peut ainsi efficacement analyser le parc en se concentrant sur les bornes problématiques. En appui des mainteneurs, les équipes du Syndicat contrôlent les opérations à distance ou sur site.

Des contrôles sur place sont organisés en moyenne deux jours par semaine, cette batterie de tests étant partagée si nécessaire avec les partenaires.

En 2025, 320 contrôles sur site ont été menés par les équipes du Sigeif.

Des recharges adaptées à tous les besoins

Le réseau du Sigeif offre quatre puissances de bornes, de normale à rapide (de 7 à 100 kW). Les bornes sont construites par des constructeurs reconnus.

Depuis 2024, des modèles compatibles avec le système dit « *Plug & Charge* » (identification et charge du véhicule par un simple branchement à la borne) sont proposés.

Ces déploiements améliorent le maillage du territoire en proposant un service de la recharge au plus proche des usagers, enrichissent l'offre de recharge de stations fortement sollicitées et, parfois, remplacent un équipement vieillissant, non conforme aux exigences de qualité du Sigeif.

Ce dernier axe est particulièrement important car il permet d'améliorer le service rendu, sur un emplacement déjà bien identifié par les usagers. Il témoigne de l'engagement du Sigeif à maintenir un haut niveau de service dans la durée. **Le Sigeif a investi 2 millions d'euros en 2025 pour poursuivre ces déploiements.**

SDIRVE : le Sigeif se projette en 2028

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (2019), le Sigeif a conduit un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

Ce document planifie les déploiements du réseau du Sigeif, en cohérence avec ceux d'autres acteurs publics et privés. À l'écoute du besoin des utilisateurs, sa stratégie raisonnée prévoit un déploiement progressif des infrastructures, tenant compte de la rapidité des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs.

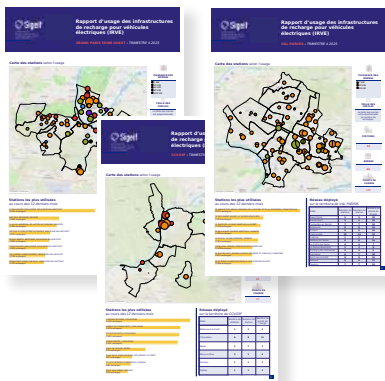
Il complète aussi les schémas d'implantation déjà réalisés en concertation avec les villes.

Il définit un objectif de mise en service de 3 200 points de charge supplémentaires en Île-de-France d'ici à 2028, dont 1 000 portés par le Sigeif.

Le Syndicat pourra à la fois densifier l'offre dans les lieux les plus dynamiques et poursuivre le maillage des zones dites blanches.

En 2025, la progression de l'utilisation des bornes déployées a confirmé la bonne anticipation des besoins du schéma directeur, malgré la dynamique des opérateurs privés (Total, Electra, Izivia express, etc.).

Des rapports d'exploitation personnalisés aux communes



Le Sigeif informe régulièrement les communes des avancées du réseau et des services qui s'y rattachent. Il réunit des groupes de travail pour échanger sur des sujets techniques ou pratiques, comme la grille tarifaire. Chaque trimestre, un rapport d'exploitation est envoyé à chaque collectivité.

Les communes reçoivent un rapport complet de leur territoire, et les trois EPCI (la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, la Communauté d'agglomération Val Parisis et l'EPT Grand Paris Seine Ouest) disposent d'un rapport synthétique de l'ensemble de leur territoire, assorti de l'intégralité des rapports communaux.

Les usages de chaque borne sont accessibles en différents formats : cartographie, graphiques...

Ce document permet aux collectivités de communiquer en interne ou vis-à-vis de l'externe et d'identifier également de nouveaux besoins de service de recharge.

Enfin, le Sigeif publie une *newsletter* d'informations techniques ou réglementaires (14 *newsletters* publiées, dont 2 en 2025) : fonctionnement de l'interopérabilité, obligations réglementaires relatives aux IRVE dans les parkings, courbes de charge des véhicules, etc.



Une grille tarifaire bien adaptée

Instituée fin 2024, la grille tarifaire repose sur une facturation au kilowattheure. Elle a été construite avec les analyses technico-économiques des services du Sigeif, l'avis de partenaires au regard des autres offres existantes et des échanges avec les élus.

Elle s'appuie sur trois principes :

- **Simplicité** : la grille ne multiplie pas les tarifs ; la tarification est souple et adaptée aux besoins des usagers.
- **Équité** : elle s'applique sur tout le territoire et à tous les usagers de la même manière.

Contrairement à de très nombreux réseaux, aucun abonnement n'est nécessaire pour bénéficier de ses tarifs : une simple carte bleue et un smartphone suffisent.

Cette grille est également ouverte aux différents opérateurs d'interopérabilité, contrairement à d'autres réseaux qui privilégient un mode d'accès particulier, au détriment des autres offres.

- **Attractivité** : la grille garantit une tarification accessible.

Des recettes complémentaires

→ La TIRUERT

Les distributeurs de carburants en France métropolitaine sont soumis à la TIRUERT (taxe incitative relative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports), une taxe sur les carburants fossiles introduite en 2022. Cette obligation est remplie s'ils atteignent un certain taux d'incorporation de biocarburant (9,5 % pour l'essence et 8,6 % pour le gazole). À défaut, les distributeurs pétroliers peuvent acheter des certificats d'énergie renouvelable générés par l'électricité ou l'hydrogène renouvelable utilisé dans les transports. La valeur des certificats est donc plafonnée par la valeur de la taxe.

Ces certificats peuvent être émis par les opérateurs de bornes de recharge pour chaque kilowattheure d'électricité renouvelable délivrée. Ils attestent de la fourniture d'électricité renouvelable et permettent aux opérateurs de générer des revenus supplémentaires en les vendant aux distributeurs de carburant.

Acheteurs de certificats (obligés) :

- supermarchés et grandes enseignes, compagnies pétrolières et raffineurs (~ 20 acteurs ; ~ 90 % des parts de marché) ;
- distributeurs régionaux spécialisés (~ 20 acteurs ; ~ 10 % des parts de marché).

Ce mécanisme présente beaucoup de similitudes avec les CEE ⁽¹⁾. Les distributeurs de carburants jouent ici le rôle dévolu aux vendeurs d'énergie au sens large pour les CEE.

Dès la mise en place de cette certification, le Sigeif a souhaité obtenir des certificats TIRUERT ⁽²⁾ et a défini une stratégie de vente. En veille continue de ce marché, il échange régulièrement avec ses pairs au sein

de la FNCCR ⁽³⁾, avec la DGEC ⁽⁴⁾ et les acheteurs. Des mises en concurrence, en direct ou par des intermédiaires, sont régulièrement organisées afin de vendre au fil des mois les volumes générés chaque trimestre.

La stratégie combine agilité et rapidité pour les ventes de certificats, tout en refusant de spéculer sur des fluctuations futures de ce marché.

À la fin 2025, le Sigeif a réalisé 7 ventes de certificats, pour un revenu de 1 070 000 euros HT, participant directement à l'équilibre financier de l'exploitation du réseau de bornes.

(1) CEE : Certificats d'économie d'énergie.

(2) TIRUERT : Taxe incitative relative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports.

(3) FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

(4) DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat.

Grille tarifaire

FRAIS DE STATIONNEMENT ET PLAFOND DE NUIT

 Borne JUSQU'À 7 kW	Borne douce Jusqu'à six prises T2 (maximum 7,4 kW) et une prise domestique (maximum 3 kW)	0,39 €/kWh TTC	Après 3 heures : + 0,05 €/min (soit 3 €/h) Plafond de nuit : 4 € pour les frais de stationnement de 20 h à 8 h
 Borne JUSQU'À 22 kW	Borne douce Deux prises T2 (maximum 22 kW) et jusqu'à deux prises domestiques (maximum 3,7 kW)		
 Borne JUSQU'À 24 kW	Borne semi-rapide Un câble Combo parfois associé à un CHAdeMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)	0,45 €/kWh TTC	Après 2 heures : + 0,2 €/min (soit 12 €/h) Aucun plafond de nuit sur les frais de stationnement
 Borne JUSQU'À 50 kW	Borne rapide Un câble Combo parfois associé à un CHAdeMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)		
 Borne JUSQU'À 100 kW	Borne très rapide Deux câbles Combo (maximum 100 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)	0,49 €/kWh TTC	Après 1 heure : + 0,3 €/min (soit 18 €/h) Aucun plafond de nuit sur les frais de stationnement

Des partenariats fructueux qui s'inscrivent dans la durée

Le déploiement du réseau du Sigeif bénéficie de plusieurs soutiens, tels ceux de la Région Île-de-France et de l'Auvergne, avec le programme Advenir.

Le département du Val-d'Oise et, ponctuellement, la Fédération française de football (FFF) ont également apporté leurs contributions. Ces aides favorisent le déploiement soutenu d'équipements robustes et performants et le renouvellement des bornes les plus anciennes.

En 2025, le Sigeif a déposé plus de 220 dossiers auprès d'Advenir, obtenant un financement total de 1 850 000 euros. De son côté, la Région Île-de-France a soutenu dix dossiers, pour un montant d'aide de

10,6 millions d'euros, soit 50 % de l'enveloppe totale qu'elle accorde à l'ensemble des acteurs franciliens.

Le réseau du Sigeif est progressivement labellisé par la Région au fil des mises en service des bornes et de leur disponibilité.

Enfin, le département du Val-d'Oise a accordé au Sigeif une subvention de 1,2 million d'euros pour les déploiements réalisés à partir de 2025, tandis que la Fédération française de football participe ponctuellement au coût des implantations lorsque les bornes sont réalisées à proximité d'enceintes sportives qui lui sont affiliées.



Le service clés en main du Sigeif

→ Le Sigeif a développé une offre attractive pour accompagner les communes dans leur politique de mobilité. Celles-ci peuvent lui transférer la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Comme maître d'ouvrage, le Sigeif est alors habilité à déployer un service clés en main dédié à l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures en voie publique. Le financement du programme est assumé à 100 % par le Sigeif, qui se charge de solliciter les aides financières auprès d'autres partenaires. Ce service est assorti d'un schéma d'implantation cohérent avec les bornes existantes, adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs.



Une nouvelle version du guide pour les usagers a été **mise à jour en 2025 en version numérique exclusivement**. Elle est dédiée aux usagers particuliers et professionnels du réseau de recharge du Sigeif : parcours à suivre pour utiliser les bornes, grille tarifaire avec le coût associé aux différents cas d'usage, bonnes pratiques (en partenariat avec la FFAUVE et l'AFUVE, deux associations représentantes des usagers).

Un groupement de commandes pour optimiser le déploiement des bornes

→ Ce dispositif permet de coordonner les opérations des deux maîtres d'ouvrage. Le Sigeif agit pour déployer et exploiter les IRVE, tandis qu'Enedis assure leur raccordement. L'efficacité du déploiement s'en trouve accrue. C'est pourquoi ce groupement a été renouvelé pour optimiser les délais et réduire le nombre d'intervenants.



La mobilité électrique

SIGEIF

1,2 million
de recharges en 2025

FRANCE

476 000
véhicules électriques hybrides et rechargeables immatriculés en 2025

Accessibilité des bornes pour les personnes à mobilité réduite

→ Pour le Sigeif, l'accessibilité des IRVE à tous les usagers est une préoccupation constante. Bien qu'encadré par l'article L. 2224-37 du CGCT, l'accès des personnes à mobilité réduite se heurte souvent au manque d'espace disponible en milieu urbain et à des choix d'aménagement locaux. Or, la réglementation applicable au réseau du Sigeif prescrit un taux de places accessibles de :

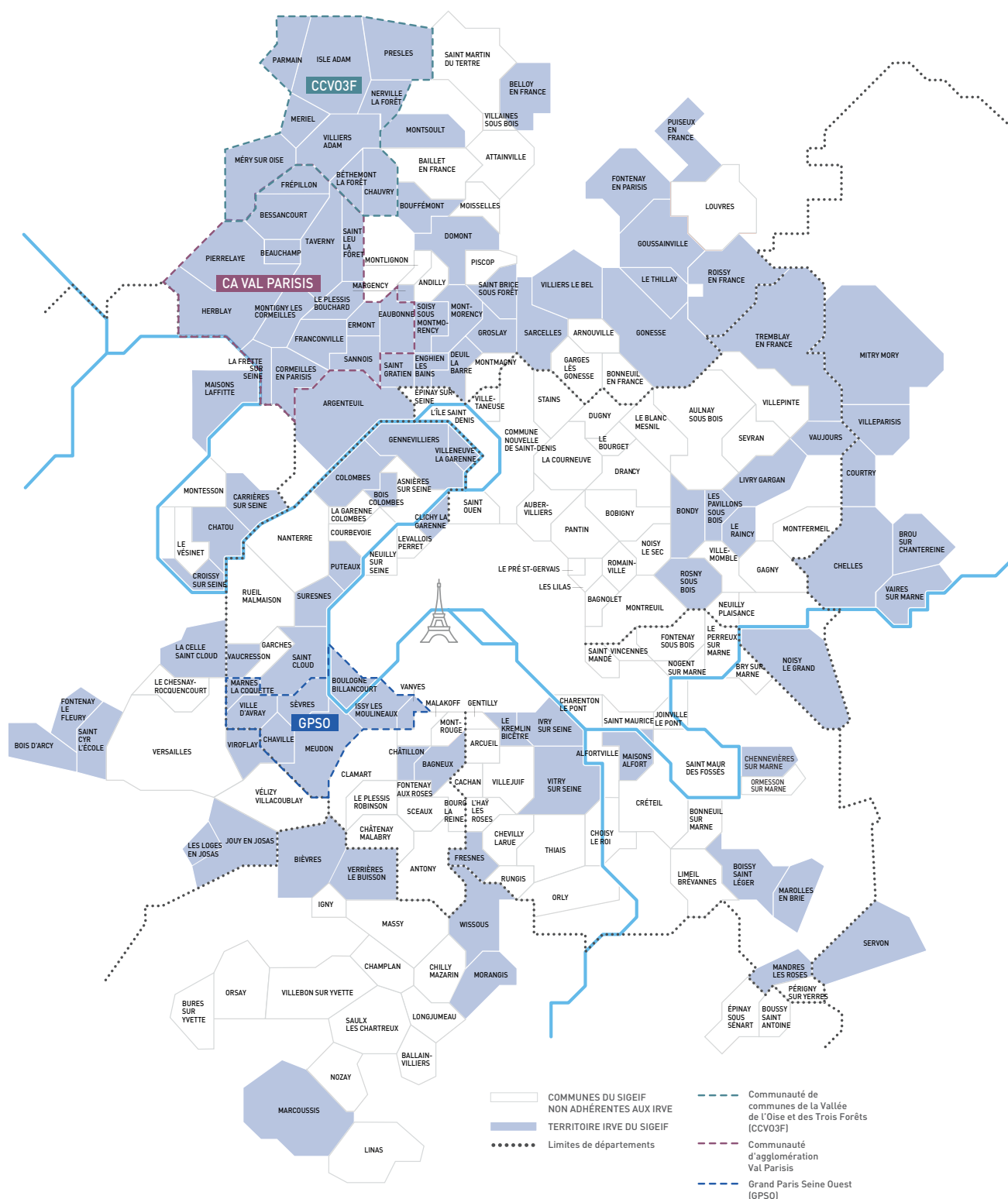
- 20 % pour les bornes installées en voirie à partir du 1^{er} janvier 2026.
- 10 % pour les bornes installées en voirie entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025 ;

Les places doivent disposer d'une longueur minimale de 7 m. Des ratios d'implantation s'appliquent aux bornes installées avant fin 2025 (2 places toutes les 50 places) et à celles déployées à partir de 2026 (4 places toutes les 50 places).

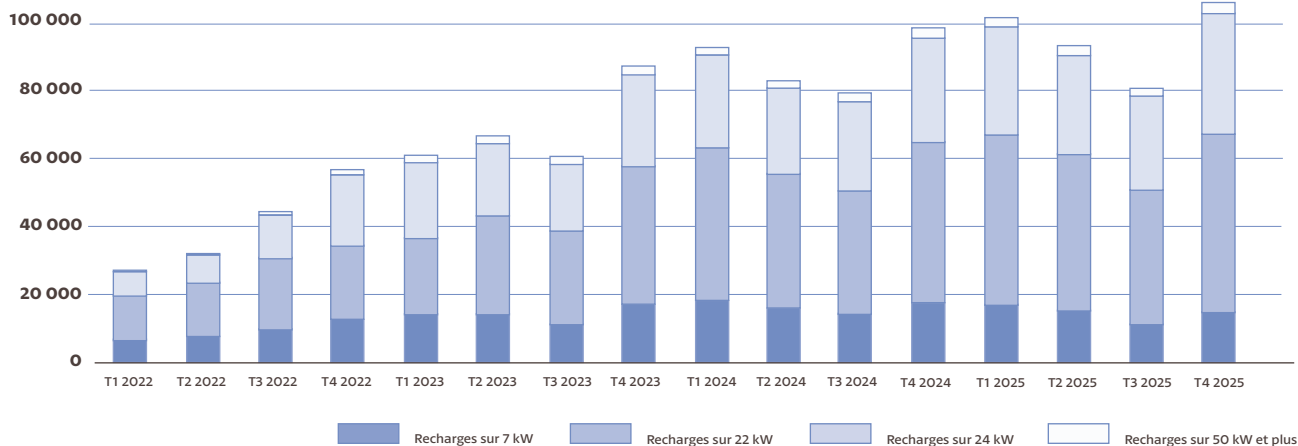
Comme ces obligations sont récentes mais qu'elles s'imposent aux gestionnaires de voirie, le Sigeif accompagne les collectivités pour les aider à mettre en conformité les emplacements de recharge existants et futurs. Ainsi, avant toute nouvelle installation de borne, le Sigeif propose des adaptations adéquates pour les emplacements envisagés.

104 communes adhérentes à la compétence IRVE

→ Le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif compte, à fin décembre 2025, 1 196 points de charge, en conformité avec les anticipations du début d'année.



Nombre de recharges par trimestre



Un réseau facilement accessible



→ **Ouvert aux usagers comme aux opérateurs, le réseau du Sigeif offre à chacun un accès simplifié au juste prix.** Une simple carte bleue et un smartphone suffisent pour lancer une recharge. Les cartes des opérateurs de mobilité (Izivia, Chargemap, Digital Charging Solution, Freshmile, Bemo...) peuvent aussi être utilisées, et le sont d'ailleurs fréquemment. Le choix du Sigeif de garantir l'itinérance s'avère donc particulièrement pertinent. Des accords d'interopérabilité ont été signés avec 81 opérateurs de mobilité (eMSP). Il s'agit d'un des rares réseaux publics à assurer une telle offre en interopérabilité, et le seul dont la majorité des recharges sont effectuées en itinérance, preuve de la très grande ouverture du réseau dans les faits !

Cette capacité a longtemps été portée par des connexions réalisées par le seul intermédiaire de la plateforme GIREVE. Une telle approche présente l'avantage de fédérer, en une connexion unique à la plateforme, l'accès à de nombreux opérateurs de mobilité. Cependant, ses limitations techniques et ses lenteurs posaient question. Aussi le Sigeif a-t-il accompagné l'exploitant Izivia à assurer une connexion directe avec le premier opérateur de mobilité Chargemap fin 2025. Dorénavant, les demandes d'accès au réseau du Sigeif transitent directement et rapidement par Chargemap.

Une disponibilité optimale

Chaque borne est suivie à distance afin de connaître son état à tout instant. Il est ainsi possible d'intervenir à distance ou de déclencher une intervention sur place. Disponible 24 h/24 et 7 j/7, une plateforme téléphonique répond aux questions et aux problèmes rencontrés par les usagers. En 2025, près de 10 000 appels ont été traités, avec un temps moyen d'attente de 1 min 20 s, pour une durée moyenne d'appel de 4 min 30 s. 82 % des difficultés ont été résolues par des conseils ou une intervention à distance.

Un programme annuel est également mis en place pour assurer une maintenance préventive, avec au moins un contrôle par an des bornes dites normales et deux par an pour les bornes rapides.

Des interventions de maintenance corrective, en fonction des besoins et des signalements, complètent ce contrôle.

Le Sigeif, acteur de référence de la mobilité électrique

En s'inscrivant dans le cadre réglementaire européen, la loi d'orientation des mobilités prévoit une borne publique pour dix véhicules électriques. Le Syndicat enrichit régulièrement son expertise en faisant réaliser des études dédiées à la mobilité électrique par des bureaux d'études reconnus (Carbone 4, Solstyce, Inddigo, AEC, Mobilize).

Il a par ailleurs effectué un large travail de référencement, incluant les acteurs directs de la mobilité, les professionnels (VTC, constructeurs automobiles, réseaux européens de recharge, etc.), sans oublier les particuliers, représentés par la Fédération des associations d'usagers (FFAUVE).

Des groupes de travail se réunissent régulièrement au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et de l'AVERE.

Des sujets, comme la veille réglementaire et technique ou l'innovation, y sont partagés. Le Sigeif y est un contributeur de poids, du fait de son expertise et de la taille de son réseau.

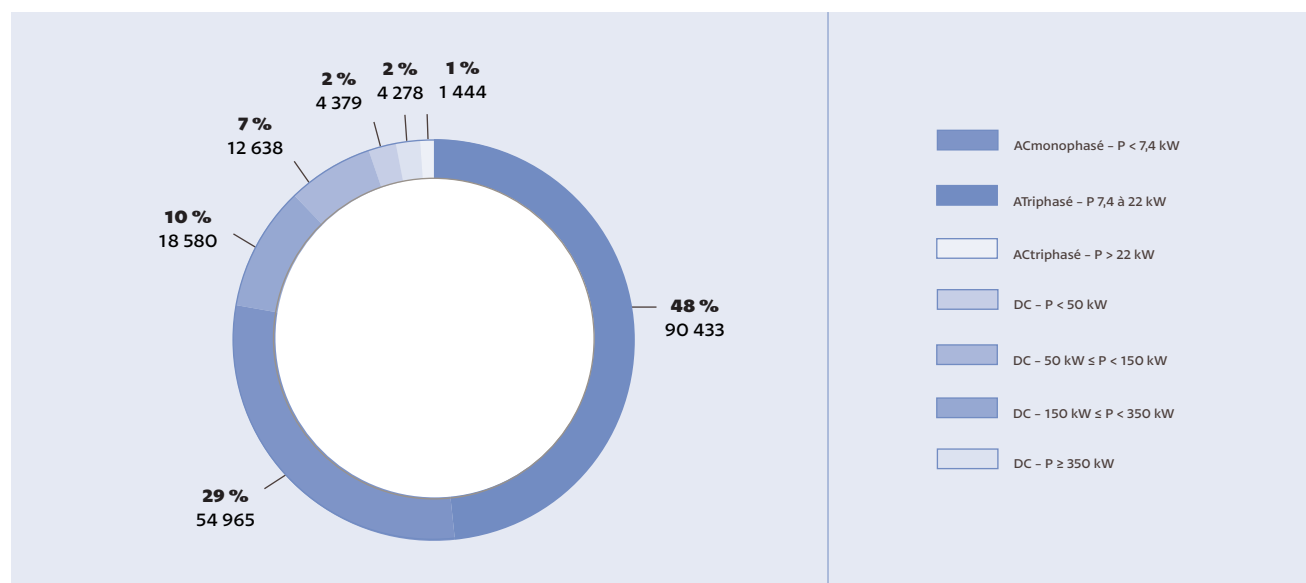
La France compte 275 points de charge pour 100 000 habitants

Nombre de points de charge par région

[Total France : 185 501]



Recharges selon la catégorie de puissance



Sigeif Mobilités : un modèle solide et tourné vers demain

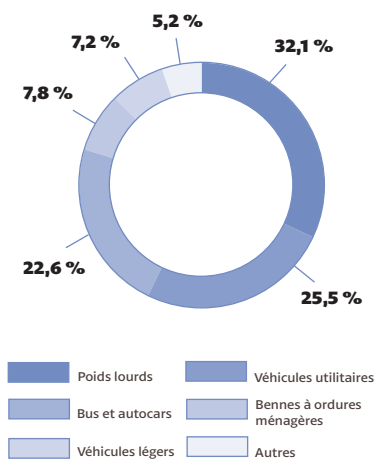


La SEM affiche des résultats positifs

→ Neuf ans après sa création, et forte d'un développement impressionnant, marqué par la mise en service de six stations bio-GNV, Sigeif Mobilités a désormais atteint la plupart des objectifs qui lui avaient été assignés, notamment en termes de volumes de bio-GNV desservis et de rentabilité de l'activité. Tout en restant à l'affût des opportunités de développement de nouveaux projets, son activité s'articule désormais autour de trois enjeux principaux :

- **Stabilisation opérationnelle et financière** : une période de maturation permet de reconstituer progressivement les ressources et de capitaliser sur l'expérience acquise, prérequis essentiel au développement de nouveaux projets.
- **Optimisation de l'exploitation et de la maintenance** : un travail approfondi sur les modalités d'exploitation et de maintenance des stations permet d'améliorer significativement leur disponibilité et leurs performances, et ainsi d'améliorer le service rendu.

Répartition du parc des véhicules GNV/bio-GNV en circulation en France



Source : ODRÉ - parc de véhicules GNV en circulation en France.

- **Gestion des incertitudes réglementaires et technologiques** : les réglementations relatives aux transports de marchandises et de personnes connaissent des évolutions importantes et parfois contestables, tant sur le plan technique que fiscal. Sigeif Mobilités s'implique activement dans les travaux liés à ces dispositifs, au cotés de nombreux acteurs de la filière, et adaptera son modèle de développement en fonction des évolutions.

Performances financière, opérationnelle et environnementale

En 2025, cette stratégie a porté ses fruits : la SEM a consolidé sa solidité financière tout en maintenant une activité soutenue dans les stations existantes. Elle a ainsi enregistré son troisième exercice comptable excédentaire, avec une hausse de 7 % du chiffre d'affaires et – pour la première fois, en avance sur le plan d'affaires initial – un résultat fiscal positif. Ces excellents résultats s'appuient sur une activité solide :

- Malgré une baisse de 3 % de la consommation nationale de gaz, le secteur de la mobilité a connu une hausse de 9 % en 2025, confirmant la dynamique de ce marché.
- Dans les stations de Sigeif Mobilités, 12 000 tonnes de GNV ont été distribuées – un volume équivalent à la consommation annuelle d'environ 700 bus.
- La part du bio-GNV dans les « pleins » d'avitaillement a fortement progressé, représentant près de 80 % des volumes distribués.



La mobilité gaz en quelques chiffres

46 000
véhicules au GNV en France

15 912
véhicules au GNV
en Île-de-France

54 000
poids lourds au GNV
en 2028 (objectifs PPE)

Bilan et perspectives 2026

L'exercice 2026 marquera les dix ans de la création de Sigeif Mobilités, permettant de dresser un bilan très positif, au-delà des ambitions initiales de la SEM :

- **Développement d'un réseau de stations** : en neuf ans, le nombre de stations publiques distribuant du GNV en Île-de-France a été multiplié par 11, atteignant 44 stations, dont 6 développées par Sigeif Mobilités.

- **Pertinence économique et technique** : la rentabilité de la SEM confirme la validité du GNV comme solution efficace pour répondre aux enjeux des transporteurs. Elle combine réduction de la pollution de l'air et des émissions de CO₂, tout en offrant une alternative compétitive et durable.

Fort de ces résultats, Sigeif Mobilités poursuivra son développement

en anticipant les évolutions réglementaires et fiscales, deux enjeux majeurs pour la filière :

- **Le cadre législatif et réglementaire est en effet évolutif** : les orientations actuelles privilégient les motorisations électriques, mais les textes évoluent progressivement pour intégrer davantage de flexibilité, notamment en faveur des biocarburants... et, en premier lieu, le biométhane.

- **Le cadre fiscal est également en transition** : il poursuit un double objectif de baisse du coût de production du biométhane et de décorrélation progressive de son prix avec les prix du gaz fossile sur les marchés. La volatilité des prix de l'énergie constitue en effet un frein important au développement de la filière.

L'ambition de Sigeif Mobilités : soutenir le développement de la filière

→ **Par leurs performances économiques et leurs vertus écologiques, le GNV et le bio-GNV séduisent aujourd'hui de nombreux transporteurs routiers.**

Le développement de cette mobilité reste cependant encore limité en raison de la faiblesse de l'offre de stations d'avitaillement. Aussi, dès 2016, pour développer un réseau de stations publiques, le Syndicat a-t-il créé la Sem Sigeif Mobilités.

En Île-de-France, cette Sem est une pionnière du développement des stations publiques d'avitaillement. Son réseau compte aujourd'hui six stations, à Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers, Noisy-le-Grand, Wissous, Réau et Saint-Denis.

Toutes répondent aux exigences standards des conducteurs, en nombre de pistes et facilités de paiement, tout en se conformant à des exigences croissantes en termes de fourniture de bio-GNV.

Ce réseau contribue significativement à populariser l'offre en GNV et bio-GNV en Île-de-France. La région compte désormais 44 stations

publiques et une centaine de stations privatives. Ce développement rapide des infrastructures répond à la demande des transporteurs, confrontés à des obligations réglementaires très exigeantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Toutefois, ce développement semble dorénavant ralentir, les porteurs de projets tendant à privilégier les filières électriques (batterie et hydrogène), qui bénéficient d'aides publiques massives et d'un cadre réglementaire particulièrement favorable.

C'est d'autant plus dommageable que l'envergure du chantier de la décarbonation des transports appelle la contribution de toutes les sources d'énergie. Aussi, la Sem continuera-t-elle à porter des projets multi-énergies, et particulièrement en bio-GNC. D'autant plus que cette filière a plusieurs atouts pour se développer en Île-de-France : aux importants gisements de production répondent des infrastructures de transport et distribution très performantes.

L'action du Sigeif s'inscrit dans un double cadre législatif

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) a fixé un premier cadre. Ce texte impose à la fois une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et une augmentation de la part des énergies renouvelables (plus de 30 %) dans la consommation finale d'énergie. Le second découle de la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM, 2019). Visant l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, elle interdit notamment les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) d'ici 2040, tout en imposant des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m).

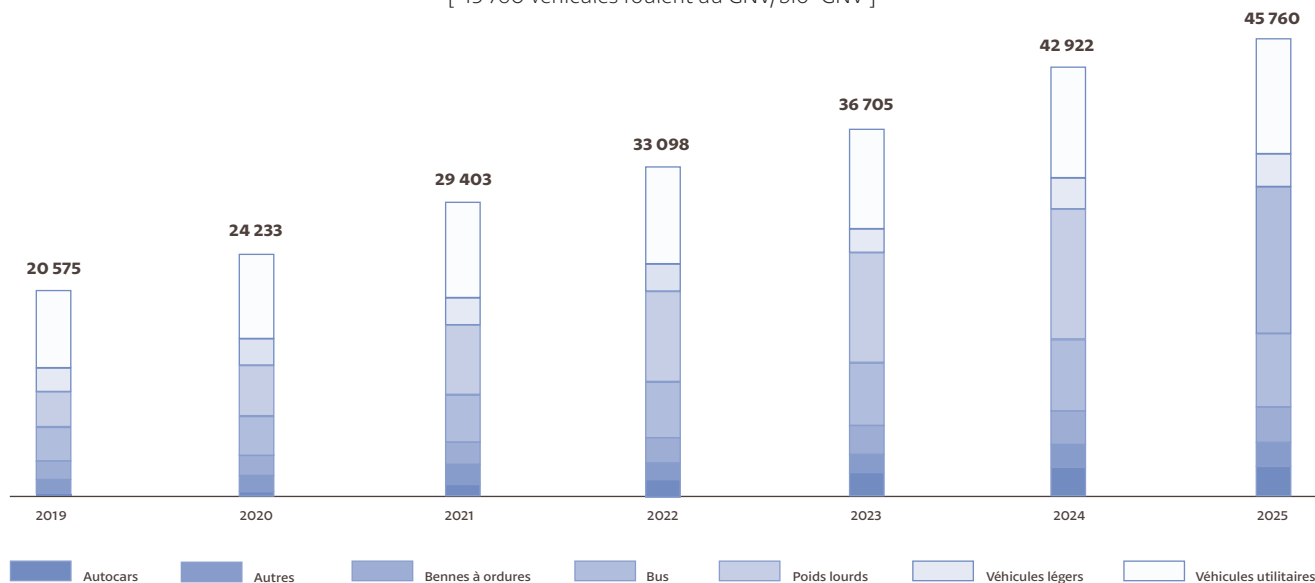
À noter que l'avenir des ZFE reste plus qu'incertain puisque le Parlement a adopté début 2026, dans le cadre d'un projet de loi de « simplification », une mesure de suppression des ZFE. Des discussions en cours pourraient autoriser le dispositif sur la base du volontariat.

Le règlement européen sur les émissions des véhicules lourds a défini un cadre très contraignant pour les thermiques. Cependant, il fait l'objet de révisions régulières, reflétant une adaptation progressive aux innovations technologiques et actant l'efficacité de l'usage des biocarburants dans la baisse des émissions du secteur du transport.



Évolution du parc des véhicules GNV/bio-GNV en France

[45 760 véhicules roulent au GNV/bio-GNV]



Source : Fichier des immatriculations.

En 2025, les biocarburants de nouveau malmenés

→ En février 2025, la filière a publié une note contestant le règlement européen de 2024 sur les émissions de CO₂ des poids lourds. La doctrine européenne a en effet fait de l'électrification, à la fois, un objectif unique et un critère d'évaluation, ce qui revient à condamner les autres filières, y compris celles qui assurent pourtant l'essentiel de la réduction des émissions de CO₂, dont le bio-GNV. Le Parlement européen a logiquement enjoint la Commission de revoir sa méthodologie. Une « clause de revoyure » du règlement est attendue en 2027. Sans attendre cette échéance, les syndicats France Mobilités Biogaz et Esterifrance ont fait part de leurs attentes :

- reconnaître ces carburants comme neutres en carbone grâce à leur caractère biogénique ;
- intégrer un facteur de correction du carbone pour valoriser la part renouvelable dans les carburants ;
- homologuer des véhicules fonctionnant exclusivement avec des carburants biogéniques (bio-GNV ou B100).

En juillet 2025, rejointe par plusieurs organisations professionnelles (AUTF, Esterifrance, FNTR, OTRE et UFIP-EM), France Mobilités Biogaz a vivement réagi à un document publié par la Direction générale des entreprises (DGE). Celui-ci orientait de fait les choix des transporteurs en matière d'alternatives au diesel. Un courrier d'alerte aux pouvoirs publics a mis en évidence des omissions méthodologiques et un manque de neutralité technologique. Un réexamen concerté de cette approche a été requis ; une stratégie basée sur la complémentarité énergétique s'impose, d'autant plus que les biocarburants constituent actuellement les meilleures alternatives pour décarboner le secteur.

D'autres réflexions sont en cours. Il en est ainsi du dispositif de l'incitation à la réduction de l'intensité carbone des carburants (IRICC), une évolution de l'actuelle taxe incitant à l'utilisation des énergies renouvelables (TIRUERT).

Couplé au dispositif des BPA (pour *biogas purchase agreement* – contrat de vente directe de gaz), cet outil permettra de faire remonter des flux financiers vers la filière de production, contribuant ainsi à sécuriser la production à long terme et découpler ses prix de ceux du marché.

Enfin, plusieurs rendez-vous réglementaires au niveau national sont particulièrement attendus pour structurer la trajectoire de décarbonation du transport.

Ainsi, succédant à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée début 2026, la publication prochaine des documents de planification écologique (Stratégie nationale bas carbone, SNBC, et Stratégie de développement de la mobilité propre, SDMP) déterminera les orientations, à l'horizon 2030 et 2050.

La filière est mobilisée dans cette perspective et les équipes de la Sem sont impliquées dans ces travaux.

Représentants du Sigeif au sein de la Sem Sigeif Mobilités

Conseil d'administration

Jean-Jacques Guillet
Président, Chaville

Éric Schindler
Neuilly-sur-Seine

Pierre Chevalier
Ville-d'Avray

Laurent Monnet
Saint-Denis

Jean-Pierre Valentin
Carrières-sur-Seine

Assemblée générale

Richard Della Mussia
Chennevières-sur-Marne



La qualité de l'air et les émissions de CO₂, des enjeux capitaux pour l'Île-de-France

→ La qualité de l'air est un enjeu primordial de santé publique, au même titre que la réduction des émissions de CO₂ sur le secteur des transports. Ce dernier représente un tiers des émissions au niveau national et reste la première source de gaz à effet de serre de la région Île-de-France.

Jusqu'à récemment, les collectivités disposaient de leviers comme les Zones à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m), créées en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM, 2019) pour restreindre progressivement l'accès des véhicules les plus polluants (vignettes Crit'Air 1 à 5).

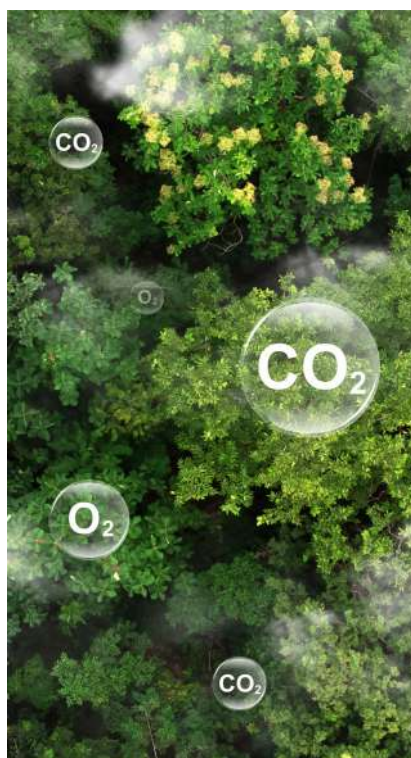
Cependant, la suppression des ZFE-m a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en juin 2025, puis validée en commission mixte paritaire le 20 janvier 2026. En mars 2026, leur avenir reste incertain : certaines pourraient être maintenues dans les métropoles de Paris et Lyon.

Techniquement et économiquement viable à grande échelle, la mobilité gaz naturel véhicule (GNV) est une alternative

vertueuse aux carburants, parfaitement adaptée aux besoins des flottes privées et collectives.

En effet, les modèles proposés par les constructeurs garantissent une longue autonomie, jusqu'à plus de 900 km pour les poids lourds, avec un temps d'avitaillement comparable au gazole. Ces modèles montent régulièrement en performance puisque, durant l'été 2025, un ensemble routier de 30 tonnes a parcouru plus de 1 000 km avec un seul plein.

Par ailleurs, le recours au GNV permet de réduire de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, par rapport au diesel, et de 95 % les émissions de particules fines, par rapport au seuil de la norme Euro VI *. Les véhicules roulant au bio-GNV sont ainsi compatibles avec la norme Euro VII ; la réduction des émissions de CO₂, par rapport au diesel, dépasse 80 %. Les véhicules recourant au bio-GNV présentent ainsi des émissions de CO₂ très faibles, comparables à celles des véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable **.



* Norme Euro VI [quand elle s'applique aux véhicules légers, elle s'écrit Euro 6], en vigueur depuis 2014. Valeur limite, en grammes par kilowattheure (g/kWh), des oxydes d'azote (Nox) : 0,4 ; monoxyde de carbone (CO) : 1,5 ; hydrocarbures (HC) : 0,13 ; particules : 0,01.

** Sources : Étude Carbone 4 sur l'électrification du transport routier longue distance – Novembre 2025.

FOCUS SUR **Sigeif** MOBILITÉS

La Sem en quelques chiffres	 5 M€ Capital de la SEM	 1 000 t de GNV distribuées chaque mois
 6 stations véhicules au GNV en Île-de-France	 + de 80 % de bio-GNV	+ de 24 000 t de CO ₂ évitées chaque année et 12 millions de litres de gazole économisés

Le bio-GNV, un atout pour l'Île-de-France

→ **Le biométhane est produit localement à partir de déchets organiques par un processus de méthanisation. Ces déchets sont issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations de traitement des eaux usées.**

La production de biométhane connaît une dynamique particulièrement forte : selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la production mondiale devrait quadrupler d'ici 2030.

En Île-de-France, il s'agit de la seule filière ayant dépassé les objectifs de production fixés au Schéma régional climat air énergie (SRCAE). Elle est aussi en avance sur les objectifs fixés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Une fois épuré, le biométhane est injecté dans le réseau de distribution, se substituant ainsi au gaz fossile.

Acheminé notamment vers les stations GNV, il permet alors aux véhicules de se ravitailler en bio-GNV. En 2025, environ 50 % du GNV consommé en France était du bio-GNV. Dans les stations de Sigeif Mobilités, ce taux dépasse les 80 %.

Enfin, le digestat (résidu solide de la méthanisation) est valorisé par la filière agricole, diminuant le recours à des engrais produits à partir de ressources fossiles. Tous ces éléments font du bio-GNV une ressource énergétique locale participant à l'économie circulaire.

En 2025, la France comptait plus de 46 000 véhicules roulant au bio-GNV.

La région Île-de-France représente à elle seule plus d'un tiers (environ 17 000) des immatriculations.

Les principales catégories de véhicules sont les poids lourds, suivis des véhicules utilitaires puis des bus et autocars.

S'y ajoutent des bennes à ordures ménagères et des véhicules légers. Les poids lourds représentent 32 % du total des immatriculations GNV.

L'Île-de-France dispose de toutes les caractéristiques qui rendent cette filière particulièrement pertinente : flux du territoire valorisables en biométhane, densité des réseaux de transport et de distribution de gaz, vastes besoins de conversion de poids lourds. Il est donc parfaitement possible de faire émerger des écosystèmes locaux complets et viables.

La Sem Sigeif Mobilités concourt à déployer le bio-GNV à l'échelle régionale.



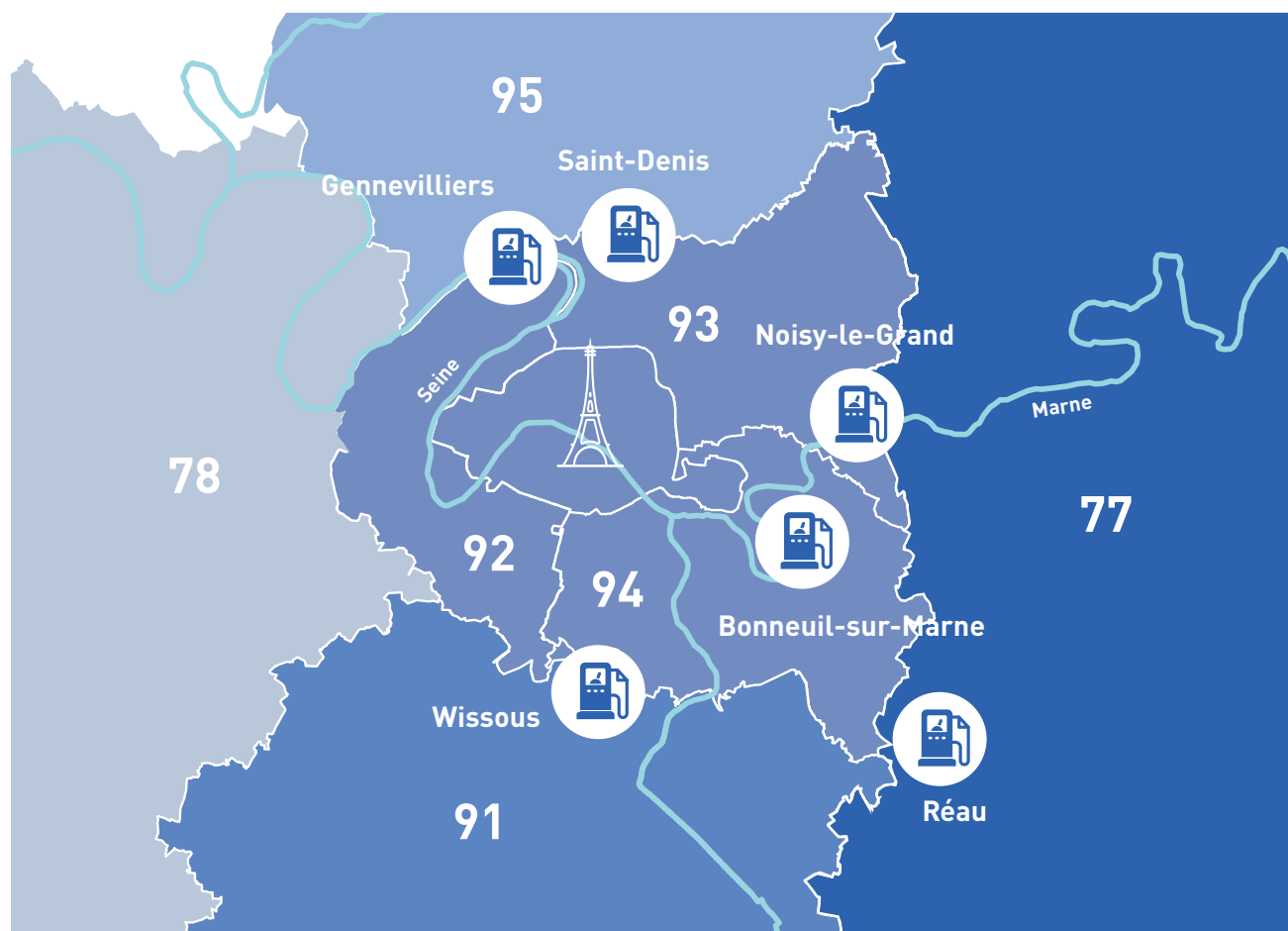
Les actionnaires de Sigeif Mobilités



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



Les 6 stations GNV/bio-GNV de Sigeif Mobilités



Sigeif Mobilités : l'acteur de la mobilité propre multi-énergies

Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif déploie un réseau de stations publiques de distribution de GNV et de bio-GNV en Île-de-France. Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics.

Il s'insère efficacement dans la politique des communes concernées par les obligations équivalentes à celles des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m). La Banque des Territoires (Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, tout comme la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Sycotm, le Siaap, le Siom de la Vallée de Chevreuse et NaTran développement (filiale de NaTran, premier gestionnaire de réseau de transport de gaz en France).

Des réalisations concrètes



Aujourd'hui, le réseau de la Sem Sigeif Mobilités comprend six stations en service. Deux sont exploitées par TotalEnergies, à Gennevilliers (92) et Noisy-le-Grand (93), trois autres par Endesa, à Bonneuil-sur-Marne (94), Wissous (91) et la dernière mise en service à Saint-Denis (93). Celle située à Réau (77) est exploitée par Engie Solutions.

Du gaz renouvelable produit localement

Dans ces stations, la Sem fait émerger une source de production 100 % renouvelable, le bio-GNC, en incitant les exploitants à le distribuer massivement.



Une politique concluante : la demande en gaz renouvelable croît régulièrement, sa proportion dans l'offre de carburant étant passée de 10 %, lors des premières consultations, à 100 %.

Dans la station de Réau, première station 100 % bio-GNC, il est produit par des unités de méthanisation locales, la plus proche étant même située dans la commune.

À Saint-Denis, Wissous et Bonneuil-sur-Marne, le bio-GNC est en grande partie issu du biométhane provenant de l'usine de traitement des eaux usées du Siaap, à Valenton. Endesa y a, en effet, acquis le biométhane nécessaire à l'exploitation des trois stations.



Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne

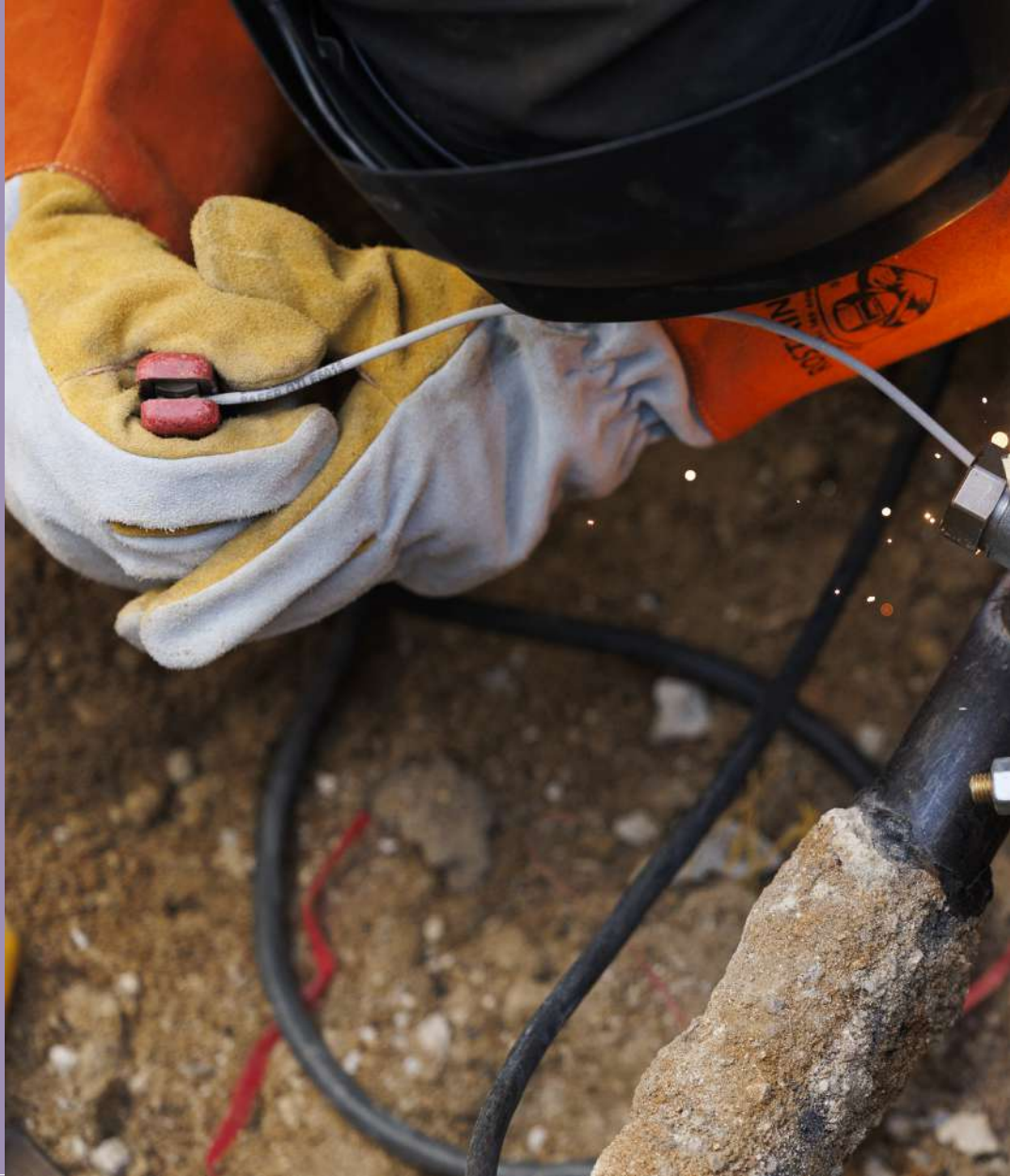
Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics.



Une étape supplémentaire sera franchie à Gennevilliers où, dans une logique d'économie circulaire, le bio-GNC sera, pour partie, issu du biométhane injecté par une unité de méthanisation de biodéchets, située sur le port même.

Porté par le Sigeif et le Sycotm, ce projet fait l'objet d'un contrat de concession, attribuée à la société Paprec.





Les concessions **gaz et élect**



S tricité

Garant du service public de la distribution d'énergie, le Sigeif veille à la sécurité et au développement des réseaux.

Il contrôle les activités des concessionnaires GRDF, Enedis, et EDF Commerce, qu'il s'agisse des travaux, des raccordements ou encore de la maintenance. Préparant l'avenir, il diligente les investissements pour garantir l'accès équitable de tous à l'énergie ou pour favoriser l'intégration d'énergies renouvelables.

Le service Concessions et innovation : une diversité d'actions



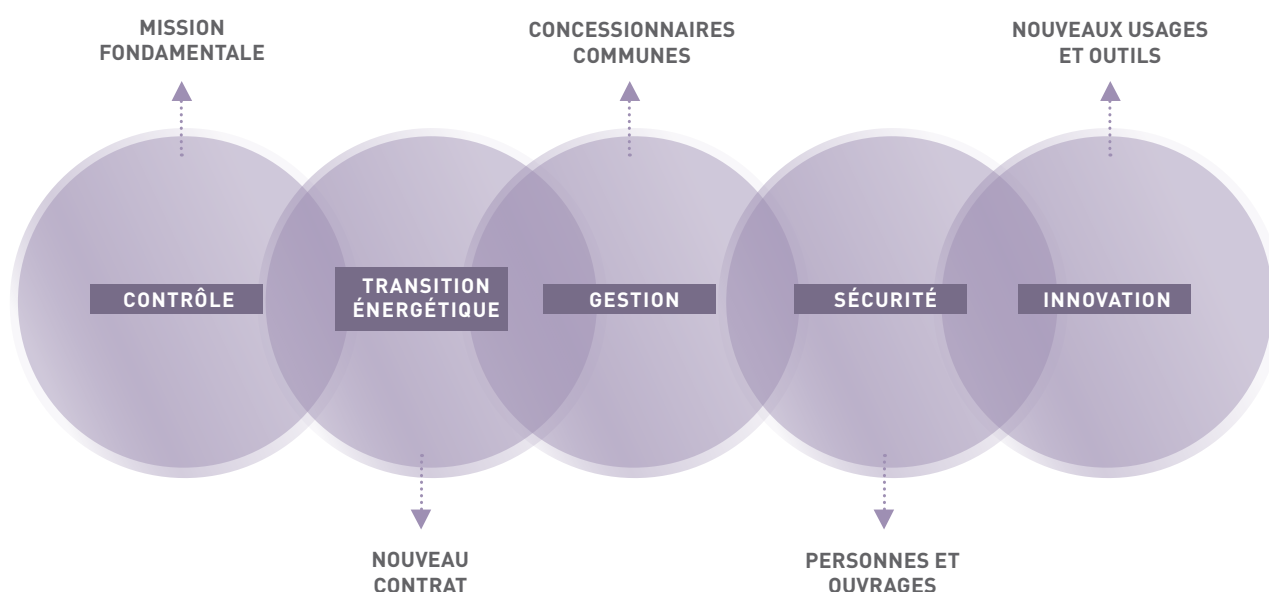
→ Les missions du service Concessions et innovation s'articulent autour de cinq thématiques complémentaires :

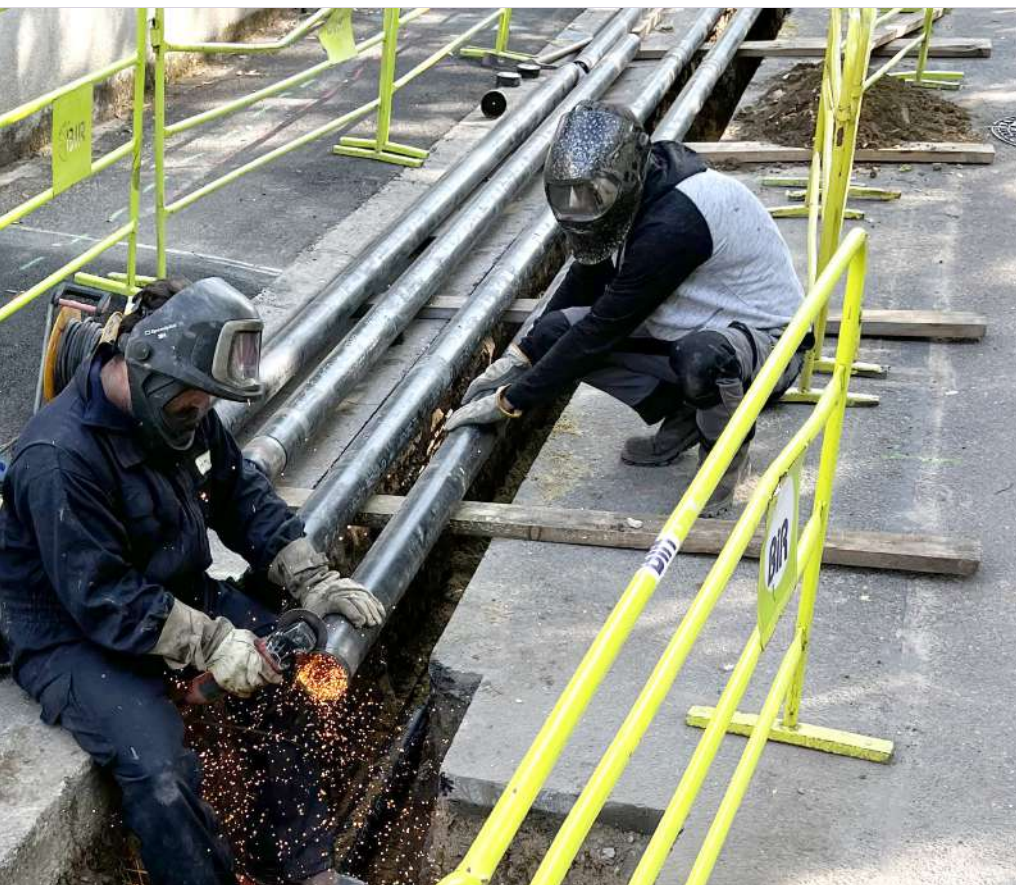
1. Les contrôles technique et financier des concessions de gaz (1^{re} de France) et d'électricité (3^e de France) s'effectuent dans le cadre des délégations de service public, confiées aux concessionnaires.
2. La transition énergétique intégrée aux nouveaux contrats avec le suivi des schémas d'investissement : développement et modernisation des ouvrages pour l'arrivée des nouveaux gaz verts, adaptation du réseau électrique pour l'électrification des usages, installation de modes de production alternatifs.
3. La gestion du service public : médiation, accompagnement des concessionnaires et des collectivités, dans un contexte législatif en perpétuelle évolution,
4. La sécurité des personnes et des biens : veille technico-juridique, participation à l'Observatoire régional DT-DICT en IDF, formations AIPR, semaines de la prévention et retour d'expérience sur les endommagements,
5. L'innovation des nouveaux usages et outils en lien avec les infrastructures et les réseaux : application VoirieSc@n, e-nails, Hylight, ainsi que l'étude de résilience des réseaux face au risque inondation (PAPI).

Un contrôle au service de la performance

Loin d'être un « simple » outil administratif, le contrôle exercé par le Sigeif occupe une réelle position stratégique d'ingénierie patrimoniale publique au service de la performance et de la transformation des réseaux d'aujourd'hui et de demain.

Mobiliser ses compétences techniques propres lui permet de disposer d'une vision à long terme, tout en ayant une indépendance technique forte au profit d'une co-construction des investissements avec les concessionnaires.





Programme de contrôles et audits 2025

Début 2025, le Syndicat a notifié à ses concessionnaires, GRDF et Enedis, la liste des contrôles et des audits à mener.

→ En gaz, l'ensemble des six grands chapitres constituant le programme de contrôles a été réalisé tandis que 15 des 17 prévus en électricité l'ont été, soit un pourcentage bien supérieur à celui de l'année précédente. Deux audits sont manquants : l'un est simplement reporté et l'autre s'est heurté au refus de la part d'Enedis de transmettre au Syndicat le plan de maintenance des ouvrages BT, HTA et postes de distribution publique. Le Syndicat a également contrôlé EDF Commerce, délégataire du service public de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

L'ensemble des éléments qui permet de mener ces audits relatifs aux données de la clientèle, de l'énergie facturée, des recettes, ainsi que les

indicateurs liés à la fourniture ont été communiqués. Dans certains cas, la transmission a été tardive.

Les audits et les contrôles des réseaux de distribution publique exploités par GRDF et Enedis ⁽¹⁾

Concernant la concession d'électricité, le nombre et la teneur des contrôles ont particulièrement évolué en 2025.

S'y sont, en effet, ajoutés des « visites de postes de distribution publique » et divers audits : « coupures pour travaux », « suivi et traitement des défauts réseaux et branchements basse tension », « colonnes montantes », « risque crue », « évolution de la production d'électricité renouvelable », « rénovation d'un poste de distribution publique d'électricité », « délais de raccordements des dossiers initiés par les communes adhérentes et par le Sigeif », « dommages aux ouvrages et à la sécurité ». Les contrôles déjà menés se sont enrichis et les dossiers sont plus nombreux, à l'instar de celui des « opérations inscrites au schéma directeur des investissements ».

À cette liste s'ajoute, tout comme pour la concession de gaz, le « contrôle comptable et financier », qui, comme chaque année, analyse en profondeur les informations relatives au patrimoine des concessions et à leurs financements.

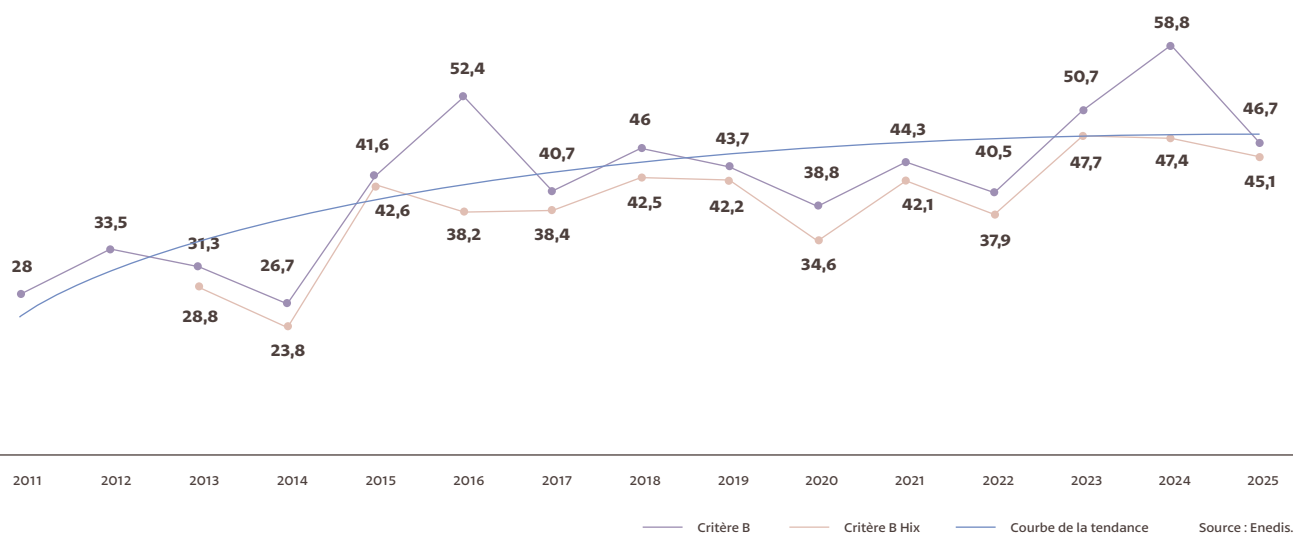
Les activités d'adaptation et de modernisation des réseaux de gaz font l'objet de contrôles et d'audits : programmes de suppression de la fonte ductile, chartes d'engagements associées et signées avec les communes, renouvellement des branchements collectifs.

Les investissements consentis à cet effet sont également examinés.

À ces sujets fondamentaux s'ajoutent ceux tout aussi importants des visites de chantiers, de l'analyse des données fournies par le concessionnaire concernant les mises à jour cartographiques, des activités de protection cathodique et, plus globalement, de tout ce qui a trait à la maintenance des ouvrages. Enfin, une visite sur site au BEX gaz (bureau d'exploitation) du Blanc-Mesnil a été organisée.

(1) L'exercice du contrôle de la distribution de gaz et d'électricité par l'autorité concédante est prévu par l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Critère B : durées annuelles de coupures [par client basse tension, en min]



Avec **46,7 min** de temps moyen de coupure en 2025, le niveau du critère B Sigeif s'est amélioré de 12 min, comparativement à l'exercice précédent mais reste très loin de l'objectif (25 min).

Les audits techniques

→ Ces contrôles permettent de s'assurer du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges des deux contrats.

Dans le gaz, ils se concentrent autour de sujets comme la sécurité des personnes et la préservation des biens, au regard du strict respect des modalités mises en œuvre dans le cadre du plan de maintenance des canalisations et des ouvrages. Pour l'électricité, ils s'attachent en particulier à la qualité de fourniture (mesurée notamment par le critère B), aux travaux entrepris qui concourent au schéma directeur des investissements à travers ses Plans Pluriannuels des investissements (PPI), à l'état et à l'évolution du patrimoine.

Certains de ces audits ont été diligentés en inspectant des ouvrages en exploitation, comme pour « les visites de postes de distribution publique d'électricité ^[2] », la « rénovation d'un poste de distribution publique d'électricité »,

ou encore la recherche systématique de fuite (RSF) dans les réseaux gaz. D'autres ont été réalisés sur le site de travail même d'Enedis, où l'ARD Île-de-France (accès au réseau de distribution) a présenté les divers processus de traitement des demandes faites par le Syndicat, notamment pour les raccordements d'installations photovoltaïques. De même, le Sigeif s'est rendu sur le site du Blanc-Mesnil, où les activités du BEX gaz ont pu être visualisées en conditions d'exploitation réelles.

Réalisés par les équipes du Syndicat, de tels contrôles exigent un important travail de préparation, d'analyse puis de restitution. Outre leur caractère imposé, ils sont indispensables à la compréhension des activités des concessionnaires et des actions qu'ils mettent en œuvre pour répondre aux exigences de qualité de fourniture, ainsi qu'à celles des collectivités et des clients.

Les audits surveillance, maintenance, qualité de fourniture

En complément de la synthèse ci-après, le contenu exhaustif de l'ensemble de ces contrôles et de leurs conclusions est disponible dans les rapports de contrôle 2025 visant l'exercice 2024.

Le contrôle des missions d'Enedis

Les constats portés par le Syndicat sur des sujets tels que la détérioration du critère B durant les dernières années, associée aux incidents survenus et à leur traitement, ont conduit à enrichir la nature des contrôles.

Concernant les incidents, les constats montrent notamment l'importance désormais durablement installée du réseau basse tension dans la valeur finale du temps de coupure.

[2] Voir p.85.

Cet aspect est étayé par la durée de certains incidents BT : ils touchent peu de clients à la fois, mais les impactent souvent longuement.

Le taux de défaillance du réseau HTA (qui représente un tiers de moins que la BT) augmente cependant.

Enfin, la composante climatique a nettement augmenté en raison des inondations de l'automne 2024. Cet aspect a fait l'objet d'un contrôle spécifique. Les incidents entraînant des coupures d'alimentation supérieures à seize heures ont été examinés, certaines coupures atteignant vingt-six heures consécutives. Cela pose la question des moyens mis en œuvre et des stratégies de dépannages employées.

Les événements exceptionnels sont très régulièrement imputés à des « coupures à la demande des autorités ou de GRDF ». De même, les incendies ou les collisions de véhicules avec les ouvrages électriques sont souvent évoqués. Les incidents significatifs (importance spécifique et impact sur la fourniture d'électricité) sont traditionnellement examinés en octobre de l'année suivant leur survenue. Enedis a indiqué au Sigeif que 6 % des clients avaient été réalimentés en cinq heures et plus lors de ce type d'incident, soit un taux en amélioration de 0,8 %, par rapport à 2023.

Le critère B

Le résultat observé à la fin de l'année 2025 pour le critère B est de 46,7 min.

Il s'agit d'une amélioration de 12 min comparativement à l'exercice précédent. En 2024, les éléments communiqués mentionnaient 58,83 min, soit une valeur jamais enregistrée depuis 1996.

Après deux années successives marquées par de fortes dégradations, cet indicateur de qualité de fourniture se situe encore à un niveau élevé, soit la 4^e plus forte valeur lors de ces quinze dernières années, loin de l'objectif contractuel de 25 min.

Le critère B HIX (hors incident exceptionnel et hors RTE) est, pour sa part, avec 45,1 min, la 3^e durée la plus importante depuis 2011.

Il représente 96,5 % du critère B toutes causes confondues, indiquant que les éléments extérieurs ont peu pesé sur le résultat global. Il diminue de 4,34 min, par rapport à 2024.



Le contrôle des missions de GRDF

La surveillance et la maintenance qu'effectue chaque année GRDF comprennent des dizaines de milliers d'opérations qui répondent aux exigences contenues dans le RSDG 14 (règlement de sécurité de la distribution du gaz).

Cet aspect de l'activité de GRDF est placé sous le signe du respect de ces exigences, qu'il s'agisse de la protection cathodique du réseau en acier (qui permet d'éviter la corrosion des canalisations) ou de la recherche systématique de fuites (RSF) qui peuvent être décelées soit par l'intermédiaire d'un technicien à pied, soit par celui d'un véhicule (VSR) conçu à cet effet.

Ces opérations de maintenance revêtent une importance capitale pour la sécurité des personnes et des ouvrages ainsi que pour la continuité de service. Les résultats obtenus sont satisfaisants et témoignent d'un haut niveau de performance.

Le programme de maintenance s'inscrit au-delà de ces contrôles. La surveillance et la maintenance des conduites d'immeubles et conduites montantes (CI/CM) les complètent, avec différents points de vérification, incluant évidemment l'étanchéité de leurs différents composants. Les robinets de réseau et les postes de détente sont également soumis à des exigences de maintenance. Ainsi, tous les éléments qui constituent les ouvrages concédés sont examinés et font l'objet d'une restitution précise, chiffrée, consignée dans un outil dédié (GMAO pour gestion de la maintenance assistée par ordinateur) permettant au Syndicat de mesurer le niveau de conformité, tel que défini par la réglementation.

Le Sigeif considère les résultats de l'année écoulée comme répondant à ce qui est attendu.

Réseau d'alimentation en électricité pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Branchement collectif

- 1 Réseau BT
- 2 Branchement
- 3 CCPC*
- 4 Distribution d'étage
- 5 Dérivation individuelle
- 6 Panneau de contrôle**

* Coupe-circuit principal collectif.

** Compteur communicant et appareil général de coupure principal (disjoncteur).

Exception faite de 24 propriétaires d'immeubles depuis la promulgation de la loi Élan, toutes les colonnes montantes du territoire du Sigeif sont en concession.

Branchement individuel

- 1 Réseau BT
- 2 Branchement
- 3 CCPI*
- 4 Dérivation individuelle
- 5 Panneau de contrôle**

La perception de l'accise sur l'électricité

En 2025, 20,6 millions d'euros ont été reversés aux 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de l'accise sur l'électricité.

Cette taxe est désormais collectée par la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP), puis contrôlée et reversée par le Sigeif.

Le site du médiateur national de l'énergie www.energie-info.fr, permet d'identifier le fournisseur de son choix.

* Coupe-circuit principal individuel.

** Compteur communicant et appareil général de coupure principal (disjoncteur).

421 km* réseau aérien nu basse tension

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT :

Sur le territoire du Sigeif : réseau aérien : 21,8 %, réseau aérien nu : 7,7 %.

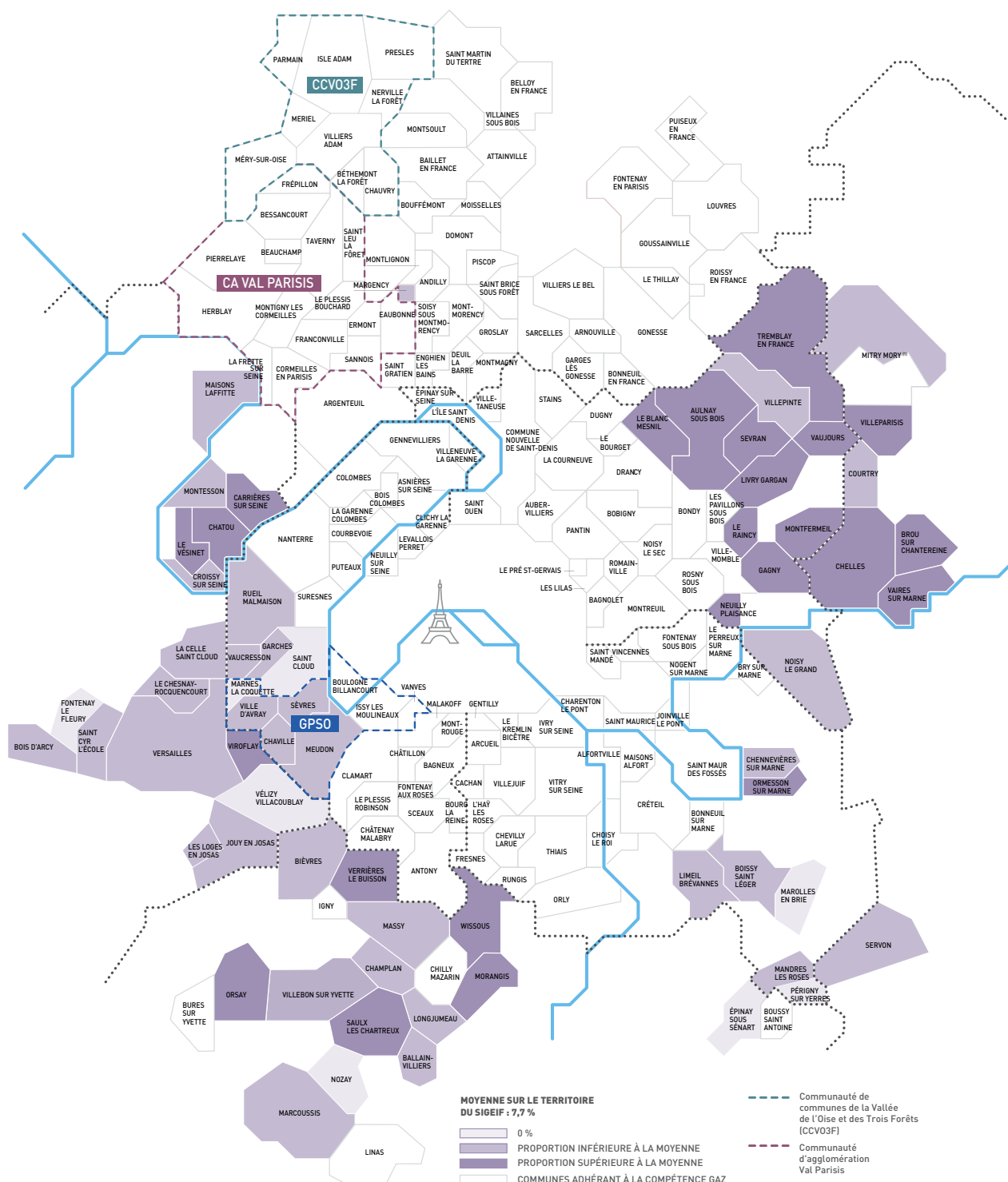
LA GOUVERNANCE

LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

LES CONCESSIONS
GAZ ET ÉLECTRICITÉ

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ANNEXES



* À périmètre constant.

(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



Les audits « patrimoine » et « investissements »

Pour Enedis

→ Le Sigeif examine les variations de linéaires de réseaux BT et HTA d'une année à l'autre. Les mouvements non justifiés représentent 0,5 % du linéaire total ; des actions de fiabilisation sont entreprises à travers le projet AssApp (assainissement et appariement) qui doit faire correspondre les échelles des outils cartographiques du concessionnaire.

En 2025, pour la première fois, un audit des colonnes montantes a été réalisé. Il a complété les visites *in situ* réalisées auparavant par un prestataire mandaté par le Syndicat. Le prestataire s'est rendu sur plus de 1 000 sites afin de dresser un état des lieux précis du patrimoine (1 000 ouvrages électriques et autant de gaz). Après rédaction des rapports de visites, ceux qui ont fait l'objet d'un constat d'anomalie présentant un risque avéré ou qui ont nécessité une intervention de sécurité sont transmis à Enedis.

Dans le cadre du second PPI 2024/2027 (Plan Pluriannuel des Investissements), 100 colonnes montantes doivent être renouvelées.

La résilience des réseaux face au risque de crue, enjeu majeur pour la concession et au-delà, fait l'objet d'un objectif spécifique du PPI 2024/2027 : il se caractérise par l'adaptation de postes de distribution publique à une éventuelle crue, préservant l'alimentation de clients non inondés qui seraient coupés sans l'insensibilisation de ces ouvrages.

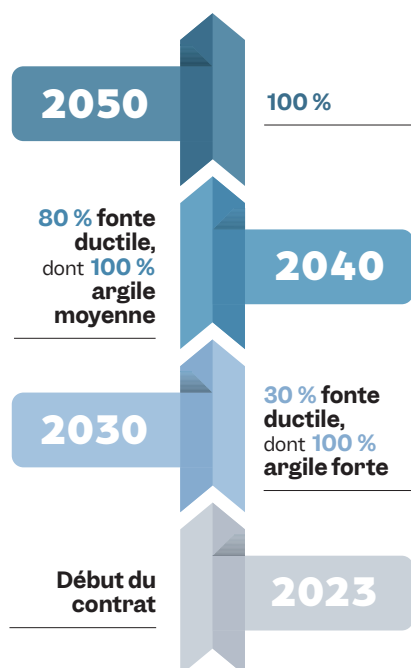
La négociation du PPI 2024/2027 a été l'occasion de préciser la gouvernance partagée entre le Syndicat et Enedis, en déterminant les contenus techniques et financiers des objectifs dits « leviers ». Ces contenus sont la marque d'une ambition élevée, porteuse de capacités à améliorer les indicateurs de qualité de fourniture, afin de répondre plus efficacement aux enjeux énergétiques actuels et à venir pour les territoires, les entreprises et les usagers.

Par la constitution d'un panel d'affaires représentatives des leviers du PPI, chaque exercice permet de contrôler l'adéquation des travaux réalisés aux objectifs poursuivis.

À cette fin, 52 affaires du programme travaux 2023 ont été examinées. Le Sigeif a conclu que les opérations choisies ont globalement été réalisées de façon satisfaisante, sans taire toutefois certaines difficultés d'analyse.

Le contrôle de la valorisation des remises gratuites a mis en évidence, comme cela est le cas depuis plusieurs années, les différences substantielles entre le coût réel des opérations d'enfouissement pilotées par le Sigeif et celui prévu par le concessionnaire. Le rapprochement de ces deux montants doit nécessairement être envisagé, et les outils d'Enedis devront permettre de chiffrer les travaux en appliquant les prix du marché.

Objectifs de l'arrêté du 06/12/2021



Pour GRDF

→ Les investissements se déclinent en cinq thèmes principaux : l'adaptation, la modernisation et la sécurisation des ouvrages, le raccordement et la transition énergétique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers, le comptage et la modernisation cartographique. Ils représentaient au total plus de 90,9 M€ en 2024.

Grâce au Schéma Directeur des Investissements (SDI) et sa déclinaison en PPI, le contrat de concession signé en 2022 garantit une coopération accrue entre le Sigeif et GRDF au service d'objectifs ambitieux. Ainsi, 430 km de réseau en fonte ductile devront être renouvelés à l'horizon 2030, tandis que le réseau devra accueillir massivement du biométhane pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050. Le premier de ces deux objectifs est soumis à une réglementation récente qui impose de renouveler d'ici 2050 l'entièreté des réseaux concernés. Un échéancier rythmera son avancée en fonction de la nature du terrain argileux dans lequel il se trouve. La cadence de ce programme, observée par le Sigeif, est tout à fait compatible avec l'échéance. À la suite d'une demande formulée par le Syndicat, GRDF fournira le détail de chacune

des opérations réalisées et à venir, permettant de connaître, de manière détaillée et par commune, le taux de fonte ductile déposée et la prévision de remplacement.

La modernisation des conduites montantes constitue un autre programme, tout aussi conséquent, avec le renouvellement de 1 750 d'entre elles à l'horizon 2027, soit le terme du premier PPI.

Comme avec Enedis, ce programme est couplé aux audits du patrimoine d'ouvrages de branchements collectifs. Il s'agit de connaître aussi précisément que possible la nature et la qualité de ce type d'ouvrages. Au terme de près de 1 000 visites, le Sigeif fera part à GRDF de son analyse, soit pour orienter le programme de renouvellement, soit pour permettre des interventions de mise en sécurité.

Les modifications d'ouvrages à la demande de tiers concentrent un niveau élevé d'activité en raison de nombreux projets d'infrastructures et d'aménagements urbains. Certaines difficultés ont été relevées, comme le souhait de certains demandeurs d'une prise en charge par GRDF de travaux occasionnés par leur projet, en dépit des règles inhérentes en vigueur. Le Sigeif est attentif à ce que celles-ci soient strictement appliquées.



Réseau d'alimentation en gaz pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Accessoires coffret collectif

- 1 Depuis le branchement collectif
- 2 Organe de coupure générale (OCG)
- 3 Détendeur régulateur
- 4 Vers l'installation inférieure

Partie privative Partie commune

- 1 Branchement collectif
- 2 Organe de coupure générale (OCG)
- 3 Conduite montante
- 4 Compteur communicant
- 5 Vers l'installation inférieure

Accessoires coffret individuel

- 1 Branchement individuel
- 2 Coffret individuel
- 3 Depuis le réseau de distribution
- 4 Organe de coupure générale (OCG)
- 5 Détendeur régulateur
- 6 Compteur communicant
- 7 Vers l'installation inférieure

À compter d'août 2023, toutes les conduites d'immeubles / conduites montantes gaz (CICM) sont transférées dans le domaine public de la concession du Sigeif (Loi 3DS du 21 février 2022).

Les audits « clientèle »

→ **Les délais de raccordements sont un des points d'achoppement entre le distributeur et les demandeurs.** Comme ils génèrent de possibles tensions ou incompréhensions, le Syndicat a tenu, pour la première fois depuis plusieurs années, à se livrer à un examen approfondi des causes susceptibles de les expliquer. 25 dossiers émanant de demandes de collectivités adhérentes ou du Syndicat lui-même ont été choisis en ce sens. Si les explications fournies permettent de comprendre en partie les raisons qui conduisent à des écarts significatifs entre les délais moyens de raccordements annoncés dans le CRAC (197 jours) et ceux constatés à

travers l'échantillon retenu (595 jours), des dysfonctionnements subsistent, diversement imputables (le demandeur peut également contribuer à allonger les délais), qui doivent être traités pour mieux satisfaire les pétitionnaires.

Dans le même esprit, les délais de mise en exploitation des ouvrages neufs construits dans le cadre des enfouissements ont été observés dans ce même audit. Les doléances exprimées par le Syndicat en sa qualité de maître d'ouvrage ont été entendues. Une communication renforcée et régulière permettrait de prévenir, pour partie au moins, nombre de difficultés rencontrées.

Les indicateurs d'EDF

La concession compte 758 340 clients (+ 1,2 %) pour un total de 5 859 GWh consommés, soit une diminution de 1 %.

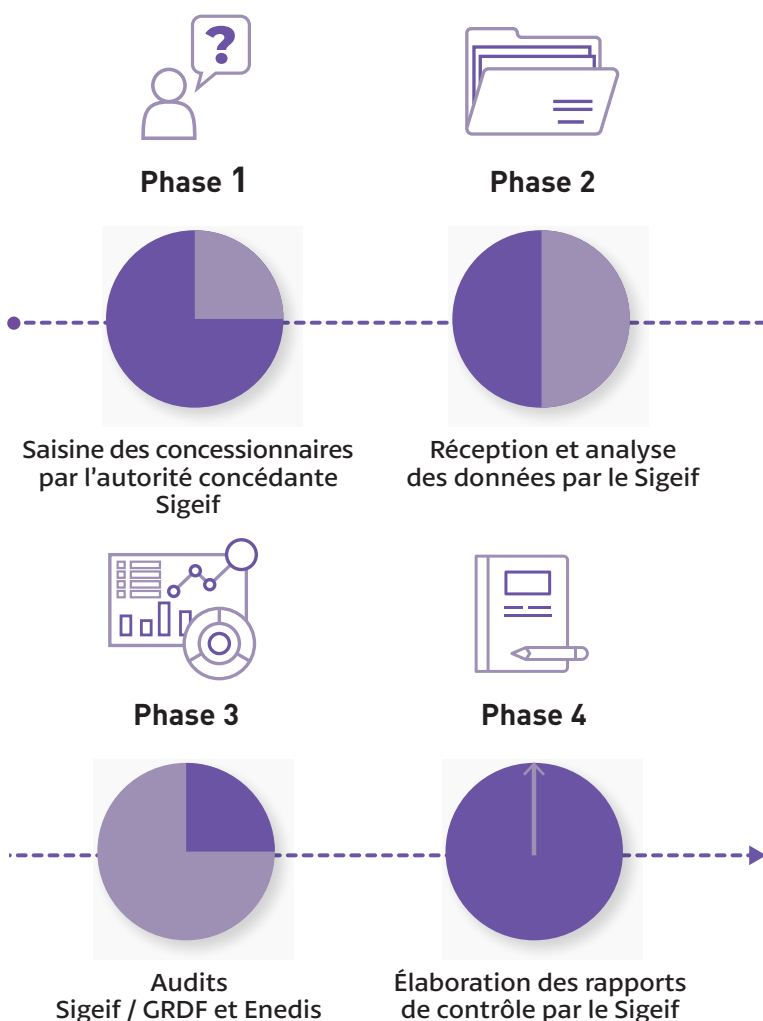
Celle-ci s'explique par un hiver qualifié de doux, la poursuite des efforts de baisse de la consommation (et de la facture), mais aussi d'une forte précarité énergétique, à laquelle est venue s'ajouter la sortie du bouclier tarifaire. De fait, le nombre de clients qui ont subi une réduction de puissance (alternative à la suspension de fourniture pour les personnes connaissant des difficultés de paiement) a nettement augmenté en 2024.

Même les plus importants consommateurs individuels ont réduit significativement leur usage, avec une chute de 7,5 % de l'énergie utilisée, tandis qu'à l'autre extrémité, les utilisateurs les plus sobres – indépendamment des raisons – enregistrent quant à eux une baisse de 5,2 %.

Année après année, le nombre de clients en offre de marché progresse. Il a passé la barre symbolique de 50 % des consommateurs de la concession (381 595), les abonnés aux tarifs réglementés de vente (TRV) étant réciproquement en baisse continue.

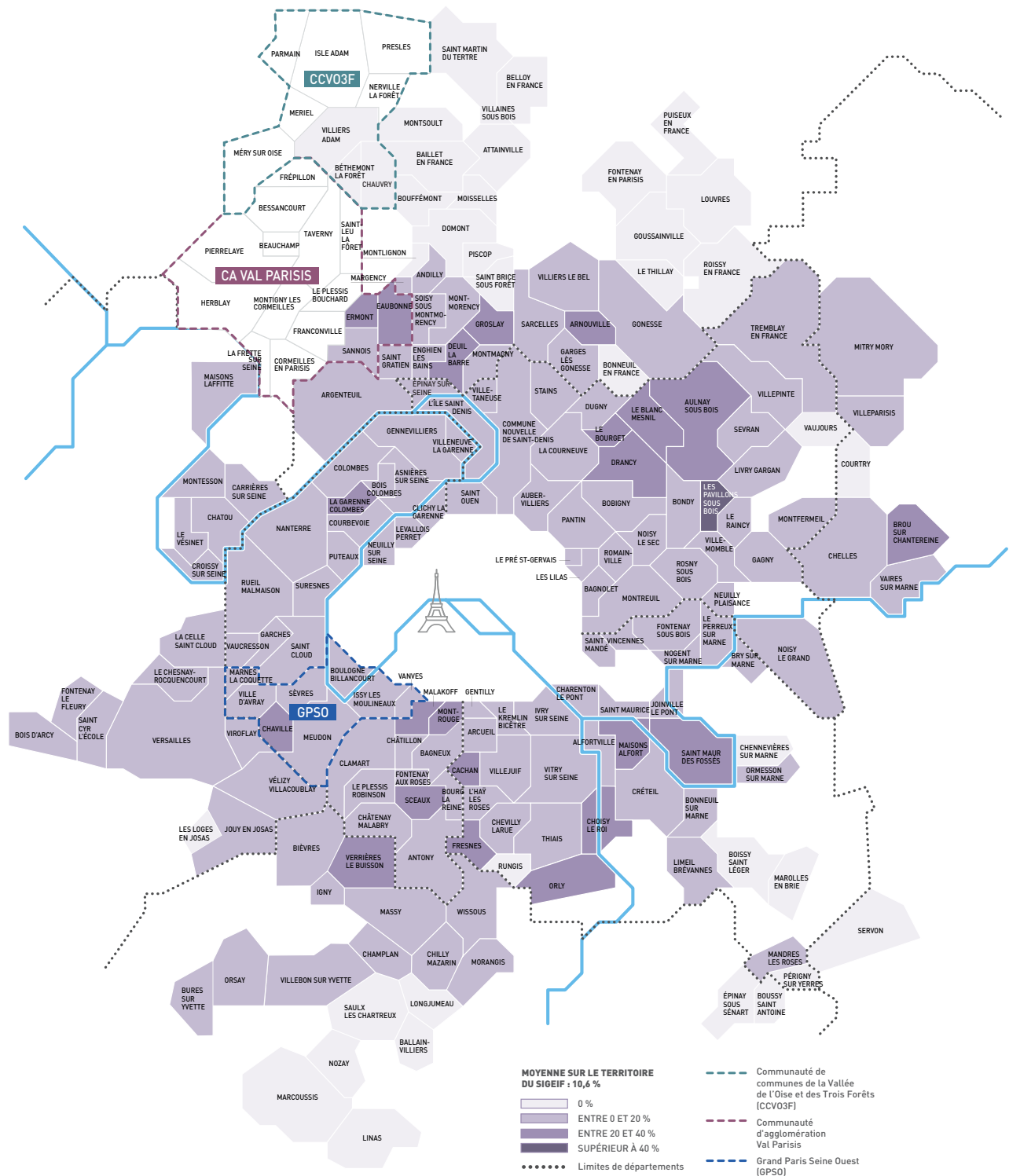
Malgré un léger recul, les enquêtes de satisfaction des clients relevant des TRV à la maille nationale montrent un résultat très satisfaisant, notamment auprès des collectivités + 2,3 %.

Comment se déroulent les contrôles de GRDF et d'Enedis tout au long de l'année ?



1 005,7 km * de canalisations en fonte ductile

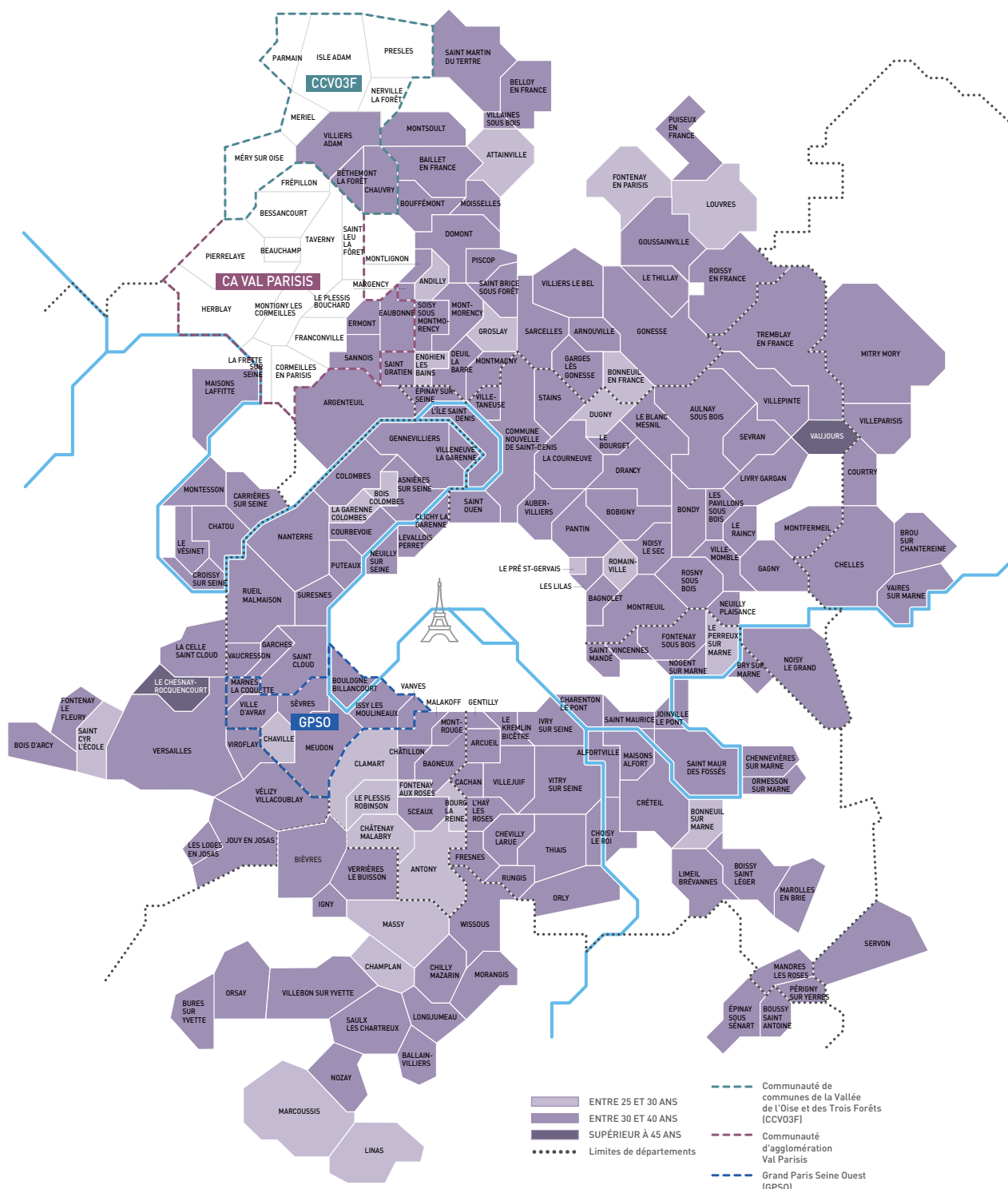
→ Alimentées exclusivement en basse pression, les canalisations en fonte ductile représentent 10,6 % du réseau du Syndicat.



* À périmètre constant.

33,4 ans * âge moyen des canalisations

→ La résorption totale de la fonte grise, fin 2007, a contribué à la modernisation du réseau de gaz du Syndicat.



* Âge moyen par décennie de pose.
À périmètre constant.

Améliorer la connaissance du patrimoine : visites des ouvrages collectifs de gaz et d'électricité

En 2025, le Syndicat a poursuivi ses travaux visant à renforcer la connaissance patrimoniale des ouvrages collectifs de gaz et d'électricité.

Les visites des CI/CM (conduites d'immeubles et conduites montantes en gaz, colonnes montantes en électricité), confiées à la société EPI et pilotées par le Sigeif, permettent d'obtenir une photographie de l'état et de la nature des ouvrages plus précise que celle résultant des informations fournies par les concessionnaires.



→ Les lois 3DS pour le gaz et Élan pour l'électricité ont en effet considérablement élargi le patrimoine. En 2025, le Syndicat comptait plus de 42 000 ouvrages collectifs de branchement en électricité et près 103 000 en gaz.

Visiter la totalité de ces presque 145 000 unités est irréalisable : il convenait donc de trouver un processus qui, par sondage, assurerait des résultats dont il serait possible de tirer des enseignements pour l'ensemble du parc. Les axes retenus pour déterminer le panel d'audits ont été les suivants :

- année ou période de construction ;
- communes (part d'habitat collectif) ;
- localisation (grands ensembles, par exemple) ;
- matériaux utilisés pour le gaz.

De plus, il a été décidé de circonscrire les visites aux 22 666 adresses qui comptaient à la fois du gaz et de l'électricité.

Outre une connaissance plus fine des données patrimoniales, ces audits offraient la possibilité de :

- **partager** les informations recueillies avec GRDF et Enedis et, possiblement, alimenter les programmes travaux et les PPI ;
 - **établir** une cartographie par communes ;
 - **sensibiliser** les bailleurs, les propriétaires et les syndicats à leur responsabilité vis-à-vis de ces ouvrages.
- Les écarts relevés dans ces rapports sur les ouvrages de gaz et d'électricité, suivant les normes de référence, sont classés par indice de criticité :
- **U0** : la sécurité des tiers peut être mise en danger ;

• **U1** : l'ouvrage est dégradé ou a fait l'objet d'une intervention pour sécurité de la part d'Enedis ou de GRDF ;

• **U2** : obsolescence du matériel ;

• **U3** : anomalie mineure, signalée mais sans nécessité d'y remédier.

Les résultats constatés

En électricité

Fin 2025, 982 colonnes montantes ont été auditées, 458 d'entre elles ont fait l'objet d'un rapport exhaustif en 2024 et 2025.

De ces 458 visites, il apparaît que

- les indices U3 représentent 84 % des indices de criticité relevés ;

ils concernent principalement les absences de repérage des dérivations individuelles, la présence d'autres réseaux posés verticalement, des difficultés à garantir un accès permanent depuis le domaine public au point de coupure, l'absence de réservation entre les étages de la colonne ou encore l'absence de deux points de fermeture sur les portes de la colonne.

- En ce qui concerne les indices U2, 72 cas relèvent des situations où la typologie du câble est en cause, 62 relèvent d'une mise en cause de la vétusté des distributeurs d'étages et, pour 59 d'entre eux, les colonnes sont équipées d'un matériel ancien ou obsolète.
- Les indices U1 concernent majoritairement des situations à risque en raison de l'entreposage de produits inflammables déposés dans les gaines des immeubles. Aux 44 U3 liés à l'encombrement des gaines, s'ajoutent donc 11 colonnes qui présentent le risque majeur de propager la flamme en cas de départ d'incendie.
- Enfin, les indices U0 concernent presque exclusivement « l'état visuel des ouvrages ». Il s'agit de situations rencontrées qui font apparaître un risque avéré en raison de la présence de pièces nues sous tension.

Les indices de criticité U0 sont instantanément signalés aux services de dépannage du concessionnaire pour une mise en sécurité. Ils font ensuite systématiquement l'objet d'une transmission à Enedis pour une éventuelle inscription au programme travaux.

Les audits qui mettent en exergue des manquements relatifs à la bonne tenue de la gaine technique sont transmis aux propriétaires. Il s'agit dans l'immense majorité des cas de la présence d'objets, parfois inflammables, dans des locaux strictement réservés aux électriciens.

Répartition des non-conformités par criticité relevées en 2024 et 2025

	U3	U2	U1	U0
Gaz (439 visites)	84 %	3 %	13 %	0 %
Électricité (458 visites)	84 %	12 %	1 %	3 %

L'intérêt de cette mission de contrôle est avéré à plus d'un titre : meilleure connaissance patrimoniale, cartographie précise, sécurité... Elle se poursuit en 2026.

En gaz

Pour ce qui est des ouvrages collectifs de gaz, les 439 adresses auditées ont permis de relever 1 780 anomalies, toutes criticités confondues.

À la différence des ouvrages électriques, la norme NF DTU 61.1 pour les installations de gaz permet notamment de distinguer les écarts relevant de la responsabilité de GRDF de ceux incombant aux syndics.

Le bilan des visites, au regard de la sécurité des tiers, est très positif : aucune des visites réalisées depuis le début de la campagne – qui en compte près de 500 – n'a donné lieu à un écart classé U0.

Considérées comme mineures car correspondant à l'amélioration des ouvrages, les criticités U3 sont très largement majoritaires (84 % du total des anomalies recensées, soit 1 500).

Les points de contrôle relevant des syndics les plus fréquents (type U3) portent sur l'absence de liaison équipotentielle sur la conduite (hors plomb).

Les écarts notifiés U2 représentent 3,3 % du total des criticités (59 des 1 780 anomalies). Enfin, on dénombre 226 anomalies dites U1 (12,7 % du total), relatives à des risques éventuels nécessitant une réparation provisoire (ventilation des gaines techniques ou des coffrages des conduites montantes).

Hormis quelques défauts en lien avec les robinets de mise en sécurité individuelle (OCI), à la charge du concessionnaire, la plupart de ces défauts sont à la charge des syndics.

À ces défauts à la charge des syndics s'ajoute l'absence, pour un certain nombre d'ouvrages (CI en plomb ou cuivre), de protection mécanique IK10 en deçà de 2 m (58 adresses).

Un nouvel audit au programme de contrôles 2025

Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité, le Sigeif a élargi ses contrôles par des visites de postes de transformation HTA/BT*.



Poste préfabriqué au sol simplifié



Poste urbain compact

—> Ainsi, la plupart des ouvrages qui composent le réseau de distribution publique d'électricité sont « invisibles » en raison même de leur conception.

Ils sont :

- majoritairement en souterrain (les réseaux HTA et BT ainsi que les branchements) ;
- dans les bâtiments (colonnes montantes) ;
- et, bien sûr, dans les postes, accessibles uniquement aux équipes d'Enedis.

De fait, ils n'offrent à l'autorité concédante que peu d'occasions de faire le « tour du propriétaire ».

Seuls les réseaux aériens échappent à ce constat. Il est donc apparu nécessaire de permettre, à travers un échantillon de 105 postes de distribution publique d'électricité, d'analyser les organes de réseau abrités derrière leurs portes. Fin 2025, le patrimoine du Sigeif s'élevait à 5 041 postes de distribution publique HTA/BT. Il convenait d'en sélectionner un certain nombre afin d'obtenir une photographie des différentes classifications, par type de structures ou de paliers techniques, permettant de dégager quelques tendances relatives à leur état général, à leur exploitabilité, ou encore à leur sécurité.

Les choix opérés relevaient, en conséquence, de plusieurs critères :

- type de poste : en immeuble, isolé maçonné, enterré, urbain, rural, mixte (assurant la distribution publique et l'alimentation d'un client en HTA) ;
- âge du bâti ;
- type de matériel HTA ;
- nombre de transformateurs présents ;
- ou encore observation des travaux réalisés ou censés l'avoir été au cours de l'année écoulée.

Ces visites ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des matériels et de mesurer les contraintes que leur exploitation et leur maintenance imposent au concessionnaire.

Enfin, l'audit s'est penché sur les données de l'inventaire technique transmis par le concessionnaire, offrant la possibilité de les réconcilier avec les informations collectées *in situ*.

L'audit a été mené en étroite collaboration entre le service Concessions et innovation et les techniciens d'exploitation d'Enedis. Les visites se sont déroulées en septembre et octobre 2025 dans 44 communes adhérentes.



Cellules HTA

Afin de définir un cadre avec des points de contrôles visuels, le service Concessions et innovations a développé une application qui permet de synthétiser et de restituer les constats établis dans les rapports afin d'en dresser le bilan. Cette application offre la possibilité d'ajouter des photos illustrant les commentaires, tout en permettant, à l'issue des déplacements, d'obtenir des restitutions détaillées.

Les conclusions des 105 visites finalement réalisées peuvent être résumées comme suit :

- plus du quart des ouvrages visités ne présentaient aucun écart ou anomalie ;
- un tiers d'entre eux étaient particulièrement sales, poussiéreux et/ou encombrés ;
- un peu moins d'un quart ont un éclairage défaillant.



Poste enterré



Tableaux BT



Les auditeurs du Sigeif ont également relevé des cas où les indicateurs lumineux de défauts ne sont pas fonctionnels, entraînant un impact potentiel sur le temps de dépannage et donc sur le critère B.

Malgré des situations parfois éloignées de l'état habituellement attendu des postes de distribution publique, aucun des sites visités ne présente d'inadéquation avec une exploitation réalisée en toute sécurité, que ce soit pour les intervenants ou pour les tiers.

Le Syndicat renouvellera ce contrôle dès 2026, formulant le souhait de voir diminuer les écarts ou les anomalies constatés.

* Les postes de distribution HTA/BT assurent la transformation de la moyenne tension appelée HTA (entre 10 et 20 000 volts) en basse tension (230 volts/400 volts) permettant l'alimentation de tous les consommateurs (particuliers, professionnels, éclairage public...) jusqu'à 36 kVA. En moyenne, chacun d'entre eux alimente 150 clients.

L'intelligence artificielle au service des outils métiers du Sigeif

Afin de répondre aux besoins opérationnels des équipes du Sigeif lors des visites de postes électriques, une application « maison » a été développée en PHP/MySQL avec l'appui de l'intelligence artificielle. Elle permet de recenser et analyser les données patrimoniales exploitées par Enedis, telles que le modèle et le nombre de cellules HTA, le type de tableau BT ou encore la puissance des transformateurs.

Elle intègre également la création de champs spécifiques aux visites du Sigeif, permettant de qualifier l'état général des ouvrages, comme les portes d'accès, la ventilation, l'éclairage... Enfin, l'outil offre la possibilité d'ajouter des photographies, facilitant ainsi la génération de rapports structurés destinés à la communication avec le concessionnaire.

SIGEIF - Visites postes

Rechercher (Code GDO, Nom, Commune, Adresse)

Postes 111 postes 106 visités 5 restants

LOUISIANNE 77294P0068 poste à vérifier
RUE GAY LUSSAC - MITRY-MORY

ABACA 93046P0001 poste OK
000 MOUTIERS (AV.) - LIVRY-GARGAN

AULNAY 77479P0002 poste à vérifier
ALLEE ALLEE DES PEUPLIERS - VAIRES-SUR-MARNE

AZURITE 93078P0006 poste OK
33 ALLEE DES IMPRESSIONISTES - VILLEPINTE

BA BRIQUEVILLE 78073P1003 poste à vérifier
RUE GEORGES BIZET - BOIS-D'ARCY

BACCHUS 93005P0026 poste OK
ALLEE ALLEE DE BOURDONNAIS - AULNAY-SOUS-BOIS

BEAUTE 77108P0172 poste OK
AVENUE AV. GENDARME CASTERMANT - CHELLES

LOUISIANNE 77294P0068

Commune: MITRY-MORY
Adresse: RUE GAY LUSSAC
INSEE: 77294
Coordonnées: 48,96557925, 2,640206721

Les champs ci-dessous affichent la donnée d'origine (Excel). Les corrections saisies sont enregistrées pour la visite, sans écraser l'original.

Photos - Extérieur Appuyer pour ajouter

#190 - Extérieur - 2025-09-29
#191 - Extérieur - 2025-09-29
#192 - Extérieur - 2025-09-29

+ Ajouter

Photos - Intérieur Appuyer pour ajouter

#193 - Intérieur - 2025-09-29
#194 - Intérieur - 2025-09-29

Fort de cette première réussite, le socle applicatif a été dupliqué et adapté afin de répondre aux besoins des équipes chargées de la transition énergétique. Cette déclinaison est dédiée à la réalisation de visites de chaufferies, dans le cadre du dispositif Sigeif Éco Réno.

Elle conserve les principes fondamentaux de l'outil initial tout en intégrant des spécificités métiers propres aux audits énergétiques, permettant ainsi une meilleure harmonisation des pratiques et un gain de temps significatif pour les équipes sur le terrain.

Visite d'un chantier d'Enedis

Le 12 mars 2025, l'équipe Concessions et innovation du Sigeif, s'est rendue sur un chantier où Enedis organisait le remaniement partiel d'un poste de distribution publique, dénommé « CT Vanves 3 ».

Cet ouvrage est alimenté par un réseau HTA (20 000 volts) dit en double dérivation depuis le poste source de Châtillon. Ces travaux visaient au remplacement du tableau HTA devenu vétuste.

Afin de perturber le moins possible l'alimentation de la clientèle desservie par ce poste, Enedis avait préalablement installé un équipement provisoire minimisant

le temps de coupure, pour éviter la pose d'un groupe électrogène dans un environnement contraint. Après que le technicien d'Enedis eut délivré l'accès à l'ouvrage situé dans les parties communes du sous-sol d'un immeuble, les interventions de manutention ont été conséquentes. Une fois le nouveau matériel installé, les raccordements ont pu se faire afin de permettre la mise sous tension dans l'après-midi.

Cette opération s'est inscrite au programme travaux et a contribué à l'atteinte de l'objectif fixé dans le PPI 2024/2027, au titre du levier 5 : « rénovation de poste HTA/BT ».



Nouveau matériel



Balises de Sécurité 2024-2030

Le territoire du Sigeif a enregistré une augmentation sensible du nombre d'endommagements en 2025.



Scannez le QR code pour télécharger



Ce dispositif s'avère très efficace : sur le territoire des collectivités qui utilisent l'outil depuis plus de six mois, sont comptabilisés trois fois moins d'endommagements sur les réseaux.

C'est un bénéfice indéniable pour les 114 collectivités du Sigeif adhérent à Balises de sécurité, d'autant qu'il s'agit d'une réduction conjointe des risques affectant la sécurité des personnes et des biens, des risques environnementaux et des coûts.

Fin 2025, le taux de DO pour 100 DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux) sur le territoire du Sigeif, concernant le réseau de distribution publique de gaz, s'élève à 0,42, contre 0,36 en 2024.

Cela reste toutefois en deçà des résultats passés (0,45 en 2023, 0,48 en 2022).

Pour le réseau de distribution publique d'électricité, le taux est également en hausse (0,6, contre 0,55 en 2024), en raison d'une dizaine de DO supplémentaires et d'une activité légèrement moindre en 2025 (114 déclarations de chantiers en moins).

Les taux de DO/100 DICT calculés sur les deux réseaux précités sont plus importants en Seine-Saint-Denis (0,55) et dans l'Essonne (0,54).

Le bilan est le suivant :

- 250 dommages aux ouvrages (DO) avec fuites enterrées sur le réseau de distribution publique de gaz, soit + 12,1 %, par rapport à l'année 2024.
- 110 DO sur le réseau de distribution publique d'électricité, soit + 7,8 %, par rapport à l'année 2024.

Alors que le nombre de dommages était corrélé à l'activité travaux lors des trois dernières années, ce constat est tout autre pour 2025 : moins de travaux mais davantage d'incidents.

Parmi les solutions mises en œuvre pour la réduction de ces dommages figure le memento de bonnes pratiques intitulé « Balises de sécurité 2024-2030 ».

Porté par l'Observatoire régional DT-DICT Île-de-France, en partenariat avec GRDF, Enedis et le Pôle Énergie Île-de-France, ce dispositif propose des actions simples et de bon sens, sans surcoût financier, à mettre en œuvre par les services techniques pour respecter les obligations du décret du 5 octobre 2011 (dit « décret anti-endommagement »).

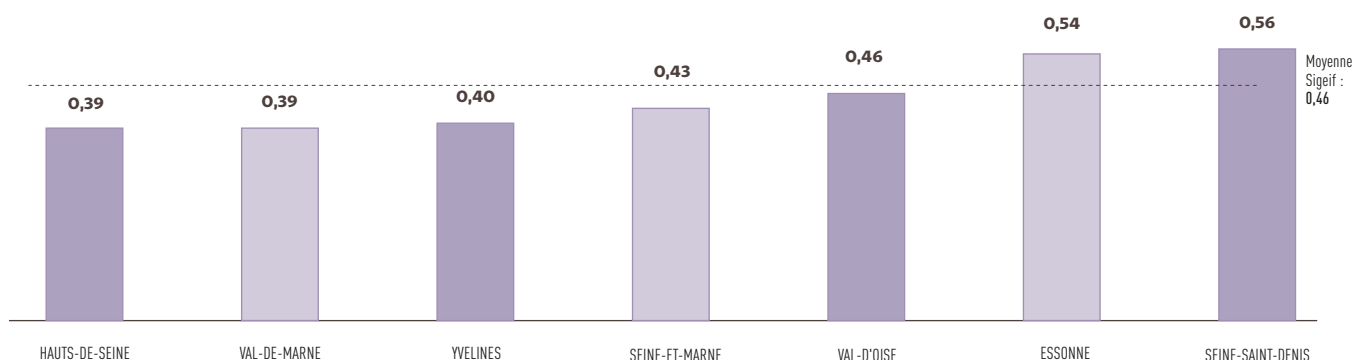
Parmi ces actions figurent :

- le tout nouveau module mis en œuvre par GRDF pour vérifier grâce à l'intelligence artificielle les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- une cartographie en temps réel des chantiers selon différents niveaux de criticité, facilitant ainsi l'organisation des visites de chantiers pour les gestionnaires de voirie ;

- la sensibilisation des acteurs à la formation relative à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;
- l'information aux particuliers par le biais des permis de construire, afin d'améliorer la connaissance des risques.

Taux de dommages aux ouvrages lors des travaux de voirie, par département sur les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité du Sigeif

[pour 100 DICT]



Source : Observatoire Régional DT DICT Île-de-France.

Bilan du lancement de la phase 2 du dispositif

La première phase (2018-2024) a été couronnée de succès :

- une centaine de collectivités adhérentes,
- une réduction par trois des dommages dans les collectivités qui appliquent le dispositif,
- une baisse de 17 % des endommagements gaz,
- une baisse de 29 % des endommagements électriques.

Fin 2018 et au vu des travaux réalisés et à venir (Grand Paris Express, les projets ANRU, l'accueil des JO), de tels résultats n'étaient pas acquis. Ils sont avant tout à mettre au crédit des collectivités gestionnaires de voirie et/ou maîtres d'ouvrage. La phase 2 (2024-2030) de « Balises de sécurité » devrait être tout aussi efficace.

La promotion de cette nouvelle phase s'est faite autour de sept réunions, organisées dans chacune des préfectures d'Île-de-France (excepté Paris). Chaque rencontre a rassemblé près d'une centaine de participants, soit un peu plus de 700 personnes en une année, conférant une dimension territoriale et un ancrage avéré du dispositif pour les années futures.

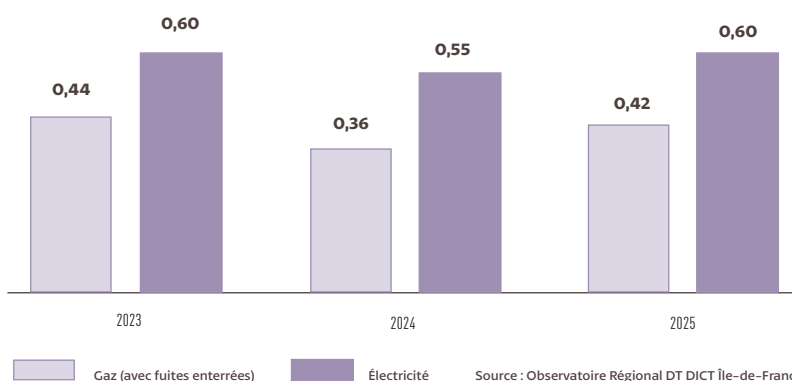
Hormis la présence à chaque table ronde du Sigeif, les interventions de multiples acteurs tels que les pouvoirs publics (l'État via les services de la préfecture et la DRIEAT⁽¹⁾) sont à noter, rappelant la réglementation en vigueur et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Concessionnaires (GRDF, Enedis, Natran et RTE) à l'initiative du projet, ainsi que l'Observatoire régional

DT-DICT Île-de-France, Protys et de nombreuses entreprises de travaux publics (Fayolle, Dubrac TP, Colas...), étaient également présents pour plaider en faveur de « Balises de sécurité ».

De nombreuses collectivités adhérentes au Syndicat ont participé à ces tables rondes : Colombes (92), Drancy (93), Charenton-le-Pont (94) et CA Val Parisis (95).

Évolution du taux de DO/DICT sur les réseaux de distribution publique du sigeif



Source : Observatoire Régional DT DICT Île-de-France.

(1) Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

Ces réunions ont également été l'occasion de présenter, entre autres, deux solutions IA :

- **IA prédictive** : cartographie des chantiers les plus exposés aux endommagements (15 % d'entre eux sont à l'origine de 70 % des endommagements). Cet algorithme a pour but de renforcer la vigilance des gestionnaires de voirie et des entreprises afin d'encourager l'utilisation de l'aspiratrice avec embout souple (ou toute autre technique douce).
- **IA générative** : outil pour identifier les écarts entre documents de consultation des entreprises (DCE) et la réglementation en vigueur. L'objectif est d'accompagner les responsables de projets, de façon personnalisée, dans la rédaction de ce document essentiel pour sélectionner la meilleure offre technico-financière. Ce service rencontre un vif succès puisque 33 collectivités franciliennes l'ont d'ores et déjà adopté.



Présence du Sigeif au Salon de l'AMIF pour Balises de sécurité – Juin 2025



Réunion en préfecture du Val-de-Marne Avril 2025



→ **Huit nouvelles balises sont déclinées :**

1. Compréhension et diagnostic

- Comprendre ce qu'est un endommagement et ses conséquences (balise n° 1) ;
- analyser les endommagements en présence de l'exécutant et de l'exploitant (balise n° 8).

2. Gestion des interventions

- Accompagner les surveillants de voirie et étudier les conditions à la DICT (balise n° 2) ;
- rédiger des arrêtés de voirie conditionnés à l'utilisation des aspiratrices (balise n° 4) ;

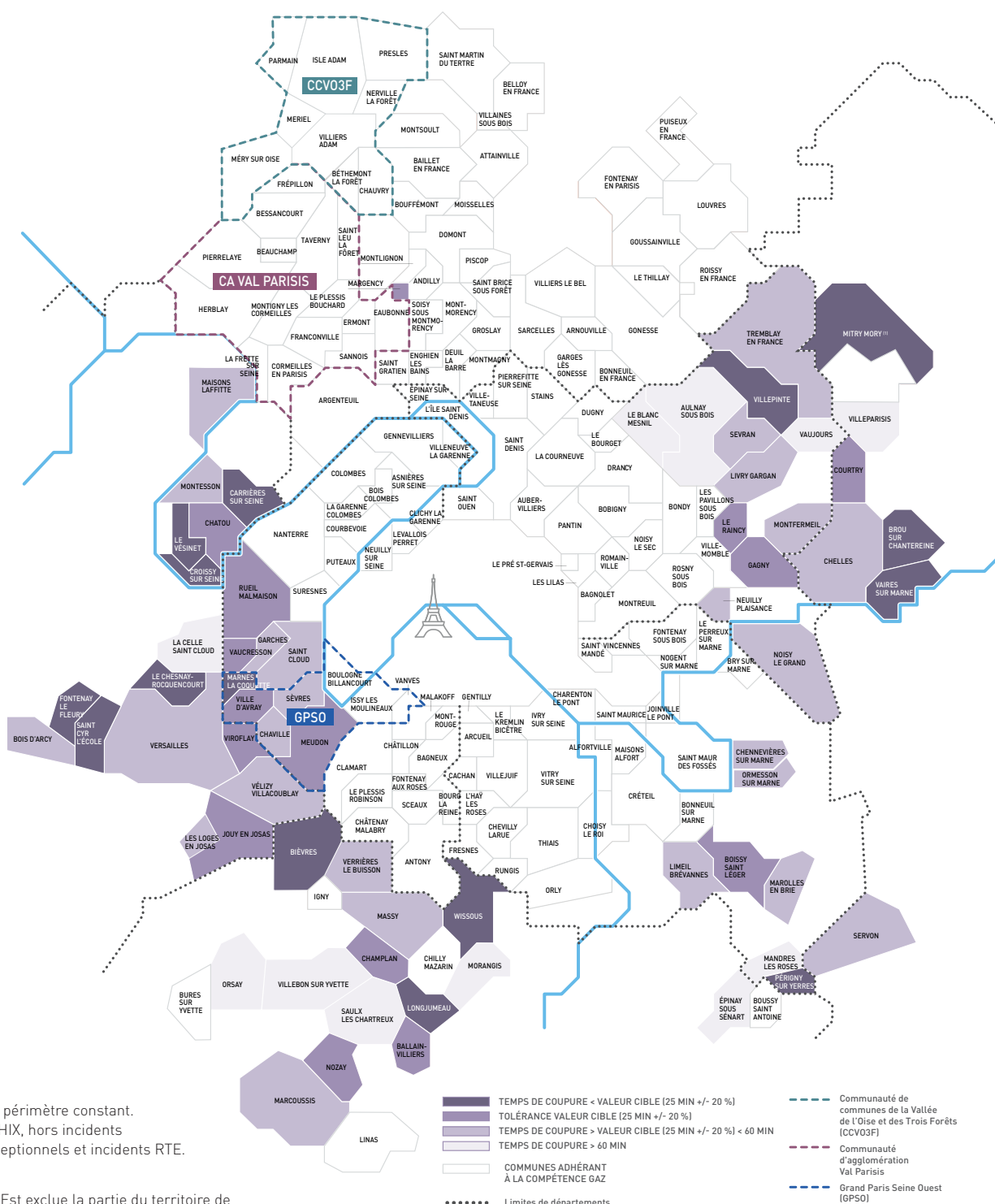
- demander aux intervenants de ne pas encourager le terrassement à l'avance (balise n° 6).

3. Prévention et coordination

- Créer un critère "Sécurité et réseaux" dans les règlements de consultation (balise n° 7) ;
- participer aux Semaines régionales de la prévention (balise n° 3) ;
- solliciter l'Observatoire régional DT-DICT Île-de-France pour apprécier les clauses techniques et financières (balise n° 5).

46,7 min durée moyenne* HIX et RTE de coupure par client basse tension

→ La durée annuelle moyenne de coupure est le principal indicateur pour mesurer la qualité de la fourniture d'électricité. Appelé également « critère B », cet indicateur est géré par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en basse tension et HTA.





Semaines régionales de la prévention des dommages aux ouvrages

Depuis sa publication en octobre 2011, le décret communément appelé « anti-endoctrinement » a permis de réduire considérablement les dommages aux ouvrages des réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, même lors de la période dense des chantiers faisant suite aux Jeux olympiques.

La vingtaine de visites menées par le Sigeif a permis de constater une amélioration notable : la liste de tous les exploitants concernés est présente sur le chantier (oui à 88 %), avec tous les récépissés et plans joints (oui à 88 %). Autre point positif, le maintien du marquage de tous les réseaux avec les codes couleurs appropriés (oui à 94 %). Dernier élément de satisfaction, les écarts entre plans et terrassement respectent globalement les classes de précision mentionnées dans les plans (oui à 76 %).

Certains aspects fondamentaux qui garantissent la sécurité des personnes et des biens restent encore non pris en considération par toutes les parties prenantes.

→ Toutefois, de nombreuses pratiques accidentogènes perdurent :

- l'emploi inapproprié de la pelle mécanique ;
- les investigations complémentaires non réalisées, bien que demandées par les exploitants ;
- l'absence de réponses avec plans des réseaux, pourtant demandées dans les déclarations de chantiers ;
- l'absence de marquages et/ou piquetages pour localiser les réseaux avant et pendant les travaux...

Le Sigeif a pris la mesure de ces difficultés persistantes. En effet, depuis cinq ans, il participe aux « Semaines régionales de la prévention », organisées par l'Observatoire régional DT-DICT en Île-de-France.

Ces visites sont effectuées avec l'apport d'une application mobile : Prevys. Grâce à celle-ci, une fois validé, le compte rendu est automatiquement proposé à la signature des participants de la visite, autorisant ensuite l'édition de statistiques.

Enfouissement de réseaux électriques aériens, pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), travaux sur le réseau d'eau potable, requalification de la voirie, réseaux de chaleur... sont autant d'exemples de chantiers qui, chaque année, peuvent faire l'objet d'une visite par les agents du Sigeif.

Ces visites se sont tenues entre le 15 septembre et le 17 octobre 2025, période propice aux travaux après les congés estivaux.

De trop nombreux plans de réseaux ne mentionnent pas la classe de précision ou l'échelle (oui à 55 %). Ce constat est observé notamment sur les plans de réseaux relatifs aux eaux usées et à l'éclairage public (réseau sensible). Autre point en baisse, le taux de présence sur le chantier du compte rendu de marquage-piquetage de tous les réseaux et des branchements (oui à 65 %), d'autant que, pour la très grande majorité (82 %), ces derniers sont signés par l'exécutant des travaux uniquement.

Il s'agit d'un document particulièrement important pour assurer le traitement des écarts entre l'étude et la situation sur le terrain. Son établissement est de la responsabilité du responsable de projet.

Chronologie décret " anti-endommagement "

2011

Enregistrement des réseaux sur le guichet unique

- Coordonnées des exploitants de réseaux
- Référencement des ouvrages (sensibles ou non)
- Zones d'implantation

2012

Mise en vigueur du décret "anti-endommagement"

- Obligation de consulter le guichet unique
- Utilisation des Cerfa DT DICT
- Récépissés avec plans (A, B ou C)
- Principe des investigations complémentaires (IC)
- Marquage-piquetage
- Récolements géoréférencés
- DT dans les DCE

2014

Libre circulation de l'information

- Échanges dématérialisés entre plateformes
 - réseaux sensibles
 - réseaux non sensibles (> 500 km)
- si courriel référencé dans le guichet unique

2018

AIPR

- Contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux

2020

Cartographie en classe A

- Réseaux sensibles en zone urbaine
- Investigations complémentaires obligatoires (si demandées par l'exploitant pour MOA)

2026

PCRS/CLASSE A

- Pour tous les types de réseaux (sensibles ou pas)
- Zones urbaines et rurales
- Cartographie en classe A pour les réseaux non sensibles en zones urbaines



Bilan des visites réalisées par le Sigeif

Tous les récépissés et les plans à la déclaration ont-ils été reçus et sont-ils présents sur le chantier ?	88 %
Tous les plans de réseaux mentionnent-ils la classe de précision et l'échelle ?	55 %
En phase de terrassement, tous les réseaux mis à découvert respectent-ils la classe de précision mentionnée sur leurs plans ?	76 %
Le compte-rendu de marquage-piquetage qui atteste du marquage initial de tous les réseaux et des branchements est-il présent sur place ?	65 %
Le marquage de tous les réseaux et branchements est-il bien maintenu avec les codes couleurs appropriés ?	94 %

→ En ce qui concerne la réalisation des investigations complémentaires (IC) demandées par les exploitants, il est difficile d'apprécier le pourcentage obtenu (oui à 29 %). En effet, l'absence des formulaires Cerfa relatifs aux DT n'a pas permis d'affirmer ou d'infirmer le besoin d'opérer des IC sous la responsabilité du responsable du projet. De nombreux chefs de chantiers, de bureaux d'études, voire d'exploitants confondent les investigations complémentaires réalisées en phase étude à l'aide de moyens non intrusifs, avec les sondages effectués lors de la phase de terrassement.

Les éléments relevés par l'Observatoire régional DT-DICT en Île-de-France, sur la base de 1 590 visites, s'avèrent également très instructifs :

- 96 % des visiteurs déclarent que l'entreprise de travaux adapte la technique de terrassement. Or, seuls 26 % déclarent réellement utiliser une technique douce.
- Le panel « expert » garantit la présence et la co-signature du compte-rendu de marquage-piquetage (CRMP) dans uniquement 25 % des cas.
- Durant la période des semaines de la prévention, seuls 63 % des chantiers ont eu 100 % des réponses des exploitants à leur DICT. Ce même taux atteint 78 % pour les exploitants sensibles.

L'édition 2025 a mis à l'honneur le Sigeif à l'occasion des 10 ans des Semaines de la prévention, avec la remise par l'Observatoire régional Île-de-France DT DICT, du trophée OR dans la catégorie « maître d'ouvrage ».



Cette distinction récompense l'engagement constant du Syndicat pour la sécurité des chantiers à proximité des réseaux, quels qu'ils soient.

Plus d'informations sur le site

Construire sans détruire :

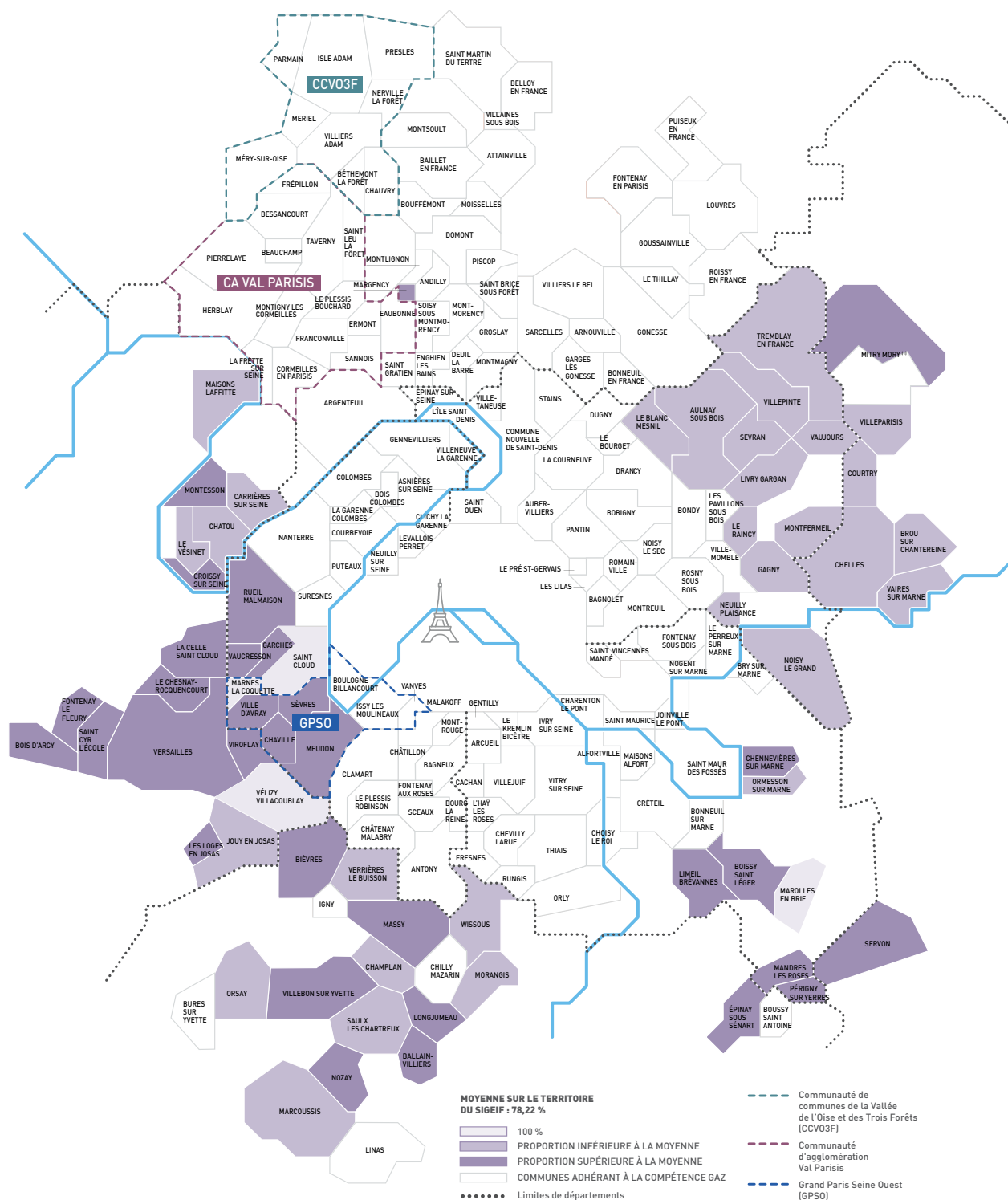
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Observatoire national :

www.observatoire-national-dt-dict.fr

4 280 km* réseau souterrain basse tension

→ **78,22 %** du réseau basse tension du Syndicat sont construits en souterrain.
Cette technique est considérée, aujourd'hui, comme la plus robuste.



* À périmètre constant.

(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Retours d'expérience sur des endommagements sur les réseaux de distribution de gaz et d'électricité

Le service concessions et innovation a réalisé un retour d'expérience (REX) sur trois dommages aux ouvrages (DO) survenus sur des réseaux de gaz et d'électricité sous sa maîtrise d'ouvrage (enfouissement des lignes électriques aériennes).

L'objectif principal est d'analyser collectivement les causes de ces incidents, de partager les leçons apprises et de définir des actions correctives concrètes pour renforcer la sécurité des chantiers.

Cette démarche collaborative, impliquant le maître d'ouvrage (Sigeif), les entreprises titulaires (BIR, SEIP), les maîtrises d'œuvre et le CSPS, vise à améliorer les pratiques de l'ensemble des acteurs. Le Sigeif a souligné son engagement pour la réduction des dommages, rappelant que la sécurité des intervenants et la pérennité des réseaux sont des priorités absolues.

Analyse du dommage sur le réseau électrique HTA : rue Molière, le 22 octobre 2025 à Viroflay

Un accident est survenu le 22 octobre sur un chantier d'enfouissement de réseaux à Viroflay, où un câble moyenne tension (HTA) a été perforé par une pioche lors d'une opération de terrassement manuel, provoquant un arc électrique et une coupure de courant majeure (780 clients pendant près de 70 min) et une intervention d'Enedis.

L'analyse de cet événement est cruciale pour comprendre la chaîne des causes et prévenir la récurrence d'un accident aux conséquences potentiellement dramatiques.



L'analyse des causes selon la méthode des "5M"⁽²⁾ a révélé que si la plupart des prérequis réglementaires étaient respectés (marquage-piquetage, sondages), la défaillance principale résidait dans la méthode et le matériel. L'analyse a pointé un excès de confiance de l'opérateur et un manque de concertation avec son chef de chantier avant de choisir un outil inadapté. Le Sigeif a rappelé l'importance d'alerter les secours, même en l'absence de blessure visible, en raison des risques auditifs et visuels liés à l'arc.

À la suite de cet accident, plusieurs décisions structurantes ont été prises par l'entreprise.

• Instauration d'un point d'arrêt systématique en cas d'obstacle

Cette décision vise à empêcher toute prise d'initiative individuelle dangereuse et à formaliser un processus de réflexion collective avant d'agir dans une situation à risque non anticipée. Une instruction permanente de sécurité (IPS), antérieure à cet incident, émise par Enedis en 2023, aurait pu empêcher ce dommage si elle avait été appliquée.

Elle vise à transférer la gestion du risque au concessionnaire dans les cas les plus critiques. Cette procédure, partagée avec toutes les entreprises, modifie en profondeur la conduite à tenir dans des situations fréquemment rencontrées. Le maître d'œuvre et le Sigeif se doivent de vérifier que l'entreprise applique cette instruction sur le terrain.

Analyse des dommages sur le réseau gaz : avenue Hoche, le 11 septembre 2025, et avenue Clemenceau, le 5 novembre 2025 au Blanc-Mesnil

Deux incidents survenus sur des réseaux gaz présentent des causes similaires et impliquent l'utilisation d'outils dont l'usage est proscrit à proximité des réseaux.

Ces événements soulignent les difficultés liées à la gestion des sous-traitants et à l'application des règles de sécurité internes sur le terrain.

L'analyse de l'incident avenue Hoche a également révélé une confusion de l'opérateur, qui pensait avoir déjà localisé le bon branchement alors qu'il s'agissait d'un ancien réseau hors service situé à proximité.

L'incident situé avenue Georges Clemenceau présente des circonstances quasi identiques. La particularité de cet incident est que l'opérateur de l'engin était sous-traitant du locatier d'engin initialement missionné. Cet opérateur n'avait pas été correctement formé aux règles de sécurité, l'analyse via un « arbre des causes » a clairement identifié le non-respect de la procédure d'accueil et de transmission des consignes comme une cause.

⁽²⁾ Milieu, Matériel, Main-d'œuvre, Matière première et Méthode.



Ces deux incidents ont conduit à un plan d'action visant à mieux maîtriser les interventions des prestataires externes et à renforcer la communication des règles de sécurité.

• **Décision n° 1 : vérification systématique des coffrets gaz.**

Pour éviter toute confusion, lors de la découverte d'un branchement, l'opérateur doit systématiquement ouvrir le coffret gaz correspondant pour s'assurer qu'il s'agit bien du réseau recherché.

Cette mesure simple vise à éliminer le risque d'erreur lié à la présence d'anciens réseaux abandonnés.

• **Décision n° 2 : interdiction de la sous-location non contrôlée.** Il est désormais interdit pour un locatier d'équipement de faire appel à un sous-locatier sans validation ni procédure d'accueil formelle par l'entreprise. L'entreprise renforcera le contrôle de ses prestataires et s'assurera que tout intervenant sur ses chantiers, même indirect, est identifié et formé aux règles essentielles.

• **Décision n° 3 : intégration des locatiers aux formations sécurité.**

À partir de 2026, les entreprises locataires d'engins seront systématiquement conviées aux semaines de sensibilisation à la sécurité.

Cette action vise à créer un socle commun de connaissances et de pratiques, en particulier des règles critiques.

Focus sur la pyramide des risques



→ Le principe de la pyramide des risques est simple : pour un accident grave, il existe des dizaines d'accidents mineurs et des centaines d'incidents ou situations dangereuses en amont.

Remonter tout événement « même mineur », permet de prévenir les accidents graves puisque ces derniers ne sont pas isolés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une loi mathématique exacte (les chiffres peuvent varier), la pyramide des risques est un outil de prévention. Elle permet à chacun des acteurs de déclarer des situations litigieuses ou des « presque » accidents qui, grâce aux analyses qui en seront faites, permettront d'éviter finalement un accident grave ou mortel.

La sécurité sur chantier, ce n'est pas seulement éviter l'accident grave, c'est traiter les 600 petits problèmes « invisibles »⁽³⁾ avant qu'ils ne deviennent dramatiques.

[3] Coffret électrique laissé ouvert, passage encombré par des matériaux, un outil qui tombe dans une tranchée, l'utilisation d'une aspiratrice avec un embout rigide...

Conférences départementales

Les conférences départementales de la distribution publique d'électricité, placées sous l'autorité des préfets des sept départements où est présent le Sigeif, sont prévues par l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME).

Réunissant les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE ou autorités concédantes) et les gestionnaires de distribution (GRD : Enedis ou des entreprises locales de distribution), ces conférences constituent une instance de dialogue dédiée au bilan des réseaux et des investissements réalisés, ainsi qu'à la programmation pluriannuelle des travaux (montants, priorités et localisation). L'un des objectifs principaux est de garantir le niveau de qualité de la fourniture d'électricité et la capacité de résilience des réseaux.

C'est aussi l'occasion de partager les bonnes pratiques et de porter des réflexions sur des sujets transversaux, tel que :

- l'adaptation du réseau au changement climatique (crues, inondations, canicule, etc...);
- les nouveaux besoins en électricité (*data center*, décarbonation des flottes de transport, développement des énergies renouvelables, etc...);



- les agressions et vols que subissent les ouvrages et les infrastructures, qui soulèvent la problématique de la sécurité des biens et des personnes.

Comme chaque année, le Sigeif participe à l'ensemble des conférences départementales de son territoire. Elles se sont tenues dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, à travers une plénière (Paris et Première couronne) le 12 novembre 2025, dans le département du Val-d'Oise le 4 décembre 2025, en Seine-et-Marne le 12 décembre 2025 et le 12 février 2026 dans les départements de l'Essonne et des Yvelines.

Ces rendez-vous annuels ont permis au Sigeif d'échanger avec les services préfectoraux sur l'état du patrimoine et la matérialisation des zones dites sensibles ou à risques (schéma directeur des investissements), afin d'établir des priorités d'investissements nécessaires au maintien du réseau dans un état normal de service. Ce fut également l'occasion, pour le Sigeif, de porter à la connaissance des services préfectoraux son engagement à contribuer à la transition énergétique, en adoptant le principe de la bonne énergie au bon endroit, pour le bon usage, au bon moment, au service de ses collectivités adhérentes et des usagers.

Les redevances : l'accompagnement du Sigeif



→ Dans le cadre de ses missions historiques, le Sigeif accompagne ses collectivités membres pour le recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public, due par les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution des énergies. Comme chaque année, il recueille et calcule pour ses collectivités adhérentes en gaz et en électricité le montant des redevances d'occupation du domaine public

(RODP et RODP provisoire pour les chantiers déclarés au cours de l'année), afin qu'elles puissent titrer aux services de recouvrement des gestionnaires des réseaux. Le service des concessions et innovation a été sollicité activement par les services financiers des collectivités adhérentes, afin de les aider à percevoir les sommes dues.

Développement et qualité de l'éclairage public

→ Le Sigeif poursuit sa contribution à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public pour le compte de 52 collectivités adhérent à la compétence électricité.

En 2025, la redevance d'investissement (R2) s'est élevée à un peu plus de 1,2 million d'euros. Cette somme correspond à environ 11 % du montant hors

taxes des travaux mandatés en 2023 pour l'année 2025, soit une assiette éligible de 11,2 millions d'euros, contre 10,3 durant l'exercice précédent.

En 2026, le Sigeif lancera une application facilitant la gestion de la R2 (application disponible : r2.sigeif.com).

Visite du poste source « Boule » à Nanterre

Le 24 avril 2025, le poste source « Boule » situé à Nanterre a été visité par 17 représentants du Syndicat. Ce poste dessert partiellement la commune de Rueil-Malmaison.

Il présente la caractéristique d'avoir l'intégralité de ses équipements situés à l'intérieur d'un bâtiment, ainsi que d'être désigné de PSEM, « poste sous enveloppe métallique », car ses composants électriques sont « dissimulés » dans un ouvrage compact de grande ampleur, contrairement à ce qui est communément observable en dehors des zones urbaines denses, où toutes les infrastructures sont situées en plein air.

Les participants ont pu découvrir ces deux aspects, ainsi que les défis technologiques qu'ils imposent, en termes de sécurité (incendie notamment), d'encombrement, d'installation, ou encore de protection phonique.



Le risque de crue

Le lancement d'une étude de résilience des infrastructures face au risque de crue

→ En 1910, une inondation sans précédent avait touché Paris et sa banlieue. Chaque année, le risque d'un tel phénomène (crue centennale) se rapproche.

Les inondations par débordement de la Seine et ses affluents, ainsi que pluviiales représentent un risque de plus en plus élevé sur le territoire de la région francilienne,

avec des conséquences notables pour l'exploitation des réseaux de distribution publique de gaz, d'électricité et les autres infrastructures du Sigeif (réseaux de chaleur, bornes de recharge de véhicules électriques, panneaux photovoltaïques, stations d'injection biométhane et stations d'avitaillement au bio-GNV).



Capture d'écran issue de l'application « CartoViz », mise en œuvre par l'Institut Paris Région pour déterminer les zones inondées avec un scénario R1.0.

→ En sa double qualité d'autorité concédante et de maître d'ouvrage, le Sigeif a confié au cabinet Artelia la mission d'étudier la résilience de ses réseaux face aux risques de crue, selon différents types de scénarios (R.06 à R.1.15). Les objectifs de l'étude sont multiples :

- évaluer la vulnérabilité des infrastructures,
- cartographier les zones sensibles et points critiques,
- analyser les risques en cascade et autres impacts systémiques,

- proposer des mesures d'adaptation et de renforcement.

Réalisée en partie avec l'aide de l'établissement public Seine Grand Lacs, dans le cadre du Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), cette étude profitera d'une subvention de l'État (fonds Barnier) de 50 000 euros, soit 50 % de son coût. Cette étude permettra à terme de s'assurer que les engagements financiers et quantitatifs de GRDF et Enedis, inclus dans les Schémas

Directeurs des Investissements, soient cohérents et suffisants pour assurer la meilleure continuité de service public possible, notamment, pour les équipes de secours et les administrés. Il est fréquent que de nombreux clients se retrouvent privés d'énergie sans pour autant avoir les « pieds dans l'eau ». Bien souvent, ces aléas sont dus à un maillage électrique peu efficient ou à des canalisations de gaz exploitées en basse pression, plus vulnérables à l'eau.

À titre d'exemple, près de 250 km de réseaux gaz basse pression se trouvent dans une zone dite « crue centennale ». C'est environ 28 000 clients répartis dans 43 communes qui pourraient être impactés. Un chiffre significatif ! Enedis a conduit des études d'impact du réseau en identifiant différents scénarios hydrographiques, particulièrement pour les postes de distribution publique, dits « coupés inondés », et ceux réputés « coupés non inondés », dits CNI.

Le deuxième PPI 2024/2027 devrait permettre de traiter trente de ces derniers, par modification ou adaptation du matériel, concourant ainsi à l'atteinte de l'objectif fixé (aucun client coupé depuis des ouvrages en zones non inondées). Enedis engage par ailleurs des travaux de reconstruction de postes sources particulièrement sensibles au risque d'inondation (à Reuil-Malmaison notamment) pour éliminer le risque de coupure électrique.

Cette étude intégrera des sites communaux tels que les hôtels de ville, les centres techniques communaux ainsi que des centres de soins. Ces éléments constitueront pour les communes concernées une source d'informations complémentaires pour la rédaction et la conception des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Enfin, moins coûteuse mais tout aussi essentielle, une action de sensibilisation des élus et des services techniques à ces risques climatiques fera suite à cette étude.

La résilience des réseaux face au risque d'inondation

Le Sigeif est pleinement mobilisé pour renforcer la résilience des réseaux d'énergie (gaz, électricité, chaleur, IRVE) face au risque de crue majeure en Île-de-France.



Cet engagement se traduit par une participation :

- au groupe de travail DRIEAT sur la vulnérabilité des réseaux, qui associe opérateurs et collectivités dans l'analyse des dépendances et zones de fragilité ;
- à l'exercice HYDROS 25 (octobre 2025), simulant une crue importante de la Seine afin de tester les dispositifs de gestion de crise, la coordination inter-opérateurs et les capacités de retour à la normale ;
- au PAPI de l'EPTB Seine Grands Lacs, dont les actions portent sur la prévention, la réduction de la vulnérabilité des

territoires et l'amélioration des réponses opérationnelles lors d'événements hydrologiques majeurs.

Un risque structurel pour les réseaux franciliens

Les crues de la Seine et de la Marne constituent le risque naturel majeur de l'Île-de-France.

Elles provoquent :

- des submersions longues (décrue pouvant durer plusieurs semaines) ;

- des coupures de réseaux essentiels, même en zone non inondée (zones de fragilités réseaux) ;

- une forte interdépendance entre réseaux d'électricité, gaz, eau, assainissement et transport, qui impose une vision intégrée de la gestion de crise.

Enseignements issus de HYDROS 25 pour les réseaux gaz et électricité

La participation du Sigeif à HYDROS 25, du 13 au 17 octobre 2025, a permis de confirmer plusieurs leviers d'amélioration pour la gestion des réseaux :

• La phase de décrue est un point critique.

L'accessibilité aux sites (postes électriques, réseaux gaz, chaufferies, IRVE) dépend d'abord de la remise en service des voiries pour permettre des interventions rapides et sécurisées.

• La remise en fonctionnement des réseaux nécessite une approche séquencée.

Diagnostic préalable, sécurisation des ouvrages, purge et remise en pression, contrôle des installations, coordination entre les opérateurs pour éviter les effets dominos sur les réseaux essentiels.

• Les zones non inondées mais fragilisées jouent un rôle central.

Le Sigeif doit anticiper les besoins spécifiques des communes situées dans ces secteurs (perte d'électricité, de gaz basse pression, de chaleur ou de télécommunications), conformément aux doctrines ORSEC.

Les contributions opérationnelles du Sigeif

Le Sigeif peut appuyer ses communes et partenaires par :

1. Un soutien renforcé aux Plans communaux de sauvegarde (PCS)

- Mise à disposition des données et cartographies réseaux ;
- élaboration de fiches réflexes « énergie » pour les phases d'alerte, de crue et de décrue.

2. La mobilisation des infrastructures du Sigeif

- Mise à disposition ciblée des IRVE en zones non inondées pour les secours, services techniques et opérateurs (réflexion à instruire).

3. La participation à la coordination inter-opérateurs

- Participation aux réunions de crise organisées par les préfetures et le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS) ;
- transmission d'informations aux communes ;
- participation aux diagnostics conjoints et aux travaux de sécurisation des réseaux.

Perspectives 2025-2026 : une mission dédiée aux actions du Sigeif

En 2026, une mission spécifique est engagée pour approfondir et structurer la stratégie et les actions du Sigeif face au risque de crue, en articulation avec :

- les enseignements d'HYDROS 25,
- les travaux DRIEAT sur la vulnérabilité des réseaux,
- le PAPI de l'EPTB Seine Grands Lacs, qui fournira un cadre opérationnel pour développer de nouvelles actions de prévention, d'aide aux communes et de coordination technique.

Cette mission permettra d'identifier des actions concrètes : amélioration des plans d'intervention, développement de ressources mutualisées, renforcement du rôle du Sigeif dans l'appui aux communes et aux opérateurs, en situation de crise.

Un risque structurel pour les réseaux franciliens



- Submersions longues
- Coupures de réseaux en zones non inondables
- Forte indépendance des réseaux

Contributions opérationnelles du Sigeif



- Soutien au PCS
- Mobilisation des IRVE
- Participation à la coordination

Perspectives 2025-2026



- Approfondir la stratégie du Sigeif
- Identifier des actions concrètes
- PAPI de l'EPTB Seine Grands Lacs

Enseignements de l'exercice Hydros 25



- La décrue, point critique
- Remise en fonctionnement séquencée
- Rôle central des zones non inondables



Les actions innovantes

E-nails : un module pour géolocaliser les réseaux

→ **Paradoxalement, géolocaliser les réseaux en milieu urbain peut s'avérer compliqué en 2026.**

En effet, les immeubles, le mobilier urbain et les espaces verts représentent de véritables obstacles pour les satellites, rendant ainsi difficile une géolocalisation précise dans de nombreuses situations.

Cela constitue une difficulté lorsqu'il s'agit de déterminer avec précision la position d'ouvrages nouvellement construits ou anciens.

Pour résoudre ce problème, NaTran R&I, en collaboration avec deux entreprises (Exelen et Géospective), développent une technologie innovante fondée sur un algorithme de triangulation par ondes radio.

Ces ondes sont diffusées par des dispositifs intelligents sous la forme de boîtiers appelés e-nails.

Les e-nails permettent de déterminer la position d'un individu, d'une infrastructure ou d'un ouvrage en temps réel, en mesurant les coordonnées x, y (planimétrie) et z (altimétrie), avec une précision d'environ 10 cm.

Cette technologie ouvre la voie à de nombreux usages complémentaires, comme :

- la transmission de données environnementales (qualité de l'air, pollution sonore, données climatiques, etc.) ;
- l'affichage des réseaux enterrés en réalité augmentée ;
- la fiabilisation des données de géolocalisation ;
- voire le référencement du mobilier urbain.



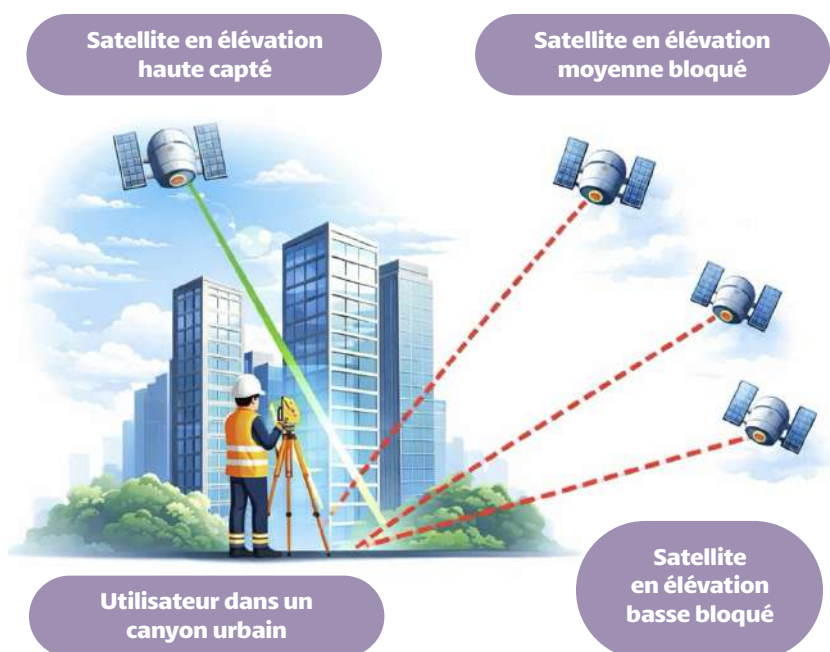
Subventionné par le programme européen Eureka, dédié à l'innovation et à la recherche industrielle, le projet a déjà donné lieu à des tests en laboratoire sur le site de Natran R&I à Alfortville.

Mais qu'en est-il en conditions réelles dans le domaine public ?

C'est pour répondre à cette question que Natran R&I s'est tourné naturellement vers le Sigeif pour mener un test grandeur nature.

La ville de Chaville représente un terrain d'expérimentation particulièrement adapté, notamment en raison des nombreux travaux prévus : développement du réseau de chaleur, requalification de la voirie de l'avenue Roger Salengro, travaux de dévoiement de multiples opérateurs.

Pour ce faire, le Sigeif a pris en charge financièrement la pose de 25 e-nails, sur des candélabres avenue Roger Salengro à Chaville, réalisée par l'entreprise Citéos.



Selon l'emplacement des levés topographiques à réaliser (près d'un immeuble, proche d'arbres...), le signal GNSS peut s'avérer instable, voire inexistant (rapport hauteur/largeur voie).

Les résultats à date

Chaque boîtier e-nail a été géoréférencé afin de définir une position étalon fiable, puis Natran R&I a procédé à plusieurs campagnes de mesure tout au long de l'été 2025.

Les données en X et Y ont été jugées très qualitatives puisque les écarts concernant les 5 points de référence restent en deçà, pour la plupart, des 10 cm (entre 1 et 11 cm). Les résultats relatifs aux données Z sont, pour le moment, non satisfaisants au regard des objectifs initiaux.

Malgré des changements de hauteur de perche, les différentes mesures effectuées durant l'été 2025 ne permettent pas, pour le moment, d'approcher la précision centimétrique, malgré une amélioration notable des écarts relevés en fin de campagne.

Les tests se poursuivent en 2026.



Aux data Citoyens

Le Service Concessions et innovation a participé à une table ronde organisée par l'Institut Paris Région, lors de la semaine francilienne consacrée aux données et à l'IA : « Aux data citoyens. »

Ces rencontres s'inscrivent dans une réflexion complexe : face aux défis climatiques, sociaux et territoriaux, comment mobiliser les données et l'IA pour agir concrètement, anticiper les crises et renforcer la résilience de la région parisienne ?

À cette occasion, le Sigeif a présenté son rôle et ses objectifs dans la gestion du risque

inondation sur ses réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité ainsi que sur ses infrastructures de recharge de véhicules électriques, ses équipements photovoltaïques...). Le Syndicat a pu évoquer les actions mises en œuvre avec GRDF pour le renouvellement des canalisations en fonte ductile, face au retrait et au gonflement des argiles.

Ces problématiques majeures nécessitent une utilisation pertinente des données pour anticiper et réduire les impacts, au bénéfice de la continuité des services publics.

HyLight : expérimentation d'une solution de surveillance aérienne des réseaux de gaz

→ **Le Sigeif a mené une réflexion visant à évaluer la surveillance des réseaux publics de distribution de gaz par voie aérienne. Elle s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue du Syndicat pour renforcer la sécurité, la fiabilité, la performance de l'exploitation de ses infrastructures ainsi que le développement de la transition énergétique.**

Une expérimentation est envisagée en partenariat avec la start-up francilienne HyLight, qui développe, conçoit et fabrique un dirigeable télépiloté, appelé HyLighter.

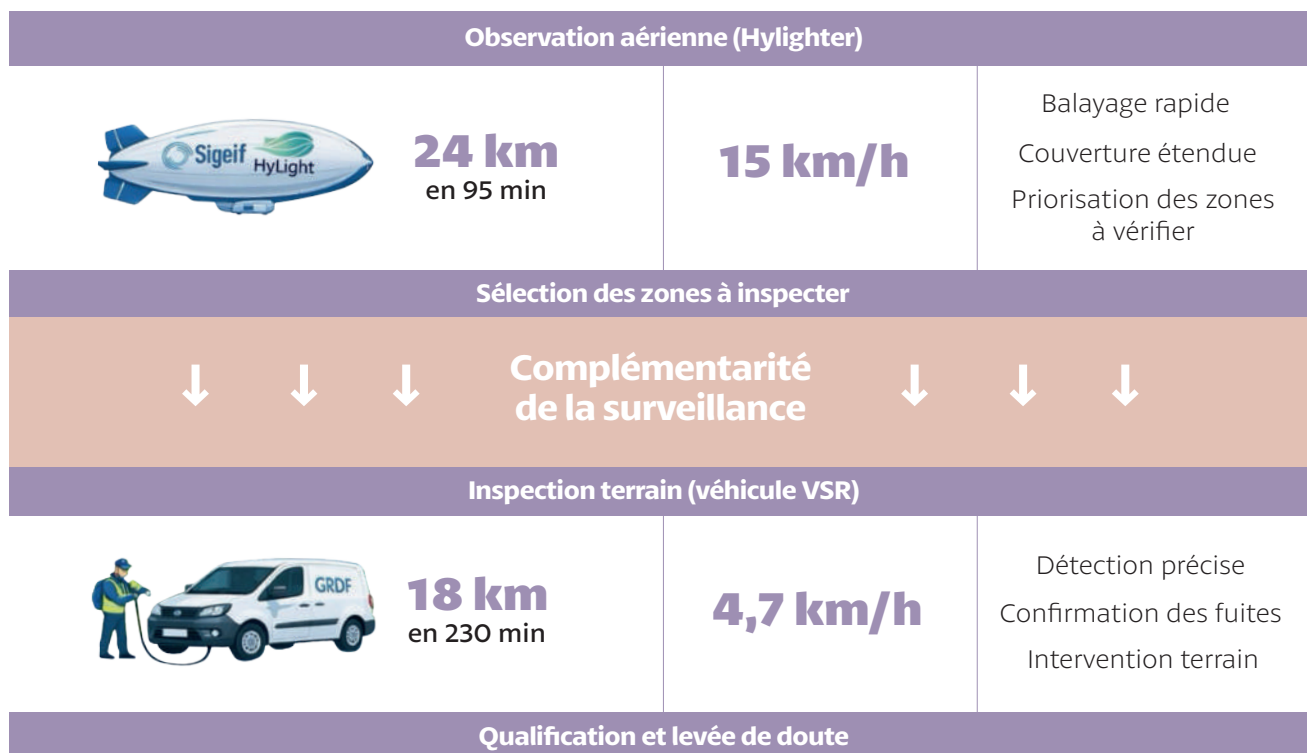
Une opération sera menée en 2026 sur les villes de Versailles et Saint-Cyr-l'École, avec un dirigeable téléguidé à distance depuis la base aérienne de Brétigny-sur-Orge.

Le survol se fera à environ 30 m d'altitude au-dessus des réseaux de canalisations de distribution publique de gaz de ces deux communes, ainsi que le poste d'injection biométhane appartenant au Sigeif, tout près de la station d'épuration Carré de Réunion de Saint-Cyr-l'École – Bailly.

Cette technologie permet de réaliser un balayage large et rapide du réseau, afin d'identifier d'éventuelles anomalies ou indices de fuite sur de longues distances, par le biais d'un capteur laser (Pergame) utilisé par Natran et Terega pour la surveillance de leurs réseaux de transport gaz.

Les objectifs de l'expérimentation

- Communiquer sur la fiabilité et la sécurité du réseau public de gaz du Sigeif, en illustrant les démarches d'innovation engagées pour sa surveillance.
- Tester une solution technique innovante afin d'évaluer sa pertinence technico-économique, dans le cadre de la recherche systématique de fuites (RSF).
- Explorer des modalités complémentaires de surveillance susceptibles d'augmenter la fréquence de contrôle du réseau.
- Évaluer l'intérêt opérationnel d'un dispositif de détection aérienne, dans un contexte urbain dense.



Enfouissement des lignes électriques aériennes



Sécurité et esthétique

Embellir la ville et sécuriser les réseaux : attentif aux besoins, le Sigeif coordonne et conduit des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques.

→ Grâce à l'enfouissement, le Syndicat modernise et sécurise les réseaux, tout en œuvrant pour un paysage urbain sans lignes ni branchements disgracieux.

En 2025, l'activité a été soutenue, comme en témoignent les nombreux chantiers menés à l'initiative des communes adhérentes. Lors de cette deuxième année de l'application de la convention particulière avec Enedis, le concessionnaire a augmenté sa participation de 500 000 euros, soit environ 25 %.

En 2025, 34 opérations de travaux d'enfouissement ont été soldées. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'est élevée à 1,01 million d'euros pour un investissement total de 4,08 millions d'euros hors taxes.

Le Syndicat assume également la totalité de la TVA, soit 0,82 million d'euros.

En dépit de l'augmentation des budgets affectés aux travaux, le linéaire enfoui a moins progressé, le coût unitaire des prestations souffrant depuis plusieurs années de l'inflation.

S'y ajoute l'impact de la réglementation relative au repérage préalable de l'amiante et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les ouvrages de génie civil et de celle relative à la prévention des dommages à ouvrages, qui renchérisse le coût des chantiers.

Le programme 2025, une enveloppe de 6,2 millions d'euros

Signée par le Sigeif et Enedis, une convention particulière annexée au cahier des charges garantit le volume financier de l'engagement du concessionnaire.

Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux. En juin, la commission de suivi a adopté une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 6,2 millions d'euros hors taxes, dont une participation d'Enedis de 2,48 millions. Le linéaire de lignes aériennes déposées a été estimé à 16,2 km, soit un coût moyen de 380 euros le mètre, branchements des particuliers inclus. En 2025, 52 nouvelles opérations ont été décidées, toutes sous maîtrise d'ouvrage unique du Sigeif. Versailles bénéficie d'un programme spécifique avec deux opérations, pour un coût total de 240 000 euros hors taxes.



2025 : l'enfouissement des lignes aériennes en quelques chiffres

34 opérations de travaux d'enfouissement soldées

16,2 km de lignes aériennes programmées

10,2 M€ soldés toutes lignes confondues

Coordination des travaux

→ Le Syndicat coordonne ces travaux avec ceux de ses communes adhérentes et des établissements publics, répartis dans sept départements.

En effet, les supports des lignes électriques aériennes accueillent généralement d'autres types de réseaux : l'éclairage public, notamment, avec des lanternes, ou encore, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques.

L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages. Pour mener de manière souple et réactive ces différents programmes d'enfouissement et faciliter la coordination des travaux, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres d'une durée de quatre ans, dont certains en groupement avec Enedis.

En 2025, toutes les opérations d'enfouissement des lignes électriques ont fait l'objet d'une coordination.

Un chantier d'enfouissement de réseaux en coordination avec un renouvellement de canalisation par GRDF

→ Mené en coordination avec GRDF, le chantier d'enfouissement des réseaux rue Gabriel Péri à Bois-d'Arcy a illustré les avantages opérationnels, économiques et environnementaux d'une planification concertée des travaux.

La coordination avec GRDF s'est concentrée sur 16 traversées de chaussée où voisinaient des réseaux numériques, de gaz et d'électricité. La mutualisation des interventions a permis de réduire les délais, tout en évitant les doubles ouvertures de chaussée (une par maître d'ouvrage), sources de surcoûts et de nuisances pour les riverains. Cette optimisation a également généré des économies pour le Sigeif (près de 5 000 € HT) et la ville de Bois-d'Arcy (plus de 4 300 € HT).

En effet :

- 51 sondages gaz ont été évités (14 000 € HT) grâce à la connaissance précise de la position des conduites via un tubage préalable.

- Constat d'huissier, coordinateur de sécurité, diagnostics, etc. : les coûts des prestations communes ont été équitablement partagés. Ce chantier montre combien la collaboration entre gestionnaires de réseaux, lorsqu'elle est anticipée et bien pilotée, simplifie les opérations, réduit les coûts et minimise l'impact environnemental (limitation des déplacements des équipes et des émissions de CO₂ associées), tout en améliorant la qualité des interventions. Lorsqu'elle s'y prêtera, le Sigeif reproduira cette approche dans d'autres projets.

2024-2027 Les accords entre le Sigeif et Enedis

En marge du contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont reconduit leur partenariat de sécurisation et d'amélioration esthétique des ouvrages. Applicable depuis 2020, cet accord précise les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du contrat de concession.

Les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes annuels de travaux y sont précisément définies. Lorsque le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés, il peut bénéficier d'une participation financière d'Enedis. Le volume financier de l'engagement du concessionnaire a été porté de 1,9 million d'euros hors taxes (valeur 2019) à 2,5 millions d'euros (valeur 2024).

Les taux de participation aux travaux, y compris ceux de 40 % ou 50 % dans les « zones protégées » (protection du patrimoine, sites classés ou inscrits), ont été reconduits. Il en est de même pour l'engagement spécifique à la ville de Versailles.

Par ailleurs, la convention définit les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement. Elle pérennise la prise en compte des programmes pluriannuels de voirie.

À son issue, la commission de suivi du cahier des charges devra se prononcer sur la prorogation, pour une durée identique et aux mêmes conditions, de la convention, dans les limites de la durée du contrat de concession.

16,2 km de lignes aériennes enfouies estimés

—> **Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage :** commune, Sigeif, communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels Enedis

ou, plus rarement, les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). En 2025, les opérations retenues prévoient l'enfouissement de 16,2 km de lignes aériennes

multi-réseaux ; l'investissement représente 15,1 millions d'euros hors taxes, dont 6,2 millions d'euros pour le réseau électrique de distribution publique et 8,9 millions pour les autres réseaux.

Un chantier bas carbone

En 2025, le Sigeif a mené à bien un chantier pilote bas carbone, rue de Toulon, à Garche (92).

Il s'agit d'une étape clé dans la réduction de l'empreinte écologique des travaux d'enfouissement des réseaux aériens. Conçu pour diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), ce projet innovant a permis d'éviter l'équivalent de 7 tonnes de CO₂ par rapport à un chantier classique, soit une réduction d'environ 20 %.

Pour y parvenir, une approche globale a été déployée, combinant sobriété énergétique, optimisation des ressources et limitation des nuisances urbaines.

Parmi les mesures phares figurent l'utilisation d'engins 100 % électriques (pelles mécaniques, outils de chantier), alimentés par un point de recharge mis à disposition par la mairie, ainsi que le recours à un camion au biogaz pour le transport des matériaux, ravitaillé via la station du Sigeif à Bonneuil-sur-Marne. Le terrassement a été optimisé en privilégiant, autant que possible, des méthodes manuelles et en réutilisant 70 % des terres excavées sur le site, réduisant ainsi les transports et les émissions associées.

Par ailleurs, des matériaux à faible impact environnemental, comme une grave recyclée issue de la démolition, ont été intégrés pour limiter l'extraction de ressources naturelles et favoriser l'économie circulaire.

Les nuisances sonores et les particules fines ont aussi été réduites grâce à l'abandon des engins thermiques.

Ce chantier expérimental constitue une référence pour les futurs projets du Sigeif.

Il ouvre la voie à une généralisation des bonnes pratiques bas carbone dans les travaux d'enfouissement, tout en renforçant l'engagement du Syndicat en faveur de la transition écologique et de la qualité de vie des riverains.





Un groupement de commandes pour une meilleure coordination des travaux

→ **Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour coordonner les études et travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques.** À cet effet, deux marchés ont été conclus : un marché de travaux, attribué en juin 2022, renouvelé en 2026 et un marché de maîtrise d'œuvre en 2023.

Ce dispositif améliore la gestion des travaux par les deux partenaires, tout en facilitant la vie des riverains : quand des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché groupé.

Continue depuis 2021, l'augmentation des demandes d'enfouissement de réseaux aériens de la part des communes adhérentes s'est encore accrue en 2025. Avec les reports imposés par les limites budgétaires, le Sigeif a également dû définir le programme 2025 un an à l'avance.

Cette situation n'a donc pas permis de solliciter les communes concernées. Néanmoins, fin 2023, des négociations avec Enedis avaient permis de conclure une nouvelle convention d'intégration des ouvrages dans l'environnement, assortie d'une augmentation des crédits dédiés, pour conduire environ 30 % de travaux supplémentaires à compter de 2024.

Syncom, pour suivre en temps réel les travaux de voirie

Créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe 269 collectivités, adhérent directement ou via un EPCI ou un EPT, et propose des services de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie ou sur réseaux via un portail cartographique.

Depuis le mois de juin 2024, la présidence tournante est assurée par le président du Sipperec, Jacques J.P. Martin. Le site Internet du Syncom permet aux collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux du domaine public, les déclarations de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

	Membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration (2025)	
	Éric SCHINDLER Neuilly-sur-Seine Walid BEN M'HENNI Noisy-le-Grand	Tél. 01 44 13 92 44 contact@syncom.fr www.syncom.fr

Ces informations proviennent des applications « métier » des délégataires (Enedis, GRDF et Franciliane, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys. Ce dernier, prestataire d'appui aux déclarations de travaux en ligne, transmet à l'association les DT et DICT émises sur son territoire.

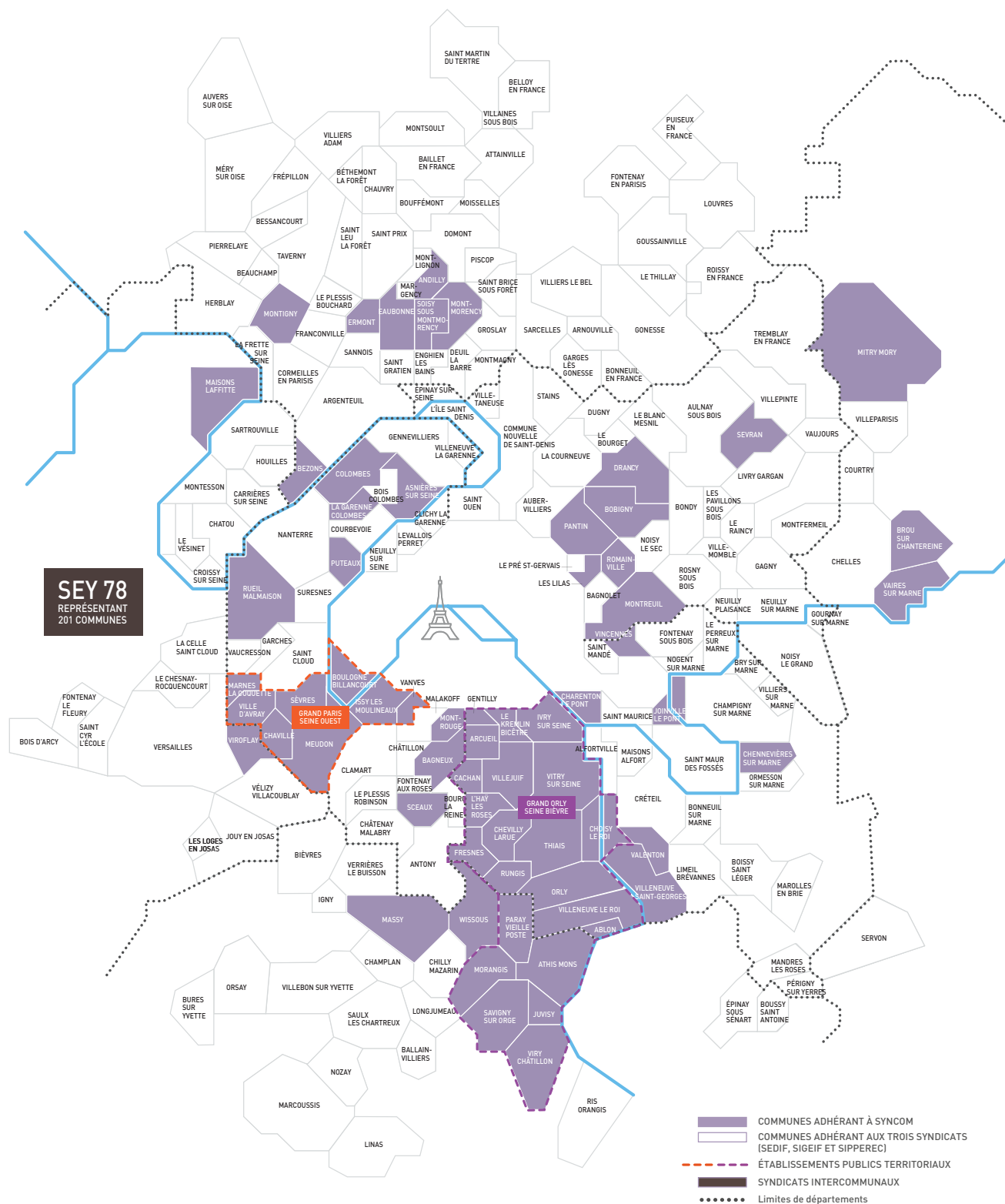
Par ailleurs, le Syncom mutualise les données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des données « métier » propres au domaine public (bornes incendie, mobilier urbain, végétation...).

Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce service génère des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association.

En 2025, le renouvellement de l'application de travaux intégrée au portail cartographique a été engagé. Celle-ci permettra d'accéder de manière plus conviviale et performante aux données des chantiers, mais aussi d'enregistrer les arrêtés de voirie émis par les collectivités adhérentes qui le souhaitent. Le suivi et l'archivage en seront facilités.

Le territoire Syncom

→ Au total, 269 collectivités ont bénéficié des services de l'association en 2025, soit par une adhésion directe, soit par celle de l'établissement public territorial (Grand Paris Seine Ouest, ou Grand-Orly Seine Bièvre) ou du syndicat intercommunal (Sey 78) auxquels elles sont rattachées.







La transition **énergétique**



le

Qu'il s'agisse de production d'énergie renouvelable ou de réduction des consommations, la transition énergétique est d'abord le fruit d'initiatives locales.

Aux côtés des communes, le Sigeif déploie une palette d'outils innovants pour accompagner les projets, depuis le financement jusqu'à la maîtrise d'ouvrage.

La diversité des actions du Sigeif, du conseil énergétique au développement des réseaux de chaleur, en passant par les achats groupés, la production d'énergies renouvelables ou la rénovation énergétique témoigne de l'engagement du bloc communal dans la transition énergétique.

Accompagner les collectivités dans la transition énergétique



Économies d'énergie, rénovation, production : les communes jouent un rôle primordial dans la transition énergétique. Soutenant chacune de leurs actions, le Sigeif s'emploie à réduire leurs consommations par l'application du décret " Éco-énergie tertiaire ", comme à accompagner leurs projets d'énergies renouvelables.

Mieux connaître son patrimoine

→ **Pour devenir exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent d'abord connaître la consommation de leur patrimoine.** L'identification des postes de consommation et leur examen au regard de référentiels existants permettent ensuite de définir des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...). Une fois ceux-ci identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique individualisé, notamment pour les bâtiments.

Boîte à outils multiples (diagnostics, aide à la décision, conseils, aides financières...) : doté de 46 prestations sur mesure jusqu'à fin 2025, le groupement de commandes gaz et efficacité énergétique du Sigeif répond aux besoins les plus pointus. L'accompagnement du Sigeif comprend aussi le soutien de projets techniques comme, par exemple, le développement de projets EnR sur le patrimoine existant.

Monter en compétence et valoriser l'expérience

Le dispositif Éco-énergie tertiaire (EET) a généralisé l'efficacité énergétique à tous les secteurs.

Or, à la différence des outils de production, les économies d'énergie sont peu visibles, voire « cachées ».

C'est pourquoi le Sigeif sensibilise régulièrement les élus et les techniciens à l'actualité du secteur énergétique, proposant aussi des formations techniques variées et spécialisées. Plusieurs sessions ont été consacrées au **dispositif Éco-énergie tertiaire**.

Il contribue ainsi à la montée en compétence des adhérents. Le Sigeif promeut un travail de terrain à l'aide d'accompagnements portés, notamment, par les économes de flux et le Conseiller en énergie partagé.

54 prestations sur mesure, le groupement de commandes gaz et efficacité énergétique du Sigeif répond aux besoins les plus pointus.

Sigeif Éco Réno : la nouvelle offre de service dédiée à la performance énergétique des bâtiments



Le secteur de l'énergie est en constante mutation : y tester des solutions nouvelles est à la fois une nécessité et une source d'opportunités. En cas de succès, les solutions innovantes peuvent être transposées dans d'autres contextes et territoires, au bénéfice de tous.

Pour atteindre les objectifs de performance énergétique assignés aux collectivités (dispositif Éco énergie tertiaire et application de la directive relative à l'efficacité énergétique), il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers d'actions :

- **optimisation de l'exploitation des équipements techniques chauffage, ventilation, climatisation :** contrat d'exploitation intégrant des objectifs de performances énergétiques, suivi de la gestion active des équipements pour garantir des économies tangibles ;

- **amélioration de la performance énergétique du bâtiment avec des travaux de rénovation :** isolation accrue, remplacement des menuiseries, protections solaires ;

- **modernisation des équipements techniques par l'installation d'équipements plus performants** (chauffage, eau chaude, éclairage, etc.) et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;

- **adaptation des usages et sensibilisation des occupants :** réorganisation des locaux pour des usages plus économes en énergie et incitation au changement de comportement des utilisateurs (pratiques énergétiquement responsables).

Le Sigeif a conduit une réflexion stratégique avec ses collectivités adhérentes. Il a ainsi pu identifier plusieurs obstacles entravant la capacité des collectivités à engager des travaux de rénovation énergétique. Outre la difficulté à passer à l'action, on distingue ainsi :

- un manque de coordination entre les équipes de maintenance et celles dédiées à la rénovation énergétique ;
- l'insuffisance de moyens humains et techniques ;
- des difficultés de financement.

Les collectivités ont aussi exprimé différents besoins, de l'exploitation jusqu'aux travaux.

Cela peut recouvrir l'accompagnement dans la passation et le suivi des marchés d'exploitation et de maintenance des installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation), comme le suivi de la performance énergétique des installations et une meilleure connaissance du patrimoine et de ses usages.

Pour les travaux, un accompagnement dans la définition et la priorisation des programmes est attendu, ainsi qu'une gestion complète des opérations de rénovation énergétique. Enfin, l'ingénierie financière est indispensable, qu'il s'agisse de chercher des financements ou de monter des dossiers administratifs (Certificats d'économie d'énergie, subventions).

Tels qu'exprimés, ces constats et attentes soulignent l'importance du rôle du Sigeif, comme acteur central capable de structurer et accompagner les collectivités vers l'efficacité énergétique des bâtiments. Aussi, pour répondre au mieux aux besoins des collectivités, le Syndicat a-t-il défini une offre de services complète. Il y intègre les contraintes administratives et réglementaires, apporte un appui opérationnel sur mesure et, pour optimiser les coûts et les délais, privilégie une approche mutualisée lorsqu'elle est possible.

Cette nouvelle offre de services d'accompagnement à la performance énergétique, Sigeif Éco Réno, a été présentée au premier Comité d'administration de l'année 2025. Trois communes (Joinville-le-Pont, Marcoussis, Saint-Cloud) ont d'ores et déjà adhéré à l'offre de services, au dernier trimestre 2025, pour renouveler leurs contrats d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation de leurs bâtiments communaux pour l'année 2026.



Plan d'aide 2025 : les subventions accordées aux communes

536 000 €
Travaux d'isolation

360 000 €
Véhicule propre

126 000 €
Chaudière collective au gaz

79 000 €
Diagnostic thermique

10 000 €
Station de remplissage GNV

10 000 €
Ventilation mécanique

Bilan du plan d'aide 2021-2025 et évolutions attendues en 2025

→ Le plan d'aide du Sigeif, initié en 2020, a permis d'aider les communes à financer des travaux et autres actions relatives à la transition énergétique.



Il est structuré en trois axes : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables et de récupération (ENRR), mobilités durables.

Le retour d'expérience des cinq années de financement a permis d'établir un historique robuste pour identifier celles qui sont les plus sollicitées et menées à terme.

97 communes ont été soutenues entre 2021 et 2025. Au 31 décembre 2025, le montant total des aides attribuées s'élève à un peu plus de 2,9 millions d'euros, répartis comme suit :

■ **60,9 %** en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, dont :

- 1 163 000 € d'aide pour des travaux d'isolation ;
- 386 000 € d'aide à la réalisation de diagnostics ;
- 221 000 € d'aide pour d'autres travaux (remplacement de chaudière, ventilation mécanique...).

■ **38,7 %** en faveur des mobilités durables, dont :

- 1 012 000 € d'aide pour l'acquisition de véhicules GNV, électriques, hybrides rechargeables ;
- 104 000 € d'aide pour l'acquisition de vélos triporteurs à assistance électrique ;
- 10 000 € d'aide pour l'installation d'une station de remplissage GNV.

■ **0,4 %** en faveur des énergies renouvelables et de récupération (ENRR) :

- 10 000 € d'aide pour l'installation de solaire thermique.



AMI Rénov' Sigeif

→ **En 2023 et 2024, le Sigeif a conduit deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) Rénov' Sigeif, afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.** Ces AMI ont complété le soutien aux communes par l'octroi d'une enveloppe totale de 4 millions d'euros.

Pour être retenus et soutenus par le Sigeif, les projets devaient présenter un gain énergétique de 40 % minimum et être à un stade avancé de développement (par exemple, en phase de maîtrise d'œuvre, de notification de marchés ou de début des travaux, etc.). Par ailleurs, ils devaient s'appuyer sur une logique globale et ambitieuse de rénovation : utilisation de matériaux biosourcés,

certification ou labellisation, source d'énergie renouvelable, suivi post-travaux des performances annoncées, etc.

Au total, 18 projets ont répondu à ces exigences, avec un gain énergétique de plus de 50 %, ce qui est particulièrement exemplaire.

En 2025, le Syndicat a alloué 1,683 million d'euros au titre de ces AMI :

- **216 000 euros** pour la rénovation du centre socio-culturel et administratif de Boussy-Saint-Antoine ;
- **296 000 euros** pour la rénovation et extension du groupe scolaire Paul Langevin du Chesnay-Rocquencourt ;

- **264 000 euros** pour la rénovation de l'école maternelle Bois Perrier de Rosny-sous-Bois ;

- **232 000 euros** pour la rénovation du groupe scolaire Georges Sand de Rueil-Malmaison ;

- **230 000 euros** pour la rénovation et la réhabilitation de la salle de sport - salle d'armes de Saint-Gratien ;

- **285 000 euros** pour la rénovation du centre administratif Saint-Just d'Ivry-sur-Seine ;

- **160 000 euros** pour la rénovation du Groupe scolaire Moulin à Vent de Chennevières-sur-Marne.

Le projet ACTEE+

Lauréat de l'appel à projets ACTEE+ « Chêne 3 », le Sigeif accompagne une trentaine de communes.

L'enveloppe globale attribuée au Sigeif et ses communes bénéficiaires s'élève à 1,7 million d'euros. Cette enveloppe est répartie en cinq lots, couvrant notamment :

- le financement de postes d'économies de flux ;
- l'acquisition de logiciels et d'outils de suivi des consommations énergétiques ;
- la réalisation d'audits énergétiques ;

- les missions de maîtrise d'œuvre ;
- les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), permettant aux communes de conduire des études de programmation ou d'élaborer une feuille de route des travaux à l'issue des audits réalisés.

Les taux de subvention varient selon les lots et la typologie des bâtiments. À titre d'exemple, pour les audits énergétiques, le financement relatif aux bâtiments scolaires peut atteindre 80 %, tandis que les bâtiments non scolaires bénéficient d'un taux de 50 %.

Concernant la maîtrise d'œuvre, le niveau d'aide dépend de l'ambition du projet de rénovation énergétique.

L'année 2025 a été consacrée au déploiement opérationnel du dispositif, au lancement des études ainsi qu'au financement des premières actions engagées et réglées par les communes. Un appel de fonds réalisé en fin d'année a permis le versement de 130 000 euros de subvention ACTEE+.

Ce programme renforce la dynamique de réalisation des projets en offrant un accompagnement complet qui favorise le passage à l'action. Il représente ainsi une opportunité majeure pour continuer à transformer les bâtiments publics, en particulier les écoles, en créant des espaces performants et plus respectueux de l'environnement.



Conseil en énergie partagé (CEP)

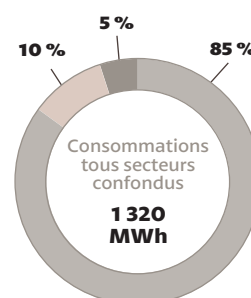
Depuis plusieurs années, le Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal. Ce dispositif dit « Conseil en Énergie Partagé » n'impose aucune contrepartie financière. Il permet aux collectivités de hiérarchiser les améliorations énergétiques à réaliser sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules), tout en recevant un appui méthodologique technique et réglementaire. Des 44 communes éligibles à cet accompagnement, une trentaine ont adhéré au dispositif du Sigeif et sont accompagnées par un conseiller en énergie partagé.

Réduire les consommations énergétiques du patrimoine

→ En 2025, plusieurs communes ont bénéficié d'une mise à jour de leur bilan énergétique patrimonial et d'un accompagnement spécifique à divers sujets : rénovation des équipements de chauffage et de ventilation, isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public, études d'aide à la décision en amont de travaux de rénovation, aide au montage de dossiers de subventions... Prolongeant ses missions, le conseiller a accompagné plusieurs communes dans d'autres démarches (dispositif Éco-énergie tertiaire, choix du matériel éligible aux CEE...).

Répartition des consommations d'énergies par secteur

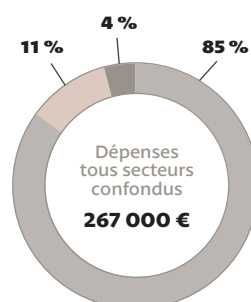
[moyenne annuelle]



Consommations bâtiments
Consommations éclairage public
Consommations véhicules

Répartition des dépenses d'énergies par secteur

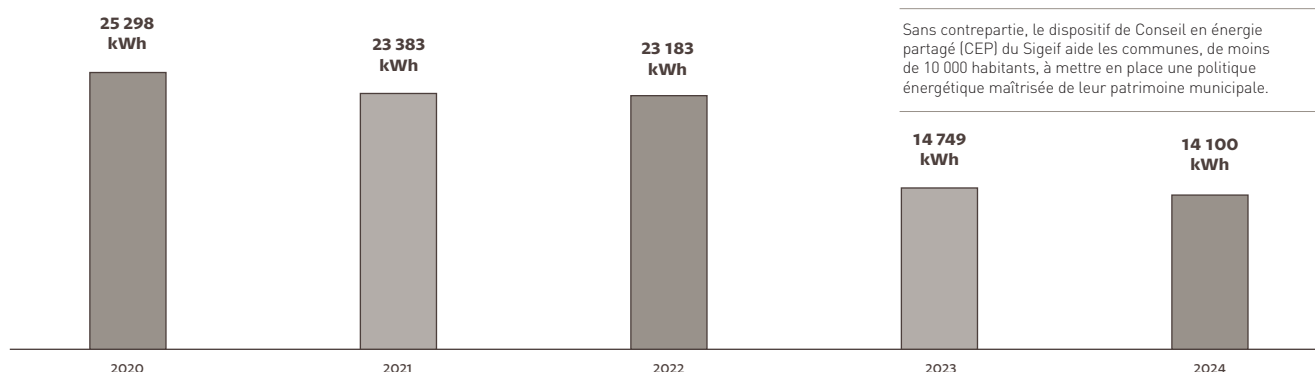
[moyenne annuelle]



Dépenses bâtiments
Dépenses éclairage public
Dépenses véhicules

Évolution des consommations électriques de l'éclairage public d'une commune CEP

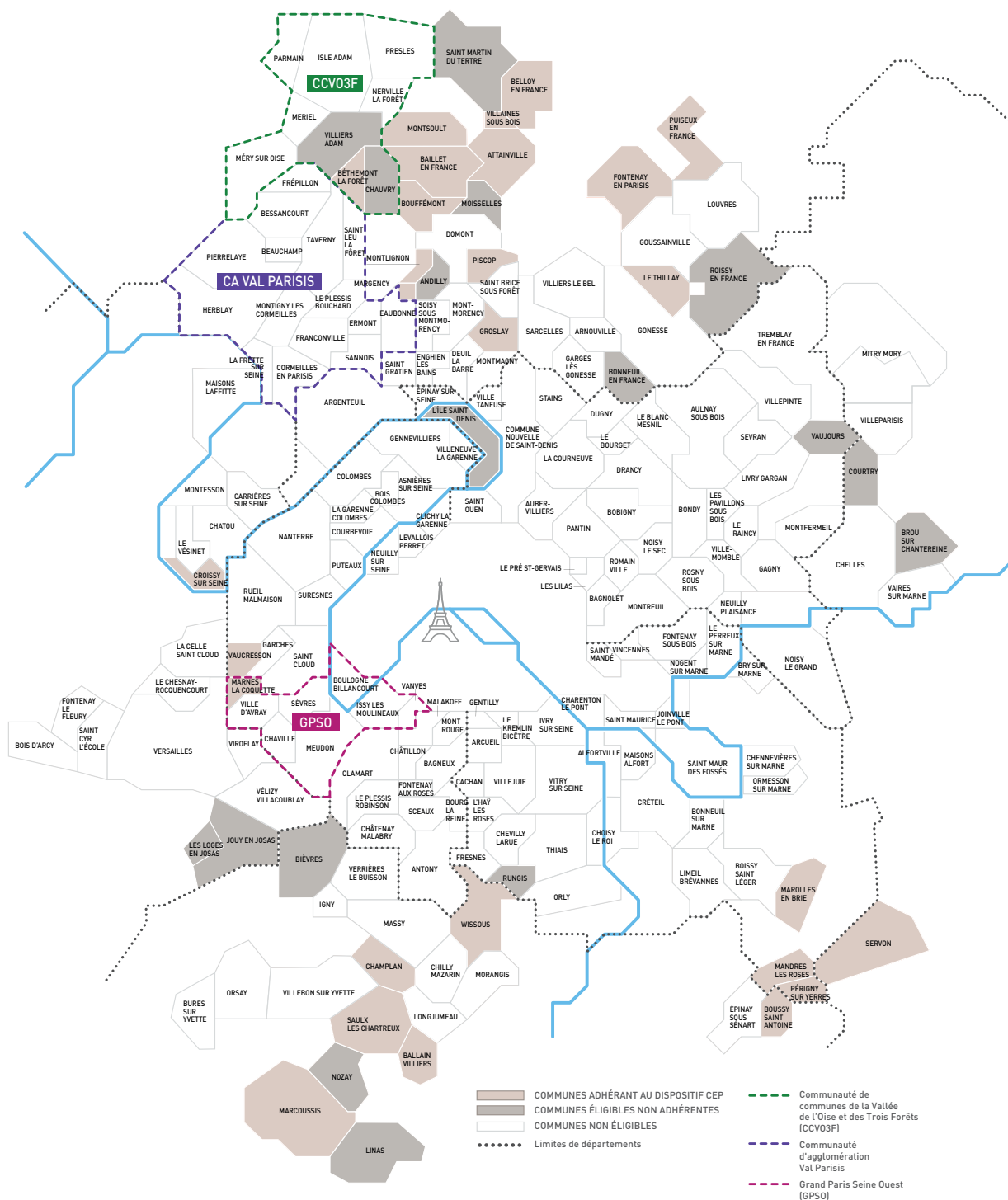
[avec remplacement des candélabres par des LED et avec extinction nocturne entre 23 h 30 et 5 h du matin en 2022. Cette commune a pu ainsi maintenir ses dépenses énergétiques au même niveau que les années précédentes, malgré la hausse significative des prix de l'électricité].



Sans contrepartie, le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide les communes, de moins de 10 000 habitants, à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine municipale.

44 communes éligibles au dispositif

Sans contrepartie financière, le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal.



Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions

Le Sigeif coordonne un groupement de commandes de fourniture de gaz regroupant 12 000 sites d'entités publiques et parapubliques. De l'ordre de 3 TWh annuels, leur consommation fait du Syndicat un des premiers acheteurs publics de gaz dans le marché français.

Attribués pour trois ans, les marchés de fourniture actuels sont arrivés à expiration fin 2025. De nouveaux marchés, également de trois ans, leur ont succédé en 2026. Les marchés gaziers fluctuent au rythme des événements géopolitiques. Aussi, les prix dont bénéficient les membres, dans le cadre du groupement de commandes, s'apprécient-ils dans la durée et non en considération de conditions conjoncturelles.

De ce point de vue et depuis le lancement du groupement en 2004, la performance des achats mutualisés a fait ses preuves avec constance. Après plusieurs années de turbulences, notamment la période du Covid et l'attaque de l'Ukraine par la Russie, le contexte s'est ensuite apaisé. Les conflits au Proche-Orient rappellent la précarité de ces périodes de calme.

Une méthode d'achat robuste et éprouvée

→ **Le Sigeif achète le gaz pour ses 415 membres grâce à des prises de position régulières. Cet achat fractionné permet de lisser le prix en étalant et réduisant le risque de volatilité.**

Chaque ordre d'achat implique une décision dans des délais extrêmement courts, pouvant aller jusqu'à l'achat instantané d'une offre par téléphone, avec les conseils d'experts et le suivi des marchés en continu.

Neuf prises de positions sur les marchés sont intervenues, dont la dernière en juillet 2024. Elles ont permis au Sigeif de fixer le prix du gaz de 2025 avec une nouvelle baisse significative.

Le prix (molécule seule) s'est ainsi établi en moyenne à 39 € HT/MWh pour les membres du groupement, contre 68 € HT/MWh en 2024, soit une baisse de plus de 40 %.

Parallèlement au marché en place, le Sigeif a réalisé la passation de nouveaux marchés dès le début 2025 afin de pouvoir couvrir des volumes de gaz sur les années 2026-2027-2028.



achat-gaz.fr un site dédié au groupement de commandes

Grâce à un site Internet dédié, www.achat-gaz.fr, les membres ont un accès continu à toutes les informations relatives au groupement de commandes : pièces de marchés, prix du gaz, actualités, invitations, etc.

Des marchés optimisés dans un contexte bouleversé

→ Face aux tensions géopolitiques et aux difficultés d’approvisionnement, le renouvellement des marchés de fourniture en gaz s’accompagne de mesures pour protéger les membres, garantir la meilleure concurrence et obtenir une plus grande souplesse d’exécution.

La flexibilité a été ajustée afin de mieux correspondre aux risques portés par les fournisseurs : il est possible d’accueillir des sites non prévus initialement en cours de marché, à hauteur de 5 % du volume global. C’est un avantage d’autant plus appréciable que, depuis 2022, plusieurs acteurs publics ou privés ont dû renoncer à toute flexibilité de leur contrat pour obtenir des offres de la part des fournisseurs. Autre avantage, le groupement de commandes n’intègre pas d’engagement de consommation, avec une cible et un seuil de tolérance (par exemple : 100 GWh/an, avec un seuil de +/- 10 % de ce volume). Là encore, par rapport à d’autres contrats, c’est une différence et un atout de taille.

Un marché innovant au service de nos membres

→ Les marchés 2026-2028 incluent de nombreuses évolutions pour intégrer les contraintes et les opportunités nouvelles. Ils comprennent, par exemple, un lot dédié au biométhane. Souscrit par 17 membres, il représente 190 sites et un volume de 32 GWh. Le Sigeif veille à garantir aux membres une bonne visibilité de leur facture pour faciliter leur planification budgétaire, tout en assurant une gestion active du risque lié aux achats. Chaque lot bénéficie d’un prix ferme, construit progressivement au fil des mois. Établi chaque année, ce prix résulte d’une procédure d’achat fractionné en une dizaine d’ordres d’achat (dite « multi-clics »), qui lisse le risque et évite d’être contraint d’acheter au mauvais moment. Une fois les marchés attribués, le Sigeif assure un accompagnement permanent, destiné à observer leur mise en place et leur suivi (processus de changement de fournisseur, facturation, pénalités, etc.).

Le groupement de commandes gaz en quelques chiffres

	Membres	Nombre de sites (PCE *)	Volumes (GWh)
Lot 1	Les bailleurs sociaux publics et privés	1 200	744,368
Lot 2	Les petits sites de consommation de tous les membres, hors bailleurs sociaux et établissements d’enseignement	8 585	575,735
Lot 3	La Région Île-de-France, les Conseils départementaux, les collèges et les universités	965	778,532
Lot 4	Les communes et les EPCI	1 214	715,386
Lot 5	Les hôpitaux, les EHPAD et les gestionnaires de piscines	189	304,759

* PCE : Point de Comptage et d’Estimation

Écoute et partage au sein du groupement

→ Dans un domaine aussi évolutif que l’énergie, l’acheteur est tenu de s’informer en permanence de l’état du marché afin d’optimiser ses achats. Aussi, le Sigeif organise-t-il régulièrement des sessions d’information ou des enquêtes pour les membres de son groupement.

Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d’achat, biométhane, etc.).

Connaissance du marché et réactivité, clés d’un achat efficace

→ Parallèlement, le Sigeif intervient dans des colloques dédiés aux achats d’énergie et participe à différents groupes de travail thématiques (Amorce, FNCCR, CLEEE, etc.). Il entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d’achats Ugap, la direction des achats de l’État (DAE) ou UniHA (acheteurs hospitaliers), ainsi que des acheteurs privés multi-sites (grande distribution, hôtellerie...).

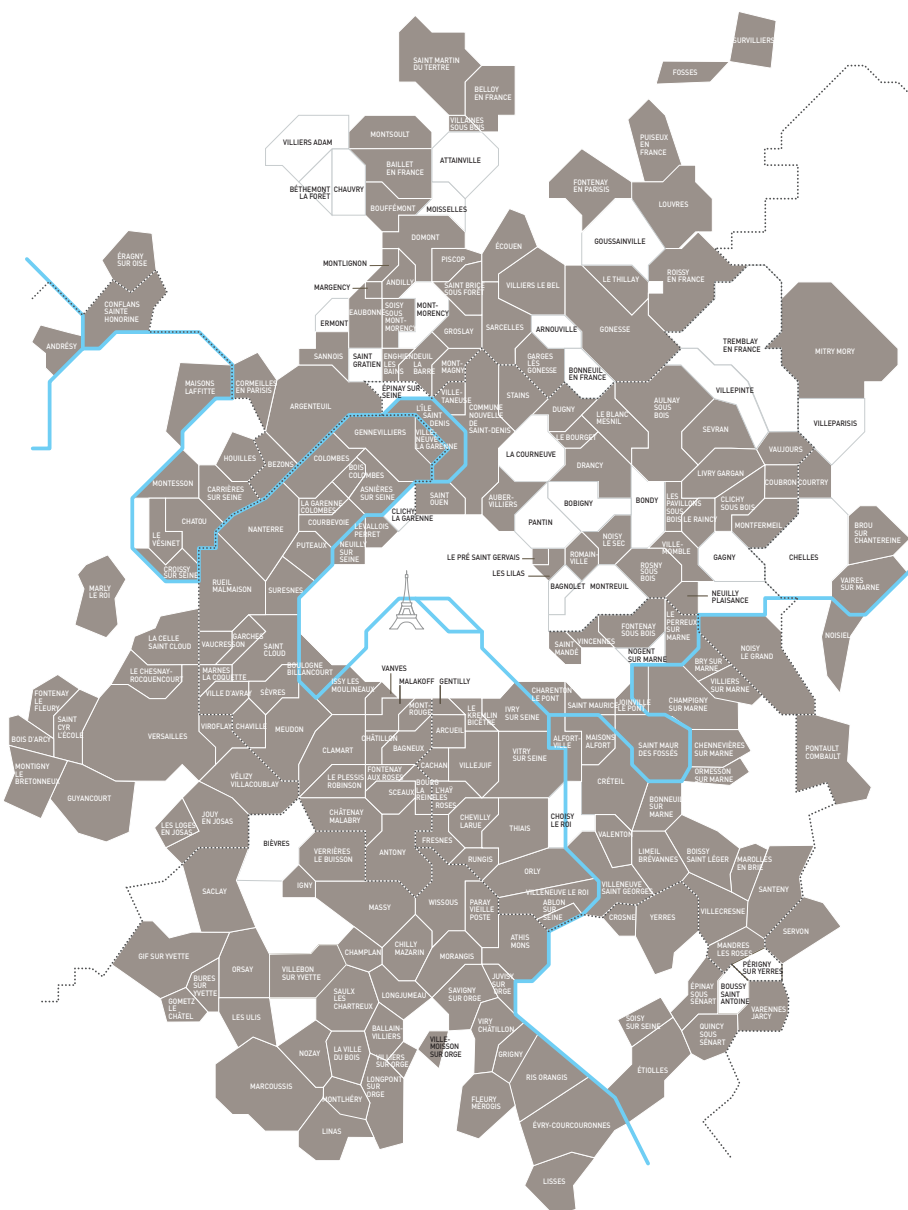
Le Sigeif assure une veille quotidienne des marchés gaziers et des évolutions réglementaires (réponse aux consultations de la CRE, études d’impact...). Sa stratégie s’appuie également sur l’expertise du cabinet de conseil Eleneo et un suivi en continu des marchés gaziers. Enfin, le travail de *sourcing*, qu’il mène auprès des opérateurs du secteur gazier, lui permet d’optimiser en permanence ses décisions, tout en suscitant la meilleure concurrence possible.

D’importantes évolutions ont été observées chez les fournisseurs, en réaction à la situation internationale et aux mouvements des marchés gaziers. Le Sigeif s’adapte donc régulièrement au contexte des marchés au bénéfice des membres du groupement.

Communes adhérentes au 31/12/2025

→ Via son groupement de commandes, le Sigeif offre à plus de 400 organismes publics ou privés d'Île-de-France (12 150 points de livraison) la possibilité d'accéder à la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique.

En plus de vingt ans, les adhérents au groupement de commandes ont bénéficié de tarifs optimisés et d'une vaste palette de services associés. En effet, le groupement donne également accès à quelque 46 prestations dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des stratégies territoriales et de la qualité de l'air dans les bâtiments.



■ COMMUNES ADHÉRENTES DU GROUPEMENT DE COMMANDES
 □ COMMUNES DU SIGEIF NON ADHÉRENTES
 Limites de départements

Communes adhérentes au groupement de commandes hors carte

SEINE-ET-MARNE

Bailly-Romainvilliers
 Champs-sur-Marne
 Chessy
 Coupvray
 La Grande-Parisse
 Magny-le-Hongre
 Moissy-Cramayel
 Montry
 Nemours
 Salins
 Savigny-le-Temple
 Thomery
 Torcy

YVELINES

Cernay-la-Ville
 Maurepas
 Orgeval
 Plaisir
 Villennes-sur-Seine

ESSONNE

Boissy-sous-Saint-Yon
 Bondoufle
 Bruyères-le-Châtel
 Cheptainville
 La Ferté-Alais
 Fontenay-lès-Briis
 Itteville
 Janville-sur-Juine
 Lardy
 Limours
 Marolles-en-Hurepoix
 Milly-la-Forêt
 Morigny-Champigny
 La Norville
 Ollainville
 Saint-Germain-lès-Arpajon
 Saint-Pierre-du-Perray
 Saint-Yon
 Villabé

SEINE-SAINT-DENIS

Gournay-sur-Marne

VAL-D'OISE

Cergy
 Taverny
 Vauréal

Fournir des outils d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

→ Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose des prestations pour améliorer le patrimoine bâti, cible prioritaire de l'efficacité énergétique. Jusqu'en fin 2025, ces marchés d'efficacité énergétique étaient scindés en trois lots, recouvrant 46 prestations différentes :

- **Le premier lot** permettait de réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine bâti existant, complété par la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.

- **Le deuxième** (bâtiments neufs ou en rénovation lourde) garantissait la prise en compte de la performance énergétique, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

- **Le troisième** permettait de développer les énergies renouvelables, les stratégies énergétiques territoriales et d'améliorer la qualité de l'air des bâtiments.

Par l'effet de volume, ces prestations de qualité ont toujours été proposées à un prix attractif, en passant par la procédure d'achat simple et rapide des bons de commande.

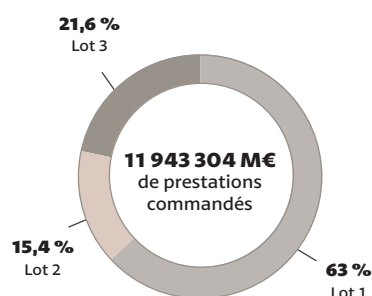


Renouvellement et extension des prestations

Le marché a été renouvelé pour l'année 2026 et les suivantes.

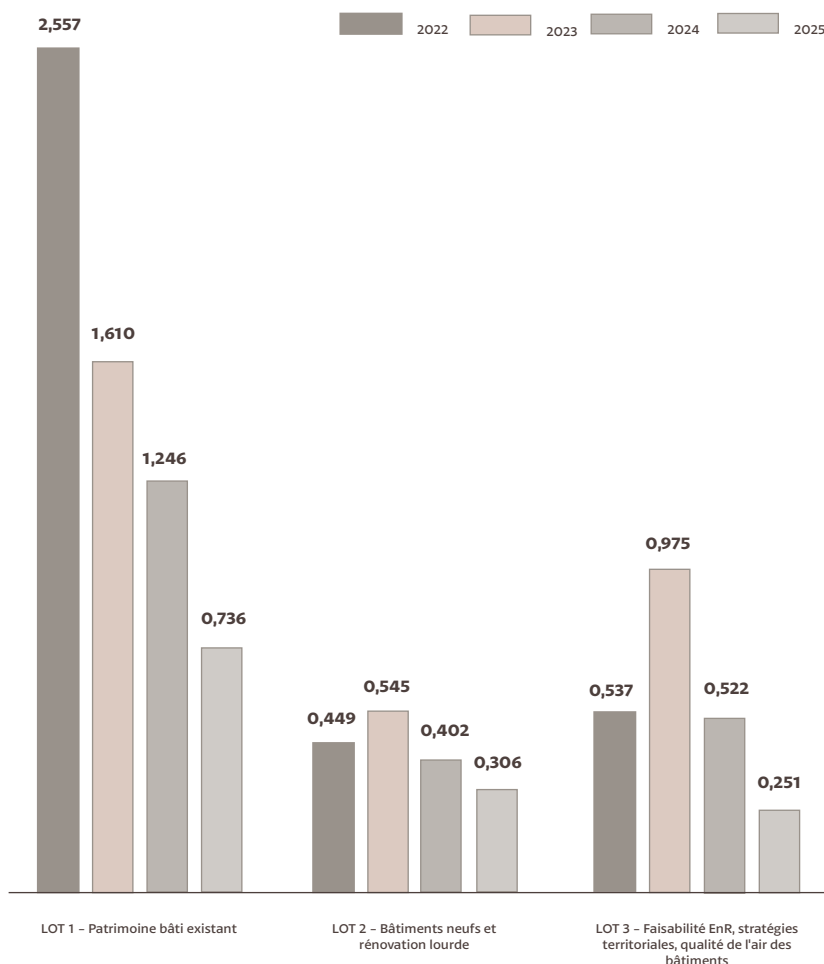
Remanié et complété, il se décompose désormais en quatre lots et intègre des prestations relatives au bâti existant, au bâti neuf, à la rénovation lourde, aux projets solaires photovoltaïques et de chaleur renouvelable.

Répartition par lots (2021-2025)



Montants des devis gagnés, par lots et années

[en millions d'euros]



Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement de commandes gaz du Sigeif / Marchés 2021-2025

Lot 1 – Patrimoine existant

VOLET EXPLOITATION

- Aide à la passation de marchés d'exploitation.
- Suivi annuel de l'exploitation – maintenance.
- Diagnostic de l'exploitation des installations thermiques.
- Mission préparatoire à l'équilibrage du réseau hydraulique de chauffage ou de bouclage d'eau.
- Conception et préparation d'un marché de travaux pour la mise en place d'une gestion technique des bâtiments (GTB).
- Mise en place d'un plan de mesurage.

VOLET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Décret tertiaire et déclaration OPERAT.
- Diagnostic de performance énergétique.
- Pré-diagnostic énergétique.
- Audit énergétique.
- Thermographie.
- Programmation pluriannuelle des investissements et fonctionnement (PPIF).
- Schéma directeur immobilier énergétique.

VOLET CONCEPTION ET ASSISTANCE

- Prestation de conception et d'assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques.

Lot 2 – Bâtiments neufs ou en rénovation lourde

VOLET PROGRAMMATION

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché global de performance.
- Assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment (BIM) et d'une maquette numérique.
- Assistance à la programmation.
- Assistance au choix du projet.
- Étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie.

VOLET CONCEPTION

- Accompagnement au cours des phases de la conception et dans la relation avec le maître d'œuvre.
- Simulations thermiques dynamiques (STD).

Des formations pour tous



Dans le cadre du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, le Sigeif propose des formations thématiques diverses : webinaires, modules de formation à distance, conférences... Ces sessions s'accompagnent de *newsletters* rédigées conjointement avec Inddigo ; quatre ont été diffusées en 2025.

Lot 2 – Bâtiments neufs ou en rénovation lourde (suite)

VOLET EXÉCUTION

- Formation des acteurs du chantier.
- Contrôle des points clés par visite sur chantier.
- Contrôle du bâti par thermographie post-réception.
- Thermographie.

VOLET RÉCEPTION

- Suivi du fonctionnement du bâtiment après réception.
- Contrôle des performances par protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique (IPMVP).
- Tests et mesures avant réception.

Six webinaires ont été organisés en 2025 :

- **Février** : RE2020, maîtriser les nouvelles exigences carbone et indicateurs de confort d'été.
- **Mars** : optimiser la transition énergétique grâce à la *data* (données).
- **Avril** : géothermie, innovations, défis techniques et retours d'expériences.
- **Mai** : photovoltaïque et autoconsommation individuelle ou collective.
- **Juin** : rénovation énergétique et qualité d'usage : remettre les usages au cœur des projets.
- **Juillet** : comment adapter le bâti aux défis posés par le changement climatique.

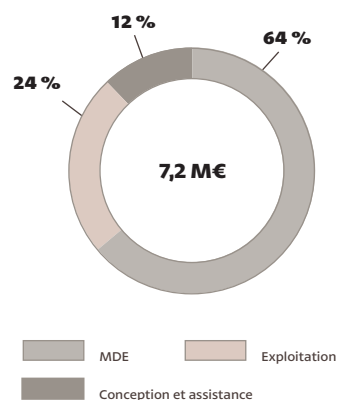
En parallèle, Inddigo et un « expert métier » animent des sessions techniques de formation, gratuites

et réservées aux membres du groupement. Le succès rencontré par les formations au décret Éco-énergie tertiaire a conduit le Syndicat à proposer deux nouvelles thématiques : « comment définir une stratégie énergétique ? » et « comment améliorer la performance énergétique de son patrimoine ? ».

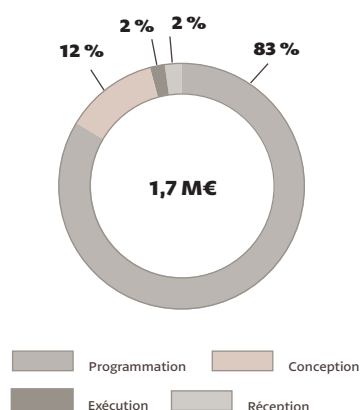
Quelque 36 personnes ont participé à ces sessions en 2025. Les appréciations recueillies à cette occasion témoignent de leur satisfaction : « *La formation est un outil indispensable à la mise en place des actions imposées par le décret tertiaire* », indique un participant, tandis qu'un autre observe que « *la formation permet d'organiser ou prévoir l'organisation nécessaire pour travailler avec les partenaires techniques, ou bureau d'études* ».

Répartition des prestations commandées entre 2021 et 2025

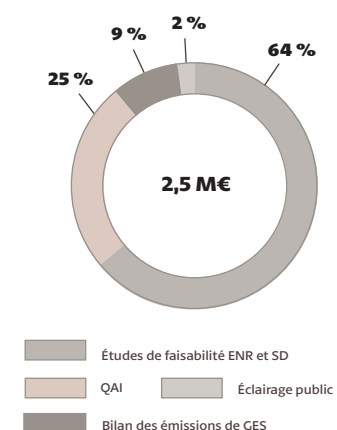
Lot 1 – Patrimoine existant



Lot 2 – Patrimoine neuf ou en rénovation lourde



Lot 3 – Études de faisabilité EnR, stratégies territoriales et qualité de l'air des bâtiments



Lot 3 – Études de faisabilité EnR, stratégies territoriales et qualité de l'air des bâtiments

 VOLET ÉTUDES DE FAISABILITÉ PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SCHÉMAS DIRECTEURS	• Études de faisabilité (solaire thermique, solaire photovoltaïque, chaufferie bois, géothermie, chaleur fatale, récupération de chaleur sur eaux usées, réseaux de chaleur et de froid). • Schéma directeur énergie territorial. • Schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid.
 VOLET BILAN GAZ À EFFET DE SERRE	• Bilan gaz à effet de serre.
 VOLET ÉCLAIRAGE PUBLIC	• Diagnostic des installations d'éclairage public. • Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumineux.
 VOLET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET VENTILATION	• Partie réglementaire liée à la qualité de l'air intérieur (QAI), incluant avec les prestations d'évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesure de polluants et le plan d'actions. • Diagnostic ventilation. • Mesure de la perméabilité (patrimoine existant ou neuf).



Valoriser les CEE : le dispositif CEE Synergies

→ **Le Sigeif, le Sipperec et le Smoys pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). Une solution efficace et qui a fait ses preuves.**

Outils utiles et vertueux, les CEE financent des actions générant des économies d'énergie significatives, tout au long de la vie des équipements installés. Le principe est simple : valoriser financièrement dans le temps les économies d'énergie. Son application l'est moins : il s'agit d'évaluer ces économies dans la durée, après diverses opérations (travaux...), pour leur attribuer une valorisation financière, d'où des calculs souvent complexes. Pour aider les communes à effectuer ces opérations, le Sigeif, le Sipperec et le Smoys ont institué un outil commun : CEE Synergies.

Signe de sa vitalité, le dispositif regroupe désormais plus de 200 collectivités. Par la mutualisation de leurs certificats, il assure une meilleure visibilité aux bénéficiaires et une rémunération intéressante sur le marché.

Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, au premier chef les collectivités adhérentes aux syndicats.

La croissance du nombre d'adhérents démontre l'attractivité du modèle proposé, qui est d'autant plus forte que les collectivités font face à une baisse des subventions.

La valorisation des CEE est donc un levier financier indispensable à l'équilibre budgétaire des projets de rénovation.

De plus, ce dispositif valorise différents types de CEE, y compris ceux destinés à la lutte contre la précarité énergétique, ou dits « coup de pouce », qui encouragent les travaux d'efficacité énergétique d'un maximum d'acteurs éligibles.

Fin de la 5^e période des CEE

En 2025, la clôture de la 5^e période du dispositif a ouvert la voie à un nouveau cycle de 5 ans (2026-2030), aligné sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce cadre réglementaire plus stable simplifie la planification budgétaire des projets de rénovation à long terme.

L'obligation annuelle a été portée à 1 050 TWh cumac, contre environ 775 TWh cumac auparavant, soit une augmentation de 35 % de l'effort demandé aux fournisseurs d'énergie. Toutefois, cette ambition s'accompagne d'un renforcement des exigences : la 6^e période sera plus stricte, avec une multiplication des contrôles sur site et une surveillance accrue de la conformité des dossiers. L'accompagnement technique du dispositif CEE Synergies est plus utile que jamais pour sécuriser la valorisation des dossiers CEE.

Obligés et éligibles

Le dispositif national des CEE distingue deux types d'acteurs.

- Les « obligés » sont les vendeurs d'énergie (EDF, Engie, Leclerc, Carrefour...). Ils ont des obligations d'obtention de CEE à proportion de leurs chiffres d'affaires ;
- D'autres acteurs, comme les collectivités, les bailleurs sociaux ou les associations, n'ont pas d'obligation mais sont « éligibles » aux CEE, qu'ils peuvent soit écouler au marché soit vendre directement à des obligés. Le dispositif CEE Synergies s'adresse aux éligibles.



CEE SYNERGIES

UNE EXPERTISE PUBLIQUE
ET FRANCILIENNE POUR
LA VALORISATION DES CEE

Pour quelles opérations ?



CEE Synergies en chiffres

Quatre dépôts de CEE ont été effectués dans l'année, avec atteinte du seuil minimal de 50 GWh cumac, exigé par le pôle national des CEE (PNCEE). 456 GWh cumac, dont 3 GWh cumac « précarité », ont été déposés.

Au terme d'une mise en concurrence des acheteurs sélectionnés par CEE Synergies, les certificats ont été vendus au meilleur prix. Au total, l'opération a permis de verser 3,3 millions d'euros aux collectivités.

Un dispositif clés en main

→ Afin de permettre un dépôt direct des CEE dans le registre national Emmy, les dossiers sont constitués avec l'appui du bureau d'études Rozo.

Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, notamment grâce à une plateforme web dédiée au suivi des opérations à valoriser.

Représentant un marché plutôt volatil, les CEE sont soumis à des variations de prix. Pour garantir une rémunération optimale, les certificats font désormais l'objet d'une mise en concurrence systématique entre trois acteurs : **Hellio Solutions, OFEE et Économie d'Énergie (EDE)**. Ce modèle de cession multi-acteurs permet de solliciter le marché en temps réel pour saisir les meilleures opportunités de prix. Cette stratégie de vente "au plus

offrant" s'accompagne d'une sécurité contractuelle majeure : le maintien d'un prix plancher garanti, assurant aux collectivités un revenu minimum protégé, même en cas de baisse des cours du marché.

Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le dépôt des CEE est une opération complexe. Aussi, pour sécuriser la valorisation de leurs certificats, les bénéficiaires ont-ils tout intérêt à déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique et à rassembler les pièces justificatives nécessaires.



Le développement de projets solaires



Le Sigeif accompagne ses collectivités adhérentes dans le déploiement d'outils de production photovoltaïque. Ces unités sont de taille et d'ampleur différentes : panneaux en toiture, parc solaire, ombrières sur parking. De nombreux acteurs (communes, communautés d'agglomération, syndicats, voire opérateurs privés) contactent le Sigeif pour lui faire part de leurs attentes. Deux chefs de projet photovoltaïque assurent le développement des projets et mènent une prospection assortie d'éventuelles premières études d'opportunité.

Le Sigeif lance sa première boucle en auto-consommation collective à Maisons-Alfort

En novembre 2025, deux unités implantées sur les toitures des écoles Victor Hugo et Paul Bert, produisent désormais de l'électricité verte directement consommée par neuf sites publics de la commune :

- Le théâtre Claude Debussy,
- Quatre équipements sportifs : le centre aquatique, le complexe Georges Pompidou,
- Le Palais des Sports, le Stade Cubizolles,
- Trois groupes scolaires : Charles Péguy, Les Planètes, Saint-Exupéry,
- La cuisine centrale.

En 2026, deux nouvelles installations solaires seront mises en service : l'une sur l'école Édouard Herriot et l'autre sur le gymnase Saint-Exupéry et fourniront avec les deux précédentes au total 300 MWh chaque année d'électricité locale et décarbonée.

Pour les communes, ce modèle présente un atout décisif : le coût de l'électricité est garanti, fixe et non révisable sur 20 ans.

Il intègre l'investissement initial, l'exploitation, la maintenance, les assurances, les taxes, les frais divers et le remboursement des emprunts.

Cette visibilité financière permet de garantir une assurance d'approvisionnement pour les collectivités et contribue à la souveraineté énergétique.



La Métropole du Grand Paris finance ce projet à hauteur de 139 400 €

Le photovoltaïque et le Sigeif en chiffres



ÉTUDES D'OPPORTUNITÉS

126 bâtiments

15 parkings



INSTALLATIONS EN COURS

6 unités en toiture

4 unités en ombrières

8 unités en service



DÉVELOPPEMENT

30 projets sur bâtiments

15 parkings

Quatre nouvelles unités ont été mises en service en 2025.



Action financée par la Région Île-de-France

■ Le gymnase de la Dhuis à Courtry le 6 janvier (111 kWc) ;

■ L'école Jacques Prévert à Boissy-Saint-Léger le 19 février (52 kWc) ;

■ L'école Paul Bert à Maisons-Alfort le 29 août (52 kWc).

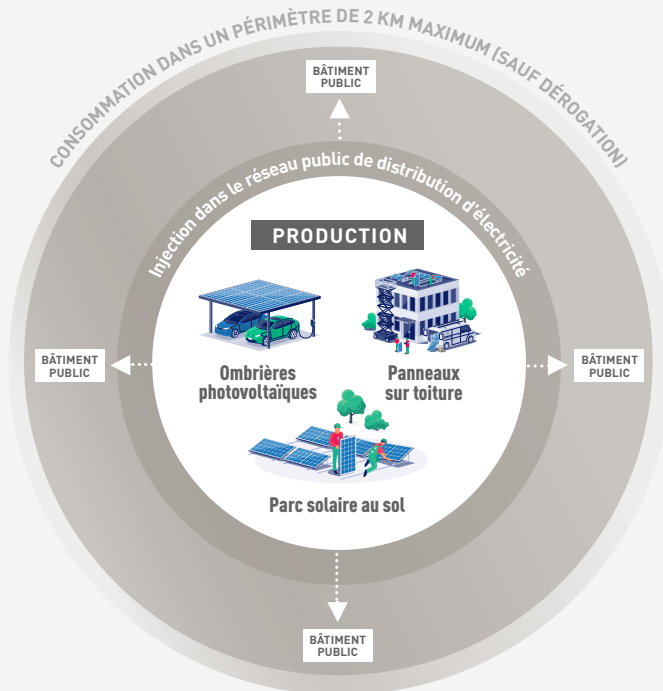
■ L'école Victor Hugo à Maisons-Alfort le 11 septembre (120 kWc) ;

La capacité totale des huit unités mises en service par le Sigeif est de 730 kWc.



Qu'est-ce que l'autoconsommation collective (ACC) ?

L'autoconsommation collective permet de partager **localement l'électricité produite par une ou plusieurs installations photovoltaïques entre plusieurs consommateurs, à l'échelle de la commune ou de l'EPCI.** L'énergie renouvelable produite est injectée dans le réseau public de distribution.



REVOIR L'ANNÉE 2025

LA GOUVERNANCE

LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

LES CONCESSIONS
GAZ ET ÉLECTRICITÉ

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ANNEXES

Des projets prêts à être mis en service

Deux autres unités ont été installées en 2025 et attendent leur raccordement au réseau par Enedis, début d'année 2026 :

- l'école du Muguet à Chaville (68 kWc) ;
- les ombrières du parking du golf à Roissy-en-France (499 kWc) : ces ombrières seront les premières mises en service par le Sigeif.



En dépit d'un cadre réglementaire et financier incertain, la dynamique du photovoltaïque ne faiblit pas. Le Sigeif veillera à accompagner les collectivités dans leurs projets au mieux de leurs intérêts.

Une massification des projets

La puissance du parc photovoltaïque du Sigeif a augmenté de 85 % entre 2024 et 2025. Avec les 10 projets en cours d'installation, la puissance du parc photovoltaïque du Sigeif devrait bondir de 250 % entre 2025 et 2026.

Un portefeuille toujours en développement

D'autres projets de collectivités ont fait l'objet d'une convention de partenariat avec le Sigeif : Soisy-sous-Montmorency, Crosne, C3PF (Communauté de communes Carnelle Pays de France).

Des études variées avec un potentiel important

Outre les projets précédents déjà conventionnés, le Sigeif a signé une convention de partenariat avec le SEDIF afin d'étudier la solarisation de ses réservoirs et des toitures d'usines.

Développement d'un parc solaire à Plaine Vallée

Plaine Vallée souhaite créer un parc solaire photovoltaïque sur une friche de huit hectares sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt. Ce projet produira environ 9 GWh.

Ce faisant, elle pourra nettoyer et sécuriser un site sujet à des occupations non autorisées. Enclavé entre une départementale, une ligne de chemin de fer et une zone industrielle, ce terrain est en effet non constructible et impropre à toute culture. La conjugaison de ces éléments renforce la pertinence de la solution photovoltaïque.

À la suite de l'étude de faisabilité et de l'étude de pollution menées en 2024, le Sigeif a piloté l'étude d'impact du parc solaire, indispensable au dépôt d'un permis de construire prévu en 2026. Cette étude permet d'évaluer l'impact qu'aura le projet sur son environnement, notamment sur le paysage et la biodiversité, et d'établir des mesures limitant au maximum les impacts résiduels.

L'intégration du Sigeif à la société par actions simplifiée Parc Solaire Plaine Vallée, à hauteur de 24 % de l'actionariat, a été approuvée par le Comité d'administration du Sigeif en juin 2025. C'est cette société de projet qui développera le parc solaire jusqu'à la mise en service avant d'en gérer l'exploitation.

Filière gaz renouvelables : innovations et projets territoriaux

Biométhanisation à Gennevilliers : les travaux ont commencé

→ Le projet d'unité Biométhanisation à Gennevilliers est entré dans une nouvelle phase opérationnelle. Après l'obtention des autorisations administratives fin 2024, les travaux ont débuté en février 2025 pour une durée prévue de 18 mois.

La première pierre a été posée le 18 septembre 2025 par les représentants du Syctom, du Sigeif, du concessionnaire METHA VALO 92 (Paprec), avec les différents partenaires institutionnels et financeurs (Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris et ADEME). Leur présence souligne l'importance stratégique et territoriale du projet.

Cette nouvelle étape concrétise l'ambition de développer une filière locale de valorisation des biodéchets, en produisant une énergie renouvelable, ancrée dans le territoire pour contribuer à la transition énergétique francilienne.

L'unité valorisera jusqu'à 50 000 tonnes de déchets alimentaires franciliens par an, produisant du biométhane injecté dans le réseau de distribution de gaz et du digestat à haute valeur agronomique. Les premières tonnes de biodéchets sont attendues à la fin de l'année 2026, pour une mise en service complète mi-2027.

Ce projet en appelle d'autres. Plusieurs dossiers de production de gaz renouvelable sont actuellement en étude de faisabilité.

Mise en œuvre du contrat de concession avec GRDF

→ Basé sur le principe d'un réseau de distribution de gaz « FASTE » (fiable, ambitieux, sûr et exemplaire en matière de transition énergétique), le contrat de concession signé avec GRDF le 28 octobre 2022 comprend un volet « transition écologique et territoires », décliné en plans d'actions quinquennaux pour la transition énergétique (PAQTE).

Il s'appuie sur trois axes stratégiques : réduire et optimiser la consommation, encourager la production de gaz renouvelables, favoriser de nouveaux usages du gaz et biogaz, notamment pour la mobilité durable. Les actions prévues dans ce cadre ont significativement progressé en 2025 avec une intensification des efforts de production de biogaz et de promotion de ses usages.



Fonds Île-de-France Décarbonation

En 2025, le Sigeif a concrétisé son engagement en faveur de l'innovation et de la transition énergétique en initiant, aux côtés de la Région Île-de-France et de GRDF, le Fonds Île-de-France Décarbonation.

Ce fonds régional soutient des entreprises matures porteuses de technologies innovantes dans le domaine de la transition énergétique et du biométhane.

Il a été officiellement lancé le 19 février 2025. Le Sigeif y participe à hauteur de 5 millions d'euros. Il est le premier Syndicat d'énergie à investir dans un fonds. Deux investissements ont été effectués dans les entreprises Dametis et Elum.



Le biométhane : une filière dynamique

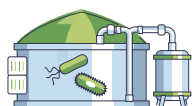
En Île-de-France, 63 sites injectent quotidiennement du biométhane dans les réseaux de gaz, dont 49 dans les réseaux exploités par GRDF, ce qui représente une production annuelle de plus de 1 300 GWh.

Issu de la méthanisation de matières agricoles, de biodéchets, de stations d'épuration ou encore de déchets industriels, ce biométhane alimente les réseaux franciliens et contribue directement aux objectifs de transition énergétique.

La majorité des sites relèvent de la méthanisation agricole ou territoriale. S'y ajoutent plusieurs stations d'épuration.

De nombreux projets sont en cours d'étude et permettront à la filière gaz d'atteindre la neutralité carbone, avec 100 % de biométhane d'ici 2050.

63 sites en Île-de-France



=



=



1 343 GWh/an

**Consommation
5 300 bus au
bio-GNV**

**Consommation
330 000
logements neufs**

En Île-de-France, 63 sites produisent du biométhane injecté dans les réseaux de gaz, dont 49 sur le réseau exploité par GRDF.

Méthanisation du fumier équin francilien : une filière prometteuse

En Île-de-France, le fumier équin représente un gisement important et encore peu valorisé pour la production de biométhane. Compte tenu du nombre élevé de centres équestres, son potentiel constitue un levier stratégique pour renforcer la production locale de gaz renouvelable.

Le Sigeif et GRDF accompagnent la structuration de cette filière, afin d'analyser les conditions techniques et économiques de mobilisation pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation adaptés au territoire.

À cet effet, une convention a été signée unissant le Syndicat, le SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts et GRDF pour l'intégration de fumier équin dans un méthaniseur en Essonne.

Par ailleurs, une expérimentation conduite avec le Domaine de Grosbois, GRDF et le bureau d'études Ténéa, portant sur une méthanisation avec une ration 100 % fumier équin, est en cours. Ses résultats intermédiaires ont été présentés lors du Salon international de l'agriculture en février 2025.

Soutien aux filières innovantes de gaz renouvelables

→ En 2025, le Sigeif a poursuivi son soutien au biométhane dit « de deuxième génération », notamment via la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale.

Le 25 novembre, la Journée francilienne des nouveaux gaz verts a rassemblé les partenaires pour partager les avancées et identifier les freins au développement de ces filières innovantes. Une étude du potentiel régional, portée par le Cercle francilien

des nouveaux gaz verts, dont le Sigeif fait partie, est prévue en 2026 pour orienter les décideurs et stimuler l'émergence de projets.

Le Sigeif est également présent dans un travail de recherche sur la gazéification hydrothermale, avec le SIAAP, GRDF et l'institut de recherche suisse PSI. L'objectif est d'optimiser cette technologie qui produit du biogaz à partir de déchets et matières liquides (comme les boues de STEP).



Voyage d'études des élus du Sigeif

En novembre 2025, près de 80 élus du Sigeif ont participé à un voyage d'études en Alsace, organisé par GRDF. Les participants ont pu découvrir une unité de méthanisation agricole (site d'ABH, d'Agriculteurs Biométhane Haguenau à Wittersheim) valorisant le CO₂ biogénique, coproduit du processus de méthanisation, pour une cimenterie (l'entreprise FEHR), qui l'injecte dans le béton afin d'améliorer les performances du matériau et en réduire l'empreinte carbone.

Au-delà de la qualité des échanges, cette visite a permis aux élus d'appréhender concrètement des solutions innovantes de valorisation du CO₂. Elle pourrait inspirer l'émergence de projets similaires dans le territoire du Sigeif.

L'hybridation comme solution de décarbonation

→ Dans une logique de décarbonation et de pérennisation des réseaux gaziers, le Sigeif accompagne ardemment le développement des usages du biométhane.

Il s'intéresse notamment à la promotion de l'hybridation énergétique, par exemple les pompes à chaleur et les *datacenters*.

La solution de pompe à chaleur hybride (combinant pompe à chaleur et chaudière à condensation gaz) permet un rendement optimisé d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments. Le plan d'aide du Sigeif soutient l'acquisition de solution d'hybridation de chauffage.

L'hybridation est également mise en avant pour répondre aux besoins énergétiques croissants des *datacenters* du territoire francilien, en optimisant leur alimentation par des solutions de gaz renouvelable. Dans cette perspective, un protocole d'accord a été signé par les acteurs de la filière. Cette initiative illustre l'engagement du Sigeif à accompagner les mutations du secteur numérique, tout en veillant à l'optimisation de la consommation énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.



Sensibilisation aux gaz renouvelables

La pédagogie et l'acculturation au sujet de gaz renouvelables restent déterminantes pour faciliter le développement des projets et réduire les sujets d'acceptabilité qui peuvent freiner l'essor de la filière.

À cet effet, le Sigeif a financé des actions de sensibilisation au tri des biodéchets et à leur valorisation en gaz vert auprès du grand public, lors d'événements festifs. Lors du festival We Love Green (juin 2025) et celui de Rock-en-Seine (août 2025), plusieurs dizaines de milliers de festivaliers ont été sensibilisés.

Hydrogène : un projet d'écosystème territorial dans le Val-d'Oise

→ **Le Sigeif a poursuivi ses travaux autour du développement de l'hydrogène comme vecteur énergétique d'avenir.** Les conclusions de l'étude de faisabilité d'une « boucle territoriale 100 % hydrogène » de production, distribution et consommation dans le Val-d'Oise, visant à acheminer de l'hydrogène vert d'un producteur potentiel (Sigidurs à Sarcelles) à un consommateur éventuel (Siah Croult et Petit Rosne à Bonneuil-en-France) ont été livrées fin 2024. La pertinence technique du projet a été démontrée mais sa viabilité économique n'est pas avérée.

Aussi, le projet est-il mis en pause. Le Sigeif reste néanmoins attentif aux évolutions et aux opportunités de la filière hydrogène.

À l'échelle nationale, en 2025, la dynamique hydrogène a ralenti, et la filière traverse une période difficile. Nombre d'initiatives et de projets ont été ralentis ou interrompus. Un rebond est espéré en 2026 avec la relance des initiatives et des soutiens.

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)

Depuis 2022, le Sigeif porte le premier Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) d'Île-de-France signé avec l'ADEME.

Il favorise ainsi le développement de projets dans son territoire en apportant un soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrage. L'année 2025 a été marquée par la signature d'un deuxième contrat avec des objectifs renforcés, la valorisation de la géothermie et le renforcement de l'animation chaleur renouvelable en Île-de-France.



→ Le contrat cible l'accompagnement des projets de récupération de chaleur, de géothermie de surface, de solaire thermique et de biomasse, de petite et moyenne tailles. Sur son territoire, le Sigeif est l'interlocuteur direct des porteurs de projets, publics comme privés, souhaitant bénéficier de cet accompagnement et valoriser leurs opérations dans le cadre du Fonds Chaleur porté par l'ADEME.

La géothermie de surface a été mise à l'honneur dès le 2 janvier 2025, avec la visite du ministre de l'Énergie, Marc Ferracci, à Margency, où le Sigeif a accompagné trois projets.

Cette visite a été l'occasion pour le ministre de rappeler que la géothermie est une énergie locale, renouvelable et stratégique, et de réaffirmer les ambitions du Gouvernement quant à son développement.

Le début de l'année a permis de clôturer le premier contrat chaleur renouvelable 2022-2025. Deux dernières commissions d'attribution des aides ont été tenues, permettant d'accompagner un projet de bois-énergie et deux projets de géothermie sur sondes, pour 1 481 MWh EnR et 534 140 €. Le premier contrat chaleur renouvelable s'est donc clôturé avec 19 projets accompagnés, pour 4,134 GWh EnR. Les objectifs fixés ont donc été atteints.

Le deuxième contrat a fait l'objet d'une signature officielle le 27 juin 2025 et engage le Sigeif pour quatre nouvelles années.

Avec ce nouveau contrat, le Sigeif s'est engagé à accompagner le développement d'une quarantaine de projets, pour une production de plus de 9 GWh EnR entre 2025 et 2029, avec une enveloppe de plus de 6 millions d'euros déléguée par l'ADEME au Sigeif.

L'année 2025 a vu se tenir trois premières commissions d'attribution des aides, permettant d'accompagner trois projets (géothermie sur nappe, bois-énergie et géothermie sur sondes), pour 912 MWh EnR, ainsi que six études de faisabilité, pour un total de 553 866 euros engagés.

L'animation de la filière chaleur renouvelable s'est également poursuivie et renforcée, avec l'installation des animateurs chaleur renouvelable et le lancement par l'ADEME du réseau francilien de la chaleur renouvelable en mai 2025. Deux webinaires ont été animés, dans le cadre des Rencontres du Sigeif, sur le contrat chaleur renouvelable en mars et sur la récupération de chaleur en octobre, et un webinaire a été coanimé avec Inddigo sur la géothermie de surface.



Les chiffres des contrats CCR

1^{ER} CONTRAT

19 projets accompagnés

4,134 GWh EnR produits

2^E CONTRAT (OBJECTIFS 2025-2029)

40 projets

9 GWh EnR produits

De nouveaux réseaux de chaleur dans le territoire du Sigeif



En lien étroit avec les communes, le Sigeif développe des projets de réseaux de chaleur. Deux procédures d'appel d'offres pour une délégation de service public ont été lancées entre la fin 2024 et le début 2025 afin d'engager les premiers projets.

En 2025, deux procédures de passation de délégation de service public ont été conduites par le Sigeif

→ À Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay, un projet de réseau de chaleur intercommunal entrera en développement opérationnel dès 2026. Menée en 2025, la procédure a abouti à la désignation du concessionnaire, Dalkia, en février 2026, pour trente ans. Assurant une production de plus de 100 GWh, dont 70 % issus de la géothermie profonde, le réseau sera dimensionné pour raccorder quelque 13 900 équivalents logements.

Portée par le groupement de deux autorités concédantes, le Sigeif (coordonnateur) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78), une seconde procédure de passation d'une délégation de service public a été conduite pour le compte des villes de Bailly, Bougival, La-Celle-Saint-Cloud, Noisy-le-Roi et du Chesnay-Rocquencourt. Le concessionnaire, Engie, a été désigné en février 2026 pour trente ans également.

29 900
équivalents
logements seront
raccordés aux
2 réseaux
de chaleur
intercommunaux

À terme, ce projet permettra le raccordement de 16 000 équivalents logements à un réseau largement décarboné ayant recours aux énergies locales.

Durant cette même année 2025, les statuts de la SAS VerdY ont été signés. VerdY produira l'énergie issue de la géothermie profonde sous la ville du Chesnay-Rocquencourt. Le Sigeif est actionnaire minoritaire (5 %) de cette SAS aux côtés d'Engie, actionnaire majoritaire (75 %), du Département des Yvelines (15 %) et du SEY 78 (5 %). Cette centrale sera donc l'une des sources d'énergie dont bénéficieront les futurs abonnés du réseau de chaleur déployé par le Sigeif et le SEY 78.

Les travaux de forage ont démarré en juin 2025. Une visite officielle a été organisée le 12 novembre 2025 en présence du Préfet des Yvelines, de la direction régionale de l'ADEME et des actionnaires de la SAS.

Une activité en développement

La dynamique engagée par le Sigeif mobilise d'autres communes. Ainsi, de nouvelles études ont été lancées dans les villes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves, ainsi que celles d'Asnières et Bois-Colombes. Achevée en fin d'année 2025, l'étude visant la création d'un réseau de chaleur à Bures-sur-Yvette et Orsay met en évidence un potentiel particulièrement intéressant avec, notamment, le raccordement du Campus Vallée de l'Université Paris-Saclay. Le projet pourrait être lancé dès 2026.



Annexes



- Membres du Comité d'administration.
- Longueurs des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées.
- Membres du groupement de commandes gaz.

Membres du Comité d'administration

des collectivités adhérentes du Sigeif au 31/12/2025

↪ VILLE

Délégué titulaire

Délégué suppléant

↪ ALFORTVILLE Julien Boudin Catherine de Rasily	↪ BOIS-D'ARCY Christian Robieux Jérémy Demassiet	↪ CHÂTENAY-MALABRY Marc Feugère Philippe Amram	↪ DEUIL-LA-BARRE Béatrice Bringer Alain Chabanel	↪ GENNEVILLIERS Jacques Briffault Isabelle Massar
↪ ANDILLY Cyril Debel Philippe Feugère	↪ BOISSY-SAINT-LÉGER Évelyne Baumont Thierry Vasse	↪ CHÂTILLON Jean-Pierre Ferré Patrick Widloecher	↪ DOMONT Jérôme Stemplewski Éric Ponchard	↪ GENTILLY (1) Slim Sehil Nadine Herrati
↪ ANTONY Maryse Lemmet Lynda El Mezoued	↪ BONDY Smaïla Camara Alison Poncet	↪ CHATOU Vincent Grzeczkwicz Emmanuel Loevenbruck	↪ DRANCY Jean-Luc Millard Odette Mendes	↪ GONESSE Patrice Richard Jean-Baptiste Barfety
↪ ARCUEIL (1) Antoine Pelhuche François Loscheider	↪ BONNEUIL-EN-FRANCE Claude Bonnet Bernard Bregeat	↪ CHAUVRY Jacques Delaune Olivier Robinot	↪ DUGNY Dominique Gaulon Paola Melica	↪ GOUSSAINVILLE Pierre Recco Sonia Yembou
↪ ARGENTEUIL Jean-François Ploteau Tania De Azevedo	↪ BONNEUIL-SUR-MARNE Marouane Kadi Mehdi Mebeida	↪ CHAVILLE Jean-Jacques Guillet Pierre Dubarry de la Salle	↪ EAUBONNE Quentin Dufour Sylvaine Boussuward- Le Cren	↪ GRAND PARIS SEINE OUEST (EPT) Florence de Pampelonne Tiphaine Bonnier
↪ ARNOUVILLE Alain Durand Christophe Piegza	↪ BOUFFÉMONT Pascal Tessé Joëlle Potier	↪ CHELLES Jacques Philippon Christian Couturier	↪ ENGHIEN-LES-BAINS Georges Joly Samuel Elong Ndamé	↪ GROSLAY Michaël Cavalieri Régine Bultel
↪ ASNIÈRES-SUR-SEINE Thomas Doublic Frédéric Sitbon	↪ BOULOGNE-BILLANCOURT Béatrice Belliard Alain Mathioudakis (1)	↪ CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE Richard Della-Mussia Didier Tremoureux	↪ ÉPINAY-SOUS-SÉNART Emmanuel Gauvry Khellaf Benidjer	↪ L'HAÏ-LES-ROSES (1) Daniel Aubert Pascal Lesselingue
↪ ATTAINVILLE Didier Cubeau Yves Citerne	↪ BOURG-LA-REINE Tristan Legendre Cédric Nicolas	↪ LE CHESNAY-ROCQUENCOURT Frédéric Rospini-Clerici Claude Jorio	↪ ÉPINAY-SUR-SEINE Denis Redon Ramej Kassamaly	↪ IGNY Denis Privé Olivier Jouhannet
↪ AUBERVILLIERS Michel Hadji-Gavril Pierre Sack	↪ LE BOURGET Jacques Godard Catarina Monteiro	↪ CHEVILLY-LARUE (1) Laurent Taupin Philippe Komorowski	↪ ERMONT Didier Ledeur Gilles Laroze	↪ L'ÎLE-SAINT-DENIS Séverine Delbosq Sophie Bosquillon
↪ AULNAY-SOUS-BOIS Fouad El Kouradi Daouda Sanogo	↪ BOUSSY-SAINT-ANTOINE Nathalie Falguyrac Christine Cotte	↪ CHILLY-MAZARIN Jean-Claude Deliancourt Armando Sousa	↪ FONTENAY-AUX-ROSES Despina Bekiari Arnaud Bouclier	↪ ISSY-LES-MOULINEAUX Arthur Khandjian Tiphaine Bonnier
↪ BAGNEUX Agnès Balasca Farid Housni	↪ BROU-SUR-CHANTEREINE Frantz Edmond Franck Fialho	↪ CHOISY-LE-ROI (1) El Arbi Chirrane Frédéric Druart	↪ FONTENAY-EN-PARISIS Jack Auzannet Jean-Yves Trottier	↪ IVRY-SUR-SEINE (1) Clément Pecqueux Nawel Hallaf Isambert
↪ BAGNOLET Édouard Denouel Jean-Claude Oliva	↪ BRY-SUR-MARNE Pierre Leclerc Augustin Kunga	↪ CLAMART Pierre Crespi Yves Sérié	↪ FONTENAY-LE-FLEURY Alain Sanson Bruno Gaultier	↪ JOINVILLE-LE-PONT Laurent Ottavi Corinne Fiorentino
↪ BAILLET-EN-FRANCE Jérôme Ruget Christiane Aknouche	↪ BURES-SUR-YVETTE Yves Drochon Gauthier Lasou	↪ CLICHY-LA-GARENNE Sébastien Renault Adrien Deudon	↪ FONTENAY-SOUS-BOIS Philippe Cornelis Yoann Rispal	↪ JOUY-EN-JOSAS Jean-François Poursin François Brejoux
↪ BALLAINVILLIERS (2) Jean-Arnaud Mormont Marie-Claude Fargeot	↪ CACHAN (1) David Petiot Thomas Kekenbosch	↪ COLOMBES Nagète Maatougui Perrine Tricard	↪ FRESNES (1) Marie Chavanon Marie Leclerc-Bruant	↪ LE KREMLIN-BICÊTRE (1) Catherine Fourcade Geneviève Étienne
↪ BELLOY-EN-FRANCE Jean-Marie Bontemps Aline Caron	↪ CARRIÈRES-SUR-SEINE Jean-Pierre Valentin Florent Daniel	↪ COURBEVOIE Éric Cesari Stéphanie Soares	↪ GAGNY Michel Martinet Jean-François Sambou	↪ LEVALLOIS-PERRET Sophie Deschiens Isabelle Coville
↪ BÉTHEMONT-LA-FORÊT Didier Dagonet Sophie Papon	↪ LA CELLE-SAINT-CLOUD Richard Lejeune Olivier Moustacas	↪ LA COURNEUVE Bacar Soilihi Dalila Aoudia	↪ GARCHES Thierry Mari Béatrice Bodin	↪ LES LILAS Christophe Paquis Sander Cisinski
↪ BIÈVRES Arnaud Desbois Anne Pelletier-Le Barbier	↪ CHAMPLAN (2) Arthur Yoro Antonio Alves Monteiro	↪ COURTRY Abdelouabe Chentouf Dominique Davion	↪ LA GARENNE-COLOMBES Jean-François Dransart Amanda Houisse	↪ LIMEIL-BRÉVANNES Manuel Albuquerque Kamel Nebbache
↪ LE BLANC-MESNIL Jean-Philippe Ranquet Jacky Viltart	↪ CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène Magne Aurélia Girard	↪ CRÉTEIL Jean-François Dufeu Alain Dukan	↪ GARGES-LÈS-GONESSE Ramzi Zinaoui Panhavuth Hy	↪ LIVRY-GARGAN Jean-Claude Lafargue Henri Carratala
↪ BOBIGNY Véronique Balhadère Frédéric Fioletti		↪ CROISSY-SUR-SEINE Thierry Bonnet Hanane Bengualou		
↪ BOIS-COLOMBES Sylvie Mariaud Jérémy Ribeyre				

- ↪ **LES-LOGES-EN-JOSAS**
Olivier Lucas
Sylvie Perraud
- ↪ **LONGJUMEAU (2)**
Bernard Xavier
Jean-Louis Lequin
- ↪ **LOUVRES**
Eddy Thoreau
Liliane Bouy
- ↪ **MAISONS-ALFORT**
Michel Herbillon
Thierry Barnoyer
- ↪ **MAISONS-LAFFITTE**
Claude Kopelianskis
Yann Quenot
- ↪ **MALAKOFF**
Dominique
Trichet-Allaire
Martin Vernant
- ↪ **MANDRES-LES-ROSES**
Yves Thoreau
Philippe Boyadjian
- ↪ **MARCOUSSIS (2)**
Olivier Thomas
Arlette Bourdelot
Sonia Roisin
(représente Paris-Saclay)
- ↪ **MARGENCY**
Florence Ville-Vallée
Bernard Glenat
- ↪ **MARNES-LA-COQUETTE**
Jacques D'Allemagne
Liam Perrier
- ↪ **MAROLLES-EN-BRIE**
François Elie
Pauline Bohnert-Bisquert
- ↪ **MASSY (2)**
Hakim Soltani
Elisabeth Philippoteau
- ↪ **MEUDON**
Pierre Gentilhomme
Murielle André-Pinard
- ↪ **MITRY-MORY**
Guy Daragon
Benoit Penez
- ↪ **MOISSELLES**
Guy Chemama
Annie Clemot
- ↪ **MONTESSON**
Pascal Giraud
Jean-Baptiste Baroni
- ↪ **MONTFERMEIL**
Malgorzata Dudek
Mohamed Dahmouni (2)
- ↪ **MONTLIGNON**
Alain Tsorba
Frédéric Beauvais
- ↪ **MONTMAGNY**
Mireille Benattar
Marie-Noëlle Flotterrer
- ↪ **MONTMORENCY**
Jean-Pierre Daux
Émilie Angelo
- ↪ **MONTREUIL**
Yann Leroy
Dominique Attia
- ↪ **MONTRouGE**
Gwénola Rabier
Thomas Briet
- ↪ **MONTSOULT**
Joël Grisey
Jean-Paul Arnau
- ↪ **MORANGIS (1)**
Robert Ally
Quynh Ngo
- ↪ **NANTERRE**
Clémence Lacot
Imed Azzouz
- ↪ **NEUILLY-PLAISANCE**
Mouhamet Touré
Serge Vallée
- ↪ **NEUILLY-SUR-SEINE**
Éric Schindler
Marc Warnod
- ↪ **NOGENT-SUR-MARNE**
Christophe Ippolito
Sébastien Eycheenne
- ↪ **NOISY-LE-GRAND**
Walid Ben M'Henni
Antoine Pirolli
- ↪ **NOISY-LE-SEC**
Baptiste Gerbier
Jean-Luc Le Coroller
- ↪ **NOUVELLE COMMUNE DE SAINT-DENIS ***
Laurent Monnet
Didier Rastocle
Antoine Mokrane
Franck Petrose
- ↪ **NOZAY (2)**
Christian Fournès
Catherine Marlière
- ↪ **ORLY (1)**
Frank-Éric Baum
Jean-François Chazottes
- ↪ **ORMESSON-SUR-MARNE**
Marie-Christine Séguin
Guy Martin
- ↪ **ORSAY (2)**
Pierre Chazan
Philippe Escande
- ↪ **PANTIN**
Christine Lehembre
Nacime Amimar
- ↪ **LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS**
Serge Carbonnelle
Thérèse Houet
- ↪ **PÉRIGNY-SUR-YERRES**
Gérard Brun
Gilles Trouvé
- ↪ **LE PERREUX-SUR-MARNE**
Éric Couture
Marie Branes
- ↪ **PISCOP**
Dominique Tintillier
Elias Sempere
- ↪ **LE PLESSIS-ROBINSON**
Bernard Foisy
Benoît Blot
- ↪ **LE PRÉ-SAINT-GERVAIS**
Jean-Abel Pecault
Clauthilde Choffrut
- ↪ **PUISEUX-EN-FRANCE**
Jean-Jacques Perchat
Georges Birba
- ↪ **PUTEAUX**
Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Bernard Gahnassia
- ↪ **LE RAINEY**
Jean-Michel Genestier
Montasser Charni
- ↪ **ROISSY-EN-FRANCE**
Pierre Cottin
François Carrette
- ↪ **ROMAINVILLE**
Marc Elfassy
Lennie Nicollet
- ↪ **ROSNY-SOUS-BOIS**
Patricia Vavassori
Sabah Bakir
- ↪ **RUEIL-MALMAISON**
Philippe Langlois
D'Estaintot
Michelle Garry
- ↪ **RUNGIS (1)**
Patrick Leroy
Antoine Morelli
- ↪ **SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT**
Ali Mir
Amandine Prevot
- ↪ **SAINT-CLOUD**
Éric Berdoati
Olivier Berthet
- ↪ **SAINT-CYR-L'ÉCOLE**
Isidro Dantas
Jessica Bullier
- ↪ **SAINT-GRATIEN**
Claude Briquet
Patricia Louisé
- ↪ **SAINT-MANDÉ**
Marianne Véron
Frédéric Bianchi
- ↪ **SAINT-MARTIN-DU-TERTRE**
Thierry Pichery
David Deleage
- ↪ **SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**
Philippe Cipriano
Henri Petteni
- ↪ **SAINT-MAURICE**
Robert Archambault
Michel Budakci
- ↪ **SAINT-OUEN-SUR-SEINE**
Florent Sevin
Paul Manon (3)
- ↪ **SANNOIS**
Claude Williot
François Fabre
- ↪ **SARCELLES**
Saïd Rahmani
Anissat Djounaid
- ↪ **SAULX-LES-CHARTREUX (2)**
Robert Collignon
Christian Auger
- ↪ **SCEAUX**
Philippe Tastes
Philippe Clairaz (4)
- ↪ **SERVON**
Marcel Villaça
Joël Bigot
- ↪ **SEVRAN**
Brahim Loujahdi (5)
Ludovic Jacquart
- ↪ **SÈVRES**
Jean-Pierre Fortin
Frank-Éric Morel
- ↪ **SOISY-SOUS-MONTMORENCY**
François About
Michel Verna
- ↪ **STAINS**
Abdelhak Ali Khodja
Abdelkarim Zeggar
- ↪ **SURESNES**
Jean-Marc Lemberg
Fabrice Bulteau
- ↪ **THIAIS (1)**
Sébastien
Curlier-Andrade
Alexandre Caussignac
- ↪ **LE THILLAY**
Christian Chochois
Daniel Charpentier
- ↪ **TREMBLAY-EN-FRANCE**
Mohamed Ghodbane
Michel Bodart
- ↪ **VAIRES-SUR-MARNE**
François Broché
Jean-Luc Cochez
- ↪ **VAL PARISIS (CA)**
Sandra Billet
Yannick Boëdec
- ↪ **VALLÉE DE L'OISE ET DES 3 FORÊTS (CC)**
Sébastien Poniatowski
Didier Dagonet
- ↪ **VANVES**
Bernard Gauducheau
Rami Daoudi
- ↪ **VAUCRESSON**
Laurent Preel
Catherine Bloch
- ↪ **VAUJOURS**
Dominique Bailly
El Ouahhab Arbaoui
- ↪ **VÉLIZY-VILLACOUBLAY**
Pascal Thévenot
Pierre Testu
- ↪ **VERRIÈRES-LE-BUISSON (2)**
Jean-Louis Delort
Christine Lagorce
- ↪ **VERSAILLES**
Martine Schmit
François Darchis
- ↪ **LEVÉSINET**
Marc Hentz (6)
Patrick Vidal
- ↪ **VILLAINES-SOUS-BOIS**
François Volovik
Philippe Dupe
- ↪ **VILLE-D'AVRAY**
Pierre Chevalier
Jean-Hervé Léger
- ↪ **VILLEBON-SUR-YVETTE (2)**
Jacques Fantou
Monique Bert
- ↪ **VILLEJUIF (1)**
Malika Kacimi
Christophe Achouri
- ↪ **VILLEMOMBLE**
Alain Fitamant
Guy Rolland
- ↪ **VILLENEUVE-LA-GARENNE**
Frédéric Rarchaert
Mohamed Amaghar
- ↪ **VILLEPARISIS**
Gabriel Greze
Stéphane Pavillon
- ↪ **VILLEPINTE**
Robert Beaudeau
Jacques Pourpoint
- ↪ **VILLETANEUSE**
Majide Ammad
Noëllise Gibon
- ↪ **VILLIERS-ADAM**
Guillaume Léger
Chrystelle Lelong
- ↪ **VILLIERS-LE-BEL**
Cémil Yamaris (7)
Pierre Lalisse
- ↪ **VINCENNES**
Mathieu Beaufrère
(en cours de désignation)
- ↪ **VIROFLAY**
Jane-Marie Hermann
Jean-Michel Issakidis
- ↪ **VITRY-SUR-SEINE (1)**
Khaled Ben-Mohamed
Ludovic Lecomte
- ↪ **WISSOUS (2)**
Pierre Seguin
Régis Champ

(1) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérent au Sigeif, pour la compétence gaz, sur les territoires des communes d'Arcueil, de Cachan, de Chevilly-Larue, de Choisy-le-Roi, de Fresnes, de Gentilly, de L'Hay-les-Roses, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, d'Orly, de Rungis, de Thiais, de Villejuif, de Vitry-sur-Seine, et pour la compétence gaz et électricité, sur le territoire de la commune de Morangis.

(2) La CA Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Wissous, au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

(1) A démissionné le 05/06/2025.

(2) A été désigné le 30/04/2025 pour remplacer M. Alain Schumacher.

(3) A été désigné le 26/05/2025 pour remplacer Mme Sabrina Decanthon.

(4) A été désigné le 25/09/2025 pour remplacer Mme Kinga Grege.

(5) A été désigné le 26/06/2025 pour remplacer Mme Najat Mabchour.

(6) A été désigné le 24/09/2025 pour remplacer M. Bernard Mandagaran.

(7) A été désigné le 24/09/2025 pour remplacer M. Daniel Auguste.

* Nouvelle commune de Saint-Denis : Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis ont fusionné au 1^{er} janvier 2025. Les nouveaux représentants désignés le 9 janvier 2025 sont : Laurent Monnet (DT), Didier Rastocle (DT), Antoine Mokrane (DS), Franck Petrose (DS).

Longueur des canalisations et énergie acheminée
dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2025		2024	
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2025	2024				
Seine-et-Marne							
Brou-sur-Chantereine	5 228	10 421	10 421	991	21,7	974	21,4
Chelles	54 900	146 778	146 646	12 171	203,1	12 347	198,7
Courtry	7 376	21 042	20 992	1 125	18,5	1 122	18,1
Mitry-Mory	20 525	75 142	75 138	5 088	151,7	5 069	139,5
Servon	3 608	21 505	21 505	821	30,9	830	37,9
Vaires-sur-Marne	14 054	34 522	34 523	3 248	53,5	3 288	54,9
Villeparisis	27 070	57 962	57 962	5 012	77,9	5 031	80,1
Total	132 761	367 372	367 187	28 456	557,4	28 661	550,5

Yvelines							
Bois-d'Arcy	16 718	39 259	39 491	3 661	76,8	3 727	79,7
Carrières-sur-Seine	15 012	33 944	33 945	3 132	50,1	3 171	47,5
La Celle-Saint-Cloud	20 900	60 080	60 142	4 355	117,7	4 423	121,3
Chatou	31 112	67 733	67 934	6 618	106,7	6 739	109,2
Le Chesnay-Rocquencourt	31 339	57 545	57 567	6 051	115,9	6 130	114,9
Croissy-sur-Seine	11 210	33 683	33 683	2 515	54,5	2 538	55,2
Fontenay-le-Fleury	13 829	24 083	23 936	2 344	90,8	2 426	91,8
Jouy-en-Josas	8 108	23 422	23 292	1 321	51,7	1 333	52,8
Les Loges-en-Josas	1 709	9 120	9 119	395	13,9	395	13
Maisons-Laffitte	23 549	67 147	67 074	5 183	133,7	5 239	133,4
Montesson	14 761	41 238	41 330	3 189	53,3	3 167	55,2
Saint-Cyr-l'École	21 838	42 182	42 378	3 924	87,7	3 945	92,5
Vélizy-Villacoublay	23 206	44 266	44 898	3 002	61,4	3 132	64,7
Versailles	85 750	149 607	150 419	18 295	446,5	18 484	452,2
Le Vésinet	16 010	66 669	66 801	3 874	114,8	3 906	116,5
Viroflay	17 596	36 144	36 176	4 132	80,8	4 175	81,5
Total	352 647	796 122	798 185	71 991	1 656,2	72 930	1 681,2

Essonne							
Ballainvilliers	4 952	19 549	19 484	1 123	21,1	1 077	20,6
Bièvres	4 750	21 941	21 929	1 148	21,9	1 162	23,4
Boussy-Saint-Antoine	8 153	20 148	20 167	1 349	40,1	1 379	39,5
Bures-sur-Yvette	9 757	38 238	38 323	2 173	48,6	2 189	49
Champlan	2 636	14 298	14 240	524	31,2	528	30,3
Chilly-Mazarin	20 539	41 728	41 929	3 269	95,6	3 333	103,8
Épinay-sous-Sénart	11 679	20 350	20 320	2 707	32,4	2 778	30,4
Igny	11 150	36 463	36 299	2 546	41,9	2 600	43,8
Linas	8 047	24 466	24 426	1 202	20,3	1 195	21,1
Longjumeau	22 131	46 150	46 278	4 897	90,7	4 942	94,5
Marcoussis	8 747	31 039	31 004	1 596	64,2	1 607	60,9
Massy	52 023	72 580	72 627	7 981	173,6	8 182	175,8
Morangis (EPT GOSB)	14 196	42 852	42 855	2 781	64,5	2 820	63,5
Nozay	4 563	18 929	18 826	1 117	19,5	1 105	21,8
Orsay	16 869	58 879	58 787	3 265	109,5	3 312	113
Saulx-les-Chartreux	6 791	21 690	21 676	914	18,9	930	19,2
Verrières-le-Buisson	15 316	46 851	47 370	3 045	64,2	3 069	66,5
Villebon-sur-Yvette	10 500	38 860	38 860	1 804	3,7	1 777	57,7
Wissous	7 204	29 155	29 228	1 235	77,4	1 252	70,5
Total	240 003	644 166	644 628	44 676	1 039,2	45 237	1 105,1

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2025		2024	
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2025	2024				
Hauts-de-Seine							
Antony	65 037	127 040	129 082	12 897	240,7	13 114	245,5
Asnières-sur-Seine	94 562	90 840	90 831	16 628	307	16 795	311,5
Bagneux	44 744	51 395	51 534	10 020	137	10 450	138,8
Bois-Colombes	29 250	40 497	40 536	6 383	125,1	6 512	127,4
Boulogne-Billancourt	120 206	88 663	89 255	15 937	428,7	16 391	437,7
Bourg-la-Reine	21 318	34 140	34 276	4 157	89,5	4 228	91,5
Châtenay-Malabry	36 275	60 988	60 694	7 993	156,6	8 107	156,8
Châtillon	36 958	45 990	46 220	6 614	145,5	6 729	147,1
Chaville	20 904	36 050	36 702	4 231	109,2	4 299	100,7
Clamart	59 112	105 427	106 118	14 917	286,2	15 029	294,4
Clichy	64 658	39 097	39 290	8 492	88,8	8 684	89,5
Colombes	91 663	125 754	125 948	19 704	376,5	19 946	386,2
Courbevoie	83 480	57 633	57 525	9 769	314,3	10 001	332,9
Fontenay-aux-Roses	24 252	40 051	40 518	4 878	137,6	5 014	128,7
Garches	18 117	40 402	40 462	3 504	122,2	3 544	124
La Garenne-Colombes	30 460	33 383	33 418	5 109	101,1	5 227	101,2
Gennevilliers	51 177	82 232	82 385	12 650	244,9	12 793	258,8
Issy-les-Moulineaux	68 449	62 759	63 021	9 110	177,5	9 358	182,5
Levallois-Perret	68 620	34 935	35 086	7 669	104,2	7 868	107,4
Malakoff	30 774	43 655	43 664	7 187	126,9	7 271	129,6
Marnes-la-Coquette	1 808	9 745	9 745	498	16	506	16,3
Meudon	46 959	78 334	78 670	9 447	167,9	9 615	172,3
Montrouge	46 579	43 172	43 111	8 704	170,8	8 881	172,3
Nanterre	98 383	127 331	127 159	19 237	498,6	19 566	487,2
Neuilly-sur-Seine	60 515	58 667	58 706	9 077	390,1	9 317	393,3
Le Plessis-Robinson	29 016	42 844	42 837	5 283	123,3	5 320	126,5
Puteaux	44 242	32 343	32 342	6 249	134,3	6 410	139,6
Rueil-Malmaison	84 409	146 541	146 591	15 705	307,5	16 040	341,3
Saint-Cloud	30 332	55 935	56 460	4 733	180,9	4 825	181,2
Sceaux	21 203	42 289	43 061	3 999	112,8	4 102	113,9
Sèvres	22 599	47 655	47 717	4 718	115	4 788	117,4
Suresnes	49 494	55 154	55 447	9 010	140,1	9 066	143,3
Vanves	28 858	25 219	25 582	4 689	99,7	4 791	97,7
Vaucresson	8 745	30 938	30 938	1 726	65	1 757	66,9
Ville-d'Avray	11 323	21 233	21 220	1 778	75,3	1 827	76,1
Villeneuve-la-Garenne	26 094	33 188	33 037	6 086	98,5	6 070	101,9
Total	1 670 575	2 091 519	2 099 188	298 788	6 515,2	304 241	6 639,3

Seine-Saint-Denis							
Aubervilliers	88 529	83 016	84 086	14 802	327,4	15 004	328
Aulnay-sous-Bois	87 951	173 724	173 840	20 197	410,1	20 479	400,5
Bagnolet	43 234	39 786	40 021	7 507	120,2	7 670	134,9
Le Blanc-Mesnil	62 547	110 944	110 951	14 502	180,3	14 680	187,5
Bobigny	57 035	73 639	73 701	10 201	122,9	10 360	129,2
Bondy	50 762	79 972	81 148	12 560	177,3	12 833	183,3
Le Bourget	15 970	26 185	26 052	2 875	62,7	2 893	63,9
La Courneuve	47 285	56 500	56 455	6 515	177,3	6 660	171,9
Drancy	72 583	124 867	124 923	16 479	202,8	16 804	212,3
Dugny	11 728	18 520	18 824	2 592	70,8	2 624	69,2
Épinay-sur-Seine	52 944	71 423	71 557	11 553	187,9	11 795	196,5
Gagny	42 524	97 755	98 164	10 615	159	10 675	163,5

Longueur des canalisations et énergie acheminée
dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2025		2024	
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2025	2024				
Seine-Saint-Denis (suite)							
L'Île-Saint-Denis	8 715	9 837	9 886	1 441	24	1 562	23,9
Les Lilas	23 968	24 222	24 043	4 507	77,7	4 598	86,5
Livry-Gargan	47 453	100 234	100 270	9 989	177,5	10 084	180,2
Montfermeil	28 825	63 519	63 562	5 458	100,3	5 472	103,8
Montreuil	112 549	142 001	142 058	23 486	417,3	23 796	429,3
Neuilly-Plaisance	22 063	45 775	45 965	4 790	78,9	4 663	81,6
Noisy-le-Grand	73 408	113 524	113 522	11 412	241,9	11 479	239
Noisy-le-Sec	45 634	68 786	68 703	11 240	173,9	11 380	185,2
Pantin	62 083	55 391	55 371	11 892	252,2	12 097	245,8
Les Pavillons-sous-Bois	25 875	51 549	51 877	5 677	93,3	5 739	97,9
Le Pré-Saint-Gervais	17 049	14 874	15 138	3 593	55,9	3 625	57,3
Le Raincy	14 920	36 355	36 335	3 631	75,2	3 686	77,4
Romainville	37 224	43 350	43 388	6 799	147,5	6 733	146,6
Rosny-sous-Bois	47 368	69 459	69 516	8 897	141,8	8 958	146
Commune nouvelle de Saint-Denis	149 781	165 948	118 584	20 491	347,2	15 368	247,4
Saint-Ouen	53 747	54 194	54 377	9 691	151,3	9 851	157,3
Sevran	52 682	79 387	79 504	8 551	111	8 774	119,2
Stains	41 471	65 898	68 018	8 249	124,2	8 401	136,2
Tremblay-en-France	38 519	107 862	107 400	6 433	112,9	6 504	117,8
Vaujours	8 040	18 224	18 224	1 276	25,5	1 252	25,1
Villemomble	29 969	68 936	68 656	7 490	137,8	7 563	143,4
Villepinte	41 579	80 670	80 745	6 297	144,3	6 370	142,7
Villetaneuse	12 599	22 678	22 924	3 045	48,3	3 097	55,7
Total	1 628 613	2 459 004	2 417 788	314 733	5 458,6	313 529	5 485,9

Val-de-Marne							
Alfortville	45 702	51 475	51 955	9 067	125,7	9 165	122,7
Arcueil	22 306	38 922	39 127	5 509	87,8	5 563	80,9
Boissy-Saint-Léger	17 369	37 590	37 877	3 138	68,3	3 179	68,3
Bonneuil-sur-Marne	18 349	40 947	41 051	3 656	110,8	3 742	108,7
Bry-sur-Marne	18 807	42 651	42 648	3 306	81,6	3 339	81,7
Cachan	31 434	45 807	46 627	6 548	97,4	6 634	103,3
Charenton-le-Pont	29 019	25 660	25 661	4 561	96,6	4 695	97,8
Chennevières-sur-Marne	18 815	48 426	48 269	4 012	102,1	4 043	123,2
Chevilly-Larue	19 900	31 968	31 968	3 245	45,3	3 312	47,7
Choisy-le-Roi	46 126	61 620	61 691	8 347	117	8 519	118,7
Créteil	93 813	114 732	114 896	13 948	318,2	14 234	311,9
Fontenay-sous-Bois	54 209	77 366	78 108	10 200	177,2	10 379	177,7
Fresnes	29 644	42 760	43 161	4 370	81,7	4 504	86,4
Gentilly	20 062	23 182	23 261	4 959	43,8	5 025	44,5
L'Hay-les-Roses	31 394	59 182	59 991	6 457	78	6 708	80,5
Ivry-sur-Seine	65 263	71 577	71 968	11 543	377	11 793	306,4
Joinville-le-Pont	20 675	39 274	39 274	4 026	78,2	4 096	78,2
Le Kremlin-Bicêtre	24 206	24 428	24 353	4 824	81,6	4 862	82,7
Limeil-Brévannes	27 512	43 545	43 489	3 592	103	3 579	100,2
Maisons-Alfort	57 144	83 837	84 417	11 791	175,2	11 989	163,7
Mandres-les-Roses	4 972	19 247	19 247	758	19,4	717	18,9

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2025		2024	
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2025	2024				
Val-de-Marne (suite)							
Marolles-en-Brie	4 903	12 438	12 438	371	8	334	7,8
Nogent-sur-Marne	32 701	49 034	49 381	6 154	143,4	6 198	142,3
Orly	24 853	44 613	44 706	4 067	69,5	4 118	69,2
Ormesson-sur-Marne	11 053	34 103	34 090	2 294	37,8	2 258	39,8
Périgny	2 757	7 532	7 532	416	6,3	419	6,3
Le Perreux-sur-Marne	35 566	73 357	74 473	8 077	141,7	8 101	141,5
Rungis	5 662	28 421	28 424	1 110	40,7	1 128	40,6
Saint-Mandé	21 228	20 056	19 978	3 979	101	4 052	101,3
Saint-Maur-des-Fossés	77 413	198 151	198 173	18 924	411,6	18 906	392,8
Saint-Maurice	14 554	14 096	14 096	1 720	46,3	1 773	47,7
Thiais	33 141	53 699	53 835	5 454	91,4	5 476	93,2
Villejuif	60 473	79 525	79 742	13 799	209,4	13 866	213,4
Vincennes	48 644	40 493	40 663	8 728	170,5	8 922	171,9
Vitry-sur-Seine	94 393	135 350	136 246	19 422	222,7	19 781	234,5
Total	1 164 062	1 815 064	1 822 816	222 372	4 165,8	225 409	4 106,3

Val-d'Oise							
Andilly	2 789	11 024	10 762	597	15,1	574	15,3
Argenteuil	106 546	195 567	196 047	23 685	351,3	23 983	360,8
Arnouville	15 105	40 321	40 323	3 018	44,8	3 063	48
Attainville	1 916	10 477	10 477	295	8,6	295	12,2
Baillet-en-France	2 035	14 176	14 197	577	10,3	580	10,6
Belloy-en-France	2 268	12 022	12 022	445	6,9	450	7,1
Béthemont-la-Forêt	438	2 734	2 734	81	1,5	84	1,6
Bonneuil-en-France	1 187	5 215	5 215	199	8,5	196	7,6
Bouffémont	6 638	17 995	17 995	1 036	22,7	1 027	22,5
Chauvry	301	1 590	1 590	79	1,3	79	1,4
Deuil-la-Barre	23 287	49 078	49 123	4 365	76,6	4 448	79,7
Domont	16 188	48 772	48 772	3 914	65,4	3 962	65,8
Eaubonne	26 558	68 859	69 044	6 678	133,7	6 802	136,3

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2025		2024	
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2025	2024				
Val-d'Oise (suite)							
Enghien-les-Bains	11 549	23 127	23 127	2 747	65,7	2 795	67,3
Ermont	29 691	60 934	61 077	7 002	123,4	7 065	128,7
Fontenay-en-Parisis	2 233	7 972	7 972	310	5	312	5,3
Garges-lès-Gonesse	41 893	56 734	56 884	9 071	128,5	9 301	149,1
Gonesse	27 794	67 469	67 377	6 124	114,5	6 187	115,8
Goussainville	31 413	86 041	86 041	6 385	102,3	6 482	101,6
Groslay	8 497	25 419	25 466	1 995	26,7	2 004	25,9
Louvres	12 606	31 504	31 351	2 375	53,3	2 402	49,1
Margency	3 049	9 773	9 773	536	14,7	536	15,6
Moisselles	1 272	6 990	6 986	367	10,2	306	10,3
Montlignon	3 131	14 361	14 320	722	13,4	730	13,9
Montmagny	15 159	28 705	28 871	2 325	40,1	2 337	41,1
Montmorency	21 993	64 479	64 406	4 879	113,8	4 904	118,9
Montsoult	4 055	15 264	15 208	891	17,6	900	17,5
Piscop	807	5 219	5 219	122	2,7	126	2,8
Puiseux-en-France	3 801	15 202	15 182	993	13,4	1 005	13,9
Roissy-en-France	2 699	21 288	21 288	429	65,2	430	65,2
Saint-Brice-sous-Forêt	15 133	27 659	27 661	1 964	43,6	1 977	45
Saint-Gratien	21 427	40 877	40 994	5 081	89	5 141	90,4
Saint-Martin-du-Tertre	2 713	7 368	7 368	406	6,8	407	7,4
Sannois	27 266	54 318	54 351	4 826	80	4 889	80,4
Sarcelles	59 385	83 814	83 791	13 563	109,7	13 803	122,1
Soisy-sous-Montmorency	18 148	49 303	49 656	4 311	81,8	4 362	83,2
Le Thillay	4 570	17 999	18 076	729	18,9	758	19
Villaines-sous-Bois	788	3 681	3 681	177	2,6	180	2,7
Villiers-Adam	874	5 945	5 945	177	3,1	180	3,2
Villiers-le-Bel	30 195	45 407	45 351	5 891	69,2	5 985	69,4
Total	607 397	1 354 682	1 355 723	129 367	2 161,8	131 047	2 234
TOTAL	5 796 058	9 527 929	9 505 515	1 110 383	21 554	1 121 054	21 802

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

Longueur des canalisations et énergie acheminée
dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]					
				2025			2024		
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché **	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ**
		2025	2024						
Seine-et-Marne									
Brou-sur-Chantereine	5 228	26 049	25 802	2 765	11,9	8,3	2 667	11,4	7,8
Chelles	54 900	358 103	355 878	27 262	181,8	129,4	26 882	181,6	128,1
Courtry	7 376	63 338	61 637	3 230	23	14,1	3 046	22,3	13
Mitry-Mory***	8 210	143 243	142 440	4 039	114,6	107,4	3 905	113,6	106,2
Servon	3 608	69 339	69 334	1 858	26,8	21,6	1 856	26,4	21,1
Vaires-sur-Marne	14 054	74 418	74 248	6 907	40,2	27,6	6 879	39,6	26,6
Villeparisis	27 070	142 768	142 667	12 727	84,6	59,8	12 665	82,7	57
Total	120 446	877 257	872 006	58 788	482,9	368,3	57 900	477,8	359,8

Yvelines									
Bois-d'Arcy	16 718	120 806	119 872	8 150	66	52,7	8 149	64,3	50,6
Carrières-sur-Seine	15 012	111 728	110 864	7 243	45	27,1	7 253	44,5	26,3
La Celle-Saint-Cloud	20 900	131 048	130 530	10 226	45,1	27,5	10 276	45	26,9
Chatou	31 112	183 133	183 062	16 267	84,6	53,1	16 219	83,7	51,3
Le Chesnay-Rocquencourt	31 339	163 384	163 621	18 890	129,4	99,2	18 809	127	95,9
Croissy-sur-Seine	11 210	81 086	80 700	5 916	48,9	32,8	5 910	49,5	33,5
Fontenay-le-Fleury	13 829	67 107	67 293	7 374	28,3	16,6	7 353	28	15,8
Jouy-en-Josas	8 108	73 678	73 479	3 454	47,5	37,1	3 425	46,5	35,9
Les Loges-en-Josas	1 709	21 806	22 230	771	11	8,1	763	11,4	8,4
Maisons-Laffitte	23 549	151 014	150 089	14 194	81,3	52,9	14 167	79,9	50,9
Montesson	14 761	119 789	117 066	7 625	56,4	36,8	7 512	56	35,9
Saint-Cyr-l'École	21 838	137 528	136 003	12 297	90,1	72,4	11 968	88,4	70,5
Vélizy-Villacoublay	23 206	181 341	179 165	12 028	280,9	262,8	12 003	266,2	247,4
Versailles	85 750	464 614	460 464	51 002	308,8	228,4	50 678	303,9	220,4
Le Vésinet	16 010	131 351	129 956	9 267	53,5	32,2	9 266	53,1	31,4
Viroflay	17 596	77 248	77 288	9 323	45	28,4	9 211	44,9	27,8
Total	352 647	2 216 661	2 201 682	194 027	1 421,9	1 068,1	192 962	1 392,3	1 028,7

Essonne									
Ballainvilliers	4 952	59 679	59 469	2 529	20,5	15,2	2 474	20,2	14,5
Bièvres	4 750	65 998	65 726	2 666	36,1	28,5	2 654	36,7	29
Champlan	2 636	53 767	53 081	1 393	32,3	28,6	1 317	31,8	28
Épinay-sous-Sénart	11 679	63 157	62 277	4 824	23,2	17,7	4 849	23,9	18
Longjumeau	22 131	127 333	126 648	11 188	71,8	52,4	11 205	72,7	52,3
Marcoussis	8 747	114 873	115 405	4 247	71,4	56,9	4 222	67,8	53,5
Massy	52 023	357 510	357 539	28 922	265	226,9	28 498	263	223,6
Morangis	14 196	121 191	119 859	7 266	70,8	54	7 164	68,6	51,6
Nozay	4 563	43 639	42 161	2 172	13,6	7,4	2 134	13,5	7,2
Orsay	16 869	178 108	174 921	9 217	163,7	139,6	9 190	158,1	133,4
Saulx-les-Chartreux	6 791	57 900	57 751	3 390	28,6	19,1	3 385	28	18,3
Verrières-le-Buisson	15 316	128 641	120 043	7 560	58,4	32,2	7 519	58,4	31,6
Villebon-sur-Yvette	10 500	136 051	133 262	5 962	82,7	68,6	5 893	80,8	66,5
Wissous	7 204	100 014	98 980	3 982	104,2	93,3	3 962	103,8	92,9
Total	182 357	1 607 860	1 587 120	95 318	1 042,3	840,4	94 466	1 027,4	820,6

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]					
				2025			2024		
	POPULATION AU 31/12/2025	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché **	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ**
		2025	2024						
Hauts-de-Seine									
Chaville	20 904	85 449	85 473	11 598	49,8	30,1	11 556	50,4	30,2
Garches	18 117	104 813	107 249	10 722	59,6	37,9	10 702	58,2	35,8
Marnes-la-Coquette	1 808	20 694	20 514	927	10	7,6	938	9,9	7,5
Meudon	46 959	250 826	249 296	26 634	226,2	184,8	26 542	198,3	155,4
Rueil-Malmaison	84 409	480 934	478 062	47 772	365,7	271,8	47 219	357,4	261,6
Saint-Cloud	30 332	181 433	179 565	17 546	130,7	96,6	17 507	129,6	94,4
Sèvres	22 599	108 395	109 117	12 315	74	51,3	12 316	73,5	49,9
Vaucresson	8 745	73 922	74 703	4 715	29,5	18,8	4 707	29,5	18,4
Ville-d'Avray	11 323	51 414	51 470	6 587	27,4	15,9	6 535	27,4	15,8
Total	245 196	1 357 881	1 355 450	138 816	973	714,8	138 022	934,3	669
Seine-Saint-Denis									
Aulnay-sous-Bois	87 951	478 677	479 057	35 507	267,8	212,4	35 243	274	216,1
Le Blanc-Mesnil	62 547	274 976	265 073	27 507	171,1	134,8	26 389	166,2	127,8
Gagny	42 524	182 115	181 520	20 342	93,1	58,6	19 917	92,6	57,3
Livry-Gargan	47 453	218 657	218 176	23 450	125,3	85,6	23 440	124	83
Montfermeil	28 825	150 992	150 536	11 728	74,6	50,3	11 684	73,9	48,9
Neuilly-Plaisance	22 063	136 776	135 438	11 677	61,2	38,2	11 358	60,5	36,7
Noisy-le-Grand	73 408	423 331	422 204	37 995	330,5	258,6	37 608	332,3	257,6
Le Raincy	14 920	78 361	78 524	8 812	48,1	31,3	8 824	47,5	30,1
Sevran	52 682	213 165	215 281	20 036	111,6	80,8	20 005	112	79,2
Tremblay-en-France	38 519	381 448	376 021	17 356	215,5	183,7	17 295	212,9	180,5
Vaujours	8 040	52 610	52 669	3 918	71	64	3 866	71,3	64,2
Villepinte	41 579	242 206	240 496	16 602	148,1	119,8	16 554	150,1	120,8
Total	520 511	2 833 314	2 814 994	234 930	1 717,8	1 318	232 183	1 717,3	1 302,3
Val-de-Marne									
Boissy-Saint-Léger	17 369	92 008	91 721	8 470	49	34,7	8 300	51,4	36,4
Chennevières-sur-Marne	18 815	160 866	157 291	10 565	75,6	55,7	10 300	74,1	53,6
Limeil-Brévannes	27 512	148 619	148 054	12 196	87,2	63,1	12 187	85,2	60,5
Mandres-les-Roses	4 972	52 989	52 490	2 276	19,9	12,1	2 215	19,4	11,4
Marolles-en-Brie	4 903	60 344	60 550	2 265	24	11	2 178	25,6	12,7
Ormesson-sur-Marne	11 053	93 094	91 786	4 996	35,1	19	4 889	34,3	18,2
Périgny-sur-Yerres	2 757	30 756	30 866	1 248	12	7,6	1 250	11,4	6,9
Total	87 381	638 675	632 758	42 016	302,8	203,3	41 319	301,3	199,8
Val-d'Oise									
Margency	3 049	19 154	19 058	1 494	8,6	4,2	1 488	8,5	4,1
Total	3 049	19 154	19 058	1 494	8,6	4,2	1 488	8,5	4,1
Total général	1 511 587	9 550 803	9 483 068	765 389	5 949,4	4 517,1	758 340	5 858,9	4 384,3

* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT ≤ 36 kVA, les clients BT > 36 kVA, les clients HTA (industriels) d'Enedis et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Valeur non communiquée.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Groupement de commandes gaz et efficacité énergétique

Marchés 2023-2025 liste des membres au 31/12/2025

• Bailleurs sociaux - 23

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Essonne Habitat
Est Ensemble Habitat
Habitat 77
IDF Habitat
Logial-Coop
MC Habitat-Office public
de l'habitat
Pays de Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Drancy
OPH Rives de Seine Habitat
SEM Seine-Ouest Habitat et
Patrimoine
SAIEM Malakoff Habitat
Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
Semiso
Sem La Garenne-Colombes
Valdevy Office public de l'habitat
Val-d'Oise Habitat
Valophis Habitat-OPH
du Val-de-Marne
Valophis La Chaumière IDF
Valophis-Sarépa

• CCAS - 20

Chilly-Mazarin
Créteil
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Joinville-le-Pont
Levallois-Perret
Les Lilas
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay

Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Saint-Maur-des-Fossés
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine
Viry-Châtillon

• Caisse des écoles - 1

Paris 15^e

• Établissements publics locaux, communautés d'agglomérations et de communes - 20

CA Cergy-Pontoise
CA Paris-Saclay
CA de Saint-Quentin-en-
Yvelines
CA Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart
CA Paris-Vallée de la Marne
CA Plaine Vallée
CA Roissy Pays de France
CA Val d'Europe agglomération
CA Val d'Yerres Val de Seine
CA Val Parisis
CC du Pays de Montereau
CC du Val d'Essonne
CU Grand Paris Seine-et-Oise
EPT Est Ensemble
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
EPT Grand Paris Seine Ouest

EPT Grand Paris Sud-Est Avenir
EPT Plaine Commune
EPT Vallée Sud Grand Paris
CA Rambouillet Territoires

• Communes - 255

→ Seine-et-Marne - 21

Bailly-Romainvilliers
Brou-sur-Chantereine
Champs-sur-Marne
Chelles
Chessy
Coupvray
Courtry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Noisiel
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy
Vaires-sur-Marne

→ Yvelines - 27

Andrézy
Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Chatou
Le Chesnay-Rocquencourt
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Saint-Cyr-l'École
Saint-Germain-en-Laye
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

• **Essonne – 62**

Athis-Mons
 Ballainvilliers
 Boissy-sous-Saint-Yon
 Bondoufle
 Boussy-Saint-Antoine
 Bruyères-le-Châtel
 Bures-sur-Yvette
 Champlan
 Cheptainville
 Chilly-Mazarin
 Crosne
 Épinay-sous-Sénart
 Étiolles
 Évry-Courcouronnes
 Fontenay-les-Briis
 Fleury-Mérogis
 La Ferté-Alais
 Gif-sur-Yvette
 Gometz-le-Châtel
 Grigny
 Igny
 Itteville
 Janville-sur-Juine
 Juvisy-sur-Orge
 Lardy
 Limours
 Linas
 Lisses
 Longjumeau
 Longpont-sur-Orge
 Marcoussis
 Marolles-en-Hurepoix
 Massy
 Milly-la-Forêt
 Montlhéry
 Morangis
 Morigny-Champigny
 La Norville
 Nozay
 Ollainville
 Orsay
 Paray-Vieille-Poste
 Quincy-sous-Sénart
 Ris-Orangis
 Saclay
 Saint-Germain-lès-Arpajon
 Saint-Pierre-du-Perray
 Saint-Yon
 Saulx-les-Chartreux
 Savigny-sur-Orge
 Soisy-sur-Seine
 Les Ulis
 Varennes-Jarcy
 Verrières-le-Buisson
 Villabé
 La Ville-du-Bois
 Villebon-sur-Yvette
 Villemoisson-sur-Orge
 Villiers-sur-Orge
 Viry-Châtillon
 Wissous
 Yerres

→ **Hauts-de-Seine – 35**

Antony
 Asnières-sur-Seine
 Bagneux
 Bois-Colombes
 Boulogne-Billancourt
 Bourg-la-Reine
 Châtenay-Malabry
 Châtillon
 Chaville
 Clamart
 Colombes
 Courbevoie
 Fontenay-aux-Roses
 Garches
 Gennevilliers
 La Garenne-Colombes
 Issy-les-Moulineaux
 Levallois-Perret
 Malakoff
 Marnes-la-Coquette
 Meudon
 Montrouge
 Nanterre
 Neuilly-sur-Seine
 Le Plessis-Robinson
 Puteaux
 Rueil-Malmaison
 Saint-Cloud
 Sceaux
 Sèvres
 Suresnes
 Vanves
 Vaucresson
 Ville-d'Avray
 Villeneuve-la-Garenne

→ **Seine-Saint-Denis – 29**

Aubervilliers
 Aulnay-sous-Bois
 Le Blanc-Mesnil
 Le Bourget
 Commune nouvelle de Saint-Denis
 Coubron
 Clichy-sous-Bois
 Drancy
 Dugny
 Gournay-sur-Marne
 L'Île-Saint-Denis
 Les Lilas
 Livry-Gargan
 Montfermeil
 Neuilly-Plaisance
 Noisy-le-Grand
 Noisy-le-Sec
 Les Pavillons-sous-Bois
 Le Pré-Saint-Gervais
 Le Raincy
 Romainville
 Rosny-sous-Bois
 Saint-Ouen

Sevran
 Stains
 Vaujours
 Villemomble
 Villetaneuse

→ **Val-de-Marne – 41**

Ablon-sur-Seine
 Alfortville
 Arcueil
 Boissy-Saint-Léger
 Bonneuil-sur-Marne
 Bry-sur-Marne
 Cachan
 Champigny-sur-Marne
 Charenton-le-Pont
 Chennevières-sur-Marne
 Chevilly-Larue
 Créteil
 Fontenay-sous-Bois
 Fresnes
 Gentilly
 L'Haÿ-les-Roses
 Ivry-sur-Seine
 Joinville-le-Pont
 Le Kremlin-Bicêtre
 Limeil-Brévannes
 Maisons-Alfort
 Mandres-les-Roses
 Marolles-en-Brie
 Orly
 Ormesson-sur-Marne
 Périgny-sur-Yerres
 Le Perreux-sur-Marne
 Rungis
 Saint-Mandé
 Saint-Maur-des-Fossés
 Saint-Maurice
 Santeny
 Thiais
 Valenton
 Villecresnes
 Villejuif
 Villeneuve-le-Roi
 Villeneuve-Saint-Georges
 Villiers-sur-Marne
 Vincennes
 Vitry-sur-Seine

→ **Val-d'Oise – 38**

Andilly
 Argenteuil
 Baillet-en-France
 Belloy-en-France
 Bouffémont
 Cergy
 Corneilles-en-Parisis
 Deuil-la-Barre
 Domont
 Eaubonne

Écouen
Enghien-les-Bains
Éragny-sur-Oise
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Montlignon
Montmagny
Montsoul
Neuville-sur-Oise
Piscop
Puisieux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Martin-du-Tertre
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Survilliers
Taverny
Le Thillay
Vauréal
Villaines-sous-Bois
Villiers-le-Bel

• Conseils départementaux – 6

Yvelines
Essonnes
Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne
Val-d'Oise

• Conseil régional – 1

Île-de-France

• EPCI sans fiscalité propre – 18

Cimetière intercommunal
des Joncherolles
Semaer (groupe Semardel)
Cimetière intercommunal
de Valenton
Rived
Sidoresto
Sigeif
Siom de la Vallée de Chevreuse
SIRESCO
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges
et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Sivuresc

Syndicat intercommunal
de Champlan et Longjumeau
Syndicat intercommunal
de Montsoul
Syndicat intercommunal
du collège Crosne Yerres
Syndicat intercommunal
de la région de Montlhéry
Syndicat intercommunal
de la piscine de
Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée
de l'Orge

• Établissements de santé – 41

Blanchisserie inter-hospitalière
de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie
Les Aulnettes
Centre départemental Enfants
et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier de Plaisir
Centre hospitalier
des Quatre Villes
Centre hospitalier
de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien
Centre hospitalier de Versailles
Centre hospitalier du Vésinet
CHI de Meulan Les Mureaux
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad La Forêt de Séquigny
Ehpad La Pie voleuse
Ehpad La Seigneurie
Ehpad Les Abondances
Ehpad Le Marais
Ehpad Lumières d'automne
Ehpad public Richard
Ehpad public du Val-de-Marne
Ehpad Sainte-Émilie
Établissement public de santé
Établissement gérontologique
de Tournan
Grand Hôpital
de l'Est francilien
Hôpital gérontologique
de Chevreuse
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital NOVO

Hôpital de pédiatrie
et de rééducation de Bullion
Institut Le Val Mandé
Les Résidences du Val d'Essonne
Sega [service public essonnien
grand âge]

• Établissements publics – 14

Château de Fontainebleau
Eau de Paris
École nationale supérieure
des métiers de l'image
et du son (Fémis)
EPCC Théâtre Sénart
Esat Marsoulan
France Éducation internationale (FEI)
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS du Val-d'Oise
SDIS des Yvelines
Sivom de la région de Chevreuse
Université Évry Val-d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris-Sud

• Organismes privés – 7

ACPPAV
Aforp
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes
Faculté des métiers de l'Essonne
Fédération nationale des
collectivités concédantes et régies
(FNCCR)
IFPM
Oralia agence immobilière Mozart

• Sem – 1

SEM Cinéma Les 7 Mares

Conception graphique : Unik Studio - Sigeif • Réalisation : Sigeif

Illustrations : Pages 75, 79 : Nando

Crédits photographiques :

- Pages 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 39, 54, 61, 62, 64, 102, 113, 114, 115, 117, 118, 121, 124, 127, 128, 133, 134, 137, 138 : Shutterstock
- Pages 3, 4, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 43, 44, 47, 50, 51, 52, 55, 59, 66, 67, 68, 74, 77, 83, 85, 86, 87, 89, 91, 95, 98, 99, 100, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 131, 135, 136 : DR/Sigeif
- Page 34 : Patrice Diaz
- Pages 69, 70, 71, 72, 78, 104 : GRDF médiathèque
- Pages 88, 93, 94, 97, 100 : Enedis
- Page 67 : Engie, TotalEnergies • Page 2 : Vanves • Page 129 : Chaville
- Page 132 : Région Île-de-France • Page 3 : ADEME

ISSN 2551-9158



*Imprimé en France sur papier provenant
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*

2025

**RAPPORT
ANNUEL**



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + [0]1 44 13 92 44

www.sigeif.fr